



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

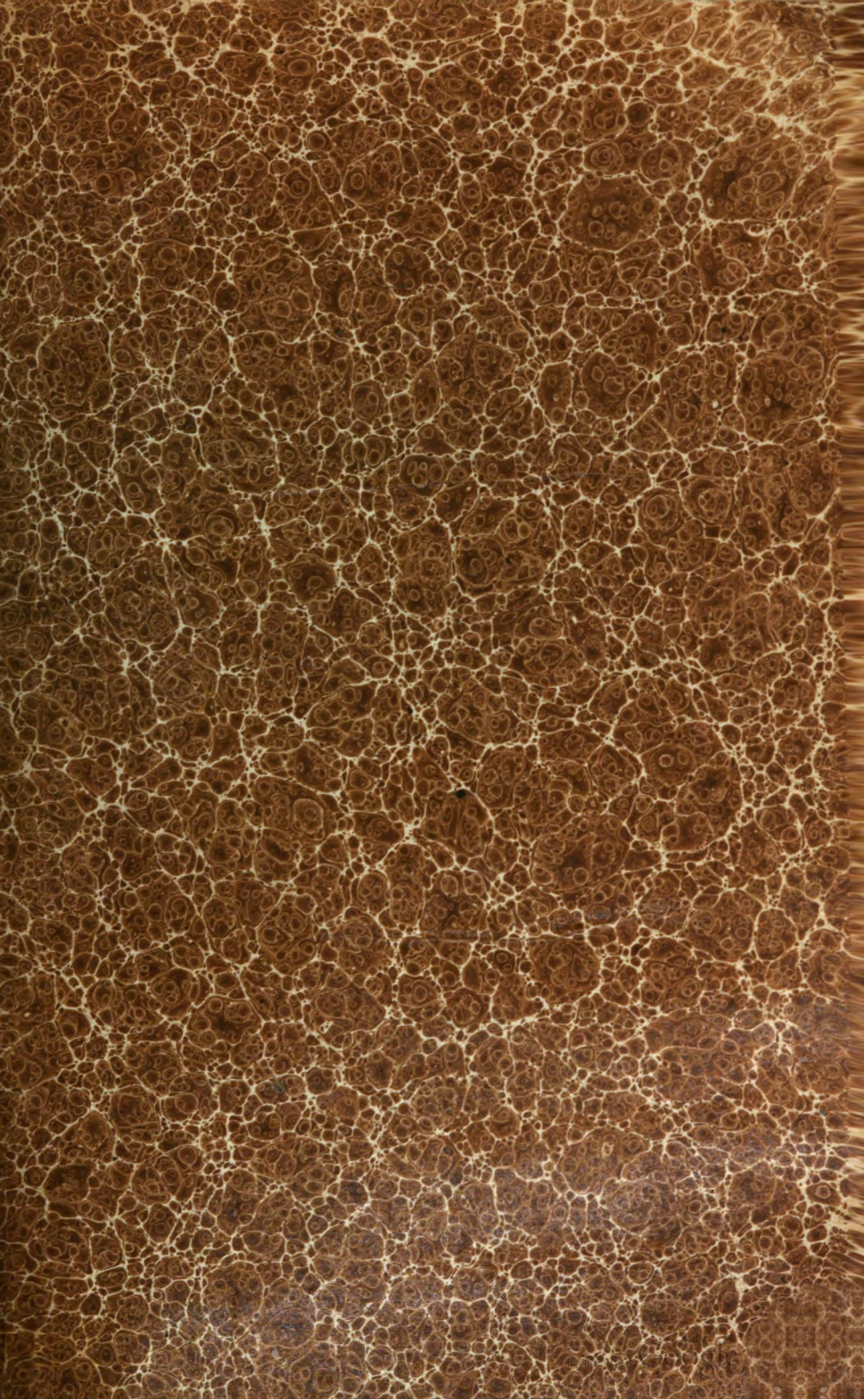
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BIB. COLL.
PICTAV. S. J.





AD 294/25

HISTOIRE
DE LA VILLE
DE SOISSONS.

par Leroux (Jean)



STOIT

1870

STOIT

STOIT

STOIT

STOIT

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS.

DÉMÊLÉS DE LA COMMUNE AVEC LE CHAPITRE.

L'évêque Nevelon de Chérisy n'avait pas adopté, envers la commune, la ligne de conduite tenue par ses deux prédécesseurs. Ce prélat, d'un caractère ardent et aventureux, l'un des auteurs le plus passionnés de la croisade qui fonda l'empire français de Constantinople, dont il fut un des électeurs, se montra peu disposé à supporter les franchises municipales. Les corporations cléricales, fortes de son appui, ne tardèrent pas à devenir exigeantes et tracassières, tant sur l'étendue que sur le nombre de leurs droits, de leurs immunités, et bientôt le serment de sûreté, prescrit par Louis le Gros, ne fut plus capable de

les contenter. De là des contestations fréquentes : les esprits s'aigrirent ; il y eut des clameurs et des troubles , et l'on recourut même quelquefois à la violence.

Une petite guerre éclata entre la commune et l'abbé de St-Médard, seigneur du faubourg St-Vaast, qui pouvait mettre sur pied un corps de troupes assez fort pour se défendre contre les bourgeois. Ceux-ci travaillèrent à élever une forteresse pour commander le faubourg. Dans le même temps, les magistrats ayant fait arrêter un malfaiteur dans une maison, située sur la juridiction du chapitre de St-Pierre au Parvis, les chanoines portèrent plainte au roi de cette violation de leurs droits. Philippe-Auguste, pour rétablir la paix du pays, vint à Soissons, fit abattre la forteresse élevée par les bourgeois, et donna la charte de confirmation rapportée plus haut. Cette manifestation de la volonté royale, faite au commencement d'un nouveau règne, coupa court aux mauvais desseins de l'évêque contre la commune.

Vers l'an 1194, le roi étant parti pour la guerre d'orient, l'abbesse de Notre-Dame fit saisir un terrain sur lequel sa maison prétendait avoir le droit

de cens. Les bourgeois, qui étaient en possession de ce terrain depuis plus d'un demi-siècle, contestèrent la prétention de l'abbesse, donnant pour raison que l'érection de la commune les avait affranchis de cette redevance, et sur son refus de se désister, ils établirent autour de l'abbaye un blocus si rigoureux, que les religieuses, pressées par la faim, furent obligées d'abandonner leur monastère et de se retirer à la campagne. La reine mère, régente du royaume, scandalisée du procédé peu généreux des bourgeois, leur envoya l'ordre de cesser toute démonstration hostile envers les religieuses, ce qu'ils firent sur-le-champ.

Les historiens ont rapporté un certain nombre de démêlés entre les magistrats de la commune et les chanoines de la cathédrale. On y remarque, à chaque incident, tout le zèle que ces derniers apportaient à la défense de leurs privilèges. Comme les détails ont tous été puisés, sans exception, dans les archives du chapitre, on est en droit de soupçonner qu'ils y avaient été consignés dans le sens le moins favorable aux bourgeois. Les archives de la commune ayant été perdues, n'ont pu être consultées dans l'intérêt de la vérité (*).

Tous ces démêlés eurent à peu près la même origine : des désordres et des tapages nocturnes faits par les jeunes clercs ou par les écoliers que la police municipale cherchait à réprimer en se saisissant des fauteurs, ainsi que des arrestations opérées par des officiers de la commune dans des lieux appartenant aux juridictions cléricales, ou revendiqués comme tels, et qui servaient, pour ainsi dire, d'asile à tous les individus coupables de quelque méfait envers la commune. Nous nous contenterons de rappeler les plus remarquables d'entre ces contestations; celles qui eurent pour résultat d'apporter quelque changement dans la position respective des parties.

L'obligation du serment de sûreté avait toujours été un grand sujet de vanité pour le chapitre, et de mécontentement pour les bourgeois. Cette obligation donnait lieu, presque chaque année, à des récriminations plus ou moins vives. Sur la fin du règne de Philippe-Auguste, cette cérémonie, à laquelle les chanoines tenaient tant, et qu'ils faisaient faire avec un grand appareil, fut contestée par les magistrats. Des troubles assez graves s'en suivirent; on convint de part et d'autre, pour y mettre un terme, de faire régler les

droits respectifs de la commune et du chapitre, ainsi que les formalités à observer dans la cérémonie du serment, par une personne désintéressée ; mais ayant assez de crédit et d'influence pour faire respecter sa décision. On fit choix, à cet effet, de l'évêque de Senlis, Garin, qui était aussi chancelier de France. Garin mettait beaucoup de lenteur dans l'examen de cette affaire, et dans l'intervalle éclatèrent de nouveaux troubles, plus sérieux que les premiers : pendant la nuit, des gens inconnus et apostés peut-être par les ennemis de la commune, pour jouer le rôle odieux d'agents provocateurs, proférèrent des cris outrageants et des menaces contre les chanoines, et lancèrent même des pierres et des flèches dans leurs maisons. Le chapitre porta, sur-le-champ, plainte au roi, et déclara qu'il prononcerait l'interdit sur la ville, si l'on n'accordait pas de nouvelles garanties à la sûreté de ses membres. Philippe-Auguste assura les chanoines de sa protection, et leur promit bonne et entière justice ; mais à la condition expresse que l'affaire serait renvoyée par devant son conseil, pour être examinée en sa présence. Cette condition déplut aux chanoines. Ils déclinèrent la juridiction du con-

seil royal, et s'adressèrent au pape qui s'empressa d'écrire au roi en leur faveur, le priant de laisser les choses dans l'état où elles étaient.

Philippe-Auguste venait de mourir quand la lettre du pape arriva. Louis VIII, son successeur, charmé de trouver l'occasion, à son avènement au trône, de se rendre agréable au pontife romain, prescrivit à l'évêque Garin de prononcer le jugement arbitral qui devait mettre un terme à la contestation. Le prélat n'hésita plus; fort de l'assentiment du roi, il donna gain de cause aux chanoines. Par ce jugement, rendu à St-Germain en Laye en 1224, il fut ordonné que le maire et les jurés prêteraient, tous les ans, le serment de sûreté; que le chapitre percevrait le droit de cens dans les parties de la ville comprises dans sa juridiction; qu'il avait le droit de faire juger par ses baillis, les homicides, vols, fors-mariages et autres crimes commis dans ces mêmes quartiers; mais que les magistrats de la commune auraient le jugement des querelles et batteries qui n'étaient que du ressort de la police, sauf cependant les cas graves dont la connaissance pourrait être réclamée par les officiers du chapitre.

Cette sentence favorable, et telle que les cha-

noines pouvaient l'attendre de l'évêque de Senlis, fut appelée par eux *la Charte Garine*, et par reconnaissance d'un succès qu'ils n'eussent sans doute pas obtenu sans la mort de Philippe-Auguste, ils firent insérer dans leur obitier le décès du prélat *qui, dans le conseil du roi, avait beaucoup fait pour leur église, et pacifié convenablement leur différend avec la commune.*

Quoique les magistrats de la commune, agissant dans le cercle de leurs attributions, ne fussent responsables de leur gestion qu'envers leurs concitoyens qui les réalisaient s'ils en étaient contents, ces magistrats devenaient justiciables du conseil du roi, s'il leur arrivait d'outre-passer leurs droits. Le soin de les surveiller appartenait au grand bailli de Vermandois qui résidait à Laon. On rapporte un exemple de punition infligée à l'un de ces magistrats : sous le règne de saint Louis, un maire avait été condamné, par une décision d'arbitres, à une peine qu'on n'indique point, pour un dommage causé à l'abbé de St-Crépin le Grand. Le roi ne trouvant pas la peine assez forte, cassa la décision des arbitres et ordonna, qu'en réparation de sa faute, le maire irait faire

la guerre en Palestine ou contre les Albigeois, au choix de l'évêque de Soissons et de l'abbé de St-Jean des Vignes, et qu'il ne pourrait en revenir qu'avec leur permission.

HOPITAL DE S^T - LAZARE.

Dans le XII^e siècle, s'élevèrent aussi de nombreux hôpitaux. Avant cette époque il n'existait, à Soissons, d'autres établissements de bienfaisance que les maisons de l'aumône, qui appartenaient exclusivement aux grandes corporations religieuses, et dont la destination avait moins pour objet de secourir les malades, que d'héberger une multitude prodigieuse de pèlerins qu'enfantaient la paresse et la dévotion pour les reliques.

Mais lorsqu'échappés aux coups des Sarrrazins et aux ravages de la débauche et de la peste qui désolèrent leurs expéditions aventureuses, les croisés eurent rapporté, dans leur patrie, la lè-

pre, l'éléphantiasis et les autres maladies de l'Orient, toutes inconnues à la faible expérience des médecins de ce temps, aggravées par la misère et la malpropreté des peuples, et devenues par conséquent un objet d'épouvante générale, on imagina, pour se garantir de ces fléaux, d'établir, hors des villes, des maisons fermées de murailles, où l'on conduisait tous ceux qui en étaient atteints. Ils y étaient sequestrés jusqu'à leur guérison, c'est-à-dire le reste de leur vie.

La garde de ces hôpitaux, appelés léproseries, maladreries, etc., fut confiée aux chevaliers de l'ordre militaire et hospitalier de St-Lazare, dont un assez grand nombre avaient été ramenés en France par le roi Louis VII, à son retour de la croisade. L'un des vœux de ces chevaliers était *de retirer et de servir les pauvres lépreux*. C'est de là, probablement, que les lieux de réclusion reçurent le nom de *lazarets*.

Un de ces hôpitaux, auquel les historiens ont donné le nom d'hôpital St-Lazare, avait été établi à quelques centaines de pas au-delà du faubourg de Crise, à gauche du chemin qui conduit au village de Belleu. Avec le temps, cet hôpital de-

vint possesseur de biens-fonds assez considérables. L'ordre de St-Lazare en conserva la jouissance après la disparition de la lèpre et la destruction du lazaret ; mais en 1695, ces biens furent remis à l'Hôtel-Dieu de Soissons. Chaque corporation religieuse avait, hors de la ville, sa léproserie ou maladrerie, où elle confinait ceux de ses membres atteints du cruel fléau. Celle du chapitre de la cathédrale était au village de Belleu ; l'abbaye de St-Jean des Vignes avait la sienne à Berzy. On ne comptait pas moins de cinquante établissements de cette nature dans le diocèse de Soissons.

HOPITAL DE ST - VAAST.

En 1188, un chanoine de St-Vaast, sa sœur et son neveu, donnèrent deux maisons situées aux abords du pont, dans le faubourg St-Vaast, pour y fonder un hôpital. Cet établissement fut approuvé la même année par une charte de l'évêque de Soissons.

En 1233, un bourgeois nommé Jean de l'Île, et sa femme, donnèrent tous leurs biens à cet hôpital, et se vouèrent de leurs personnes au service des malades. Peu de temps après, un habitant de Cuffies fit don d'une pièce de terre; et dans la suite d'autres donations du même genre eurent encore lieu. Cependant cet établissement ne s'est pas maintenu; mais on ne connaît ni la cause, ni l'époque de sa suppression. Il ne fut pas non plus réuni à l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'on aurait pu le présumer; car plusieurs maisons qui provenaient de sa dotation, entre autres celle de la belle image, à l'angle des rues de St-Vaast et de Crouy, appartenaient, au commencement du XVI^e siècle, à la ville, qui les donna au collège.

HOTEL-DIEU DE ST - GERVAIS.

Parmi les maisons de l'aumône des corporations religieuses de Soissons, celle du chapitre de la cathédrale devait être une des plus impor-

tantes. Elle devait son origine au concile d'Aix la Chapelle de 816, qui avait prescrit aux évêques d'établir près de leur cathédrale une maison des pauvres, dotée aux dépens de cette église. Cette maison était située sur la petite place de St-Gervais, presque en face de l'ancienne entrée principale du chapitre.

Les chanoines la convertirent en un hôpital pour le soulagement des malades, sous le titre d'Hôtel-Dieu de St-Gervais.

Le plus ancien document qui fasse mention de cet Hôtel-Dieu, est une bulle du pape de l'an 1216. On rapporte aussi que le roi Louis VIII donna des fonds pour aider à sa construction, d'où l'on peut conclure que l'établissement des malades dans cette maison, ne remonte guère au delà du commencement du XIII^e siècle. On ignore si, dans son origine, on y recevait indistinctement tous les malades de la ville, soit qu'ils appartenissent à la juridiction du chapitre ou à celle de la commune. Les chanoines avaient la direction exclusive de cet hôpital, et pendant longtemps, ils furent dans l'usage de faire des legs en sa faveur; beaucoup d'entre eux lui laissèrent

leurs lits, dont les couvertures étaient de fourrures de lapins et d'écureuils. Des bourgeois lui firent aussi des donations, notamment un nommé Gautier le Cirier, qui donna sa maison pour l'agrandir. Il était desservi par des frères hospitaliers pour les hommes, et par des sœurs pour les femmes.

HOPITAL DE NOTRE-DAME.

L'abbaye de Notre-Dame suivit l'exemple donné par le chapitre et remplaça, en 1230, sa maison de l'aumône par un hôpital. Un bâtiment plus considérable que l'ancien fut construit, à cet effet, entre la rue de Notre-Dame et la rivière, sur un emplacement que l'abbesse, Béatrix de Chérisy, paya 550 livres (*). On y communiquait de l'intérieur du monastère au moyen d'un pont de bois placé sur la rue. Les malades étaient soi-

(*) 9,856 francs, en comptant la livre à 17 fr. 92 centimes.

gnés par des frères servants et des sœurs converses ; et les secours spirituels étaient administrés par les chanoines de St-Pierre au Parvis.

SÉMINAIRE DE ST-NICOLAS.

Le chapitre de la cathédrale ayant la collation d'un assez grand nombre de bénéfices, il était naturel qu'il eût toujours à sa disposition des sujets dévoués. Le principe féodal était, pour le moins, aussi profondément enraciné dans le clergé que dans la noblesse. Chaque corporation avait son collège ou séminaire, où elle faisait élever, à sa manière et dans son esprit, la jeunesse qui devait lui succéder.

Le séminaire du chapitre était placé dans les bâtiments du cloître qu'un évêque de Laon, Enguerrand de Coucy, avait fait reconstruire à ses frais, après l'incendie de 948. Soit que le local ne pût plus suffire à tous les clercs, dont le nombre augmentait avec les richesses de la corpo-

ration, soit qu'on eût seulement l'intention d'avoir une école secondaire, un petit séminaire, dont les sujets pourraient entrer dans toutes les parties de l'ordre ecclésiastique, une succursale fut jugée nécessaire. Un chanoine, nommé Fermonnier, fit donation, en 1214, de trois maisons situées vis-à-vis de la porte, dite du Cloître. Le doyen du chapitre en donna une autre, et ces quatre maisons furent disposées pour loger soixante clercs.

Cette école, dont la direction était confiée à un procureur pour l'administration des revenus, et à un maître, un sous-maître et un bachelier pour la partie de l'enseignement, n'était, en réalité, qu'une dépendance du séminaire du chapitre, bien qu'il fût appelé le *Collège des pauvres Clercs*, mais ce nom était destiné, sans doute, à lui attirer les offrandes des personnes pieuses. Placé dans la juridiction de la commune, qui eut le tort de le souffrir, ce collège devint, un siècle plus tard, la cause d'un procès ruineux pour les bourgeois.

Le seigneur de Coucy, Enguerrand III, s'étant attiré les censures de l'Église, fonda, par esprit de pénitence, volontaire ou forcée, une chapelle à

l'usage des pauvres clercs. Cette chapelle, dédiée à saint Nicolas, reçut le nom de St-Nicolas des pauvres Clercs. Enguerrand fut inhumé sous le maître-autel, suivant l'usage assez généralement observé pour les fondateurs d'églises, et sa femme, Marie de Montmirail, fonda un chapelain. En reconstruisant, en 1727, le mur contre lequel l'autel était adossé, on découvrit la tombe en pierre dure de ce seigneur; ses ossements étaient encore dans un état parfait de conservation.

COUVENT DES CORDELIERS.

Vers 1228, les disciples de saint François, munis de la permission de l'évêque et du chapitre, vinrent établir à Soissons un couvent de leur ordre. Mais le chapitre avait imposé à la nouvelle communauté l'obligation de se soumettre à l'interdit toutes les fois qu'il le prononcerait. Mesure extrême dont il usait assez largement, quelquefois malgré son évêque, quand il croyait

ses intérêts temporels compromis : alors les églises étaient fermées; plus de prières, plus de sacrements, plus de culte enfin! Et tout ce désordre pour soutenir, le plus souvent, des droits et des privilèges si opposés à la charité des premiers siècles de l'Église.

Le couvent des Cordeliers fut bâti en dehors de la porte St-André, sur une partie de l'emplacement de l'ancien château de Crise, dans la juridiction seigneuriale de l'évêque. C'était un établissement peu étendu, convenable à des religieux qui avaient fait vœu de pauvreté, et qui vivaient au jour le jour sur la charité publique. En 1382, il fut agrandi au moyen d'une maison donnée par le comte de Soissons, Enguerrand de Coucy. Détruit lors du siège de la ville, en 1414, on voulut le rebâtir dans la rue du Mouton, sur l'emplacement de l'ancienne synagogue des Juifs. On espérait, sans doute, que la sainteté des disciples de saint François purifierait un sol longtemps souillé par les enfants d'Israël. Mais ce pieux projet ne put recevoir son exécution. Cet emplacement se trouva trop petit pour y établir convenablement un monastère avec tous ses accessoires. Déjà les

Cordeliers n'étaient plus aussi rigides sur l'observation de la règle, et le couvent fut transféré dans le voisinage de la place du marché, l'un des plus beaux quartiers de la ville, où, par suite des désastres du siège, on put lui donner sans peine un terrain qui n'avait pas moins de 4,000 mètres carrés de superficie.

La partie de la rue Porte-Ozanne, comprise entre celles des Fèves et de Bethléem, fut supprimée et enclavée dans le couvent. Cette rue des Fèves reçut le nom de rue des *Cordeliers*, et celle longeant le côté sud du monastère, fut appelée rue des *Pieds-Déchaux*.

COUVENT DES BÉGUINES.

Vers le temps où les Cordeliers étaient reçus à Soissons, les Béguines y formaient aussi un monastère à l'entrée de la rue St-Remy. Ce monastère n'eut qu'une assez courte durée, parce que l'ordre lui-même ne tarda pas à succomber sous

les attaques de ses nombreux ennemis ; quoique son établissement en France eût été ouvertement favorisé par le roi saint Louis. La règle et les doctrines des Béguines s'écartaient beaucoup trop de celles de tous les autres ordres monastiques, pour ne pas devenir, à leur égard, un objet de jalousie et d'aversion. Elles vivaient en communauté, sous la direction d'une supérieure, sans faire de vœux et sans renoncer à leurs biens personnels ; elles étaient libres de rentrer dans la vie civile quand elles le voulaient ; elles pouvaient même se marier. Et tandis que tous les autres ordres s'accordaient à rabaisser l'espèce humaine et posaient en principe son imperfection, ainsi que l'impossibilité d'un bonheur réel en ce monde, les Béguines admettaient, au contraire, que toute créature intellectuelle pouvait atteindre à la perfection, et jouir alors, sur la terre, d'une félicité entière.



MAISON DES TEMPLIERS.

Il faut encore compter parmi les nombreux établissements consacrés à la religion que renfermait la ville de Soissons, une maison de l'ordre militaire et religieux tout à la fois des chevaliers du saint Sépulcre ou du Temple, plus connu sous le nom de Templiers. Fondé par neuf chevaliers français qui avaient suivi Godefroy de Bouillon dans la Palestine, leur institution première fut de protéger les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem pour visiter les saints lieux, contre les attaques et les brigandages des Musulmans. D'autres guerriers partagèrent ce noble dévouement, et se joignirent à eux. Cette milice généreuse parut avec gloire sur les champs de bataille. Approuvés en 1128 par le concile de Troyes, ces chevaliers reçurent une règle. Cet ordre très-humble et très-pauvre dans ses commencements, parvint dans la suite, par les nombreuses donations qu'il reçut

de toutes parts, à un haut degré de richesse et de puissance. Leur maison conventuelle, à Soissons, était située sur la gauche de la rue des Rats, descendant vers la rivière.

La ferme de la Perrière, au dessus de Crouy, ainsi que le manoir de Maupas, se trouvaient dans sa dépendance avec le droit de justice sur la plaine de ce nom. Le siège de cette justice était dans une maison de la ville, proche du mur d'enceinte, à l'extrémité de la rue des Prêtres, ou de l'Échelle du Temple. Après la suppression de l'ordre des Templiers, sous Philippe le Bel, le manoir de Maupas fut donné aux chevaliers de St-Jean de Jérusalem ou de Malte, dont il devint une commanderie.

LA VILLE EST MISE EN INTERDIT.

Le seigneur de Chimai, fils du comte Raoul, étant à la chasse du côté de Bucy, se prit de querelle avec un chanoine de la cathédrale, et le fit

saisir par les gens de sa suite. Le chapitre porta plainte de l'injure faite à l'un de ses membres; mais n'ayant pas obtenu la réparation qu'il désirait, il excommunia le fils du comte et ceux qui l'accompagnaient, lors de l'arrestation du chanoine. La noblesse, irritée de cet acte de violence, ayant pris parti pour le seigneur, les chanoines prononcèrent l'interdit sur la ville, obligèrent toutes les églises, même celle de l'abbaye de Notre-Dame à cesser l'office, et s'adressèrent au pape, qui ordonna la publication de l'excommunication lancée contre le seigneur de Chimai. Celui-ci fit attaquer, par ses gens, les terres du chapitre qui furent mises au pillage. Le roi, à la prière des chanoines, ordonna à ses baillis de réprimer ces désordres, d'où il s'en suivit une petite guerre dans le Soissonnais, entre les officiers royaux et les adhérents du comte de Chimai. Mais sur l'intervention de l'archevêque de Rheims, prince du sang royal, il fut fait un accommodement, et les églises furent rouvertes à la population soissonnaise, qui s'était vue privée des secours de la religion, pendant plusieurs mois, pour une querelle qui lui était tout à fait étrangère. L'année suivante,

elle eut encore à subir la même rigueur, parce que les gens du roi avaient saisi les biens de l'Église.

Le seigneur de Chimai succéda, en 1236, au comte Raoul, son père, sous le nom de Jean II. Ce comte de Soissons vécut presque toujours auprès du roi saint Louis, dont il partagea la bonne et la mauvaise fortune. Il fut fait prisonnier avec lui en Egypte à la suite du désastre de la Massoure, où périt l'évêque de Soissons, Gui de Château-Porcien. Ce prélat, l'un des plus vaillants hommes de l'armée, voyant les chrétiens battre en retraite sur Damiette, se précipita seul au milieu des ennemis, où il reçut la palme du martyre, préférant la mort à la honte de fuir devant les Infidèles. Le comte Jean II mourut la même année que saint Louis (1270), pendant l'expédition de Tunis, et fut inhumé à Longpont. Son fils Jean III, et ses successeurs Jean IV, Jean V, et Hugues firent tous, sans exception, leur résidence à Chimai, et n'habitèrent qu'accidentellement le château de Villeneuve.



RECONSTRUCTION DU PONT.

Le pont sur l'Aisne fut reconstruit en 1265, tel qu'il existe aujourd'hui, à l'exception toutefois de la grande arche, dont la voûte en ogive fut remplacée, au siècle dernier, par un arc de cercle surbaissé, pour faciliter le passage des bateaux haut chargés. Cette reconstruction du pont qui avait été bâti 440 ans auparavant, fut-elle totale ou seulement partielle? on l'ignore, ainsi que les motifs qui y donnèrent lieu.

La dépense fut, dit-on, supportée par les habitants de la ville et par les corporations religieuses; mais rien ne le prouve, et il est même permis d'indouter, d'après la grandeur de l'ouvrage. Il est plus vraisemblable que le pont fut construit aux frais de la province, au moyen de tailles levées sur le peuple, et de sommes imposées, à titre de dons, aux seigneurs et aux communautés. Le comte de Soissons dut y contribuer pour une

somme considérable, en sa qualité de seigneur riverain de l'Aisne, sur la navigation de laquelle il percevait un droit, et, en outre, parce qu'il possédait un moulin placé sous la troisième arche du pont. Ce moulin qu'il tenait en fief de l'évêché, ainsi qu'on le voit dans une charte de l'année 1215, a subsisté jusque vers le milieu du XVII^e siècle.

La reconstruction du pont dut entraîner nécessairement celle du châtelet, qui en défendait le passage. Celle-ci se fit sans doute aux dépens des habitants, parce que cet édifice servait tout ensemble de fermeture à la ville et de maison de la commune; bien que les bourgeois payassent au comte une redevance annuelle à titre de loyer. Au devant de ce châtelet se trouvait une petite place où l'on exécutait les criminels, et où était placé le pilori.



ACCORDS ENTRE LA COMMUNE ET LE CHAPITRE.

A la suite d'un démêlé assez vif entre la commune et le chapitre de la cathédrale, il y eut un traité dont voici les principales dispositions :

« Les officiers du chapitre pourront arrêter les malfaiteurs dans l'étendue de leur juridiction.

« Les magistrats pourront arrêter quiconque aura tué ou blessé quelqu'un sur la terre du chapitre , mais ils devront remettre le coupable aux officiers du chapitre s'ils le réclament.

« Si les magistrats arrêtaient sur la terre du chapitre quelqu'un coupable de crime ou de délit envers la commune, ils devraient d'abord le livrer au chapitre qui en exigerait l'amende, après quoi il serait rendu aux magistrats qui en tireraient, à leur tour, l'amende due pour son méfait.

« Les magistrats ne pourront lever de tailles dans les quartiers soumis à la juridiction du chapitre, que celles autorisées par les chartes et ordon-

nances de Louis VI, de Louis VII et de Philippe-Auguste.

« Dans le cas où ils défendraient la vente du vin d'Auxerre à Soissons, cette prohibition ne pourrait s'étendre sur la terre du chapitre. »

Quelques années après cet accord, l'appariteur de l'archidiacre fut battu, en plein jour, dans l'exercice de ses fonctions. Les bourgeois, au lieu de lui porter secours et de saisir le coupable, comme ils devaient le faire, d'après les règlements en vigueur, le laissèrent maltraiter. Le chapitre fit un procès à la commune, et par un arrêt rendu au parlement de la Pentecôte 1274, le maire et les jurés furent condamnés à 40 livres d'amende (environ 360 francs).

Les magistrats avaient toujours été dans l'usage de faire la visite du pain dans tous les quartiers de la ville et les faubourgs indistinctement, bien que les évêques eussent prétendu, à diverses reprises, que cette visite ne devait pas être faite par eux dans les quartiers soumis à la juridiction de l'évêché. Mais l'évêque Milon de Bazoches se refusa formellement à ce que cet usage, qu'il regardait comme une usurpation sur ses droits, fût

continué plus longtemps. Il s'en suivit un procès. Les magistrats obtinrent d'abord un arrêt qui déclarait qu'ils jouissaient du droit de visite; un autre arrêt était nécessaire pour décider si ce droit leur appartenait; mais il fut convenu, sur l'arbitrage du grand bailli de Vermandois, que la visite du pain serait faite dans le quartier où l'évêque avait des officiers pour rendre la justice, par deux commissaires nommés, l'un par le prélat, l'autre par les magistrats, et que dans le cas où ces deux commissaires ne se trouveraient pas d'accord, il en serait nommé un troisième par l'évêque et les magistrats conjointement. Il fut stipulé, en outre, que ces commissaires distribueraient aux pauvres tout le pain qu'ils saisiraient chez les boulangers pour défaut de poids ou pour mauvaise qualité. Cette convention, conclue en 1275, fut ensuite adoptée par le chapitre de la cathédrale, et reçut son application dans l'étendue de sa juridiction.



OUVERTURE DE LA PORTE S^T-QUENTIN.

Un traité conclu au mois d'octobre 1305, entre le comte de Soissons, Hugues, et les magistrats de la commune, contenait les dispositions suivantes :

« Que le comte pourrait faire arrêter, dans les limites de la commune, ceux qui étaient du ressort de la justice du comté.

« Que les magistrats de la commune pourraient faire publier et exécuter les règlements de police dans le faubourg de St-Germain et sur le chemin de Villeneuve; y arrêter ceux qui troubleraient l'ordre par des querelles suivies de voies de fait, et les amener à la tour du comte. Que dans le cas où les magistrats ne se trouveraient pas sur les lieux pour saisir les délinquants, les officiers du comte pourraient le faire, sauf à les livrer aux magistrats qu'ils rencontreraient sur leur chemin; mais que l'amende infligée appartiendrait au comte, et lui

serait payée en monnaie de Soissons. Que les magistrats pourraient lever les tailles dans le faubourg de St-Germain pour des dépenses de la commune.

« Que le bétail de la commune pourrait pâture sur le terroir de Villeneuve, et réciproquement celui de Villeneuve sur le terroir de la commune.

« Que les bourgeois de Soissons qui voudraient aller aux marchés de Braisne ou de Vailly, seraient tenus de déclarer, sur serment, à la tour du comte, que les marchandises qu'ils y menaient, avaient été mises en vente au marché de Soissons.

« Que les magistrats pourraient faire fermer, par des murs, la ruelle qui était entre le château et l'abbaye de St-Léger; à la charge d'y entretenir l'égoût et de laisser une porte dans chaque mur, dont le comte aurait une clef et le maire l'autre.

« Que les magistrats auraient un local dans l'hôtel du Change, pour lequel ils payeraient une rente annuelle au comte.

« Que le comte concédait aux habitants la propriété de l'île d'Aisne; moyennant une rente de quatre livres parisis par an. Qu'il se réservait le

droit de justice sur cette île ; mais que les magistrats pourraient y faire saisir toute personne qui se serait rendue coupable de quelque crime ou délit. »

Par ce traité, la juridiction de la commune se trouvait étendue sur le faubourg de St-Germain, le plus éloigné de la ville, ayant toujours été jusqu'alors, comme on peut le croire, une dépendance directe de la seigneurie de Villeneuve. Ce traité assurait aux marchands de la ville la faculté d'aller vendre aux marchés de Braisne et de Vailly. Les autres clauses reconnaissaient les droits respectifs des parties dans l'administration de la justice ; confirmaient des concessions déjà faites à la commune, ou en faisaient de nouvelles. Cet arrangement était, dans toutes ses dispositions, à l'avantage des bourgeois, ce qui prouve qu'alors ils vivaient en bonne intelligence avec le comte.

La concession de l'île d'Aisne pourrait paraître quelque peu surprenante. Le comte se dépouillait, de son plein gré, du seul terrain qui fût encore attaché à son château. Désormais sans communication avec le dehors, et privé de jardin et de promenade, ce château n'était plus qu'une ha-

bitation fort incommode pour un seigneur. Mais depuis longtemps les comtes avaient transféré leur résidence à Chimai, et le château Gaillard n'était plus pour eux que le siège de leur seigneurie de Soissons.

L'île d'Aisne, d'une longueur de 500 mètres environ, sur une largeur moyenne de 90 mètres, fut convertie en promenade publique pour les habitants, et un jeu de mail qui y fut établi, lui fit donner le nom de promenade du Mail. Pour y communiquer directement de l'intérieur de la ville, sans passer par la porte qui y conduisait précédemment du château, ce que n'aurait peut-être pas permis le comte, on ouvrit, au bas de la rue St-Quentin, une nouvelle porte avec un pont sur le petit bras de l'Aisne. Cette porte, dite de St-Quentin, du nom de l'église paroissiale, dont elle était voisine, se trouvait au même endroit que la porte du Pont ou de l'Est au temps des Romains, et communiquait avec la tête de l'île. Cette porte de St-Quentin, appelée aussi la grande porterne, reparaitra plus d'une fois dans l'histoire de la ville.

Le comte Hugues mourut en 1307, âgé de vingt-

cinq ans seulement, sans autre postérité qu'une fille née après lui, héritière par conséquent du comté de Soissons. Avec lui s'éteignit la branche mâle des comtes de Soissons de la maison de Nesle, après une durée de cent soixante ans. C'est une justice à rendre aux seigneurs de cette maison, de reconnaître que leur conduite envers la commune fut toute loyale et bienveillante, et qu'ils ne cherchèrent jamais à revenir, en aucune manière, sur l'abandon volontaire ou forcé que le comte Renaud II avait fait de ses droits féodaux en faveur des bourgeois de Soissons. Malgré la puissance que se firent plusieurs d'entre eux, par leurs alliances et par leur position personnelle auprès du souverain, ils respectèrent toujours la foi jurée envers ces mêmes bourgeois, dont les pères avaient été les hommes de tailles et de corvées de leurs ancêtres. On ne trouve en effet aucune trace quelconque de contestation entre les privilèges du comte et les franchises de la commune ; tandis qu'il y eut lutte presque continuelle entre celle-ci et les juridictions cléricales, contre lesquelles les comtes eurent aussi plus d'une querelle à soutenir.

ABOLITION DE LA COMMUNE.

La famille des comtes de Soissons venait de s'éteindre par la mort prématurée du comte Hugues, et la commune se trouvait en même temps privée d'un modérateur qui la protégeait contre les prétentions du clergé et ses tentatives pour amener la destruction de cette institution populaire, créée depuis deux siècles environ. Six générations s'étaient succédé sans que l'antipathie du chapitre de St-Gervais pour les franchises de la bourgeoisie eût rien perdu de sa violence. Seulement les hostilités avaient changé de nature : ce n'était plus aux foudres de l'excommunication qu'on avait recours, un usage abusif et trop souvent répété, en avait amorti les effets, et avait appris aux peuples à les souffrir avec résignation, mais sans effroi.

Le parlement, rendu sédentaire à Paris, avait succédé à la plupart des droits des anciennes as-

semblées. Ce fut devant lui que le chapitre attaqua la commune. Cette nouvelle arène qu'il avait choisie était tout à son avantage; aussi son triomphe fut-il complet : contre un clergé tout puissant par sa mission, par ses richesses et par la naissance de ses membres (la plupart des chanoines sortaient des meilleures familles), audacieux et persévérant dans ses desseins, possédant presque exclusivement tout le savoir de l'époque, habile surtout dans l'art de déguiser une mauvaise cause sous les artifices de l'argumentation, que pouvait une bourgeoisie pauvre, illettrée et sans appui?

En 1313, s'engagea la nouvelle lutte. Quelques écoliers clercs ayant commis une action reprehensible, les bourgeois s'ameutent en criant, suivant l'usage du temps : *Haro as clerks !* prennent les armes, pénètrent de vive force dans le logis des coupables, les saisissent et les conduisent à la tour du Beffroi, où on les retient prisonniers. Le chapitre, indigné de cette violation de ses privilèges, obtient un arrêt du parlement qui condamne la commune à payer au roi une amende de 1,600 livres, et 600 livres au chapitre

à titre de dommages et intérêts (environ 40,000 fr.), indépendamment des frais du procès. Cet arrêt , d'une rigueur excessive , ne serait-il pas dû , en partie , à l'influence qu'avait exercé , dans le parlement , Pierre de Latilly , précédemment archidiacre du chapitre de la cathédrale , et auquel le roi avait confié les sceaux du royaume quelques mois auparavant ?

L'exaspération des bourgeois était au comble. En 1317, les magistrats craignant de les employer pour faire la police, se servirent de cinq sergents royaux pour arrêter, dans la juridiction du chapitre , plusieurs individus coupables de délits envers la commune. Cette précaution fut inutile : le chapitre obtint contre la commune un nouvel arrêt de condamnation beaucoup moins sévère , à la vérité , que le précédent , mais d'autant plus inattendu , que la violation de privilèges , attaquée par le chapitre , avait été consommée par des gens du roi , et que les personnes arrêtées n'appartenaient point à l'état ecclésiastique.

En 1318 et dans les années suivantes, le chapitre obtint encore , contre la commune , plusieurs arrêts , dont un portait 500 livres d'amende pour

le roi et 200 livres de dommages et intérêts pour le chapitre (environ 13,300 fr.), et les dépens.

Toutes ces condamnations, prononcées en peu d'années, sont dignes de remarque. Peut-on admettre que tous les magistrats, renouvelés annuellement, eussent assez peu de discernement et de prudence pour exposer ainsi, coup sur coup, les intérêts de la commune, qui étaient aussi les leurs; certains qu'ils étaient, par l'issue des premiers procès, d'être toujours condamnés? Une cause grave et profonde semble expliquer ces faits. La puissance royale, qui prenait chaque jour plus d'ascendant sur la féodalité, commençait à s'inquiéter de l'esprit démocratique du système communal. Le clergé secondait merveilleusement les défiances du trône, et ces fréquentes attaques du chapitre, ces arrêts empreints d'une si grande sévérité, n'étaient vraisemblablement que le résultat d'un plan combiné pour amener, à Soissons, la ruine d'un système qui s'y débattait encore, après avoir succombé dans plusieurs des villes voisines.

Pendant que le parlement déployait une rigueur non méritée contre les bourgeois de Sois-

sons, le roi, Philippe V, les faisait désarmer. Cette mesure, quoique générale à toutes les communes, leur fut peut-être plus sensible encore que la perte de leurs procès et abattit leur courage. En perdant le droit de prendre les armes pour la défense de leur ville et de leurs franchises; droit qu'ils tenaient de leur charte, ils se voyaient à la merci de tout seigneur qui voudrait les opprimer. Cependant chaque plainte du chapitre devenait le signal d'une forte condamnation pécuniaire; voyant que ce serait se précipiter dans une ruine complète que d'acquitter toutes les sommes dues pour amendes, dommages et intérêts, frais de justice et dépens, ils eurent recours à l'unique moyen qui leur restait, et pour échapper à la catastrophe vers laquelle on les entraînait, ils formèrent le projet de se mettre sous la protection du roi, en renonçant à la commune. Cette résolution prise, ils envoyèrent à Charles IV, dit le Bel, une députation de trois bourgeois, dont les noms ont été conservés : Antoine Luisant, Jean Toucher et Thomas Potage. Ces députés lui exposèrent la position fâcheuse de la bourgeoisie de Soissons, qui serait con-

trainte d'abandonner ses foyers, si l'on voulait exiger le paiement de toutes les sommes qu'elle devait, et lui proposèrent, au nom de leurs concitoyens, de lui vendre l'abolition de la commune et de se soumettre au gouvernement prévôtal, tel qu'il était établi à Laon et dans d'autres villes, à la condition qu'ils seraient déchargés de toutes les condamnations prononcées contre eux. Cette proposition fut accueillie avec grande faveur, et le roi, pour sanctionner la transaction, fit expédier les lettres patentes suivantes :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, faisons savoir à tous, présents et à venir, qu'ayant reçu supplications des bourgeois et habitants de la commune de Soissons, par lesquelles ils demandent, pour certaines causes, à être gouvernés, à l'avenir, en notre nom, par un prévôt que nous y nommerons, renonçant à avoir maire et jurés ; que ledit prévôt soit tenu de les gouverner suivant les libertés, franchises, usages et coutumes qu'ils avaient au temps qu'ils étaient gouvernés en commune, et que la juridiction de la prévôté de Soissons ressorte directement du bailliage de Vermandois, sans ressor-

tir de la prévôté de Laon. Nous avons reçu, à la prière desdits habitants, et recevons dès à présent, par la teneur de ces présentes, la commune avec ses juridictions, droits et revenus, excepté la maison du change, pour laquelle les habitants sont redevables au comte de Soissons de 30 livres, pour les faire gouverner, en notre nom, par un prévôt que nous y nommerons; et nous voulons que ce prévôt gouverne lesdits habitants suivant les libertés, franchises, usages et coutumes qu'ils avaient lorsqu'ils étaient gouvernés en commune, à l'exception qu'il n'y aura plus dorénavant ni maire, ni jurés. Et afin que ce soit chose stable, nous avons fait apposer notre sceau à ces présentes, nous réservant nos droits en toutes autres choses, ainsi que les droits d'autrui.

« Donné à St-Christophe en Hallate, le quatrième jour de novembre 1325. »

Telle fut la fin du gouvernement communal à Soissons. Si les bourgeois perdirent le droit de choisir, annuellement et sans contrôle de l'autorité souveraine, leurs magistrats, droit dont l'avantage n'a jamais été rendu incontestable par

l'expérience, ils conservèrent du moins ce qui leur importait le plus, les libertés et franchises municipales. Leurs adversaires n'eurent guère à s'applaudir d'un triomphe dont ils ne recueillirent aucun fruit. La chute de la commune tourna tout à l'avantage de la couronne, en lui donnant une ville aussi importante que Soissons l'était encore à cette époque. La bourgeoisie gagnait même au changement : avec ses droits civils qu'elle conservait, elle se trouvait à l'abri des embûches et des tracasseries des ordres privilégiés, et n'avait plus à redouter les inconvénients de ces institutions trop démocratiques, qui ouvrent un vaste champ aux ambitions illégitimes, et où l'intrigue et la turbulence causent souvent de si cruels déchirements.

Les lettres patentes du 4 novembre 1325, n'établissaient pas d'une manière assez formelle, ainsi que les bourgeois l'avaient demandé, que la prévôté de Soissons serait tout à fait indépendante de celle de Laon. Le prévôt de Laon prétendit, à ce qu'il paraît, comme étant de création plus ancienne, que celui de Soissons lui fût subordonné. Les bourgeois réclamèrent contre

une prétention qui les blessait. Ils pensaient, avec raison, que leur ville devait être placée au moins sur le même rang que Laon. Le roi accorda l'objet de leur demande par de nouvelles lettres patentes données à Meaux dans le courant de l'année 1326 :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, faisons savoir à tous, présents et à venir, que, sur la prière des bourgeois et habitants de Soissons, qui jouissaient autrefois de l'avantage d'être gouvernés en commune, nous leur avons accordé dernièrement la jouissance de leurs libertés, franchises, usages et coutumes, dont ils étaient primitivement en possession. Nous leur confirmons, de notre pleine grâce, les mêmes droits pour en jouir à l'avenir sous notre autorité royale. A cet effet, nous avons fait établir par les présentes lettres patentes qui expriment notre volonté et la grâce spéciale que nous entendons accorder auxdits bourgeois et habitants, pour qu'à l'avenir la juridiction de Soissons ressorte du bailliage de Vermandois et non de celle de Laon ou autre ; ainsi, à l'avenir, la juridiction de Soissons, au lieu de ressortir de

Laon ou ailleurs, dépendra du bailliage de Vermandois. Et afin que ce soit chose stable à jamais, il nous a plu de faire apposer notre sceau à ces présentes. »

ÉTABLISSEMENT DU RÉGIME MUNICIPAL.

L'administration du prévôt royal n'avait pas entièrement répondu aux intentions du prince, ni aux espérances des bourgeois. Leurs exigences pouvaient être d'autant plus grandes, qu'ils regrettaient sans doute la vie agitée de la commune et des émotions qu'ils ne retrouvaient plus dans le calme de leur nouvel état. Le prévôt, de son côté, chargé de la justice et des affaires municipales, avait peut-être apporté de la négligence ou essayé d'empiéter sur les droits et franchises de la bourgeoisie. Quoiqu'il en soit, les bourgeois s'adressèrent au roi, Philippe VI, dit de Valois, et lui exposèrent leurs griefs.

Philippe sentant le besoin de se rendre popu-

laire , pour mieux résister aux armes et aux prétentions du roi d'Angleterre, Édouard III, à la couronne de France , accueillit avec faveur les plaintes des bourgeois , et leur fit expédier des lettres patentes , par lesquelles on leur rendit le droit d'intervenir directement dans l'administration des affaires de la ville.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux que les présentes verront, salut. Faisons savoir que les habitants de la ville de Soissons nous ont fait exposer que n'ayant ni corps de ville, ni commune, les affaires de leur ville sont négligées et demeurent en suspens, faute d'une bonne administration, parce que nul d'entre lesdits habitants n'était appelé à y prendre part. Que ces affaires marchant de jour en jour à une ruine totale, ils nous ont supplié à ce que nous voulussions y apporter un remède convenable : c'est pourquoi nous, qui désirons toujours le bien de nos sujets, faisant droit à leur prière, nous avons octroyé, de grâce spéciale auxdits habitants de Soissons, que notre bailli de Vermandois désignera, chaque année, quatre bourgeois de la ville de Soissons, qu'il jugera capables, auxquels l'ad-

ministration des affaires de ladite ville sera remise. Et, à cet effet, il leur sera enjoint, par serment et sous certaine peine, de s'assembler toutes les semaines, avec l'argentier ou receveur, et celui qui aura été nommé procureur de la ville; et que d'un commun accord ils pourront faire lever des tailles pour les besoins de la ville, lorsque la nécessité en aura été préalablement reconnue et approuvée par notre bailli de Vermandois.

« Et nous ordonnons à notre bailli de Vermandois, que toutes les choses ci-dessus, il les fasse observer, en ce qui le concerne, toutes les fois qu'il en sera requis. En foi de quoi nous avons fait apposer à ces présentes notre sceau.

« Donné à Chartres le premier jour d'octobre 1335. »

D'autres lettres patentes du même roi, datées du bois de Vincennes, le 25 juin 1341, après avoir rapporté textuellement la teneur de celles du 1^{er} octobre 1335, ordonnaient les dispositions suivantes :

« Voulons et ordonnons que les quatre personnes nommées pour administrer les affaires de la ville, ou au moins trois d'entre elles puissent instituer, en présence de notre prévôt de Sois-

sons, un ou plusieurs procureurs pour représenter la ville et tous les habitants ; défendre et soutenir leurs causes en parlement et ailleurs, devant tous les juges séculiers du royaume, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs. Et que les quatre ou trois susdites personnes puissent arranger à l'amiable tous les différends qui pourront survenir entre les habitants, en nous soumettant, toutefois, toutes leurs décisions, afin que nous puissions reconnaître si elles ne touchent en aucune manière à nos droits..... Nous avons accordé auxdits habitants de déposer dans notre beffroi, à Soissons, leurs archives et les chartes qu'ils possédaient au temps qu'ils avaient la commune..... Et c'est notre volonté que les quatre personnes nommées à l'administration de la ville ne puissent, sous quelque prétexte que ce soit, obliger les habitants à attendre pour l'expédition de leurs affaires..... »

Les quatre personnes chargées de l'administration municipale prirent le nom d'*Échevins*. Le prévôt royal demeura le premier magistrat de la ville ; mais ses attributions embrassaient plus spécialement l'administration de la justice..

Cette nouvelle organisation, composée de deux

éléments bien distincts, répondait mieux que la démocratie de la commune aux besoins de l'époque et à tous les intérêts des habitants. Les bourgeois y trouvaient les mêmes garanties, et les affaires de la ville, désormais placées dans les mains de plusieurs de leurs concitoyens, ils n'avaient pas à redouter d'être opprimés, ni d'avoir d'autres contributions à payer que les tailles reconnues nécessaires et ordonnées par ces mêmes concitoyens, avec la sanction de l'autorité supérieure de la province. Avantage, il est vrai, qui devint bientôt à peu près illusoire, au moyen des subsides votés au roi par les états généraux du royaume; mais la ville de Soissons jouissait du droit d'envoyer des députés à ces états; et, au moins, ces impôts, s'ils furent parfois extrêmement lourds, se levaient régulièrement, et n'étaient que la conséquence naturelle de l'établissement d'une grande monarchie qui ne peut se soutenir sans eux.

Il est à remarquer, d'après cette combinaison des pouvoirs, que l'institution des échevins et des procureurs représentant la cité, formait un corps de ville et devenait un obstacle à tout empiètement du prévôt, dont l'autorité supérieure

s'opposait à ce que les magistrats pussent nuire ouvertement à leurs concitoyens et donnassent lieu, comme au temps de la commune, à des brigues et à des dissensions intestines. Et en effet, ce magistrat, gouvernant au nom du roi et pour le roi, tous ses efforts devaient tendre à assurer la tranquillité et le bien-être de tous les habitants. Ainsi se confondaient les intérêts du trône et de la bourgeoisie; et telle est l'excellence de ces institutions mixtes, qu'elles ont survécu à toutes les commotions politiques; suspendues quelquefois, souvent modifiées, mais reparaissant toujours plus fortes qu'auparavant, à mesure que la raison publique s'étend et se fortifie.

L'autorité du prévôt prévenait toute collision entre les franchises de la bourgeoisie et les privilèges des corporations religieuses. Juge, institué par le souverain, de toutes les causes civiles et criminelles qui étaient précédemment du ressort des jurés de la commune, sa juridiction ne tarda pas à être en opposition avec celles des seigneuries cléricales. Il y eut des contestations sur l'étendue respective de chacune de ces juridictions, par suite de leurs empiétements multi-

pliés, contre lesquels les magistrats de la commune n'avaient pas toujours su se tenir assez en garde. Chaque fois qu'une corporation devenait propriétaire de quelque maison ou terrain dans l'étendue de la commune, soit par succession d'un de ses membres, soit par donation, soit enfin par acquisition, elle prétendait y exercer le droit de justice, et l'enlevait ainsi à la juridiction des magistrats. On trouve, dans l'histoire de l'abbaye de Notre-Dame, plusieurs concessions de cette nature faites par les magistrats, au grand préjudice de leurs droits et des intérêts de la commune : vers l'an 1230, le maire et les jurés reconnurent que l'abbaye pouvait faire fermer, quand bon lui semblerait, les rues de Notre-Dame et de la Vieille Gagnerie. Cette dernière avait été ouverte, il est vrai, le siècle précédent, sur le terrain même de l'abbaye. Quelques années avant l'abolition de la commune, il y eut plusieurs actes passés entre l'abbesse et les magistrats pour des maisons acquises par elle dans la ville, avec le droit d'y exercer la justice.

Pour mettre un terme à toutes ces contestations, on convint de s'en rapporter à la décision

arbitrale de l'évêque de Soissons , Guillaume Bertrand. Ce prélat, sur le témoignage de vingt bourgeois qu'il choisit parmi les plus notables de la ville , et sur le vu des pièces produites par les parties , régla , par une charte portant la date de 1353, la circonscription de la justice du chapitre, telle qu'elle a été indiquée plus haut , avec l'addition de lieux situés dans d'autres rues , où cette corporation était devenue propriétaire de maisons , entre autres dans la rue Neuve.

CHAPITRE DE ST - LOUIS.

Ce chapitre fut redevable de son établissement à l'évêque Gérard de Courtonne, qui occupa le siège de Soissons depuis l'année 1313, jusqu'en 1331 ; il fit cette fondation, dans la chapelle épiscopale , pour six chanoines, et la plaça sous l'invocation de saint Louis. Par son testament, le fondateur ordonna que ce qui resterait de son bien fût employé à en augmenter les revenus. La

dotation de ce chapitre fut encore accrue , vingt ans plus tard, par un de ses membres , qui lui donna des biens-fonds. Cependant , malgré ces donations , le revenu des prébendes fut toujours tellement minime , que les chanoines de St-Louis étaient obligés , s'ils ne possédaient quelque fortune patrimoniale , de tenir , pour vivre , d'autres bénéfices ecclésiastiques.

ÉCOLE DE S^{TE} - CATHERINE.

Vers l'année 1335, Aubert de Bignicourt, doyen du chapitre de la cathédrale, établit à ses frais, dans la rue Girondin, aujourd'hui la rue des Minimes, une école ou collège, sous l'invocation de sainte Catherine. Un maître y enseignait le latin à dix-huit écoliers qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Cette école fut placée, par le fondateur et du consentement du chapitre, sous la direction de l'abbé de St-Jean des Vignes ; ce qui donnerait à croire qu'elle était particulièrement

destinée à donner des sujets pour les nombreux bénéfices que possédaient les chanoines de St-Jean. Afin d'assurer la subsistance des personnes et l'entretien des bâtiments, le fondateur donna plusieurs maisons situées dans la ville, ou sur la seigneurie de l'évêque, au faubourg de Crise. Ces dernières furent amorties par l'évêque, Pierre des Chapes, en faveur de l'école.

ÉCOLE DE BEAUTON.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine ni sur l'importance de cet établissement, qui disparut entièrement au milieu des malheurs dont la ville de Soissons fut accablée durant la première moitié du XV^e siècle.

En 1339, un seigneur de Mesville donna cent livrées de terre et quelques petites rentes, à prendre sur divers lieux qui lui appartenaient, pour la dotation de treize bourses, en faveur de douze écoliers et pour l'entretien d'un maître, qu'il ins-

talla dans une maison de la rue de Beauton. Ces bourses n'étaient que pour six ans, et devaient être données de préférence aux personnes de la famille du fondateur, pourvu, toutefois, qu'elles se destinassent à l'état ecclésiastique.

FONDATIONS DE BOURSES A PARIS.

Si , à cette époque , on ne trouve encore, à Soissons, que des écoles ecclésiastiques, c'est qu'il n'y avait guère alors que les clercs et les religieux qui eussent quelque teinture des lettres, du moins dans les villes du second ordre, comme Soissons. Mais, dans ces écoles, les études étant loin d'être complètes, il fut fondé des bourses à l'université de Paris pour les sujets qui voulaient acquérir une instruction plus élevée.

La première fondation de ce genre eut lieu en 1348. Jean du Mont, prévôt du chapitre de la cathédrale, fonda trois bourses. Elles étaient pour dix ans, mais on les perdait par une absence de

six mois consécutifs. Le droit de nommer à ces bourses fut conféré, par le fondateur, à l'abbé de St-Jean des Vignes. Deux ans après, le seigneur de Lizy, Raoul de Presles, fonda aussi à Paris le collège de Presles pour douze étudiants, avec un maître et un procureur. Les boursiers devaient être natifs des villages de Presles et de Mareuil en Daulle ou de la ville de Soissons.

En 1370, Jean de Dormans, évêque de Beauvais, et chancelier de France, qui avait été, pendant plusieurs années, chanoine de la cathédrale de Soissons et archidiacre de Brie, fonda pareillement à Paris le collège de Dormans pour douze étudiants, avec un maître, un sous-maître et un procureur. Les maîtres et les boursiers devaient être nés dans le diocèse de Soissons, et le collège fut placé, par le fondateur, sous la surveillance de l'abbé de St-Jean des Vignes. Les collèges de Presles et de Dormans furent réunis, en 1764 et 1765, à celui de Louis le Grand.



ENGUERRAND DE COUCY ,

COMTE DE SOISSONS.

La fille posthume du dernier comte de Soissons, héritière de ce comté, avait épousé, en 1325, Jean de Haynault. Une fille unique, issue de cette union, fut mariée à Louis de Chatillon, comte de Blois, qui périt, quelques années après, à la bataille de Crécy, laissant trois fils en bas âge. Le second, nommé Gui, hérita du comté de Soissons à la mort de sa mère.

Ce jeune seigneur était en otage, en Angleterre, pour le roi Jean, depuis près de six années, lorsque le comté de Soissons lui échut en partage. S'ennuyant d'une captivité dont il ne pouvait prévoir le terme, il prit le parti de racheter sa liberté aux dépens de sa fortune : il donna, pour sa rançon, au roi d'Angleterre, Edouard III, le comté de Soissons, dont ce monarque, par un acte du 17 juillet 1367, fit cession au seigneur de Coucy.

Enguerrand VII, en remplacement d'une rente de quatre mille livres qu'il lui devait sur la dot de la princesse sa fille qu'il venait de lui donner en mariage. Ainsi finit la première lignée des comtes de Soissons, laquelle, descendant de Charlemagne, par les comtes de Vermandois, avait successivement passé dans les maisons de Normandie, de Nesle, de Haynault et de Chatillon par les femmes.

Le nouveau comte de Soissons, fort de la haute estime dont jouissait sa maison, de ses grands domaines et de sa réputation de *bon et vaillant homme de guerre*, ne voulut prendre aucune part dans les querelles qui eurent lieu entre le roi de France, Charles V, son souverain, et le roi d'Angleterre, son beau-père. Cette neutralité, admise par les deux monarques, mit, pour un temps, la ville de Soissons à l'abri des ravages qui désolèrent quelques-unes des provinces voisines. Cependant plusieurs corps de troupes anglaises, traversant la France pour se rendre de Calais en Guyenne, pénétrèrent dans le Soissonnais et y commirent des dégâts. En 1373, un de leurs partis, fort de cent vingt lances, environ 600 hommes, s'était avancé entre Vailly et Soissons; il fut

défait dans une embuscade que lui avaient dressée plusieurs seigneurs du pays à la tête de leurs vassaux. En 1380 et 1381, un autre corps d'armée passa sous les murs de la ville, brûla quelques maisons des faubourgs et ravagea les environs. Mais les habitants de Soissons payèrent cher la tranquillité dont ils avaient été redevables à leur comte. Enguerrand ayant obtenu du roi le gouvernement militaire de la ville et de la province, fit bientôt peser sur la bourgeoisie un despotisme intolérable.

COMPAGNIE DE L'ARBALÈTE.

Dès les premières années du XIII^e siècle, il s'opéra un changement important dans les armes offensives dont on se servait dans les armées françaises. L'usage de l'arbalète, d'abord introduit sous Louis le Gros, et depuis abandonné sous son fils, Louis le Jeune, fut repris de 1210 à 1214, pendant le règne de Philippe-Auguste, son suc-

cesseur. Cette arme était, avant l'invention de la poudre et des bouches à feu, une de celles qui offraient le plus d'avantages pour la défense des villes, parce qu'il y avait des arbalètes à jalet qui lançaient de grosses balles ou de forts traits à une assez grande distance. Chaque ville, fermée de murs, était tenue d'avoir de ces machines, avec un certain nombre d'hommes, pris dans la classe des artisans, pour les construire et les réparer, ainsi que pour les servir. On leur donnait le nom d'artillers, et ils formaient une compagnie à part, en dehors des compagnies de la milice bourgeoise. Les artillers et les machines étaient sous la direction d'un officier appelé maître de l'artillerie, lequel recevait les ordres du grand-maître des arbalétriers de France, qui prit dans la suite le titre de grand-maître de l'artillerie.

Les compagnies d'artillers ou d'arbalétriers, reçurent souvent des encouragements des rois qui accordèrent, en divers temps, des exemptions d'impôts à ceux qui en faisaient partie. Mais ce fut sous le règne de Charles V que ces compagnies furent régulièrement organisées. Enguerrand de Coucy, devenu comte de Soissons et gouver-

neur militaire de la province, fit don à la compagnie de la ville d'une couronne d'argent, à ses armes, pour couronner son roi; c'était celui qui remportait le prix du tir.

L'invention des armes à feu ayant fait abandonner l'usage de l'arbalète, et l'établissement d'un corps de troupes régulières pour le service de l'artillerie du roi, rendirent les compagnies d'arbalétriers des villes sans utilité. Cependant celle de Soissons se maintint encore pendant plus de deux siècles, comme association bourgeoise, sous la dénomination des Chevaliers de l'Arbalète. Elle assistait en armes à toutes les cérémonies publiques; mais au lieu d'arbalètes pesantes et propres au combat, les chevaliers ne portaient plus que des arbalètes légères de luxe et de fantaisie, ornées, selon leurs moyens, d'incrustations en ivoire, en nacre, en argent et même en or; car alors ce n'étaient plus les artisans qui la composaient exclusivement, les bourgeois les plus riches tenaient à honneur d'y être admis. La compagnie avait son jardin, ou champ de tir dans la rue Bara, et sur la porte d'entrée on voyait un écusson avec trois arbalètes en sautoir. C'est dans cet

endroit qu'elle donnait des repas et des fêtes. A certains jours de l'année, elle assistait en corps à l'office dans la chapelle du Petit St-Crépin, où le service funèbre de ses membres était célébré.

LE CHATEAU GAILLARD

EST CONVERTI EN FORTERESSE.

Charles V était mort, laissant à ses frères l'administration du royaume, pendant la minorité de son fils, Charles VI. Le peuple était en proie aux rapines et aux exactions de ces régents, et à la tyrannie non moins odieuse des seigneurs, qui profitaient de la faiblesse du gouvernement pour faire revivre leurs vieilles prétentions. Fatigué de ses souffrances et de la dureté de ses maîtres, il ne supportait qu'avec beaucoup de peine et d'impatience une administration aussi déplorable, quand les Gantois, sous la conduite d'Artevelle, obligèrent le comte de Flandre, leur seigneur, à

se réfugier en France. Le succès de leur insurrection devint le signal d'une fermentation générale dans toutes les villes. Les bourgeois manifestaient hautement leur mécontentement, et paraissaient n'attendre que l'occasion de rentrer dans les droits dont on les avait dépouillés par l'abolition du système communal.

Le roi ayant marché, avec la majeure partie de la noblesse et une armée nombreuse, au secours du comte de Flandres, les habitants de Paris et de plusieurs autres villes, et Soissons était probablement de ce nombre, profitèrent de son éloignement pour se soulever; mais la défaite des Gantois à Rosebecq, qui assurait le triomphe des seigneurs, permit de ramener à la hâte la plus grande partie des troupes. Tout, à leur approche, rentra dans l'ordre et se soumit sans faire la moindre résistance. Mais l'occasion d'humilier la bourgeoisie, de lui faire expier ses idées et ses tentatives d'indépendance, paraissait trop favorable pour ne pas être mise à profit par les seigneurs. La plupart des villes, et Paris toute la première, furent traitées avec une extrême sévérité : beaucoup de bourgeois portèrent leurs têtes

sur l'échafaud ; d'autres languirent longtemps dans les cachots ; d'énormes amendes furent exigées pour remplir les caisses du trésor royal, épuisées par les dilapidations des oncles du roi ; enfin les franchises municipales furent abrogées. On vit alors les privilèges se relever de toutes parts sur les ruines des libertés civiles.

Toutefois ce retour violent vers la féodalité ne fut pas de longue durée. La bonté naturelle du jeune monarque intervint en faveur de la bourgeoisie, et mit à ces actes de rigueur et de vengeance, un terme que commandait aussi l'intérêt de son gouvernement. Une expérience chèrement acquise, par plusieurs siècles d'anarchie féodale, avait assez fait connaître combien l'extension immodérée des privilèges, et la servitude des peuples, qui en est la conséquence inévitable, sont funestes à la splendeur du trône et à la prospérité de l'État.

Mais les effets de la modération du roi ne purent s'étendre sur les provinces. La plupart des seigneurs qui y commandaient, abusant de leur autorité, prolongèrent à leur gré le châtimement infligé à la bourgeoisie. Plusieurs d'entre eux allè-

rent même jusqu'à proclamer hautement le prochain retour des beaux jours de la féodalité; et, dans la vue de s'en assurer la tranquille jouissance, ils s'empressèrent de faire élever, dans les villes, des citadelles pour contraindre les habitants à subir le nouveau joug qu'ils voulaient leur imposer.

Le comte Enguerrand, l'un des vainqueurs les plus marquants de Rosebecq, fit exécuter des travaux considérables au château Gaillard et le rendit capable de tenir en bride la population de Soissons. Investi du gouvernement de la ville et de la province, et jouissant du plus grand crédit auprès du roi; il put faire fléchir, à son gré, les franchises municipales devant ses volontés tyranniques. Si les habitants obtinrent de conserver quelques formes d'institutions libérales, elles étaient à peu près illusoires, sous l'autorité toute militaire et sans bornes du seigneur; et telle était la force de l'autorité qu'il avait usurpée, qu'elle dura plus de quinze ans après lui. Derrière les tours et les créneaux de sa forteresse, il pouvait se rire impunément des murmures et des armes de la pauvre bourgeoisie.

Les augmentations, faites par les ordres d'Enguerrand au château Gaillard, consistèrent principalement dans une enceinte extérieure de la forme d'un carré long, enveloppant une superficie d'environ 4,500 mètres carrés. Cette enceinte avait au delà de 10 mètres de hauteur sur 2 d'épaisseur. Elle était surmontée d'un chemin de rondes qui servait à communiquer à des tours circulaires, dont quatre occupaient les angles du carré. S'il faut en croire un auteur qui a pu voir trois de ces tours, leur hauteur était de 100 pieds (environ 33 mètres), quoique leur diamètre, pris à l'extérieur, ne fût que d'environ 8 mètres (?).

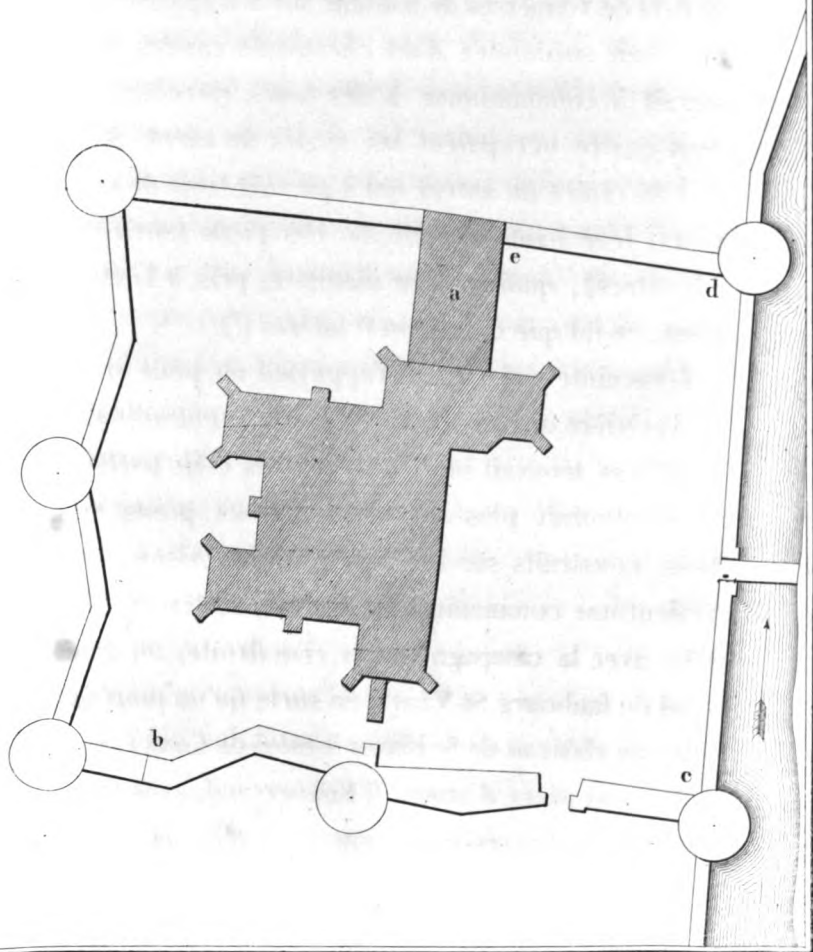
L'enceinte extérieure s'appuyant au petit bras de la rivière qui lui servait de fossé, la muraille de la ville se trouvait interrompue dans cette partie, et n'entourait plus le château. Deux ponts en bois, construits sur les deux bras de l'Aisne, ouvraient une communication directe, au travers de l'île, avec la campagne de la rive droite, au dessous du faubourg St-Vaast; en sorte qu'on pouvait aller du château de Soissons à celui de Coucy, résidence et place d'armes d'Enguerrand, sans être obligé de traverser aucune partie de la ville.

LE CHÂTEAU GAILLARD

augmenté par Enguerrand de Coucy vers 1582.

a. Bâtiment ajouté à l'ancien château

b, c, d, e. Partie de l'enceinte qui a subsisté jusqu'en 1772.



Quant au bâtiment du château, il fut augmenté de toute la partie qui renfermait la grande salle, et qui avait été accolée sur le côté du nord. Quelques auteurs ont cru que cet agrandissement du château avait eu pour objet de rendre la ville plus forte. C'est une erreur, puisque l'enceinte de celle-ci restait la même qu'auparavant; le château gagnait seul aux nouvelles constructions, et ses épaisses murailles, ainsi que ses hautes tours étaient plus menaçantes que rassurantes pour les bourgeois. Ils ont aussi prétendu que cet agrandissement était l'ouvrage du duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, qui acquit, en 1404, de Marie de Coucy, fille du comte Enguerrand, la moitié du comté de Soissons. Mais ce prince ne fut jamais mis en possession du château Gaillard; car après la mort d'Enguerrand, arrivée en 1397, ce château était devenu la résidence de sa veuve, en secondes noces, Isabelle de Lorraine, et de la fille issue de cette union. Celle-ci épousa, en 1410, le comte de Réthel; et le mariage fut célébré, dans ce même château, avec toute la pompe du temps; mais alors la veuve d'Enguerrand cessa de l'habiter. D'ailleurs, on trouve dans un édit de l'an 1407, *que le*

château fut bâti par Enguerrand qui, pour sa commodité, fit rompre la muraille de la ville, y fit faire une sortie, et construire un pont sur la rivière, pour aller de son château en sa terre de Coucy, sans passer par la ville.

COUVENT DES CÉLESTINS.

Le comte Enguerrand, entraîné par l'esprit de dévotion et par ses passions chevaleresques, se jeta dans plusieurs expéditions aventureuses, où il perdit enfin la liberté et la vie. Sur le point de partir, en 1390, pour aller combattre les Mahométans d'Afrique, il donna le château de Ville-neuve et plusieurs biens-fonds pour y établir une communauté de Célestins, ordre monastique tout récemment introduit en France. Ces moines devaient prier pour les chevaliers et les dames de son ordre de la couronne, pour leurs écuyers et leurs damoiselles, et pour le bon succès de la nouvelle croisade, où il allait *exterminer ou con-*

vertir les Infidèles. Malgré la pieuse fondation du général, le courage des aventuriers réunis sous sa bannière et les prières de ses moines, l'entreprise eut une issue malheureuse.

Le château de Villeneuve avait été reconstruit en 1330, par la comtesse Marguerite, fille du comte Hugues. Il était devenu la demeure de la comtesse Jeanne, sa fille, veuve du comte de Blois, tué à la bataille de Crécy en 1346. Cependant cet ancien manoir des comtes de Soissons et les libéralités d'Enguerrand ne purent suffire à l'établissement de douze religieux qui avaient fait vœu de pauvreté. Par son testament, fait en Turquie, où il mourut captif, Enguerrand enjoignit à ses héritiers au comté de Soissons, de faire achever la fondation du monastère de Villeneuve. En conséquence, sa fille aînée, Marie, épouse du duc de Bar, en vendant (1404) au duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, la moitié de ce comté pour la somme de 400,000 livres, lui imposa la condition de remplir cette obligation. Ce prince s'en acquitta très-généreusement et à la grande satisfaction des Célestins, pour lesquels il avait une affection particulière. Il porta leur nombre à dix-huit, et la dotation

fut augmentée proportionnellement ; aussi les moines le reconnurent-ils pour le second fondateur de leur monastère.

Le couvent et l'église, construits avec une magnificence toute royale, furent tellement dévastés par les Calvinistes, en 1567, qu'il fallut les rebâtir presque en totalité. En 1778, un arrêt du conseil du roi ayant supprimé la communauté des Célestins, la maison de Villeneuve et ses dépendances furent données à l'évêque de Soissons, qui en fit sa maison de campagne.

TABLEAU DE LA VILLE

A LA FIN DU XIV^e SIÈCLE.

L'espace renfermé dans les murs de la ville, sans y comprendre le faubourg St-Vaast, était d'environ 388,000 mètres carrés (près de 39 hectares). Les établissements religieux et le château du comte en occupaient un cinquième.

A cette époque, les maisons étaient peu spa-

cieuses , et chacune d'elle suffisait au logement d'une famille , quelque nombreuse qu'elle fût. Elles étaient encore généralement construites en pans de bois , avec remplissages en brique ; la pierre n'était employée que dans les fondations. Elles ne se composaient guère que d'un rez-de-chaussée, où il fallait descendre plusieurs marches , et d'un ou deux étages élevés en encorbellement. Contrairement à l'usage de nos jours , la façade sur la rue avait peu d'étendue et formait un pignon ; la plus grande dimension était en profondeur. Les toits , fort allongés et fort raides , descendaient jusque vers le niveau du plancher du premier étage et faisaient une saillie de plusieurs pieds , d'où il résultait que , vu le peu de largeur des rues , l'intérieur des maisons était obscur et mal aéré. De grands cheneaux, ou gouttières en bois , placés entre les toits des maisons contiguës , s'avançaient également de plusieurs pieds et allaient rejeter les eaux pluviales vers le milieu de la rue. Les ornements extérieurs consistaient en moulures et sculptures faites avec assez de soin surtout les bois apparents de la façade.

On voit encore aujourd'hui plusieurs maisons

de ce genre, dont la plus remarquable est dans la rue St-Christophe, près du carrefour de la Grosse Tête. Cette maison est précieuse comme échantillon des constructions bourgeoises du moyen âge.

Des rues généralement étroites, mal alignées, non pavées et sales, où les rayons du soleil pénétraient à peine; les saillies des toits et des gouttières, la couleur rembrunie des maisons, tout concourait à donner à la ville un air sombre et triste, encore augmenté par l'aspect imposant des hautes murailles de la petite cité, de l'abbaye de Notre-Dame et du château. C'était comme trois forteresses, dont les tours dominaient de plusieurs mètres les combles des maisons les plus élevées, et semblaient tenir suspendues sur la tête des habitants toutes les horreurs de la guerre. On ne voyait pas de ces boutiques qui donnent tant de vie aux villes modernes. La vente de toutes les denrées et de tous les objets de consommation journalière, se faisait à la halle qui occupait le centre de la place du grand marché. Quant au commerce des étoffes fines, des bijoux, etc... lequel se bornait à un assez petit

nombre d'articles , l'industrie et la navigation étant encore dans leur enfance , il était fait par des marchands ambulants pour la plupart Italiens ou Flamands. Ils étaient obligés de déballer leurs marchandises et de les mettre en vente dans la grande salle de l'hôtel du Change , et payaient un droit qui faisait partie des revenus du comte , auquel l'hôtel appartenait. Ce seigneur percevait aussi un droit de place à la halle et un droit de mesurage dans toute la juridiction de la commune.

Il se trouvait alors , à Soissons , une hôtellerie dite de la *Grosse Tête* , qui a été longtemps en renom. Elle occupait l'angle sud-est des rues de la Burie et de St-Nicolas , et se trouvait adossée au mur de la petite cité. Aujourd'hui elle n'existe plus ; mais son nom est resté au carrefour où elle était placée et à la fontaine qui y fut établie postérieurement. Cette hôtellerie appartenait au chapitre et devait être déjà fort ancienne , puisqu'il avait fallu la reconstruire vers l'an 1370. En cette occasion, Marie de Coucy, fille d'Enguerrand VI, fit don de 200 florins au chapitre. Il est probable qu'elle dut son origine au désir des chanoines

d'avoir, dans leur juridiction, une maison destinée à recevoir principalement les gens d'Église qui passaient à Soissons, et qu'ils ne pouvaient plus héberger convenablement, chacun d'eux vivant séparément depuis l'incendie de leur maison commune.

On ne trouve aucun renseignement sur la population de Soissons à cette époque ; mais elle devait avoir été considérablement diminuée par la peste noire qui enleva, durant le XIV^e siècle, un tiers des habitants de l'Europe, et fut suivie d'une si horrible famine que les hommes étaient réduits à se nourrir d'écorces d'arbres. Si, comme on le rapporte, l'abbaye de St-Jean des Vignes perdit alors trente-huit de ses religieux, combien la mortalité ne dut-elle pas être comparativement plus considérable parmi le peuple, qui n'avait pas les mêmes ressources pour lutter contre ces terribles fléaux ?



VIEUX USAGES.

Pendant ces temps de calamités, les faibles lumières que n'avaient point encore étouffé, ni les invasions des barbares, ni les fréquentes guerres intestines des seigneurs féodaux, n'avaient pu se communiquer aux populations, et dix siècles d'ignorance et d'abrutissement avaient donné naissance à une foule de pratiques grossières, dont la plupart se rattachaient aux cérémonies religieuses. Sans parler de la fête des fous, de la messe de l'âne, et d'autres extravagances semblables qui avaient lieu dans un assez grand nombre d'églises de France, il existait encore à Soissons plusieurs pratiques particulières. Voici quelques-unes des plus remarquables :

Le jour des Rameaux, au retour de la procession, on faisait une station devant le portail de la cathédrale, pendant laquelle un diacre monté sur la galerie extérieure, chantait la passion. L'évêque

se tenait debout au milieu de la place ; il avait des bourses pleines de monnaie pendues à sa ceinture, et les pauvres venaient y prendre ce qu'ils voulaient.

On lisait dans un des anciens registres du chapitre de la cathédrale, les deux ordonnances suivantes :

« Le jour du mardi gras, les Vêpres seront chantées à une heure, pour se transporter ensuite à notre hôtellerie de la Grosse Tête, et y voir passer les masques : il sera dressé, à cet effet, devant ladite hôtellerie deux théâtres : l'un pour nous (*les chanoines*) et l'autre pour notre bas chœur.

« Le jour de la Nativité de la Vierge, trois chanoines se transporteront, accompagnés de notre bailli et des officiers de notre justice, au village de Villemontoire pour donner un pourpoint (*ancien vêtement*) à celui qui fera la plus belle grimace sur le théâtre de la place! »

On lisait aussi, dans un vieux recueil du chapitre de St-Pierre au Parvis, que le jour de la fête des Prés, les religieuses de l'abbaye de Notre-Dame et les chanoines de ce chapitre, allaient en

procession à la croix des Prés de St-Crépin, et qu'après y avoir fait les prières usitées, les chanoines et les religieuses dansaient tous ensemble autour de la croix. A leur retour, chaque chanoine portait sur la tête, en guise de voile, une grande pièce de lard que lui avait donnée l'abbesse de Notre-Dame à titre de rétribution pour son assistance à la procession.

Ces usages ridicules et ces étranges cérémonies, qui cachaient peut-être dans leur origine un sens mystique, dont l'explication n'est point parvenue jusqu'à nous, ont disparu peu à peu, et ont cessé de profaner la pureté du culte et la majesté des rites sacrés.

Maintenant, nous allons arriver à l'un des événements les plus dramatiques et les plus désastreux des annales de Soissons.



**REVOLTE DES SOISSONNAIS,
SIÈGE ET SAC DE LA VILLE EN 1414.**

Jamais époque ne fut plus funeste pour la France, que le règne de Charles VI; jamais plus de désastres ne fondirent sur elle, que durant la minorité, et plus tard, pendant la démence de cet infortuné monarque. Soissons, comme nous le verrons bientôt, eut une large part dans ce demi-siècle de calamités publiques. Les trois oncles du prince avaient commencé le désordre par leurs rapines; mais quand le duc d'Orléans, frère du roi, fut en âge de prendre part aux affaires du gouvernement, et de faire valoir ses droits à la régence du royaume, sa légèreté et ses dilapidations aggravèrent encore le mal. Il trouva un redoutable adversaire dans la personne de son cousin germain, Jean sans Peur, duc de Bourgogne. On vit bientôt éclater une haine implacable entre les deux princes. Ils devinrent les fléaux d'une

monarchie, dont leur naissance devait les rendre les soutiens. L'ambition et la soif de la vengeance mirent tout en œuvre : la ruse, la trahison, l'assassinat même, rien ne coûta pour s'emparer du pouvoir, et chacun déchirait le sein de la patrie au nom d'un roi malheureux, qui servait de jouet aux passions et aux vices de sa cour.

En novembre 1407, le duc d'Orléans tombe sous les poignards des satellites de Jean sans Peur, et sa mort devient le signal d'une suite de crimes qui, des marches du trône, où ils ont pris naissance, s'étendent avec une effrayante rapidité sur toutes les classes de la nation. Deux grandes factions se formèrent dans l'État et divisèrent tous les esprits : celle des enfants du duc d'Orléans, appelée plus communément la faction des Armagnacs, et celle du duc de Bourgogne. On pouvait reconnaître, dans la première, ce parti de la noblesse qui avait triomphé à Rosebecq des Gantois et de la bourgeoisie, et qui s'opposait de tout son pouvoir à ce que les franchises fussent rendues aux villes dépouillées à la suite de la victoire des seigneurs. Le duc de Bourgogne, au contraire, possédant, du chef de sa femme, les provinces flamandes, où les bourgeois jouissaient

d'une liberté fort étendue, affectait de se montrer, dans toutes les occasions, le défenseur des intérêts populaires. Cette conduite, en lui assurant l'attachement et la soumission des Flamands, peuple difficile à gouverner, lui donnait un grand crédit dans les villes de France, dont les habitants voyaient en lui leur seul appui, leur unique espoir. Après le meurtre de son rival, il s'était rendu maître du gouvernement, et le peuple respirait, quoique toutes les injustices dont il avait à se plaindre n'eussent pas été, à beaucoup près, redressées ; mais en l'année 1413, le dauphin, auquel le duc avait fait épouser sa fille, voulut enfin s'affranchir de l'espèce de tutelle dans laquelle il le retenait, et prendre lui-même, au nom de son père, les rênes de l'État ; il se réunit aux Armagnacs. Cette démarche hardie et inattendue entraîne le roi et la cour. Le duc de Bourgogne, qui ne se croit plus en sûreté à Paris, s'éloigne et se retire dans ses états de Flandre. Peu de temps après, le dauphin, sur le point de se réconcilier avec son beau-père, cède aux sollicitations de la reine, et fait défendre au duc, au nom du roi, de sortir de ses états.

Jean sans Peur ne tient aucun compte de ces

derniers ordres, et malgré la rigueur de la saison, il se met en marche, au commencement de février, avec une petite armée, composée de ses meilleures troupes, faisant annoncer partout qu'il ne vient que pour délivrer le roi et le dauphin de la captivité dans laquelle ils étaient retenus. La plupart des villes de la Picardie lui ouvrent leurs portes. Il vient à Soissons, où les bourgeois le reçoivent comme un libérateur. Poursuivant sa marche sans obstacles, il arrive jusque sous les murs de la capitale, dont les habitants l'appelaient de tous leurs vœux ; mais les Armagnacs, qui s'y trouvent en grand nombre, surveillent si bien les Parisiens, qu'ils n'osent remuer. Le duc, après avoir tenté, à plusieurs reprises, mais toujours sans succès, d'entamer une négociation, et trop faible pour risquer une attaque, prit le parti de se retirer.

Les habitants de Soissons, depuis près de trente ans, supportaient impatiemment la perte de la plus grande partie de leurs franchises, confisquées au profit d'Enguerrand et de ses successeurs. Ils voyaient, avec douleur, au sein de leurs murailles, cette forteresse du comte qui leur ôtait

tout espoir d'être délivrés jamais de l'oppression du seigneur, et de rentrer dans la jouissance de leurs droits. L'occasion leur parut favorable. S'étant rendus maîtres du château par surprise, ils incendièrent d'abord les deux ponts sur la rivière et murèrent la porte qui y communiquait. Puis ils démolirent la plus grande partie de l'enceinte extérieure de la forteresse qui faisait face à la ville ; en sorte que le château , proprement dit , se trouvait renfermé de nouveau dans l'intérieur de la ville , sans pouvoir communiquer avec le dehors.

Si les habitants ne poussèrent pas plus loin l'œuvre de destruction d'une forteresse élevée contre leur liberté , il faut l'attribuer au temps qui leur manqua. Peut-être leur dessein se bornait-il à remettre le château dans le même état où il était avant Enguerrand , respectant l'ancien édifice , qui était la propriété d'un puissant seigneur.

Le duc de Bourgogne, passant par Compiègne, lors de son retour en Flandre, conclut un traité avec les bourgeois de cette ville et de Soissons. Par ce traité, ces derniers s'engageaient à ne

point reconnaître les ordres du roi, aussi longtemps que ce monarque et le dauphin seraient dans la dépendance des Armagnacs. Ils s'engageaient aussi à soutenir les efforts du duc, pour obtenir la liberté complète de ces deux princes ; et le duc, de son côté, promettait de secourir les deux villes de Compiègne et de Soissons, dont les habitants avaient rétabli les franchises et institutions municipales. En conséquence de ce traité, il envoya à Soissons Enguerrand de Bourbonville, réputé le plus brave et le meilleur de ses capitaines, avec un corps de troupes, composé de Bourguignons, de Picards et d'une quarantaine d'Anglais.

La retraite du duc de Bourgogne assura le triomphe de ses ennemis. Profitant de la mauvaise issue de son entreprise, ils firent les plus grands efforts pour l'accabler : ils obtinrent d'abord du parlement plusieurs arrêts par lesquels ce prince, petit-fils de France, était déclaré assassin, voleur, brigand, traître, criminel de lèse-majesté. Dans le même temps, on remuait tout le royaume pour lever une grande armée, à la tête de laquelle on voyait, au milieu d'une foule de nobles, le

roi, le dauphin, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Alençon, d'Eu et de Vendôme, et le bâtard Hector de Bourbon, tous du sang royal; le duc de Bar, petit-fils d'Enguerrand de Coucy et comte de Soissons, le connétable d'Albret, et enfin le comte d'Armagnac, l'âme du parti. C'était lui qui devait diriger toutes les opérations de la guerre; et par une condescendance tout à fait digne de cette époque déplorable, toute l'armée, les princes et le roi lui-même, portaient l'écharpe blanche de ce seigneur, (l'écharpe royale était alors azur). Exemple frappant du vertige et de l'aveuglement de l'esprit de parti qui couvrait la majesté royale des couleurs d'un chef de faction!

L'armée se trouvant réunie, vers le commencement d'avril, dans les environs de Paris, le roi fit sommer, par des hérauts d'armes, toutes les villes qui avaient embrassé le parti du duc de Bourgogne, et notamment Compiègne et Soissons, de rentrer dans le devoir, avec ordre aux troupes qui s'y trouvaient d'en sortir sur-le-champ. A Soissons, ces sommations furent reçues avec hauteur, par Enguerrand de Bournonville.

Il répondit, au nom des bourgeois et de la garnison : « Qu'ils tenaient la ville pour le roi, qu'ils « étaient prêts à lui en ouvrir les portes, ainsi « qu'au dauphin et à leurs maisons seulement ; « mais qu'ils ne voulaient pas recevoir les princes et seigneurs ennemis du duc de Bourgogne, parce qu'ils les regardaient comme des « traîtres. » Compiègne ayant fait une réponse à peu près semblable, l'armée royale ouvrit la campagne par le siège de cette ville. La garnison se défendit, pendant quelques jours, avec beaucoup de résolution, et obtint, pour elle et pour les habitants, des conditions honorables.

Dès que Compiègne eut fait sa soumission, l'avant-garde de l'armée, sous la conduite du connétable, du comte d'Armagnac, du duc de Bar et d'Hector de Bourbon, se porta devant Soissons, où elle arriva le 5 mai 1414. Elle était accompagnée de députés, chargés par le roi de faire entendre raison aux Soissonnais et de les amener à se soumettre. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que ces envoyés du monarque purent obtenir d'être admis jusqu'à la première porte, pour conférer avec le gouverneur et les

magistrats de la ville. Ils les sommèrent de rentrer sur-le-champ dans l'obéissance et d'ouvrir leur portes, non seulement au roi et au dauphin, mais aux princes, aux seigneurs et à toutes les troupes qui étaient à son service; donnant l'assurance que le roi accordait, sans restriction aucune, le pardon du passé, comme il l'avait accordé aux villes de Compiègne et de Noyon, où personne n'avait été inquiété ni poursuivi. Ils leur représentèrent tous les malheurs qu'ils s'attireraient infailliblement s'ils s'obstinaient dans la révolte. Mais, ni les exhortations et les menaces des envoyés du roi, ni la reddition de Compiègne et de Noyon, ni l'arrivée prochaine de toute l'armée, ne purent ébranler les audacieux bourgeois et la garnison que renfermait la ville. Bournonville répondit ce qu'il avait déjà répondu au héraut d'armes. Et à peine les députés se furent-ils retirés, qu'il commença les hostilités par une vigoureuse sortie, dans laquelle l'avant-garde de l'armée du roi, prise à l'improviste, fut assez maltraitée. Enhardie par ce premier succès, la garnison renouvela ses attaques les jours suivants. Dans une de ces sorties, Hector de Bour-

bon, l'un des chefs de l'avant-garde royale, voyant ses troupes reculer en désordre devant ceux de la ville, accourut à leur secours, parvint à rétablir le combat et repoussa les assaillants. Entraîné par son courage, il les poursuivit l'épée dans les reins jusque sur le bord du fossé, où il fut atteint d'un coup d'arbalète que lui tira un des archers du gouverneur. La blessure fut mortelle, et la perte de ce chef, distingué par sa valeur et par ses qualités personnelles, fut vivement regrettée de toute l'armée. Elle devint un grand sujet de ressentiment contre les Soissonnais et leur valut bien des rigueurs ⁽³⁾.

La force pouvait seule vaincre l'opiniâtreté des révoltés. On investit la ville tout d'abord, afin de couper toute communication avec le dehors. Vainement la garnison voulut-elle, par de fréquentes sorties, s'opposer à une opération exécutée par quatre-vingt mille hommes ⁽⁴⁾. Le gros de l'armée, ou la bataille, prit position sur la rive gauche de l'Aisne. L'avant-garde, composée en grande partie de cavalerie, et la réserve ou arrière-garde, sous le commandement du duc de Bourbon, passèrent sur la rive droite, pour faire

tête aux secours que le duc de Bourgogne aurait pu envoyer, et qui ne pouvaient arriver que par ce côté. Le corps de réserve fut aussi chargé de l'attaque du faubourg St-Vaast et de l'abbaye de St-Médard, où les Soissonnais avaient mis une petite garnison.

Le quartier du roi fut établi dans l'abbaye de St-Jean des Vignes. Celui du dauphin et du duc d'Orléans, dans l'abbaye de St-Crépin en Chaye. Le duc de Bourbon occupait l'abbaye de St-Etienne, et tous les autres chefs étaient répandus autour de la ville, à proximité de leurs troupes.

De leur côté, les assiégés n'avaient rien négligé pour augmenter leurs moyens de défense. L'armée royale faisait encore le siège de Compiègne, que déjà ils avaient démoli et incendié tous les édifices qui avoisinaient, à l'extérieur, les murailles de la ville, afin d'en mieux découvrir les abords, et d'ôter à l'ennemi tout convert qui pouvait favoriser ses approches : églises, monastères, maisons, cabanes, tout avait été rasé jusqu'au sol, et ce qui restait des anciens faubourgs fut enveloppé dans la même ruine. Tous les villages, à plusieurs lieues à la ronde, avaient été pil-

lés pour approvisionner la ville et priver l'armée royale des ressources qu'elle aurait pu en tirer. En un mot, rien n'avait été négligé pour assurer la défense, soutenir un long siège, et rebuter l'armée du roi. On avait fait sortir de la ville beaucoup de bouches inutiles. L'évêque et son chapitre s'étaient retirés au Mont Notre-Dame, soit qu'ils désapprouvassent la révolte des Soissonnais, soit qu'ils voulussent s'éloigner du théâtre de la guerre.

Avant de commencer les travaux du siège, le roi, toujours porté à la clémence, quand sa maladie le rendait à lui-même, voulut encore essayer des moyens de douceur pour fléchir l'indomptable obstination des habitants. Il leur envoya une troisième sommation, avec menaces d'user envers eux de la plus grande rigueur s'ils n'obéissaient pas sur-le-champ à ses ordres. Mais telle était l'illusion qu'ils se faisaient sur leur courage et sur leurs moyens de résistance que cette sommation ne fut pas mieux accueillie que les deux premières. Bournonville, parlant toujours au nom de tous, fit une réponse semblable aux précédentes; ajoutant que la garnison, composée de trou-

pes au service du duc de Bourgogne, tenait, par le droit de la guerre, une ville qui appartenait au duc d'Orléans, son mortel ennemi ⁽⁵⁾.

Alors on décida, dans le camp royal, que le siège serait poussé avec toute la vigueur possible, afin que l'armée pût ensuite profiter de la belle saison, et porter la guerre en Flandre. Cette résolution fut saluée par des cris de joie : les seigneurs, indignés de la manière dont on les avait traités, voulaient, par un grand exemple de rigueur, ôter aux autres villes, qui tenaient encore pour le duc de Bourgogne, l'envie d'imiter Soissons ; et les troupes jouissaient aussi par avance du pillage de la ville rebelle.

Il y eut plusieurs attaques. La principale fut dirigée contre la partie de l'enceinte, à gauche de la porte Bara, où se trouvait une grosse tour, sur laquelle était peint un ange. Le 12 mai, on commença à faire jouer l'artillerie. Cette arme, encore dans son enfance, ne se composait que d'un très-petit nombre de pièces de gros calibre, appelées *Bombardes*. Les assiégeants placèrent la plus forte de leurs bombardes, nommée la *Bourgeoise*, à l'attaque principale, où elle fit

d'autant plus de ravages, que les assiégés n'avaient point de bouches à feu pour la contre-battre. En huit jours une brèche considérable fut pratiquée dans la muraille, et la grosse tour fortement endommagée.

Pendant que la ville était vivement battue, et que ses murailles entamées ouvraient plusieurs passages à l'ennemi, la garnison de St-Médard se rendait à discrétion, sans avoir presque soutenu de combat, quoique l'abbaye eût pu faire une bonne défense. Le duc de Bourbon fait ensuite attaquer, par escalade, le faubourg St-Vaast. Brûlant de venger la mort de son frère, il prend lui-même une échelle et parvient, l'un des premiers, au haut de la muraille; mais au moment où il va saisir les créneaux, une flèche l'atteint à la gorge et le renverse dans le fossé, d'où ses gens le retirent tout froissé et baigné dans son sang. La chute du général, ses blessures redoublent la fureur des troupes. L'enceinte du faubourg est escaladée de toutes parts. Au nombre et à l'acharnement de leurs ennemis, les assiégés opposent un admirable courage, presque tous se font tuer à leur poste. Le faubourg est emporté

après une lutte des plus meurtrières, et les faibles débris de la garnison se retirent dans la ville par la porte du Châtelet qui protège leur retraite et arrête le vainqueur.

La perte du faubourg porta un coup mortel aux révoltés. Bon nombre de leurs meilleurs soldats y avaient péri ; elle leur enlevait aussi toute espérance de secours, dans le cas même, où le duc de Bourgogne voudrait remplir la promesse qu'il leur avait faite. En effet, l'armée royale étant maîtresse du faubourg, il fallait, pour pénétrer jusqu'à la ville, une bataille suivie d'une victoire complète, et cette bataille, il n'était pas en état de la risquer. Dès lors les assiégés se convainquirent que tous leurs efforts ne pouvaient plus que retarder de quelques heures la prise de la ville. Ils dépêchèrent un messenger vers le duc de Bourgogne ; mais il fut pris par les troupes royales, et l'on trouva sur lui plusieurs lettres dans lesquelles les bourgeois mandaient au duc :
« Vous saurez, Monseigneur, que nos ennemis
« nous tiennent étroitement assiégés de toutes
« parts, et que nous ne pouvons pas longtemps
« résister contre eux. C'est pourquoi nous vous

« supplions de ne plus tarder à nous secourir,
« comme vous avez autrefois promis. »

Bournonville, le plus courageux et le plus déterminé des capitaines de la faction bourguignonne, sentait, avec raison, que l'insolence de ses réponses aux sommations du roi, ainsi que l'opiniâtreté de sa résistance, devait attirer sur lui des châtimens sévères. Il conçut le dessein de sortir la nuit, à la tête de ses troupes, et de se frayer un passage, l'épée à la main, au travers de l'armée royale. Cette résolution désespérée, mais digne d'un chef de parti, qui ne doit jamais balancer entre une mort honorable et la perspective d'une fin ignominieuse, échoua au moment même où elle allait être mise à exécution : Pierre de Meneau, major de la milice bourgeoise, et Antoine de Craon, chargé, suivant quelques auteurs, du gouvernement civil (vraisemblablement prévôt), eurent avis du projet de Bournonville. Ils se rendirent, avec bon nombre de leurs gens, à la porte, par laquelle il devait sortir, et s'opposèrent fermement à son passage. En vain soutenait-il, pour leur donner le change, que sa sortie n'avait d'autre objet que de chasser quel-

ques postes ennemis trop rapprochés de la muraille ; ils persistèrent dans leur refus de lui ouvrir la porte , dont les clefs étaient dans leurs mains. Ils lui reprochèrent de vouloir les abandonner, après les avoir amenés au bord de l'abîme : la tentative qu'il méditait, et dont ils étaient parfaitement instruits, n'était conçue que dans son intérêt personnel; elle devait entraîner, après elle , la ruine totale de la ville , pour laquelle il restait encore, quelques lueurs d'espérance par telle capitulation qu'on pourrait obtenir de la bonté du roi ; enfin , quelque fût le sort réservé aux bourgeois de Soissons, il était de son devoir et de son honneur de le partager, et *en tel hanap qu'ils beuraient, qu'il beurait aussi.*

Bournonville se révoltait à toute idée de capitulation ; de là une mésintelligence fort vive entre lui et ses Bourguignons d'une part, et les bourgeois et les Picards de l'autre. A la pointe du jour , des officiers de la bourgeoisie s'empressèrent d'arborer, sur la partie de la muraille qui faisait face au quartier du dauphin, le signal par lequel ils demandaient à capituler, et déjà même on était entré en pourparler , quand des Bour-

guignons accourent, abattent le signal et s'opposent violemment à toute négociation. La rupture éclate entre les deux partis ; les têtes s'échauffent ; on se fait réciproquement d'amers reproches et des menaces, et peu s'en faut que les malheureux assiégés ne tournent leurs armes les uns contre les autres.

Instruits de ce qui se passe dans la ville, les assiégeants demandent l'assaut. Le roi voyant les bourgeois disposés à s'abandonner à sa merci, s'y refusa d'abord, en le promettant pour le jour suivant ; mais vivement pressé par les instances réitérées des chefs et les clameurs des troupes, qui craignaient que le pillage ne leur échappât, il fut contraint de céder, et l'attaque générale fut ordonnée pour avoir lieu immédiatement.

L'assaut se donna vers midi, le 21 mai 1414, sur cinq points à la fois, soit par des brèches, soit en escaladant la muraille. Les assiégés faisant alors trêve à leurs discordes, ne songent plus qu'à chercher une mort glorieuse. Ils volent sur leurs remparts ; le désespoir double leurs forces et leur courage, et de toutes parts les assaillants sont repoussés avec une perte énorme, principalement en noblesse.

Cependant les troupes royales étaient parvenues à pénétrer dans la grande brèche, près de la porte Bara ; mais un retranchement, élevé à quelques pas en arrière, arrête leur colonne. L'espace ne permet pas à ses vastes flancs de se déployer ; l'artillerie et les armes de jet sont inutilisées ; la lance et l'épée vont seules décider de la victoire. La tête de la colonne aborde le retranchement : ses premiers rangs sont renversés ; d'autres les suivent ; ils éprouvent le même sort, et pendant plus de deux heures, de nouveaux rangs montent à l'assaut sur les corps amoncelés des morts et des mourants, dont ils viennent grossir le nombre.

Les assiégés, attaqués sur plusieurs points à la fois, avaient été obligés de dégarnir la partie de l'enceinte que l'Aisne semblait mettre à l'abri de toute insulte ; mais les troupes royales qui occupaient le faubourg St-Vaast, profitant de l'occasion, passèrent la rivière à gué, abordèrent dans l'île du Mail, et vinrent attaquer la porte St-Quentin. Elle ne put résister et fut enfoncée. Quelques auteurs prétendent qu'elle fut ouverte par des Anglais à la solde du duc de Bourgogne, qui tournèrent ensuite leurs armes contre ceux qu'ils ve-

naient de trahir. Quoiqu'il en soit de la conduite de ces mercenaires, les troupes du comte d'Armagnac, suivies de celles du duc de Bar, pénétrèrent dans la ville sans rencontrer d'opposition. Le Châtelet tombe tout d'abord en leur pouvoir, les rend maîtres du pont et de la porte, et la bannière blanche d'Armagnac flotte aussitôt sur la tour du beffroi pour annoncer à toute l'armée la chute de la ville.

C'est donc à Soissons qu'une armée française arbora, pour la première fois, le drapeau blanc en signe de victoire. Il n'était encore que le drapeau de la ligue des privilèges contre les franchises de la bourgeoisie. Quelques années plus tard, le dauphin, depuis Charles VII, l'adopta pour se distinguer des Anglais, qui, ayant fait couronner leur jeune roi Henri VI, roi de France, avec l'aide de la reine et du duc de Bourgogne, avaient pris la couleur royale. Ainsi, même dans son malheur, Soissons voyait encore grandir ses titres à la célébrité : le drapeau blanc faisait son apparition triomphale sur ces mêmes murs où, dix siècles auparavant, Clovis avait inauguré, dans la victoire, celui de sa monarchie.

Bournonville, à la nouvelle que l'ennemi pénètre dans la ville, par le côté de la rivière, se hâte d'y courir, à la tête de quelques troupes, pour s'opposer à l'irruption, s'il en est temps encore ; mais son cheval reste suspendu sur une des chaînes fermant une rue, qu'il avait voulu franchir, et il est fait prisonnier par Ramond de Guères, qui commandait les troupes du comte d'Armagnac. Ces troupes se portent rapidement sur les derrières de la grande brèche, où l'on se battait toujours avec un acharnement sans exemple. Leur venue mit un terme à la résistance. Elles fondirent sur les assiégés en criant *ville prise*. Ces malheureux pris à dos, épuisés de fatigue, accablés par le nombre, sont bientôt taillés en pièces. Toute l'armée royale envahit la ville ; les vainqueurs s'abandonnent alors aux excès les plus affreux. L'âge, le rang, le sexe ont perdu leurs droits : les hommes sont passés au fil de l'épée ou pendus aux gouttières des maisons ; d'autres se précipitent du haut des murailles ou se noyent dans l'Aisne, en cherchant à gagner la campagne ; mais toutes les issues sont gardées ; un mur de fer refoule tous ces infortunés au sein de la ville, où

les attendait une mort certaine. Les femmes et les filles sont impitoyablement violées sur les corps palpitants de leurs époux, de leurs pères. Les religieuses partagent le même sort : groupées sur les marches de l'autel qui reçut leurs vœux, elles pouvaient s'y croire à l'abri des fureurs de la guerre. Vain espoir ! la sainteté du lieu, leur innocence, leurs prières, leurs larmes, rien ne peut les sauver d'un cruel outrage ; et les vierges du seigneur ne sont pas plus épargnées que les filles de la bourgeoisie. Les officiers, donnant eux-mêmes l'exemple de la plus brutale débauche, livraient ensuite leurs malheureuses victimes à leurs valets et à une soldatesque effrénée. Image frappante de la grossièreté des temps et des fureurs où l'esprit de parti peut porter des citoyens armés contre leurs concitoyens !

Cependant un petit nombre de femmes échappèrent au déshonneur, grâce au généreux dévouement de quelques amis qu'elles avaient dans les rangs de l'armée royale, qui parvinrent à les conduire aux quartiers du roi et du dauphin, où elles trouvèrent de l'appui et de la commisération. Là, n'ayant plus à trembler pour elles-mêmes

mes, elles purent s'abandonner à toute l'amertume de la douleur, sur les malheurs de Soissons, où régnaient le carnage, la dévastation, l'incendie. Rien ne put échapper à un vainqueur avide de sang et de dépouilles : les églises, les monastères, tout fut pillé et saccagé. La profanation et le sacrilège devaient mettre le sceau à ce hideux tableau de vengeances civiles.

Près de dix heures s'étaient écoulées dans ces scènes de désolation quand la nuit vint étendre son voile. Les tristes victimes qui luttaienent encore entre l'ignominie et la tombe pouvaient espérer que l'ennemi, cédant aux fatigues des combats, et rassasié d'excès, s'abandonnerait enfin au sommeil, et les laisserait cacher dans l'ombre leurs larmes et leurs angoisses ; mais la rage des vainqueurs n'était pas éteinte, et cette dernière espérance leur fut encore ravie. L'embrasement de l'hôtel-de-ville (l'ancienne maison de la commune), vint éclairer leur horrible agonie. Ce lugubre fanal guidait les soldats dans leur furie et leur livrait de nouvelles victimes. Les flammes qui dévoraient les titres, où les droits de la bourgeoisie avaient été consacrés par la main des rois, servaient de

luminaire à ses funérailles! Le génie du mal ne cessa de planer sur Soissons qu'après trente-six heures de ravages et lorsqu'il ne trouva plus rien à dévorer.

Cependant le roi avait, à plusieurs reprises, donné les ordres les plus sévères, pour mettre un terme à toutes ces violences. Le comte d'Armagnac et d'autres seigneurs, entraînés par son exemple, firent les plus grands efforts, et coururent même des dangers pour seconder les intentions du monarque : ils se portaient au plus fort du carnage, criant, mais presque toujours en vain : *par ordre du roi, sauvez le menu peuple!* Paroles de miséricorde et de proscription tout ensemble, qui ne laissaient que trop apercevoir que le but réel de la guerre était une nouvelle croisade de la noblesse contre la bourgeoisie et ses libertés. De plus il fut remarqué, au milieu même de ce déchaînement de toutes les passions de haine et de vengeance contre les bourgeois de Soissons, que les plus grands excès furent commis par les troupes du duc de Bar, comte de Soissons, ce qui pourrait faire croire que ce jeune seigneur voulait venger l'injure faite à la forteresse élevée par son

aïeul Enguerrand, et que ses troupes furent cruelles par ordre.

Douze cents hommes environ, seul débris de la bourgeoisie et d'une garnison nombreuse, avaient survécu au carnage ; les uns, accablés par le grand nombre de l'ennemi, n'avaient pu trouver une mort qu'ils cherchaient les armes à la main ; d'autres renfermés dans le château ou dans les tours de de l'enceinte de la ville s'étaient livrés sans conditions. Tous furent chargés de fer. Cependant, tant de malheurs accumulés sur la population de Soissons, n'avaient point encore assouvi la haine de ses ennemis, à la tête desquels était le duc de Bourbon, toujours furieux de la mort de son frère. Plusieurs milliers d'habitants avaient péri ; il n'était pas une seule famille qui n'eût à pleurer la perte de quelques-uns de ses membres, et l'on demandait encore du sang ! Il fallait un simulacre de justice et la main du bourreau pour flétrir la mémoire de ces audacieux bourgeois qui avaient préféré la mort à la perte de leurs franchises, qu'ils croyaient en péril.

Bournonville, tout couvert de blessures, fut décapité ; sa tête resta exposée, pendant plusieurs

jours, au bout d'une pique, et son corps fut suspendu au gibet. Quatre gentilshommes de la ville et un avocat, nommé Bassuel, furent exécutés avec lui, dans la plaine de St-Médard, près du quartier du duc de Bourbon. Des bourgeois, des militaires de la garnison, et parmi eux quelques Anglais furent pendus en divers endroits autour de la ville. Cinquante et un prisonniers, dont un seigneur du Plessis, furent conduits à Paris et exécutés aux halles; enfin on pendit à Laon, avec plusieurs de ses concitoyens, Jean Tiret, homme distingué par son mérite, et précédemment l'un des magistrats de Soissons. On ignore le nombre exact des individus mis à mort après le combat; mais on peut croire que les malheureux échappés au carnage furent décimés par la main du bourreau.

Mais la victime la plus héroïque de cette sanglante catastrophe fut Pierre de Menau, capitaine de la ville, ou major de la bourgeoisie. Son vieux père, le seigneur de Menau, était accusé d'avoir été l'un des plus ardents moteurs de la révolte des Soissonnais; son arrêt de mort était prononcé, et déjà l'on s'apprêtait à le traîner au supplice,

quand son fils obtint, par ses instances et ses prières, de mourir à sa place : affirmant que lui seul s'était rendu coupable du crime reproché à son père. Son dévouement fut accepté, et sa tête tomba sous la même hache qui venait d'abattre celle de Bournonville.

Si Pierre de Menau n'avait pas été destiné au supplice, quoique sa qualité de major de la milice bourgeoise le signalât comme l'un des principaux révoltés, on ne peut attribuer l'indulgence des Armagnacs, à son égard, qu'à l'opposition qu'il avait mise au départ de Bournonville ; avoir ainsi conservé à leur vengeance le représentant du duc de Bourgogne, et l'officier insolent qui les avait traités avec tant de hauteur pouvait être un titre de grâce à leurs yeux ⁽⁶⁾. Antoine de Craon, autre chef important, qui se trouvait dans le même cas, eut la vie sauve ; il rentra même en faveur auprès du roi.

Plusieurs chefs de la garnison en furent quittes pour de grosses amendes ; d'autres, mais en très-petit nombre, furent encore plus heureux : des amis qu'ils avaient dans l'armée royale leur procurèrent des moyens d'évasion. Quant aux gen-

tilshommes et aux bourgeois de la ville qu'on avait épargnés, ils furent tous condamnés en masse à la misère, quelque fût d'ailleurs la part qu'ils avaient prise dans la révolte : on les frappa d'amendes énormes et de la confiscation de tous leurs biens, qui furent distribués, sur-le-champ, à des officiers de l'armée royale.

Ce dernier coup mit le comble à tous les maux qui avaient accablé Soissons. Le petit nombre de ceux qui avaient échappé à la mort, s'éloignèrent d'une patrie, où ils n'avaient plus de foyers, et qui ne leur offrait que les souvenirs déchirants de leur fortune passée, et des outrages dont on les avait si cruellement abreuvés dans leurs affections les plus chères. La plupart se réfugièrent en Flandre, dans les états du duc de Bourgogne.

Tant d'infortunes, et le spectacle d'une cité naguère florissante, changée tout à coup en un vaste champ de deuil, émut la pitié du roi. Il voulut réparer une partie des maux qu'on avait faits en son nom ; il ordonna que les maisons particulières fussent réparées à ses frais, et qu'on y employât les matériaux des édifices publics et des

murs de la ville ; mais la confusion qui régnait dans l'administration des affaires de l'État, empêcha l'exécution de ces ordres. D'ailleurs, cet acte de générosité du monarque eût été tout à l'avantage de ceux qui avaient profité de la confiscation.

On devait aussi, selon la volonté du roi, rendre aux églises toutes les reliques et tous les objets précieux qui leur avaient été enlevés. La restitution se borna seulement à des ossements dont les pillards se souciaient fort peu sans doute. A l'égard des vases sacrés, reliquaires et autres objets, qui avaient de la valeur, ils les regardèrent comme étant de bonne prise, et ne craignirent pas, en les conservant, de braver les ordres du roi et les censures de l'Église. On ne peut expliquer l'acharnement des troupes royales à dévaster les édifices religieux, à l'égal des maisons des bourgeois, que par la soif du butin. La religion n'était cependant pour rien dans cette guerre, et les gens d'Église étaient, en général, demeurés étrangers à la révolte des Soissonnais, pour laquelle ils ne devaient avoir d'ailleurs aucune sympathie.

ÉPOQUE FRANÇAISE.

2^{me} PÉRIODE COMPRENANT 375 ANS.

DEPUIS LE SAC DE LA VILLE , JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789.

LA BOURGEOISIE ANÉANTIE.

Le résultat le plus funeste du siège de 1414, fut l'anéantissement total de la bourgeoisie. Les hommes passent et les choses restent; mais quand la population d'une ville périt toute entière, il faut des siècles pour en recomposer une nouvelle qui possède cet esprit de cité, sans lequel on n'a qu'une agglomération d'individus, qu'aucun lien commun ne réunit les uns aux autres, que nul grand intérêt ne fait agir avec ensemble, et qui demeurent faibles et impuissants au milieu des corporations à privilèges. Ainsi, Soissons ne renfermait plus aucune de ces anciennes familles nobles ou bourgeoises, dans lesquelles l'amour

du pays était héréditaire et avait passé d'âge en âge, comme un noble patrimoine, dont la perte eût été pour elles une honte.

L'enceinte de la ville, trop étroite naguère, était maintenant d'une étendue hors de proportion avec les faibles débris de la population. Plusieurs faubourgs (ceux de Notre-Dame, de St-Léger et de St-Remy), disparurent pour toujours. Les autres ne se rétablirent qu'après un laps de temps assez considérable, quoique de nouveaux habitants, attirés, la plupart des campagnes d'alentour, et notamment des vigneron, fussent venus repeupler une partie des maisons abandonnées. Mais cette population nouvelle était fort pauvre, sans énergie et vivait, pour comble de malheur, dans un des siècles les plus calamiteux qui aient pesé sur la France. Aussi a-t-il fallu plusieurs générations pour que l'antique cité royale de Soissons ait pu prendre rang parmi les villes du troisième ordre.



LA VILLE EST PRISE ET REPRISE.

Les événements de la guerre entre le dauphin, depuis Charles VII, et les Anglais unis au duc de Bourgogne, aggravèrent encore les malheurs de 1414; la ville de Soissons fut prise et reprise plusieurs fois pendant cette guerre.

Si les circonstances qui accompagnèrent ces différents changements de maîtres sont peu connues, il le faut attribuer surtout à l'état de nullité et d'oubli dans lequel cette ville était tombée, à une époque d'ailleurs si féconde en grands événements.

Le duc de Bourgogne, s'étant rendu maître, en 1418, de la capitale, où le comte d'Armagnac et un grand nombre des chefs de sa faction avaient été horriblement massacrés, la ville de Soissons suivit bientôt le même sort. Il paraît que ce changement fut en grande partie l'ouvrage des bourgeois qui s'étaient retirés en Flandre, et qui firent

introduire , dans la ville , des troupes bourguignonnes , au moyen des intelligences qu'ils y avaient entretenues avec quelques habitants. L'entreprise réussit complètement , sans coup férir. Toutefois le sang coula : plusieurs personnes, qui appartenaient aux Armagnacs, furent égorgées : ce qui pourrait faire présumer que les victimes de cette réaction étaient du nombre de ceux enrichis par les biens confisqués sur les Soissonnais.

Dans la même année (1418) la ville fut rendue au dauphin par un coup de main audacieux du gouverneur du château de Pierrefonds. Cet officier, nommé des Boqueaux, s'étant approché, avec un petit corps de troupes, sans avoir été découvert, passa de nuit dans l'île du Mail, fit sauter la porte St-Quentin et pénétra dans la ville, où ses gens prirent poste avant que la garnison, qui n'était pas sur ses gardes, eût connaissance de cette tentative aventureuse. La surprise et l'obscurité ne permirent pas de reconnaître le petit nombre des assaillants. Les Bourguignons n'eurent pas le temps de se rallier et s'enfuirent de tous les côtés ; les issues étaient au pouvoir des troupes du dauphin, bon nombre de fuyards,

et le gouverneur entre autres, se virent contraints de se jeter du haut de la muraille dans le fossé, pour gagner la campagne. La ville demeura donc sans combat au pouvoir d'une poignée d'hommes qui la mirent au pillage.

Cependant elle ne tarda pas à retomber dans les mains du duc de Bourgogne. Uni avec le roi d'Angleterre, Henri V, il voyait chaque jour grandir sa puissance, tandis que le dauphin, trahi par sa mère et déshérité par son père, se retirait vers les bords de la Loire. Dans ces circonstances déplorables, Soissons dut suivre le sort de toutes les provinces qui l'environnaient, et qui reconnurent, de gré ou de force, pour leur souverain, le jeune Henri VI, roi d'Angleterre, issu du mariage de Henri V avec la princesse Catherine, fille du roi de France, Charles VI.



CHARLES VII

VIENT A SOISSONS AVEC JEANNE D'ARC.

Le dauphin devenu roi, par la mort de son père, venait d'être sacré à Rheims, en juillet 1429. Marchant contre le duc de Bedford, régent du royaume, pour son neveu, Henri VI, et maître de la capitale, Charles s'était avancé jusqu'à Vailly, quand les habitants de Soissons, qui n'avaient point de garnison Anglo-Bourguignonne, s'empressèrent de lui envoyer des députés pour faire leur soumission. Le lendemain, le roi fit son entrée dans la ville, au milieu d'une foule considérable accourue de tous les lieux voisins, et aux acclamations des restes de la population soissonnaise, qui fit tous ses efforts pour recevoir de son mieux le monarque et son armée. A Soissons, de même que dans toutes les villes que le roi avait traversées, comme par enchantement, depuis les bords de la Loire jusqu'à Rheims, son

entrée fut une véritable marche triomphale ; mais les regards de la multitude se portaient avec transport et attendrissement sur la célèbre Jeanne d'Arc, l'héroïne de la France, dont la bannière victorieuse flottait au-dessus de la tête du roi, et semblait protéger la puissance royale, et la conduisait de conquêtes en conquêtes au milieu des provinces envahies par la faction Anglo-Bourguignonne. Et qui n'eût admiré l'enthousiasme et le courage de la jeune fille, dans les circonstances les plus critiques et les plus périlleuses ? Qui n'eût regardé comme l'envoyée du ciel, celle qui, après quinze ans de revers et d'humiliations, rappelait la victoire sous les drapeaux de la France, et relevait la monarchie prête à tomber aux mains de l'étranger ?

Le roi séjourna trois jours à Soissons, puis il partit pour Château-Thierry, dans le dessein de se rapprocher de Paris, où ses ennemis avaient établi le siège de leur gouvernement. Satisfait de la réception que les habitants lui avaient faite, et voulant aussi s'assurer de la possession de cette place qui couvrait la Champagne qu'il venait de reconquérir, il avait laissé à Soissons une garni-

son sous le commandement de Guichard de Bournel, gentilhomme de Picardie. Malgré ces mesures, soutenues par la bonne volonté des habitants, la trahison vint bientôt priver le roi de cette conquête, et la fit retomber momentanément au pouvoir de ses ennemis.

SOISSONS EST LIVRÉ A L'ENNEMI.

Robert de Bar, comte de Soissons, avait été tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, ne laissant, pour héritière du comté, qu'une fille en bas âge. Sa veuve s'étant remariée à Jean de Luxembourg, comte de Ligny et de Guise, et général des troupes du duc de Bourgogne, ce seigneur était le gardien naturel des intérêts de la jeune comtesse de Soissons, sa belle-fille, qu'il fit épouser, dans la suite, à son neveu, Louis de Luxembourg, comte de St-Paul.

La soumission de la ville de Soissons, à Charles VII, enlevait au comte de Ligny les revenus du

comté de Soissons, que sa belle-fille possédait, par moitié, avec le duc d'Orléans. Mais ce dernier était prisonnier en Angleterre, depuis la bataille d'Azincourt, et ne pouvait faire valoir ses droits, qu'autant que Soissons était sous la puissance du roi. Le comte de Ligny avait donc un double motif d'intérêt, comme général du duc de Bourgogne et comme tuteur de la jeune comtesse, à recouvrer la possession de Soissons. N'osant point venir attaquer la place, qui n'eût pas manqué d'être promptement secourue par l'armée royale, campée dans les environs de Paris, il eut recours à l'intrigue. Le commandant de Bournel se laissa corrompre, et sa trahison fut la cause première d'un des plus cruels événements qui pussent alors affliger la France.

Au printemps de l'année 1430, le comte de Ligny, comptant sur la perfidie du gouverneur de Soissons, avait fait mettre le siège devant le château de Choisy sur Oise, poste fort important pour la sûreté de Compiègne qui venait de rentrer sous l'autorité du roi. Jeanne d'Arc, dans le but de secourir ce château, était partie des environs de Lagny, près de Paris, avec un corps de troupes

sous les ordres du comte de Clermont. Elle prit sa route par Soissons, afin de se porter sur la rive droite de l'Aisne, où était situé le château de Choisy. Le pont de Soissons était le seul point de passage qui existât sur la rivière. Le gouverneur Bournel lui refusa d'ouvrir les portes de la ville. Jeanne se vit obligée de remonter l'Aisne, espérant pouvoir la franchir à gué; mais le pays était complètement ruiné, et sa petite armée, manquant de vivres, refusa de marcher plus loin. Il fallut abandonner l'entreprise : le comte de Clermont rebroussa chemin vers Paris avec ses troupes; mais l'intrépide guerrière, voulant sauver au moins Compiègne, prit la résolution, malgré les funestes pressentiments dont elle était frappée, d'aller s'enfermer dans cette ville. Là devait finir le cours de ses succès. Faite prisonnière dans une sortie, elle fut odieusement vendue et livrée aux Anglais par le comte de Ligny. Tout le monde connaît sa fin et la cruelle lâcheté des Anglais, qui espéraient laver dans le sang de l'héroïne la honte de leurs défaites et des terreurs qu'elle leur avait inspirées.

L'infâme de Bournel, compromis par son refus

de donner passage à Jeanne, au travers de Soissons, ne tarda pas à mettre le comble à sa perfidie, en livrant au comte de Ligny la ville que le roi avait confiée à sa fidélité. On peut croire que le général bourguignon, qui avait vendu Jeanne d'Arc aux Anglais, ne fut pas moins rigoureux envers les habitants de Soissons, et qu'il leur fit payer cher l'acte de rebellion dont ils s'étaient rendus coupables en se donnant, l'année précédente, à Charles VII; car, pour lui, le roi de France était Henri VI d'Angleterre. D'ailleurs la faction bourguignonne n'affectait plus de se porter la protectrice des intérêts populaires; son chef actuel, Philippe le Bon, était trop puissant pour avoir besoin de recourir au mensonge; il puisait tous les motifs de sa révolte contre son roi légitime, dans la mort de son père, Jean sans Peur, égorgé sur le pont de Montereau par les gens et sous les yeux de Charles VII, encore dauphin; et de leur côté tous les seigneurs, dans l'un comme dans l'autre parti, ne songeaient qu'à l'agrandissement de leur fortune.

Soissons resta dans la possession du comte de Ligny, ou de son neveu, le comte de St-Paul, qui

épousa, en 1435, la fille de Robert de Bar, jusqu'après l'époque où Charles VII parvint à reconquérir sa capitale, en 1436. Ces seigneurs persistant dans l'alliance des Anglais, malgré le traité de paix signé l'année précédente à Arras, entre le roi et le duc de Bourgogne, un corps de troupes françaises, sous les ordres de la Hire, nommé grand bailli de Vermandois, emporta Soissons d'emblée, où commandait le seigneur de Muret. Le roi s'y rendit le 2 juin de la même année et fut accueilli avec de grands transports de joie.

RÉTABLISSEMENT

DE L'AUTORITÉ MUNICIPALE.

Charles VII, devenu une seconde fois maître de Soissons, y institua, pour commander en son nom, un officier permanent avec le titre de capitaine-gouverneur de la ville et du château. Cet officier était placé sous les ordres directs et immédiats du gouverneur de la province de l'Ile de

France. Le château Gaillard reçut alors pour destination spéciale, de servir au logement des officiers et des troupes du roi. C'était une confiscation; mais elle se trouvait justifiée par la continuation de l'alliance qui existait entre Louis de Luxembourg, comte de St-Paul et de Soissons, et les Anglais.

Dans le même temps Charles VII, reconnaissant de l'empressement que les habitants de Soissons avaient mis à faire leur soumission, en 1429, ainsi que du bon accueil qu'il en avait reçu, leur accorda le rétablissement de leurs institutions et franchises municipales, telles qu'elles avaient été déterminées par les lettres patentes des rois Charles IV et Philippe VI. Depuis 1382, mais plus particulièrement depuis le désastre de 1414, le pouvoir civil était anéanti; l'autorité toute entière avait toujours été dans les mains des chefs des différents partis qui avaient successivement dominé.

Le rétablissement de l'autorité municipale, des droits et des franchises de la bourgeoisie, était un premier pas vers la réparation des maux qui avaient accablé Soissons; mais il fallait de lon-

gues années pour cicatrizer des blessures aussi profondes, et pour relever tant de ruines ; et l'état de misère et d'épuisement dans lequel le royaume était plongé, par vingt années de guerre, par la famine, la peste et les désordres inouïs des gens de guerre, ne permettait guère d'y apporter un prompt remède.

Avec les institutions municipales reparurent soudainement les privilèges et les prétentions des corporations cléricales. Les habitants de Soissons furent condamnés à payer le droit d'*afforage* dans les maisons situées sur la juridiction de l'abbaye de Notre-Dame, et les cabaretiers à donner quatre lots de vin sur chaque muid qu'ils y vendaient en détail.

La destruction du châtelet servant d'hôtel de ville, dont l'emplacement et les matériaux avaient été aliénés, par ordre du roi, après le siège de 1414, dans le but sans doute de faire disparaître jusqu'à la trace de cet édifice communal, avait rendu nécessaire la contruction d'un hôtel de ville. On bâtit le nouvel édifice vers le centre de la cité. Les faibles ressources des habitants ne leur permirent pas d'élever un bâtiment remar-

quable, tant sous le rapport de la grandeur que de l'élégance. Cet hôtel de ville, où le prévôt tenait ses audiences judiciaires, avait son beffroi ; c'était une petite tour, ou un clocher, renfermant une ou plusieurs cloches qui servaient à sonner les heures et à donner l'alarme en cas d'incendie. Ce bâtiment renfermait aussi les prisons de la prévôté. De là les noms de *rue du Beffroi* et de *rue de la Vieille Prison* donnés à la rue où cet hôtel de ville était placé, et qu'elle porte encore aujourd'hui.

Lors du siège de 1414, les édifices religieux avaient été pillés et dévastés avec la même fureur que les maisons de la bourgeoisie. La cathédrale et le palais épiscopal surtout, avaient éprouvé de si grands dommages que l'évêque s'était vu forcé de fixer sa résidence ordinaire au Mont de Notre-Dame, où il s'était retiré pendant la révolte des Soissonnais.

En 1442, le Chapitre fit choix, pour son évêque, du recteur de l'Université de Paris, Jean Milet, qui avait été nommé chanoine de Soissons, en 1429, par le duc de Bedford, régent pour Henri VI, l'évêché étant alors en régle. L'épiscopat

de ce prélat, qui fut garde des sceaux de Louis XI, dura 60 ans. Cette longue période fut employée à réparer, autant que possible, les maux qui avaient affligé l'Église de Soissons. Il consacra la plus grande partie de sa fortune personnelle et des revenus de son évêché, à la restauration des édifices. Son exemple et ses exhortations excitèrent le zèle, des fidèles, et chacun s'empressa de le seconder dans ses pieux desseins. La restauration de l'église cathédrale étant terminée, il en fit la dédicace, comme d'une église nouvelle, le second dimanche après Pâques, 25 avril 1449, cinq ans après avoir pris possession de son évêché. L'église paroissiale de St-Remy, détruite par les Soissonnais, en 1414, parce qu'elle pouvait nuire à la défense de la ville, fut reconstruite, mais dans l'intérieur des murs, presque vis-à-vis la rue du Puits Herlin, aujourd'hui la rue St-Gaudin.

La cathédrale avait fait des pertes énormes ; les châsses, les vases sacrés, les ornements précieux, tout en un mot avait été pillé ; mais jamais évêque ne fit plus de riches dons à son église. On peut même dire que, grâce à sa libéralité, les pertes furent réparées.

CONCILE DE SOISSONS (1455.)

Quelque grand que fût le mal physique qui pesait alors sur la France, il était presque égalé par le mal moral. Si, pendant trente ans les ravages de la guerre avaient appauvri, ruiné les peuples, la violence des factions avait brisé le frein des lois et ouvert un champ libre à toutes les mauvaises passions. Le désordre était partout, dans les mœurs comme dans les institutions. Le clergé lui-même n'était pas exempt de la contagion : à Soissons, des chanoines vivaient publiquement avec des femmes, qu'ils entretenaient dans leurs maisons, ainsi que les enfants qu'ils en avaient. La licence était si grande et si générale dans ce corps, que pour s'assurer au moins de la continence du chanoine de semaine, pendant la durée de son service, on avait disposé, dans la galerie conduisant au sépulcre, une petite chambre dont

les fenêtres étaient grillées, et dans laquelle il était obligé de coucher.

L'évêque Milet, malgré l'ascendant que lui donnaient son rang et son mérite, ne put venir à bout de réprimer ce scandale. Il s'adressa à l'archevêque de Rheims, Juvénal des Ursins, qui, sur sa demande, convoqua un concile provincial à Soissons même, quoique cette ville offrît bien peu de ressources, pour recevoir une assemblée aussi nombreuse. Tous les suffragants de l'archevêque de Rheims s'y rendirent avec deux cent dix-huit députés des chapitres et des autres corporations ecclésiastiques. Le chapitre de Soissons, craignant que les prélats ne voulussent profiter du discrédit dans lequel ses membres étaient tombés par leurs dérèglements, pour diminuer les nombreux droits et privilèges des chanoines, dont l'épiscopat eut souvent à se plaindre, fit présenter, à l'ouverture du concile, par son prévôt et son doyen, une protestation contre toute décision qui pourrait porter atteinte aux prérogatives de la corporation. La protestation fut admise par les évêques, et les droits du chapitre furent respectés.

Les actes de ce concile n'ont pas été conservés; mais le chanoine Cabaret a rapporté, dans ses Mémoires, quelques prescriptions d'un règlement du chapitre, qui pourrait bien avoir été fait en exécution des décisions de ce concile, par lequel on menaçait de punir, selon le décret *de publicis concubinis*, et sous peine de privation de bénéfice, ceux qui se livreraient à une vie déréglée.

« Et s'il y a chanoines qui aient chambrières, que celles-ci ne portent habits dissolus, ni couleur de pourpre, etc... qu'elles se contentent d'aller à leur paroisse, sans assister aux processions de céans, parmi les honnêtes matrones. »

Vers le même temps, un chanoine, nommé Henneton, fit faire, à ses frais, sur les murs de la cathédrale, au-dessous de l'orgue, une grande peinture représentant, d'un côté, le jugement dernier, et de l'autre, les tourments de l'enfer. Ce même chanoine fit don à l'église d'une grosse cloche, d'une châsse d'argent doré pour les reliques de St-Ansery, et de plusieurs ornements.



COMPAGNIES DE L'ARC

DE LA VILLE ET DU FAUBOURG S^r-VAAST.

Il existait avant le XV^e siècle, dans l'église de Notre-Dame des Vignes, une confrérie de saint Sébastien, qui fut transférée, en 1403, dans l'église cathédrale, où elle eut sa chapelle particulière. En 1452, quand Soissons commençait à sortir de ses ruines, cette confrérie fut convertie, sur la demande des jeunes gens de la bourgeoisie, en association armée de chevaliers de saint Sébastien, ou compagnie de l'Arc. Ce changement eut lieu, avec l'approbation préalable de l'abbé de St-Médard, grand-maître de toutes les associations et confréries de saint Sébastien, et du sieur de Moyencourt, gouverneur de Soissons pour le roi, aux conditions suivantes : « Que les nouveaux archers s'acquitteraient de la garde et du service de Monseigneur saint Sébastien, dans leur église ; et, qu'en cas de

cessation de ce service de leur part, les ornements, le calice et les autres objets, appartenant à l'association, seraient acquis de plein droit à l'abbé de St-Médard. »

Lors de l'agrandissement de l'enceinte de la ville, en 1552, cette compagnie reçut en échange de deux pièces de vignes qu'elle possédait sur la colline de Saint-Jean, et qui furent englobées dans les fortifications, un terrain situé entre l'église de St-Remy et la tour Massé, où elle établit son Jeu ou Jardin de l'Arc.

Il y a toute raison de croire que cette compagnie fut organisée par les bourgeois de la ville, à l'instar de celle qui existait dans le faubourg St-Vaast, et dont l'origine remontait, dit-on, au IX^e siècle. Voici comment on explique cette origine :

Les reliques de saint Sébastien, apportées de Rome, en 825, attirant journellement dans l'abbaye de St-Médard, un grand nombre de visiteurs, l'abbé institua, pour veiller jour et nuit sur ces reliques, une confrérie armée. Une bulle du pape et une ordonnance de l'empereur confirmèrent cette institution et désignèrent l'abbé de

St-Médard pour en être le chef ou grand-maître, tant au spirituel qu'au temporel. Quand cet abbé eut pris rang parmi les barons, et qu'il eut fait de son monastère une forteresse féodale, dont la défense exigeait une garnison assez nombreuse, il dut naturellement utiliser à son profit la confrérie qui, d'une part, le reconnaissait pour son chef suprême, et de l'autre se recrutait presque exclusivement parmi les habitants du faubourg St-Vaast, ses vassaux. Cette confrérie fit ainsi partie, pendant longtemps, de la milice du seigneur-abbé, qui figura plus d'une fois parmi les plus guerroyants du royaume. Après l'érection de la commune du château de St-Médard, qui comprenait le petit faubourg de ce nom, ou de St-Laurent, et celui de St-Vaast, la milice de l'abbé devint celle de la commune; mais l'association armée de St-Sébastien conserva son caractère religieux sous la direction de son grand-maître. Il en fut de même après la réunion du faubourg St-Vaast, à la commune de Soissons; et pendant longtemps cette association, la plus ancienne du royaume, jouit d'une grande ré-

putation. Beaucoup de personnages de haut rang se firent inscrire sur ses registres : notamment les rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Des dames y furent aussi admises, parmi lesquelles on cite la comtesse d'Egmont, qui prit part au tir de l'arc, en 1768, et dont le premier coup fut un coup de broche. Cette compagnie avait son Jardin ou Jeu de l'Arc, au centre du faubourg St-Vaast.

CONSTRUCTION DE LA PORTE NEUVE.

Au mois d'octobre 1461, Louis XI, fils de Charles VII, et son successeur, confirma, par des lettres patentes, données en faveur des habitants de Soissons, la jouissance de tous les droits et franchises dont ils pouvaient justifier, et il prescrivit que les échevins ne fussent réélus que tous les trois ans.

Ce prince, presque toujours en état d'hostilité contre les grands de son royaume, dont il cherchait à abaisser la puissance rivale de la sienne, voulut que la ville de Soissons fût mise sur un pied défensif. En conséquence, les murailles furent réparées, et l'on employa, dans ces travaux, une partie des matériaux des édifices détruits en 1414. A cet effet, la porte St-André fut reconstruite en totalité, surmontée d'un châtelet avec deux tours à l'extérieur. Cette reconstruction lui fit donner le nom de *la Porte Neuve*. C'est la même qui fut démolie en 1824, et qu'on appelait *la fausse Porte*. Pour remplacer le châtelet qui défendait l'entrée de la ville par le pont de l'Aisne, on éleva, sur la seconde pile de ce pont, une tour, au travers de laquelle était pratiqué le passage, défendu par une porte et ses accessoires, tels que herses et autres moyens alors en usage.

En 1470, la guerre paraissant certaine, entre Louis XI et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, on rasa tout ce qui pouvait favoriser les approches de l'ennemi, s'il venait

assiéger la ville. Ainsi les faubourgs, qui commençaient à sortir de leurs cendres, furent détruits de nouveau. Ces préparatifs de défense détournèrent probablement le duc de Bourgogne de ses desseins sur Soissons, et le portèrent à se diriger sur Beauvais, après avoir pris et brûlé Noyon.

Mais la destruction des faubourgs ne fut pas le seul mal qui vint encore affliger Soissons. Cinq ans auparavant, un ouragan avait causé de nombreux dégâts, déracinant les arbres et renversant les édifices. L'abbaye de St-Crépin le Grand en souffrit plus que tout autre : son église fut découverte, la charpente emportée au loin par le vent, et une partie du bâtiment principal démolie.



LA VILLE EST PILLÉE

PAR DES AVENTURIERS.

Avant que les souverains de l'Europe eussent adopté l'usage d'entretenir des forces pendant la paix, il arrivait assez souvent qu'à la suite des grandes guerres, les soldats licenciés, habitués au pillage et à l'oisiveté, se réunissaient en bandes nombreuses, et se répandaient dans les provinces, pillant et rançonnant les habitants des campagnes, et même ceux des petites villes. En 1354, une de ces bandes avait ravagé les environs de Soissons, et brûlé les bâtiments de l'abbaye de St-Crépin le Grand, à l'exception de l'église, dans laquelle les religieux s'étaient barricadés. En 1520, une autre bande, commandée par un certain Macloud, après avoir parcouru la vallée de la Marne, se présenta effrontément devant Soissons, la somma d'ouvrir ses portes et de lui donner passage pour gagner la rive droite

de l'Aisne, en promettant de ne commettre aucun désordre dans la ville. Quoique la population fût assez forte pour opposer une résistance efficace, puisqu'elle pouvait mettre sur pied plus d'un millier d'hommes valides, ainsi qu'on le verra, ci-après, au chapitre de la procession semi-séculaire, les magistrats obtempérèrent à la demande de ces aventuriers, soit par une confiance aveugle dans leur promesse, soit par la crainte, qu'irrités d'un refus, ils n'incendiassent les faubourgs. Mais à peine furent-ils entrés qu'ils se mirent à piller les habitants, sans cependant leur faire éprouver d'autres mauvais traitements. Par bonheur, l'approche d'un corps de troupes, qui était à leur poursuite, les força de prendre la fuite, avant d'avoir eu le temps de consommer entièrement cet acte de brigandage.



COMPAGNIE DU PRINCE DE LA JEUNESSE.

Soissons avait, comme plusieurs autres villes, sa compagnie de la Jeunesse, qui se composait de tous les jeunes gens et des célibataires de la ville et des faubourgs. La force de cette compagnie variait de 400 à 600 personnes, ce qui peut donner une idée de la force de la population. Elle était armée à ses frais, et avait un drapeau vert traversé d'une croix blanche. Le 25 avril de chaque année, la compagnie s'assemblait au chapitre de St-Crépin le Grand, pour choisir son chef, qui prenait le titre de *Prince de la Jeunesse*. On lui donnait un lieutenant, un connétable, un amiral, un major et d'autres officiers inférieurs. L'élection terminée, le Prince de la Jeunesse allait, avec ses officiers, saluer le prévôt de la ville, et lui demander la permission de faire battre la caisse pour assembler la jeunesse qui

devait l'accompagner le premier jour du mois de mai. Ce jour-là, toute la compagnie se réunissait en armes, à huit heures du matin, devant la maison du prince, qu'elle accompagnait hors de la ville pour cueillir le mai. Cette promenade terminée, elle rentrait en ville tambour battant et drapeau déployé, se rendait à l'évêché, où elle faisait un salut d'honneur de quelques décharges d'armes à feu, allait ensuite par le grand marché, au château, devant lequel elle faisait aussi le même feu de mousqueterie, et de là reconduisait le prince à son domicile, le saluait de plusieurs nouvelles salves, après lesquelles chacun se retirait chez soi. Pendant tout le mois de mai, le prince devait être accompagné, chaque fois qu'il sortait de son logis, par un détachement de la compagnie. Le premier jour, il traitait ses officiers; le lieutenant en faisait autant le lendemain, les autres officiers tenaient banquet chacun à leur tour les jours suivants, en sorte que tout le mois de mai se passait en galas et en fêtes.

S'il arrivait qu'un membre de la compagnie, désigné pour accompagner le prince, vint à y manquer, sans donner une excuse valable, il était

conduit les mains liées, en tête de la compagnie, devant la maison du prince, où après l'avoir fait mettre à genoux, le bourreau lui versait un seau d'eau sur la tête. On le promenait ensuite, tout mouillé, par les rues et les places publiques.

Cette compagnie, dont les commencements à Soissons ne sont pas connus, fut supprimée sur la fin du XVI^e siècle, à la suite de quelques démêlés avec les magistrats du bailliage. Les jeunes gens voulaient que tous les célibataires, même les officiers du bailliage, fussent obligés à faire partie de leur compagnie, et que la punition d'usage fût infligée à tous ceux qui manqueraient d'accompagner le prince quand ils en auraient été commandés ; les magistrats repoussèrent cette prétention ; mais la jeunesse ayant persisté, le lieutenant général du bailli de Vermandois lui fit défense d'écrire, dorénavant, un prince, et de marcher en armes pendant le mois de mai. Cette défense fut confirmée par un arrêt du parlement, et la compagnie fut ainsi supprimée.



PROCESSION SEMI-SÉCULAIRE.

Tous les cinquante ans, l'abbaye de St-Médard était dans l'usage de faire une procession générale des reliques qu'elle possédait. Cette procession devait avoir lieu en 1532; mais on jugea convenable de l'avancer de deux ans, à l'occasion des réjouissances ordonnées dans tout le royaume, pour célébrer la conclusion de la paix générale et le retour des fils du roi François I^{er}, qui avaient été donnés en ôtage au roi d'Espagne.

Cette procession se fit donc le dimanche 30 juillet 1530, au milieu d'une foule immense accourue de toutes parts, et qui s'élevait, dit-on, à plus de trois cent mille personnes. Un sieur Jacques Petit, procureur du roi du comté de Soissons, qui remplissait les fonctions de maître des cérémonies, en a donné une description très-détaillée, où se trouvent des renseignements remplis d'intérêt relativement à la population de la ville.

Ce document précieux fait aussi connaître dans quel état de splendeur se trouvait encore, à cette époque, la célèbre abbaye de St-Médard, quoi-qu'elle fût déjà bien déchuë.

Tous les vassaux et les possesseurs de fiefs de l'abbaye, au nombre de 220, avaient été convoqués par le possesseur du fief Roland, qui leur avait envoyé un héraut d'armes. Dès cinq heures du matin, l'abbé de St-Médard parut à la porte de son église, et les fit assembler au son de la trompette. Tous s'y trouvèrent en personne ou s'y firent représenter ; l'abbé les dispensa, à cause de la chaleur, de marcher en armes à la procession, et voulut seulement que leurs gens marchassent armés à leurs côtés.

La procession partit de St-Médard dans l'ordre suivant :

Les écoliers vêtus avec une dépense extraordinaire.

Trois cents pèlerins, ou confrères de St-Jacques, avec leur bannière.

La compagnie de la Jeunesse de la ville, au nombre de quatre cents jeunes gens, ou célibataires, vêtus de soie et d'étoffe très-riches, avec un

chapeau de fleurs sur la tête et une torche verte à la main. Le Prince de la Jeunesse marchait le dernier, précédé du drapeau.

Huit cents bourgeois portant des torches, ou les faisant porter à leurs valets.

Quatre cents archers de la ville et du faubourg St-Vaast, couverts de hoquetons mi-partie de blanc et de rouge, l'arc à la main et la trousse de flèches suspendue à gauche.

Les communautés des églises abbatiales, collégiales ou conventuelles sur deux files, suivies des chanoines de la cathédrale, à droite, et des religieux de St-Médard et de St-Crépin le Grand, à gauche. Entre les deux files, venaient les reliques, renfermées dans treize châsses, que portaient des abbés, des chanoines et d'autres prêtres. Chacune des dix premières châsses, avait à ses côtés quatre gentilshommes avec la hache d'armes et la pertuisane. La onzième, qui renfermait les reliques de St-Médard, était placée sous un dais de drap d'or, porté par les seigneurs de Salency, de Villers-Hélon, des Quadieux et de Chevreux; six gentilshommes armés marchaient à ses côtés, et elle était suivie de trois

dignitaires de l'église avec le livre des épîtres couvert de lames d'argent et de pierreries. La douzième chässe, renfermant les reliques de St-Grégoire le Grand, avait aussi son dais de drap d'or, porté par quatre seigneurs, et six gentilshommes armés à ses côtés ; trois dignitaires la suivaient avec le livre des évangiles, couvert également de lames d'argent et de pierreries. Paraissait ensuite le seigneur de Dompmart, vicomte de Soissons, tenant le drapeau de saint Sébastien, peint à ses armes, qui étaient d'argent, à la bande de sable, semée de trois fleurs de lys d'or ; devant lui, son écuyer portant sa hache d'armes, et à ses côtés, des gentilshommes de la province, avec la chaîne d'or au cou, la pertuisane d'une main, et de l'autre, une canne à bec de faucon. Après cette partie du cortége, venaient deux hommes vêtus aux couleurs de la ville, jetant des fleurs sur le passage de la treizième chässe : celle de saint Sébastien. Devant cette dernière, marchaient le capitaine de la ville et celui du château, précédés de huit trompettes : le dais, aussi de drap d'or, était porté par quatre seigneurs possesseurs des premiers fiefs de l'abbaye ;

derrière se tenaient douze archers du duc de Vendôme, comte de Soissons. L'abbé de St-Médard marchait ensuite, couvert d'habits or et soie, enrichis de pierreries; à ses côtés, plusieurs abbés et autres dignitaires. Le possesseur du fief Roland, tenant la verge noire de service, le précédait; celui-ci avait devant lui son héraut, vêtu d'une cotte d'armes de taffetas blanc rayé de fils d'or, sur laquelle on voyait les armes de l'abbé; aux côtés de ce héraut marchaient deux sergents en habits de cérémonie, avec des masses d'argent doré.

La procession était fermée par le lieutenant général du bailli de Vermandois, le bailli du comté de Soissons, et par le corps de ville, précédé de ses sergents en robes rouges et blanches. Le prévôt de la ville, Artus de Jovengne, monté sur une mule, et placé sur l'un des côtés de la procession, veillait, avec ses sergents, au maintien du bon ordre. Il avait à la main le bâton d'office. Sur l'autre côté, et dans le même but, marchait le gruyer (intendant des forêts) de l'abbaye. Dès que la première chasse parut sur le pont, la procession fut saluée par des salves de l'artillerie

de la ville ; et , après avoir entendu la messe à la cathédrale , qui fut célébrée par l'abbé de St-Médard , on retourna à l'abbaye dans le même ordre. La journée se termina par un grand banquet , auquel n'assistèrent pas moins de cinq cents convives , répartis dans quatre salles du monastère.

Cette procession fut la dernière démonstration de grandeur et de richesse faite par l'abbaye de St-Médard. Son abbé ayant été nommé l'année suivante à l'évêché d'Angers , elle fut donnée en commende à l'archevêque de Lyon. Ce prélat et ceux qui la possédèrent après lui , semblèrent prendre à tâche de hâter la ruine de cette maison jadis si florissante ; et avant l'expiration des cinquante années , pour faire de nouveau la procession solennelle , elle fut entièrement dévastée par les Calvinistes : par suite de ce désastre , on dut renoncer à cette ancienne cérémonie.



CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT.

L'évêque de Soissons, Symphorien de Bulioud, effrayé des attaques dirigées contre le sacrement de l'Eucharistie par l'hérésiarque Luther, dont les doctrines faisaient chaque jour des progrès rapides dans le nord de l'Europe, institua la confrérie du Saint-Sacrement. Cette confrérie subsiste toujours, bien qu'elle ait éprouvé quelques modifications dans ses statuts et dans ses usages.

En cette même année, 1530, et toujours dans le but de raffermir les fidèles dans la foi catholique, le prélat fit donner une grande représentation théâtrale de la Passion, et remplit lui-même, dans ce drame, le personnage de Jésus-Christ; les autres rôles furent joués par des chanoines. Cette représentation, annoncée à son de trompe, eut lieu sur un théâtre dressé temporairement sur la place du cloître St-Gervais.

C'est la première dont il soit fait mention dans l'histoire de Soissons, quoique cet usage de représenter les mystères eût pris naissance antérieurement, sous le règne de Philippe le Bel.

RÉFORME DE L'HOTEL-DIEU.

Au milieu du désastre de 1414, l'Hôtel-Dieu de St-Gervais dut nécessairement se ressentir du malheur commun. Les dévastations des vainqueurs qui ne respectèrent rien, et l'absence des chanoines, ses patrons, qui s'étaient retirés, comme nous l'avons déjà dit, au Mont de Notre-Dame, où ils firent même un assez long séjour, autorisent à croire que cet hôpital fut fermé, au moins pendant quelque temps. Au retour de la paix il fallut songer à son rétablissement, rendu peut-être plus nécessaire encore qu'à l'époque où il avait été fondé, par l'état de pauvreté et de misère de la population soissonnaise. Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes : les cha-

noines ne pouvaient plus, avec leurs seules ressources, le relever et le soutenir. Comme toute la population, ils avaient éprouvé de grandes pertes : indépendamment du dommage causé à leur église, leurs maisons avaient été enveloppées dans le pillage général de la ville, et le revenu de leurs prébendes, fondé en grande partie sur des biens-fonds et des dîmes, se trouvait réduit à fort peu de chose, par suite des ravages de vingt années de guerre. Les chanoines durent donc faire un appel aux habitants de la ville ; démarche à laquelle ils n'eussent jamais consenti dans un autre temps ; mais la vieille haine du chapitre, pour la commune s'était éteinte dans la ruine de celle-ci, et surtout dans l'anéantissement de l'ancienne bourgeoisie. Cette corporation, si fière de ses privilèges, ne trouvant plus dans la population nouvelle cet esprit d'indépendance qui lui avait tant fait ombrage, était devenue plus traitable avec des hommes qui ne se refusaient pas à subir son influence.

Dès lors les magistrats furent admis à prendre part à l'administration temporelle de cet hôpital, dont la direction demeura cependant entre les mains du chapitre.

En 1533, les échevins ayant eu avis de quelques désordres dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, où l'on avait dansé au son des violons, présentèrent requête au parlement. Ils exposèrent que depuis plusieurs années les chanoines avaient usurpé l'administration toute entière, et qu'ils la confiaient à un délégué de leur corps, dont les soins ne pouvaient pourvoir à tout ; ils demandaient en conséquence, que l'Hôtel-Dieu fût réformé. L'évêque de Soissons intervint et prétendit que le droit de réforme lui appartenait. Par suite de ce conflit, survint un procès qui fut terminé par deux arrêts du parlement. Par le premier, rendu en 1534, il fut ordonné que l'évêque et le chapitre donneraient des lettres de vicariat à deux chanoines de St-Victor, de Paris, pour faire cette réforme. Les deux commissaires vinrent à Soissons, entendirent les parties intéressées et firent un règlement qui fut approuvé par un second arrêt, rendu en l'année 1535.

D'après ce règlement, l'Hôtel-Dieu fut administré par quatre personnes, dont deux étaient choisies par le corps de ville et les deux autres par le chapitre. Elles rendaient compte, tous les ans, de leur gestion à une commission composée du bailli

de Vermandois, ou de son lieutenant-général à Soissons, du vicaire général de l'évêque, et d'un député du chapitre.

Quelque relâchement dans la conduite des sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu, devint la cause d'une lutte violente entre l'évêque Simon le Gras et le chapitre. Cette lutte commença en 1626 et dura dix ans. Le prélat, après s'être assuré de l'assentiment du corps de ville, fit venir de Pontoise huit religieuses de l'ordre de St-Augustin, qu'il installa de sa propre autorité dans l'Hôtel-Dieu, à la place des sœurs qu'il en avait chassées. Le chapitre, jaloux de ses droits, s'éleva contre cette usurpation. On s'échauffa de part et d'autre, et l'on recourut à des moyens extrêmes : révocations de pouvoirs et d'administrateurs, expulsions des sœurs et du chapelain, interdits, excommunications, anathèmes, tout fut mis en usage, jusqu'à ce qu'un arrêt du parlement, rendu en 1636, vînt enfin rétablir la paix. Chaque partie put se glorifier d'un succès : le maintien des religieuses dans l'Hôtel-Dieu fut accordé au prélat, et le chapitre obtint la confirmation de ses droits à la direction supérieure de cet établissement ; mais

des deux côtés, il fallut payer les frais qui s'élevaient à plus de trente mille livres.

Il fut stipulé par ce nouvel arrêt, qui maintenait le règlement approuvé par celui de 1535, que la commission chargée de recevoir les comptes des administrateurs, se composerait du lieutenant-général, ayant à sa droite le grand vicaire et le député du chapitre, et à sa gauche, le procureur du roi et un échevin de la ville.

En 1695, tous les biens-fonds et revenus que l'ordre de St-Lazare possédait dans l'étendue du diocèse de Soissons, furent donnés à l'Hôtel-Dieu, ce qui accrut beaucoup sa dotation; et par la déclaration royale du 12 décembre 1698, il fut soumis aux lois et règlements qui régissaient l'administration de tous les hôpitaux du royaume.

Les bâtiments qui composent aujourd'hui cet hôpital, ayant été construits à diverses époques, n'ont pas entre eux cette symétrie qu'on aime à trouver dans les grands établissements. Le plus ancien de ces bâtiments est la grande salle des hommes; l'église et la vieille salle des femmes furent bâties en 1682, et c'est à cette occasion que fut supprimée la rue qui allait de celle du Chape-

ron-Rouge à la Grand'rue, où elle aboutissait devant le portail de l'église de l'abbaye de Notre-Dame. Un impasse, qu'on voyait encore il y a quelques années, était un reste de l'ancienne rue supprimée. Le bâtiment servant au logement des sœurs fut construit en 1730, et celui faisant façade sur la rue, en 1770. Quatre ans après, on établit le jardin pour la promenade des malades.

ÉTABLISSEMENT DU COLLÈGE.

Avant la renaissance des lettres, au XVI^e siècle, il n'y avait qu'un très-petit nombre d'enfants de la bourgeoisie, autres que ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, qui reçussent le bienfait de l'éducation scholaire; et c'était à l'Université de Paris qu'ils allaient s'instruire. Mais sous le règne de François I^{er}, le besoin du savoir et le goût des lettres s'étant répandus parmi la noblesse et la bourgeoisie, le corps de ville

voulut avoir, à Soissons même, un établissement d'instruction publique. On espérait qu'à la faveur de cette nouvelle institution, la jeunesse ne serait plus obligée d'aller faire ses études à Paris, et qu'ainsi les sacrifices imposés aux familles seraient moins onéreux. Une transaction fut faite, en conséquence, avec le chapitre de la cathédrale, et le séminaire des Pauvres Clercs fut converti en collège. Les revenus de ce séminaire ne se composaient que de treize bourses de peu de valeur; aussi la ville donna-t-elle quelques biens et quelques rentes provenant de l'ancien hôpital de St-Vaast, dont elle était devenue propriétaire par la réunion du faubourg de ce nom, et parmi lesquels se trouvait la maison de la belle Image, à l'angle de la rue de la porte de Crouy. On décida de plus qu'un droit de six livres serait payé par chaque écolier. L'évêque accorda, de son côté, une prébende de la cathédrale, à la condition que le choix du principal du collège, fait en commun par le corps de ville et le chapitre, serait soumis à son approbation.

La direction de ce collège fut confiée à des prêtres séculiers. Jean Desmarets, doyen du cha-

pitre de St-Pierre au Parvis, qui en fut principal, pendant près d'un demi-siècle, contribua plus que personne à son établissement. Il fit exhausser d'un étage, en 1537, un bâtiment où il fit placer une bibliothèque, et ce bâtiment fut appelé Péronne, en l'honneur de la levée du siège de cette ville par l'empereur Charles-Quint, arrivée vers ce temps-là. Dans la suite, il fit élever un nouveau bâtiment auquel il donna le nom de Landrecies, à cause des succès obtenus devant cette place par les Français. Il fit encore d'autres améliorations aux bâtiments, fonda deux chapelains pour dire la messe tous les jours, et laissa une partie de son bien au collège. Ce fut à l'occasion de ces travaux d'agrandissement, qu'on supprima la rue qui faisait prolongement à celle du Coq Lombard. Ce digne prêtre mourut à l'âge de quatre-vingts ans, et fut inhumé dans la chapelle de St-Nicolas.



CHARLES-QUINT A SOISSONS.

Cette cité, si maltraitée par les guerres civiles, jouissait, depuis vingt-quatre ans, de quelque repos, lorsqu'elle vit encore la guerre étrangère exercer ses fureurs non loin de son enceinte et la menacer de nouveaux désastres. Pendant l'été de 1544, l'empereur Charles-Quint ayant fait une invasion dans la Champagne, à la tête d'une armée nombreuse, s'était avancé jusqu'à Château-Thierry et menaçait la capitale; mais quittant tout-à-coup la vallée de la Marne, où les vivres devenaient fort rares, il se jeta sur le Soissonnais, et vint prendre position à Villers-Cotterêts, pour y attendre la réponse aux ouvertures de paix qu'il faisait faire à François I^{er}, et qui furent immédiatement suivies de négociations, dont le résultat fut le traité de Crépy.

La position de Villers-Cotterêts, au centre d'une vaste forêt, n'était pas favorable au séjour

d'une armée qui s'y trouvait isolée, sans ligne d'opération, sans vivres et ayant derrière elle la rivière d'Aisne, dont le passage, défendu par la ville de Soissons, pouvait devenir très-difficile et même très-dangereux à l'approche de la mauvaise saison. L'empereur, en attendant le résultat des négociations, fit un mouvement rétrograde et descendit, le 12 septembre, dans la vallée de Soissons. Son armée campa dans la plaine qui environne la ville, sur la rive gauche de l'Aisne; de forts détachements occupèrent tous les villages, à plusieurs lieues à la ronde, et son quartier général fut d'abord installé au château de Chevreux, puis transféré, le même jour, dans l'abbaye de St-Jean des Vignes, où les préliminaires de la paix furent signés, le 18 du même mois, par l'amiral d'Annebaut, envoyé par le roi pour traiter avec l'empereur.

L'armée ennemie devant traverser la ville pour se retirer en Flandre, suivant les termes du traité, les échevins, accompagnés du sieur Jacques Petit, procureur du roi, se rendirent auprès de Charles-Quint. Le sieur Petit, renommé pour son éloquence, porta la parole, et après avoir

adroitement louangé le monarque espagnol , il lui demanda, au nom des habitants, que les églises, les femmes et les filles fussent respectées par ses troupes , et que le feu ne fût mis nulle part dans la ville et ses faubourgs. L'empereur donna l'assurance qu'il ferait respecter les personnes et les propriétés. En effet, son armée employa une journée entière à défiler au travers de la ville , où il ne fut commis aucun désordre, sauf quelques vols isolés dans des maisons dont les habitants avaient pris la fuite à l'approche des impériaux. On rapporte même que Charles-Quint fit pendre, aux créneaux de l'abbaye de St-Jean des Vignes , pendant qu'il y séjournait, une personne de sa suite qui avait volé un ciboire. Mais la campagne, tout autour de Soissons , fut traitée en pays conquis ; au départ des impériaux , le château de Chevreux , où les équipages de Charles-Quint avaient été placés, fut dévoré par les flammes. Si les négociations eussent été rompues, Soissons tombait infailliblement dans les mains de l'ennemi. Comment cette ville , avec une simple muraille flanquée de petites tours de 3 à 4 mètres seulement de largeur, eût-elle pu résister long-

temps à une armée pourvue d'artillerie, et pour laquelle il y avait nécessité de la prendre?

AGRANDISSEMENT DE LA VILLE.

Henri II, en succédant à son père, François I^{er}, trois ans seulement après l'invasion de Charles-Quint, eut aussi à soutenir la lutte contre l'ambition et la puissance colossale de cet empereur, qui pouvait dire, avec tout autant de raison que son fils, Philippe II, que le soleil ne se couchait jamais dans ses États.

Un des premiers soins du nouveau roi, fut de fortifier quelques points des frontières les plus exposées aux attaques de l'ennemi, et surtout les points qui pouvaient le mieux couvrir la capitale. Soissons était dans cette position, se trouvant placée sur plusieurs routes venant de la frontière la plus rapprochée de Paris.

La force de la ville était bien loin de répondre

à l'importance de sa position , depuis que les armées traînaient à leur suite une artillerie capable de renverser les meilleures murailles. La sienne, qui n'avait que 3 ou 4 pieds d'épaisseur, et se trouvait dominée par la colline de St-Jean, dont le sommet, éloigné de 300 mètres seulement, la commandait par un exhaussement de 9 à 10 mètres, la mettait hors d'état de soutenir un siège. Quelques pièces de canon auraient suffi pour la renverser en peu d'heures. D'un autre côté, la surface de la ville ne permettait pas d'y avoir une forte garnison, et cet inconvénient se trouvait encore augmenté par la facilité qu'il donnait à l'ennemi de pouvoir la bloquer avec un corps de troupes peu considérable. Dans la vue de remédier à tous ces désavantages, et de faire de cette ville une place de guerre en état de remplir, dans la défense du royaume, le rôle que sa position indiquait, il fut arrêté, dans le conseil du roi, qu'elle serait fortifiée, suivant le nouveau système, d'une enceinte terrassée et bastionnée, et qu'on l'agrandirait, en portant cette nouvelle enceinte sur la colline de St-Jean, de manière à pouvoir en découvrir et commander le sommet, que sa

trop grande étendue ne permettait pas de renfermer dans les fortifications.

On rapporte qu'on eut d'abord l'intention de démolir l'abbaye de St-Jean des Vignes, dont l'emplacement devait être traversé par la nouvelle circonvallation ; mais que sur les vives instances de M. de Longuejume, évêque de Soissons (*), il fut décidé que l'abbaye serait renfermée dans la ville. Le célèbre amiral de Coligny, qui venait d'obtenir le gouvernement de la province de l'Ile de France, dont Soissons faisait partie, se rendit sur les lieux pour déterminer le tracé des nouvelles fortifications, d'après la modification apportée au projet primitif. La condescendance qu'on voulut témoigner aux chanoines de St-Jean, eut le double inconvénient de faire donner trop d'étendue à la nouvelle enceinte, et de la porter dans le revers de la colline, où elle se trouve trop à découvert aux coups partant de la hauteur des Vignes Porales, et même du mont Macret, ou Marion, au-dessus de Presle.

(*) M. de Longuejume, nommé garde des sceaux en 1538, et ayant été chargé de plusieurs ambassades en Italie, en Espagne et en Angleterre, jouissait d'un grand crédit dans le conseil.

Quant à la vieille enceinte, sur les côtés est, nord et ouest de la ville, elle fut conservée dans sa position, et il fut arrêté qu'elle serait renforcée de quelques ouvrages neufs et de reconstructions partielles, afin de diminuer la dépense actuelle, en attendant qu'on pût la refaire en totalité, d'après le nouveau mode appliqué à la défense des places de guerre.

Les travaux entrepris en l'année 1551, furent poursuivis avec une grande activité.

Le côté de l'est se trouvant couvert par la rivière, on se contenta de terrasser la muraille en amont du pont et en aval du château ; et pour flanquer la tour de l'île, on fit une casemate avec deux embrasures dans le ressaut, ou crochet, qui était derrière le jardin de l'abbaye de St-Léger.

Le côté du nord fut également conservé et terrassé, malgré sa forme irrégulière et défectueuse. La porte Bara fut supprimée, et la muraille qui l'avoisinait reconstruite sur une assez grande étendue. On creusa un fossé de 40 à 60 mètres de largeur, sur 5 à 6 mètres de profondeur. Un glacis de 4 à 5 mètres augmentait encore cette pro-

fondeur. C'est en creusant cet énorme fossé, qu'on découvrit les restes de monuments romains dont nous avons parlé à l'occasion du château d'Albâtre.

Un cavalier en terre, qui dominait de 8 à 9 mètres toute la plaine de St-Crépin en Chaye, fut élevé sur l'emplacement du prieuré de St-Pierre à la Chaux, qui fut démoli, ainsi que son église, à l'exception du cul-de-lampe. Cette dernière partie n'a été démolie qu'en 1832. Elle portait le millésime de 1521 : ce qui semblerait prouver que sa construction était de cette époque, et qu'on s'est étrangement trompé quand on a cru voir, dans ce reste d'église, un ouvrage des Romains. Pour flanquer, par la gauche, ce côté nord, on construisit un grand bastion sur l'emplacement de l'église de Notre-Dame des Vignes, la plus ancienne des paroisses de Soissons. Les travaux étaient poussés avec une telle rapidité, qu'on ne prit pas le temps de démolir entièrement cet édifice et de tirer parti des matériaux qu'il aurait pu fournir : la partie inférieure des murs et des piliers, jusqu'à une hauteur d'environ 6 à 7 mètres au-dessus du sol, ainsi que les débris

des voûtes qui avaient été sapées et renversées en masse, se trouvent encore enfouis dans le terre-plein du bastion ; on laissa même subsister une tour, dite la *Tour de l'Évangile*, qui dépassait le parapet de 7 à 8 mètres. Cette tour a été rasée en 1828 (7).

Ce bastion, destiné à porter des feux de revers sur les deux côtés de la vieille enceinte, avait été placé fort en avant de cette enceinte, à laquelle il était rattaché par plusieurs ressauts, formant crémaillère, mais qui devaient disparaître lors de la reconstruction totale de cette portion de vieilles murailles. Le bastion en formait, pour ainsi dire, la pierre angulaire.

Le terrassement de la muraille et un large fossé, renforçait le côté de l'ouest. Les portes Ozanne et St-Remy furent supprimées, et celle de Paris, ou St-Christophe, qui n'était défendue que par un petit châtelet à deux tourelles, fut couverte par un ravelin en maçonnerie. A l'extrémité de ce côté de la vieille enceinte, on construisit un demi-bastion, dit de St-Remy, du nom de l'ancienne église démolie en 1414, dont il couvrait l'emplacement, ainsi qu'on le reconnut par

la découverte des fondations de cet édifice. Ce petit bastion avait deux casemates, et il formait le point de jonction de la nouvelle enceinte avec la vieille. Plusieurs auteurs ont écrit, fort mal à propos, que ce bastion avait été élevé, en 1414, par les Soissonnais, lorsqu'ils se disposaient à se défendre contre l'armée de Charles VI. L'usage des bastions ne fut introduit qu'un siècle plus tard, et le premier fut construit à Vérone, en 1525.

La nouvelle enceinte, destinée à remplacer l'ancien côté du sud de la ville, fut construite, telle qu'elle existait en 1815, depuis le bastion St-Remy jusqu'à la tour du Diable, ou Lardier, sur le bord de l'Aisne; comprenant les cinq bastions de *St-Remy*, de *Myon*, de *St-Jean*, de la *Bergerie* ou de *Crise*, et de *St-Crépin* ou de l'*Arquebuse*. Un ravelin en maçonnerie, couvrant la porte de Rheims ou de St-Martin, servait à partager en deux fronts de fortification le grand côté sud-est de la nouvelle enceinte, qui eût été beaucoup trop long sans cet ouvrage.

En arrière du flanc droit du bastion de Myon, on éleva un cavalier, destiné à dominer le sommet de la colline de St-Jean, lequel était resté en

dehors de l'enceinte, et dont la hauteur égalait presque celle du parapet du bastion.

Des six portes de l'ancienne ville, pour communiquer avec la campagne de la rive gauche de l'Aisne, quatre furent supprimées; elles étaient devenues à peu près inutiles depuis la destruction des faubourgs auxquels elles correspondaient. On ne conserva que deux communications avec l'extérieur : la porte de Paris et la porte de Rheims ; celle-ci remplaçait la porte Neuve. Il y avait encore, à la vérité, une autre porte placée en face de l'entrée de l'abbaye de St-Jean des Vignes ; mais il reste à savoir si cette porte, supprimée dans le siècle dernier, n'aurait pas été pratiquée pour le service particulier de l'abbaye, qui était propriétaire de la plus grande partie des terres environnant la colline, et qui renfermait, dans son enceinte, un corps de ferme avec ses accessoires. Peut-être aussi fut-elle ouverte au commencement du XVII^e siècle, lors de l'établissement d'un ouvrage à cornes sur le sommet de la colline. Quoiqu'il en soit, il ne paraît pas, d'après le genre de construction de cette porte, dont on voit encore les pied-droits et la baie

depuis

Légende.

- 1 Cathédrale
- 2 Notre Dame des Vignes Paroisse
- 3 St Wast .
- 4 St Léger .
- 5 St Remy .
- 6 St Martin .
- 7 St Quentin .
- 8 St Jacques .
- 9 St Pierre-au-parvois Collégiale
- 10 Abbaye de Notre Dame
- 11 . de St Jean - des - Vignes
- 12 Couvent des Cordeliers
- 13 . des Minimes
- 14 . des Capucins
- 15 . des Feuillants
- 16 . de la Congrégation
- 17 . des Minimes
- 18 Palais épiscopal
- 19 Hôtel Dieu
- 20 Collège
- 21 Beffroi
- 22 Châtelet servant d'hôtel de Ville
- 23 Boucherie et Poissonnerie
- 24 Château
- 25 Baillage
- 26 Jardin de l'arbalète
- 27 . de l'arc de la Ville
- 28 . de l'arc de St Wast
- 29 . de l'arquebuse

murée dans le revêtement de la courtine, qu'elle ait été destinée au passage journalier du public.

Lorsqu'on eut achevé les travaux de l'enceinte de la ville, on entreprit ceux du faubourg St-Vaast, dont la vieille muraille fut conservée et terrassée. On la renforça des trois bastions qui défendent encore aujourd'hui ce faubourg; mais ces derniers travaux ne furent pas poussés avec la même activité, soit qu'on manquât de fonds, soit qu'on ne les regardât pas comme aussi nécessaires que les autres. En effet, le faubourg était séparé de la ville par la rivière, dont le bord se trouvait défendu par une assez bonne muraille, qui pouvait arrêter l'ennemi pendant quelque temps après la prise du faubourg. On construisit d'abord le bastion du milieu, dit de St-Vaast; puis, celui de droite, dit de St-Médard, et en dernier le bastion de gauche, dit de St-Julien, ou de Ponsenac, nom d'un gouverneur de Soissons sous la ligue.

En conservant la vieille muraille du faubourg, il devint impossible de donner assez de profondeur au fossé, dans la crainte de hâter sa ruine en mettant ses fondations trop à découvert. La

porte du Champ Bouillant, conduisant directement du pont à St-Médard, fut murée, et la communication de la ville avec la campagne de la rive droite se trouva ainsi réduite à la seule porte de Laon ou de Crouy, laquelle fut couverte par un bastion qui en rendit le passage fort incommode. La préférence donnée à cette dernière porte vint, sans doute, de ce que ses abords étaient beaucoup mieux défendus par les remparts de la ville et surtout par le cavalier de St-Pierre à la Chaux.

L'agrandissement donné à l'enceinte de la ville, en la rendant d'une meilleure défense, avait encore pour résultat de faciliter l'accroissement de la population; car l'espace nouvellement incorporé présentait une superficie de plus de vingt hectares, sans y comprendre l'abbaye de St-Jean, ni tout le terrain occupé par les bastions, remparts et autres parties intérieures de la fortification. La surface de la vieille ville n'était que de 43 hectares, en sorte qu'il était devenu presque impossible que la population pût s'accroître dans l'intérieur des murs, par le manque absolu d'emplacement pour

y bâtir de nouvelles maisons. Aussitôt que la ville eut été agrandie, les habitants sollicitèrent et obtinrent la permission de faire des constructions sur le terrain de Panleu, qui appartenait, à ce qu'il paraît, au domaine de l'Etat.

Ce fut à l'occasion de cet agrandissement de l'enceinte qu'on supprima le canal de dérivation de la Crise, et que les eaux qu'il amenait dans la ville furent rendues à leur cours naturel. Cette suppression n'était pas indispensable à l'exécution de la nouvelle enceinte, au travers de laquelle il eût été facile de pratiquer un aqueduc. Elle privait au contraire la défense d'un moyen facile de mettre de l'eau, à volonté, dans une partie des fossés, en se servant de l'égoût construit dans le bastion de St-Remy, qu'il eût été possible de faire communiquer avec le canal. La suppression de ce canal ne saurait être, non plus, attribuée à l'intention de favoriser l'industrie, puisqu'elle entraîna forcément celle de plusieurs moulins, tordoirs, buries et tanneries établies sur ses bords. Il est donc plus vraisemblable que les avantages procurés par ce canal, dont les eaux

étaient peu abondantes, furent sacrifiés à des raisons de salubrité publique; on voulut éloigner de l'intérieur de la ville des établissements qui offrent presque toujours des inconvénients assez graves, outre celui de corrompre les eaux (⁸).

La plupart des historiens de Soissons ont admis, comme un fait positif, que tous les travaux avaient été exécutés aux dépens des habitants, qui auraient fourni les deux tiers des fonds, et des communautés religieuses l'autre tiers; d'où ils ont tiré la conséquence que les fortifications étaient la propriété de la ville. Il est vrai que les villes bâtissaient et entretenaient anciennement, à leurs frais, les murailles qui les fermaient; mais alors ces murailles étaient de simples chemises, et les dépenses qu'elles exigeaient étaient peu considérables, comparative-ment à celles des enceintes bastionnées, en usage depuis le XVI^e siècle. Ces dernières dépenses sont hors de toute proportion avec les revenus des villes, même les plus florissantes.

Il est constant, cependant, que la population de Soissons contribua, mais dans une propor-

tion peu considérable, à cette dépense, dont les trois cinquièmes, au moins, restèrent à la charge du trésor royal. En effet, avant que les travaux ne fussent entrepris, on avait voulu faire relever quelques brèches de la vieille muraille ; mais les *pauvres manants et habitants de Soissons* avaient fait exposer au roi que le plus grand nombre d'entre eux ne vivant que du fruit de leur travail, payant les impôts, les subsides et les emprunts, et que les revenus communaux s'élevant à peine à cent livres, il leur était impossible de réparer et d'entretenir les murailles, les portes et les autres défenses qui tombaient de vétusté et donnaient passage aux voleurs, aux larrons nocturnes et aux vagabonds ; tandis que les nobles et les gens d'Église, propriétaires de beaucoup de maisons, et jouissant des droits de cens et de redevances sur les autres, refusaient de contribuer aux dépenses de la clôture de la ville. Henri II, prenant ces doléances en considération, avait ordonné, par des lettres patentes du 26 août 1550, que les nobles et les prêtres, ayant maison dans la ville et y faisant leur demeure, fussent imposés comme les autres habitants.

De ce moment , la ville de Soissons fut regardée comme la place d'armes de la province de l'Ile de France, et les gouverneurs de cette province en devinrent les gouverneurs particuliers; mais, attendu qu'ils résidaient à Paris, ils avaient à Soissons un lieutenant de leur choix.

Les habitants obtinrent pour leur ville, comme place de guerre et comme ancienne capitale de province, l'affranchissement de la taille, qui se montait alors à la somme de 1785 livres, équivalant à 5,854 f. 80 c. d'aujourd'hui. Cet affranchissement a subsisté jusqu'à la révolution, mais la taille était remplacée par une contribution fixe de 1,500 livres par an; savoir : 1200 livres pour le trésor, à titre de taillon, et 300 livres pour le traitement du prévôt des maréchaux.

L'agrandissement de l'enceinte ayant rendu inutile la porte Neuve, construite en 1470, le corps de ville s'établit dans le châtelet qui couvrait cette porte. Ce châtelet servit ainsi d'hôtel de ville jusqu'au commencement du siècle suivant. A l'égard du beffroi, renfermant la prison, il fut conservé dans l'ancien hôtel

de ville , situé au coin de la rue du Griffon , et le reste de l'édifice fut affecté au service de l'Élection royale (l'administration des contributions de la circonscription de Soissons), à laquelle la ville devait fournir un local pour la tenue de ses audiences. Le rez-de-chaussée du châtelet reçut le grenier à sel , où il fut toujours maintenu jusqu'à la suppression des gabelles. De là le nom donné à la petite rue (rue du Grenier à sel) conduisant de la Grande Rue à la place des Écoles. Cette place, qui s'étendait alors de la rue St-Martin à celle des Vieilles Étuves, devint la principale place publique, et fut appelée la place Royale.

La démolition de l'église de Notre-Dame des Vignes, l'une des premières paroisses de Soissons, rendit nécessaire la construction d'un autre édifice. Il fut élevé dans l'intérieur de la ville, à l'angle formé par la rue des Cordeliers avec la grande place. Cette nouvelle église, bâtie probablement aux frais de l'État, était peu spacieuse. C'est sur son emplacement qu'on a construit la salle de spectacle.

ÉTABLISSEMENT DE FOIRES ET MARCHÉS.

L'esprit humain , sorti de sa longue léthargie , avait secoué les chaînes que la barbarie faisait peser sur lui depuis des siècles. Tandis que l'invention de l'imprimerie et la renaissance des lettres portaient chaque jour des coups mortels à l'ignorance, la découverte de l'Amérique et celle du cap de Bonne-Espérance, avaient ouvert une immense carrière au génie aventureux de l'homme, et les riches tributs de l'Inde et du nouveau monde, en se répandant en Europe, appelaient à la vie le commerce et l'industrie.

Les habitants de Soissons profitèrent d'un séjour que fit dans leur ville le roi Charles IX, au mois de mai 1564 , pour obtenir l'établissement de deux foires de huit jours chaque : la première, pour le lundi avant la Pentecôte; la seconde, pour le lundi après la St-Martin. Ces deux foires subsistent toujours. Ils obtinrent pareillement deux

marchés francs : l'un pour les vins , le premier jeudi de chaque mois , et l'autre pour les grains , les premiers samedis. Aujourd'hui , il n'y a plus qu'un seul marché franc, lequel se tient les derniers samedis.

Autrefois, il existait à Soissons plusieurs mesures pour les grains : le muid de Soissons ou de roi, et le muid du comte et du chapitre. Ce dernier était inférieur à l'autre d'un douzième. Le muid se subdivisait en 12 setiers , 24 esseins , 48 pichets et 96 boisseaux. On comptait aussi à Soissons plusieurs mesures de terres : 1° l'arpent de roi , qui était celui de la ville , de 100 perches , ou verges de 22 pieds (51 ares 10 centiares) ; 2° l'arpent du comte et l'arpent du chapitre , de 96 perches de 22 pieds de 11 pouces (41 ares 18 cent.) ; 3° l'arpent de l'évêque , de 96 perches de 22 pieds de 10 pouces (31 ares 4 cent.) ; 4° enfin l'arpent de St-Médard , de 108 perches de 20 pieds de 10 pouces , égal à 31 ares 65 centiares.

Les foires et les marchés se tenaient , comme aujourd'hui , sur la grande place. La halle , qui avait été détruite dans le désastre de 1414, ne put être reconstruite , faute de ressources , que sous

le règne du roi Henri III, qui donna, sur la prière des magistrats, quatre-vingts pieds d'arbres de la forêt royale de Villers-Cotterêts ; une somme de 4,666 livres à prendre sur les revenus de la gabelle et des tailles de la province, et le vingt-troisième denier sur la vente du vin et de la bière dans la ville. Grâce à ces secours, la halle fut achevée en 1578 ; mais renversée par un ouragan, en 1669, elle n'a pas été reconstruite depuis.

Cette halle ne servait déjà plus, comme au temps de la commune, à la vente de toutes les denrées. Des boutiques s'établissaient sur divers points de la ville. Les bouchers et les poissonniers avaient leurs marchés particuliers à gauche et à droite de l'entrée du pont. Il paraîtrait que ce fut vers le milieu du XV^e siècle, lorsque Soissons commençait à sortir de ses ruines, que ces deux corps de marchands furent établis dans un bâtiment construit, à cet effet, à gauche du pont, sur une partie de l'emplacement de l'ancien châtelet. On ignore par qui et à quelle condition cette concession leur avait été faite ; mais comme le comte de Soissons était en droit d'exiger de

chaque boucher de la ville une somme de quatorze livres à titre de réception , que celui-ci devait acquitter avant de se marier , ne peut-on pas présumer que cet impôt se payait au comte comme propriétaire du sol sur lequel le bâtiment était placé , et peut-être aussi parce qu'il l'avait fait construire à ses frais ?

D'un autre côté , la ville avait imposé aux bouchers , à une époque inconnue , l'obligation de monter à cheval le mardi gras , et de faire une chasse dans la plaine ; obligation dont ils se rachetèrent , dans la suite , par une redevance en argent qu'ils versaient annuellement dans la caisse municipale.

Le nombre des bouchers et des poissonniers s'étant accru , et le bâtiment de la boucherie ne pouvant plus suffire à tous les étaux , on établit , vers l'an 1500 , les poissonniers sur le côté droit du pont , et cet endroit reçut le nom de la *Poissonnerie*. Cet établissement a subsisté jusqu'en 1822 ; sur son emplacement et sur celui de la tuerie des bouchers , qui était placée derrière , on a élevé le bâtiment de l'Agence.

Vers l'année 1684 , le bâtiment de la boucherie

se trouvant encore trop petit pour tous les bouchers, on leur accorda un second emplacement, qui fut désigné sous le nom de la *Petite-Boucherie*, pour le distinguer de l'autre, appelé depuis lors la *Vieille-Boucherie*. La révolution ayant rendu le commerce de la viande entièrement libre, les deux boucheries se trouvèrent supprimées; mais la tuerie fut conservée jusqu'à l'établissement de l'abattoir.

JURIDICTION CONSULAIRE, OU TRIBUNAL DE COMMERCE.

L'accroissement progressif du commerce et de l'industrie entraînait à sa suite des contestations qui, pour être bien appréciées et jugées, demandaient quelque connaissance des affaires commerciales. De là l'érection, à Soissons, d'une juridiction consulaire, ou tribunal de commerce. Cette juridiction, établie par un édit du mois de septembre 1566, se composait d'un juge et de deux

consuls, avec un greffier. Pour faire partie de ce tribunal, il fallait appartenir à l'un des cinq corps de marchands et jouir du droit de bourgeoisie. Les fonctions duraient un an ; elles se conféraient par les marchands de la ville , à la pluralité des voix , le jour de la saint Bonaventure. L'année suivante , le corps des marchands fonda , dans la chapelle du saint sépulcre de la cathédrale , une confrérie sous l'invocation de saint Marcoul. Sa fête était célébrée le 7 juillet.

En 1735, les marchands obtinrent l'établissement d'un bureau des marchands , dans lequel tous les étrangers étaient obligés de déposer leurs marchandises, qui ne pouvaient être vendues dans la ville avant d'avoir été visitées. Ils firent alors l'acquisition d'une maison pour y installer leur bureau, ainsi que leur tribunal , qui n'avait pas eu de local spécialement affecté à la tenue de ses audiences. Cette maison, située dans la Grande Rue, fut reconstruite en 1779, aux frais du commerce ; elle est toujours occupée par la même juridiction.



DÉSORDRES

A L'OCCASION DU CALVINISME.

La réforme religieuse entreprise, en Allemagne, par Luther, et ensuite en France par Calvin, ne commença guère à faire son apparition, dans la ville de Soissons, que sur la fin de 1560, quoiqu'elle fût déjà fort répandue dans plusieurs provinces du royaume. Les rois François I^{er} et Henri II, avaient cru pouvoir l'étouffer, dès sa naissance, en faisant condamner ses prosélytes aux supplices les plus cruels; mais la persécution n'avait servi qu'à redoubler la ferveur des novateurs, qui ne manquaient jamais de se comparer aux premiers chrétiens persécutés par les empereurs romains. -

Tandis que le bras séculier s'armait de toute sa rigueur, le clergé ne négligeait aucun des moyens qu'il avait en son pouvoir pour combattre et repousser la Réforme : prônes, exhortations, pro-

cessions , excommunications , représentations théâtrales des Mystères , tout fut mis en usage , à Soissons, pendant les années 1559, 1560 et 1561, pour éloigner l'hérésie ; mais toutes ces précautions et l'influence d'un clergé nombreux et opulent , dans une ville de huit à dix mille âmes , ne purent empêcher l'invasion de ce qu'il appréhendait avec tant d'effroi.

Déjà, sous le règne de Henri II, quelques Soissonnais avaient payé de leur vie leur adhésion aux nouvelles doctrines. Thomas de St-Pol fut brûlé vif , à Paris , en 1551 ; trois ans après , un sieur Simon Laloé fut exécuté à Dijon ; d'autres qui cherchaient à propager ces doctrines dans les environs de Soissons, avaient été arrêtés et jetés dans les prisons de la ville, où l'histoire les a oubliés. Mais après la mort de ce prince (1559), son fils et successeur, François II, ne voulut point déployer contre ses sujets une sévérité qui , tout en faisant beaucoup de victimes , n'arrêtait point le mal. Bientôt le nombre des Réformés , auxquels les Catholiques donnaient aussi les noms de Huguenots et de Calvinistes, parut s'accroître rapidement, surtout parmi les classes éclairées de

la société. Le doute avait pénétré dans les esprits; on commençait à vouloir porter l'analyse et la critique jusque dans le sein des traditions religieuses, dont un assez grand nombre, nées dans des temps de ténèbres, heurtaient les lumières de la raison; la foi n'était plus tenue pour inviolable, et les nobles et les bourgeois, naturellement jaloux de la richesse et de la prépondérance du clergé, embrassaient avec ardeur la Réforme, où ils trouvaient, outre l'attrait de la nouveauté, véhicule toujours puissant en France, la sanction religieuse de cet esprit d'indépendance qui tourmentait la nation depuis longtemps, et auquel la renaissance des lettres donnait encore plus d'énergie et une direction plus déterminée. Des moines, enfin, abandonnaient, en assez grand nombre, la paix et l'oisiveté du cloître, pour rentrer dans un monde agité, que beaucoup d'entre eux n'avaient jamais connu, ou qu'ils n'avaient quitté qu'à regret et par contrainte.

Charles IX, âgé seulement de onze ans, avait succédé à son frère (décembre 1560), et la régence du royaume fut confiée à sa mère, Catherine de Médicis. D'abord elle favorisa les

Réformés, dont le prince de Condé s'était déclaré le chef, afin de les opposer à la faction des Guises, devenue trop puissante pour l'indépendance de la couronne et la tranquillité de l'État. Cet appui apparent, mais hypocrite, rendit les Calvinistes plus entreprenants à mesure que leur nombre allait en grossissant; et ils s'étaient tellement multipliés durant l'année 1564, dans la ville de Soissons et les villages voisins, qu'ils formèrent le dessein de faire une Cène générale en commun, dans la ville, le 28 décembre, à l'occasion de la fête de Noël. Les Catholiques, voulant s'opposer à cette manifestation publique de l'existence de la Réforme à Soissons, s'étaient emparés des portes de la ville, pour en interdire l'entrée aux Calvinistes des environs; mais ces derniers, aidés de leurs co-religionnaires de l'intérieur, les contraignirent à céder le passage, et la cérémonie eut lieu dans une maison particulière.

Peu de temps après parut le fameux édit de janvier, qui accordait la liberté de conscience et l'exercice public de la religion Réformée. Les Protestants de la ville, s'appuyant de cette au-

torisation de la royauté, et enhardis d'ailleurs par leur succès du 28 décembre, voulurent avoir un prêche dans l'intérieur même de la cité. On rapporte qu'ils portèrent leurs prétentions jusqu'à vouloir le tenir dans l'église cathédrale. S'ils eurent, en effet, cette prétention, ce serait une preuve positive que les nouvelles doctrines comptaient alors, dans Soissons, un nombre considérable de partisans, comparativement à la force de la population. Quoiqu'il en soit, leur projet rencontra une très-vive opposition de la part des Catholiques, et donna lieu à une rixe assez sérieuse ; mais sur l'intervention de M. d'Estrées, seigneur de Cœuvres, homme fort considéré dans les deux partis, on convint que le prêche se tiendrait à Belleu, bien que ce village appartînt à l'évêque, qui aima mieux y voir le culte de l'hérésie établi, que dans sa ville épiscopale. Ainsi les Réformés n'eurent point de temple à Soissons ; mais ils n'en pratiquaient pas moins, dans l'intérieur de leurs maisons, toutes les cérémonies des baptêmes, mariages, funérailles. Les convois se faisaient aussi ostensiblement que ceux des Catholiques.

Ces progrès si rapides de la Réforme à Soissons, malgré tous les efforts et tout le zèle du clergé pour l'en tenir éloigné, furent dus, en grande partie, à la présence du prince de Condé à la tête du parti calviniste. Ce prince, fils puîné de Charles, duc de Vendôme, l'un des hommes les plus distingués de son époque, avait hérité du comté de Soissons. Sa haute naissance, la mémoire de son père, chère aux Soissonnais, son mariage avec Eléonore de Roye, qui lui avait apporté les seigneuries de Muret, de Nantheuil, de Buzancy, d'Espagny, de Germiny, de Blé et de Breteuil, toutes situées aux environs de Soissons; enfin l'acquisition qu'il fit, vers ce même temps, des justices seigneuriales des corporations religieuses de la ville, tout concourait à lui donner une très-grande influence. Ses officiers, et les personnes qui lui appartenaient, à titre quelconque, s'étaient empressés de se ranger de son parti, qui semblait être aussi celui de la reine régente, et d'embrasser la religion nouvelle. L'exemple donné par les familles attachées au prince, et c'étaient les plus considérables du

pays, avait trouvé un grand nombre d'imitateurs.

La réunion de toutes les justices des corporations religieuses à celle du comte était sans doute une mesure avantageuse, puisqu'on pouvait attendre plus d'uniformité dans l'administration de la justice; mieux eût valu pourtant qu'elles eussent été réunies à celle du prévôt. Mais cette réunion n'eut qu'une très-courte durée. L'aliénation de ces justices ayant été faite par ordre du roi, pour subvenir aux besoins de l'État, le clergé ne s'y était pas opposé, dans la persuasion que les fonds qu'elle produirait, serviraient à faire la guerre aux Huguenots. Peu d'années après, il les reprit, en versant une somme au trésor du roi.

L'édit de janvier, qui accordait la liberté de conscience, fut révoqué par un autre édit du 26 mai suivant. Par ce dernier, l'exercice de la religion Réformée était défendu dans l'intérieur des villes, avec ordre formel aux ministres Calvinistes, et même à tous les Réformés, en général, d'en sortir. Dès que le nouvel édit fut publié, les magistrats de Soissons mandèrent le ministre en leur présence et lui signifièrent im-

pérativement l'ordre de quitter la ville sur-le-champ. Même injonction fut faite à tous les Calvinistes, on leur accorda seulement pour s'éloigner jusqu'à la fin du mois de juin. Les plus marquants d'entre eux jugèrent prudent, pour leur sûreté personnelle, de partir de suite; la guerre civile ayant éclaté, dans l'intervalle, sur divers points du royaume, les Catholiques désarmèrent les autres et les contraignirent à quitter la ville dans le délai fixé, sans vouloir écouter aucune excuse, ni admettre aucune exception. L'expulsion fut générale et complète.

A peine les Calvinistes eurent-ils été bannis, que tous leurs biens furent saisis et vendus à l'encan, sous le prétexte de subvenir aux frais de la guerre qu'on faisait à leurs co-religionnaires, et peut-être aussi pour leur ôter toute envie de revenir dans une ville où ils ne possédaient plus rien. Cette mesure inique avait été inspirée par la frayeur qui dominait les Catholiques. Quiconque embrassait la Réforme, fût-ce un ami, un proche même, était regardé comme un réprouvé, comme un hérétique détestable, dont le contact devait être évité à l'égal des plus grands fléaux.

Mais il ne suffisait pas de les avoir chassés de la ville, il fallait encore se mettre en garde contre leur vengeance.

Les reliques de saint Crépin et de saint Crépinien furent apportées en grande pompe de l'abbaye de St-Crépin le Grand et déposées dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame. Cette translation eut lieu en vertu d'une délibération du corps de ville. On espérait obtenir, par la présence de ces reliques dans la ville, l'éloignement de l'hérésie et de ses fauteurs, en même temps qu'elles seraient soustraites aux outrages des Huguenots, dans le cas où ils viendraient à s'emparer, par un coup de main, de l'abbaye de St-Crépin; car ils étaient encore en grand nombre dans les environs. On exigea de tous les habitants de la ville et des faubourgs, sans distinction, une profession de foi publique, faite devant une commission composée du gouverneur, du procureur du roi et de plusieurs chanoines.

On enrôla tous les hommes, sans en excepter les chanoines, les prêtres et les religieux, et dans la vue de les exercer au maniement des armes et de les tenir en haleine, on donna plusieurs faus-

ses alertes, dans lesquelles on voyait accourir la milice sacerdotale, dont les soldats pliant sous l'accoutrement militaire, maudissaient les hérétiques et se sentaient animés d'une haine plus ardente.

Mais au milieu de cette effervescence belliqueuse, un nouvel édit de pacification (17 avril 1563), qui remettait en vigueur celui de janvier, vint obliger les Catholiques à déposer les armes et à recevoir, dans la ville, ceux des bannis qui voulurent bien y revenir. Suivant cet édit, les Calvinistes ne pouvaient point avoir d'exercice public de leur culte dans la ville, et les Catholiques, en les admettant, pour obéir aux ordres du roi, exigèrent d'eux qu'ils ne travailleraient point les jours de fête. On ignore comment ils furent indemnisés de la perte de leurs biens, et de quelle manière les deux partis vécurent ensemble; mais il est à présumer que les Réformés eurent à supporter à Soissons, comme partout ailleurs, beaucoup d'avaries.

A peine la tranquillité publique fut-elle rétablie, au moins en apparence, que la ville fut affligée d'une maladie pestilentielle qui fit beaucoup

de victimes. Pour se délivrer de ce fléau, on eut recours au remède d'usage : on fit une procession générale des reliques, à laquelle tous les bourgeois assistèrent en armes. Cette calamité fut suivie d'un grand débordement de l'Aisne, qui couvrit toute la campagne et inonda le faubourg St-Vaast.

Le gouvernement, qui ne souffrait les Huguenots que parce qu'il était hors d'état de les exterminer, encourageait hautement la mauvaise foi des Catholiques envers eux ; mais au mois de septembre 1567, une catastrophe terrible vint fondre sur l'église de Soissons, et apprit aux Catholiques à connaître, à leur tour, toute l'amertume dont on abreuve toujours le parti le plus faible dans les dissensions religieuses. L'ambition des grands et les intrigues d'une cour voluptueuse et corrompue, tourmentaient l'État plus encore que la Réforme, qui n'était, en réalité, que l'auxiliaire de la politique et le prétexte dont les deux partis se servaient avec le même avantage : les Guises pour armer les Catholiques en leur faveur, et le prince de Condé pour rallier sous ses drapeaux tous les religionnaires du royaume et

s'assurer l'appui des États protestants de l'Allemagne. Les édits de pacification n'étaient d'aucun secours pour les Réformés : les supplices, les assassinats, les bannissements, les spoliations continuaient toujours impunément ; on les regardait comme des actes pieux et méritoires. La cour, au lieu d'écouter les plaintes de tant de malheureux, faisait au contraire de grands préparatifs militaires. Voyant la France en paix avec tous ses voisins, les Réformés se sentirent menacés et prirent la résolution de prévenir l'attaque de leurs ennemis, en commençant eux-mêmes la guerre.

LES HUGUENOTS

SURPRENNENT LA VILLE.

Tandis que le prince de Condé devait tenter de s'emparer, par un coup de main, de la personne du roi, qui habitait alors le château de Monceaux, près de Meaux, pour le soustraire à l'influence

des Guises, plusieurs chefs du parti Calviniste devaient se rendre maîtres de quelques places importantes, et plus particulièrement de Soissons, qui, étant la place d'armes de l'Ile de France, serait devenue le centre de leurs opérations contre la capitale, où les princes de la maison de Lorraine avaient beaucoup de partisans et possédaient toute l'autorité. La prise de Soissons fut confiée aux Calvinistes de la Picardie, du Laonnois, de la Champagne et du Soissonnais, sous la conduite des sieurs de Genlis, de Bouchavannes et de Vendy.

Le premier fut chargé de surprendre la ville avec ses Picards, tandis que les autres, arrivant chacun de leur côté, devaient soutenir la tentative. Malgré toutes les précautions dont les Calvinistes entouraient leurs mouvements, les magistrats eurent avis de leur rassemblement sur les bords de l'Oise. La nouvelle leur en fut donnée le 26 septembre, au soir, pendant qu'ils étaient à table, par un sieur Moreau, receveur du taillon; mais ils n'en prirent aucun ombrage, ne pouvant d'ailleurs se persuader qu'on en voulût sérieusement à leur ville, que ses fortifications semblaient

mettre à l'abri d'un coup de main , tenté par un petit corps de troupes dépourvu d'artillerie.

Pendant que les magistrats de Soissons négligeaient l'avis important qui leur était donné , les colonnes des Calvinistes se mettaient en marche , et par un mouvement bien combiné , elles arrivèrent , avant le jour , sous les murs de la ville , le 27 septembre 1567. La colonne de Genlis, partie des environs de Chauny, arriva la première , traversa l'Aisne à gué , et , passant par l'île du Mail , vint se présenter à la porte St-Quentin, qui lui fut ouverte par leurs partisans de l'intérieur de la ville , au moyen de fausses clefs. Toute la troupe de Genlis défila par cette porte dans le plus grand silence , et tandis que des détachements prenaient poste sur les places et sur les remparts , d'autres s'étaient portés aux portes de Rheims et de Laon , s'en étaient emparé sans opposition et les avaient ouvertes aux colonnes de Vendy et de Bouchavannes. Tous ces mouvements avaient été exécutés avec tant d'ordre et de promptitude , que les Catholiques n'en furent pas éveillés et qu'ils ne connurent la prise de la ville qu'au jour , et lorsqu'elle se trouvait occupée militairement sur tous

les points importants par des forces imposantes. Dans le premier moment, les bourgeois voulurent s'armer pour se défendre ; mais il était trop tard, toute résistance était devenue impossible ; il fallut se résigner. La surprise fit place à une consternation générale : les prêtres , les femmes et les enfants se répandaient en lamentations et frémissaient de se voir dans les mains de ces Huguenots, dont le nom seul leur inspirait de l'effroi.

Cependant les chefs calvinistes firent publier qu'ils prenaient possession de la ville au nom du prince de Condé , comte de Soissons ; que les bourgeois n'avaient rien à appréhender en demeurant tranquilles , et que leurs personnes et leurs biens seraient respectés. Cette assurance , jointe à la bonne conduite des troupes , qui s'abstenaient rigoureusement de toute insulte et de tout désordre , ramenèrent peu à peu le calme et la confiance parmi la bourgeoisie. Il n'en fut pas de même chez les ecclésiastiques : prévoyant , avec raison , que cet événement aurait les suites les plus fâcheuses pour l'Église de Soissons , ils ne voulurent point être spectateurs de la spoliation et de la profanation de leurs sanctuaires , et

prireut généralement le parti de fuir , ce que leur conseillaient d'ailleurs la prudence et la frayeur qui les dominait. Toutefois, avant de quitter la ville , ils voulurent pourvoir , autant que possible, à la sûreté des objets précieux qu'ils étaient obligés de laisser ; car les Calvinistes, maîtres des portes, ne permettaient pas la sortie de ce qui appartenait à l'Église et au clergé, le regardant comme étant de bonne prise. Les prêtres et les religieux profitèrent de ce que la garnison se tint toute la journée sous les armes, pour travailler avec une ardeur infinie à faire des cachettes dans les caveaux , dans les combles , dans les cimetières , partout , enfin, où ils crurent pouvoir déposer , en sûreté, les reliques, les vases sacrés , l'argenterie, etc. Ils sortirent ensuite de la ville sans éprouver le moindre empêchement de la part des Calvinistes. Les religieux de St-Jean des Vignes qui avaient pour abbé, depuis deux ans , le cardinal de Bourbon , frère du prince de Condé , s'enfuirent tous , la nuit suivante, par un aqueduc qui communiquait de l'intérieur de l'abbaye dans le fossé de la ville , et cette fuite nocturne leur donna la facilité d'emporter quelques-uns des

objets les plus précieux de leur église. Des bourgeois s'éloignèrent pareillement de leurs demeures sans y avoir été contraints. Plusieurs d'entre eux, parmi lesquels on cite Henri Lequeux, échevin, Quinquet, Regnault et Viez, furent envoyés en députation auprès du roi pour solliciter des secours. Ces exils volontaires, dont on ne pouvait accuser les Réformés, les délivraient de gens qu'ils eussent été obligés de surveiller de près, et tendaient à assurer la tranquillité dans les murs de Soissons.

Dès le lendemain, les troupes huguenotes se logèrent dans les maisons des gens d'Église et chez les bourgeois catholiques; mais toujours en plus grand nombre chez les parents des chanoines. Cette préférence fut la seule charge que les Catholiques eurent à supporter en représailles des mauvais traitements dont les Réformés avaient à se plaindre. Les vainqueurs semblaient oublier que, cinq ans auparavant, on les avait brutalement chassés et dépouillés de leurs biens. Le sieur de Vendy prit le commandement de la ville et se logea au cloître, dans la maison du doyen du chapitre. Un conseil de guerre fut établi au-

près de ce gouverneur : il était composé des officiers supérieurs de la garnison, de quelques gentilshommes des environs et de bourgeois de la ville ; ceux des échevins qui étaient restés dans leurs foyers, conservèrent leurs fonctions en ce qui concernait les affaires courantes, et ils étaient appelés au conseil toutes les fois qu'il y avait à délibérer sur les besoins des troupes de la garnison.

Le prince de Condé, après une tentative inutile sur Monceaux, rassemblait les forces du parti calviniste dans le voisinage de la capitale, de laquelle il annonçait vouloir faire le siège. Les sieurs de Genlis et de Bouchavannes quittèrent Soissons et allèrent le rejoindre avec une partie de leurs troupes. Voisine du théâtre de la guerre, entre la Champagne et la Picardie, où les Réformés étaient en grand nombre et envoyaient des secours de toute espèce, Soissons, avec ses bonnes murailles, devint naturellement le principal dépôt de l'armée protestante. Quoique l'enceinte eût été construite ou réparée à neuf, depuis une quinzaine d'années seulement, les Réformés travaillèrent encore aux fortifications. Et telle était

l'ardeur qu'ils y mettaient, que malgré la rigidité de leurs principes religieux, ils ne chômèrent point les dimanches et fêtes, ni même le jour de Noël ; ce dont les Catholiques ne manquèrent pas de faire un reproche d'irréligion. Ces travaux avaient sans doute pour objet de terminer quelques parties de l'enceinte restées inachevées, et d'élever deux demi-lunes en terre sur le côté nord de la place, que laissaient faible le peu de solidité de la vieille muraille restaurée et la défectuosité de son tracé. Il est constant que ces deux demi-lunes existaient au commencement du siècle suivant et qu'elles furent construites postérieurement aux grands travaux de 1551.

Vers le mois de novembre, l'armée du prince de Condé, fort affaiblie par la bataille de St-Denis, vint se reposer dans les environs de Soissons, d'où elle marcha vers la Lorraine, afin d'opérer sa jonction avec un corps d'auxiliaires amenés par le prince Casimir. Soissons se trouva dès lors abandonnée à elle-même ; mais sa garnison était nombreuse et son gouverneur, le sieur de Vendy, loin de garder ses troupes dans l'inaction, leur faisait faire de fréquentes excursions

à plusieurs lieues à la ronde , tenant ainsi tout le pays soissonnais dans la sujétion , et se faisant payer les impôts et les revenus des biens ecclésiastiques.

DÉVASTATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX.

Dans le même temps que les Calvinistes augmentaient les moyens de défense de la ville , pour s'en assurer la possession , ils la dépouillaient de tous les grands édifices religieux qu'elle possédait. Dès le lendemain de leur arrivée , ils transformèrent la cathédrale en un temple pour leur culte. Mais pour opérer ce changement , il fallut d'abord *purifier la maison du Seigneur de tous les emblèmes de l'idolâtrie romaine* : c'est ainsi qu'ils désignaient tous les ornements des églises. En conséquence , autels , crucifix , statues , tableaux , vitraux peints , etc. , tout fut renversé , brisé ou mutilé. L'orgue fut pareillement renversé et détruit ; il avait été donné , vers le milieu

du XII^e siècle, par un doyen nommé Guillaume. Les cloches furent mises en pièces, à l'exception de trois que l'on conserva : une pour l'horloge, une autre pour le guet, la troisième pour le service divin selon leur rite. Quant au culte catholique, il se trouva complètement suspendu par la fuite de tous les prêtres et par la dévastation des églises. D'ailleurs, les Calvinistes ne l'eussent point permis, et en cela ils ne se montrèrent pas moins intolérants que leurs adversaires.

La cathédrale ainsi dépouillée de tous les ornements et emblèmes de la religion catholique, le culte protestant y fut établi. Il y avait sermon, ou prêche, tous les jours à neuf heures du matin, et prière à trois heures de l'après-midi. Quoique les Catholiques ne fussent point forcés d'y aller, on rapporte que des bourgeois assistèrent aux prédications des ministres protestants, et furent même touchés de l'éloquence de Helim, ministre de Cœuvres et de Versoris. Les gens du peuple s'y rendaient plus volontiers, parce que les Calvinistes leur abandonnaient une partie des provisions qu'ils pillaient dans les abbayes et monastères de la ville et de la campagne.

Des recherches, dirigées tout à la fois par le zèle du fanatisme et l'appât du pillage, firent découvrir les richesses que les chanoines avaient cachées. Les reliquaires, les vases sacrés, tout ce qui était or et argent, fut converti en monnaie ou en lingots, et employé à la solde des troupes ; le cuivre, le plomb, les tapisseries, les habits sacerdotaux, le linge, furent vendus à l'encan et à vil prix aux Calvinistes ; les Catholiques n'étaient pas admis à profiter de cette vente. Les reliques, qui étaient en grand nombre, furent jetées dans un feu de joie, allumé, à cet effet, devant le portail de la cathédrale avec les livres de la bibliothèque du chapitre. Cet acte de destruction était l'outrage le plus cruel qu'on pût faire aux sentiments religieux des Catholiques ; mais l'humanité n'avait pas de victimes à pleurer. Le sang n'avait pas coulé au nom d'un Dieu de miséricorde et de paix.

Les profanations et les ravages commis dans la cathédrale, furent répétés avec plus de fureur et plus d'acharnement encore dans toutes les églises et dans toutes les maisons religieuses de la ville et des environs. Leurs bâtiments furent mê-

me détruits, pour la plupart, ou du moins très-fortement endommagés; on enleva les fers, les cuivres, les plombs pour les vendre ou les emporter. Les bois servirent aux troupes de la garnison, qui en firent grand feu durant tout l'hiver; en sorte qu'il ne resta presque partout que des murs et des décombres.

Les églises paroissiales de St-Remy et de St-Martin, reconstruites depuis le siège de 1414, furent entièrement démolies, ainsi que les chapelles de St-Christophe et de St-Antoine. L'église de Notre-Dame des Vignes, à peine achevée, celle de St-Vaast et celle de St-Quentin, et la chapelle des Cordeliers ne conservèrent que leurs murs.

L'abbaye de St-Léger fut aussi détruite. Le chœur de l'église resta seul debout; la couverture en avait été enlevée. En reconstruisant, en 1666, les bâtiments de cette abbaye, on retrouva deux petits chandeliers et deux reliquaires, le tout en vermeil, qui avaient été cachés par les religieux et qui échappèrent à toutes les recherches des Calvinistes; mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ces objets aient été oubliés dans leur

cachette par ceux-là même qui les y avaient mis.

L'abbaye de St-Jean eut moins à souffrir ; mais son église perdit ses cloches, tous ses ornements intérieurs et une partie de sa couverture, et tous les bâtiments furent rendus inhabitables par l'enlèvement de toutes les boiseries et fermetures. Si les religieux n'eussent pas pris la fuite, peut-être se fussent-ils épargné la plus grande partie de ces pertes : le prince de Condé n'eût pas manqué de faire ménager une abbaye qui appartenait à son frère ; mais laissée à l'abandon, elle fut dévastée par les soldats qui pillaient souvent pour leur compte.

Au dehors de la ville, la destruction ne fut pas moindre : les églises et les chapelles de St-Pierre le Vieil, de St-Germain, de Ste-Thècle, de Ste-Geneviève, de St-Laurent et de St-Julien, furent démolies jusqu'aux fondations.

Les abbayes de St-Crépin le Grand, de St-Crépin en Chaye et de St-Étienne, ainsi que le monastère des Célestins, ne conservèrent que les murs de leurs édifices, et encore fallut-il en reconstruire plusieurs parties qui avaient été détruites, ou trop endommagées pour être conservées.

L'abbaye de St-Médard eut à regretter son antique église de Ste-Sophie et une grande partie de ses bâtiments, et notamment les anciens appartements royaux de Charlemagne. La grande église, construite par Louis le Débonnaire, fut tellement endommagée, qu'on ne put la réparer assez solidement, et qu'elle s'écroula plusieurs années après cet événement. Cette maison, si opulente, perdit aussi tout son mobilier et toutes les richesses de son église; et parmi le grand nombre de reliques qu'elle possédait, on ne conserva que celles de St-Sébastien, de St-Médard et de St-Grégoire, qui furent retrouvées dans un champ où les Huguenots les avaient jetées pour s'en débarrasser.

Au milieu des désastres qui frappaient l'Église de Soissons, l'abbaye de Notre-Dame fut seule respectée, grâce à l'abbesse Catherine de Bourbon, qui avait obtenu de son frère, le prince de Condé, une sauvegarde pour sa maison. Cette inviolabilité, fidèlement gardée par les Calvinistes, fit le salut des reliques de St-Crépin et de beaucoup d'autres précieux objets que les divers établissements religieux s'étaient

empressés d'y faire transporter en secret, le jour même où la ville avait été prise ; ce fut à peu près tout ce que ces établissements purent sauver de leur riche mobilier ; la dévastation complète des édifices avait ouvert aux Calvinistes toutes les cachettes pratiquées par les gens d'Église.

Madame de Bourbon avait fait aussi respecter le palais épiscopal en s'y installant dès le moment de l'entrée des Calvinistes ; au bout de quelque temps, madame la princesse de Condé vint s'y établir à sa place, pendant que son mari tenait la campagne avec son armée dans les environs de Paris ; mais après le départ de cette princesse, l'évêché fut saccagé comme tous les autres édifices consacrés à la religion.

Tel fut le résultat des saccagements commis par les Réformés pendant les six mois qu'ils occupèrent la ville de Soissons. Leur acharnement à détruire des édifices, élevés avec les tributs, d'une dévotion moins éclairée que prodigue, était un vandalisme aussi déplorable qu'inutile, et qui ne prouvait rien en faveur de leurs doctrines. Ils ne pouvaient même invoquer pour excuse les rigueurs

odieuses dont ils avaient à se plaindre. Si quelques monuments religieux ne furent pas entièrement détruits, c'est que le temps manqua; ces monuments devaient disparaître deux siècles plus tard au milieu de bouleversements nouveaux.

Le 19 mars 1568, la paix fut signée et l'édit de pacification rétabli. La ville de Soissons devait être remise aux troupes du roi dans un court délai, dont les Calvinistes profitèrent pour continuer l'œuvre de la destruction des églises, ou pour en faire racheter les débris par les Catholiques. Dans ce dessein, ils laissèrent ignorer, à ces derniers, la conclusion de la paix jusqu'au jour même où la ville fut remise aux troupes royales, le 29 du même mois. On a rapporté qu'ils avaient formé le projet de faire sauter, par la mine, les quatre gros piliers de la croisée de la cathédrale, ce qui eût entraîné la destruction de tout l'édifice; mais qu'ils n'avaient pas trouvé d'ouvriers assez hardis pour l'exécuter. Ce fut au moment de quitter Soissons, qu'ils renversèrent la flèche en charpente, recouverte en plomb, placée au-dessus de la croisée. La chute de cette flèche endommagea la couverture, ainsi que la voûte qu'il a fallu con-

solider avec des armatures en fer qu'on y voit encore aujourd'hui.

Les Calvinistes se mirent en marche le 29 mars au matin , et prirent la route de la Champagne , où ils s'étaient fait précéder de tous leurs bagages , fruits de leurs déprédations. Dans le même temps qu'ils sortaient par la porte de Rheims , un détachement de troupes royales , envoyé de Paris, sous le commandement du sieur la Chapelle des Ursins , se présentait à la porte de Paris , où l'attendait le sieur de Vendy , qui fit sur-le-champ la remise des clefs de la ville à l'officier du roi , et alla rejoindre les siens. Ainsi se termina l'occupation de Soissons par les Réformés , occupation qui fit éprouver à l'Église des pertes immenses et irréparables. Mais au milieu de tant de ruines et de profanations, commandées par l'esprit de secte, les ennemis des Huguenots ne purent leur reprocher un seul acte de violence envers les personnes , bien qu'un assez grand nombre de leurs persécuteurs fussent tombés dans leurs mains et à leur merci.

Parmi les Réformés , habitants de la ville , il y en eut qui eurent la prudence de se retirer avec les troupes de Vendy ; mais la plupart aimèrent

mieux rester dans leurs foyers , comptant sur l'observation de l'édit de pacification. Ils furent obligés de loger à leur tour la nouvelle garnison, dont le séjour avait pour objet de les protéger contre le ressentiment des Catholiques. La Chapelle des Ursins était reparti pour Paris avec sa troupe , le 16 avril , après avoir fait promettre aux habitants des deux religions de vivre en paix ; mais le gouvernement ayant reçu l'avis que la tranquillité de la ville était menacée , un autre détachement de troupes royales y arriva dans les premiers jours de mai. Sa présence prévint tout désordre pour le moment. Cette apparence de protection couvrait un piége que la cour tendait aux chefs du parti huguenot. Le prince de Condé et l'amiral de Coligny , échappèrent au danger qui les menaçait , et se réfugièrent à la Rochelle. La guerre civile recommence avec plus de fureur qu'auparavant. Les ravages , les massacres désolent la France. Les Calvinistes éprouvent deux défaites sanglantes : l'une à Jarnac , où le prince de Condé est pris et assassiné ; la seconde à Montcontour , où Coligny , qui commandait , est grièvement blessé.

Les Réformés de Soissons durent se ressentir

des mauvaises dispositions de la cour , qui voulait en finir avec la nouvelle religion. Rien n'arrêtant plus le ressentiment des Catholiques, ils furent exposés à toutes leurs violences, dont la moindre était d'être expulsés de la ville. Le sieur de Genlis, à la tête d'un fort parti, se jeta sur le Soissonnais ; mais il n'entreprit rien contre la ville, défendue par une garnison de troupes royales, sous les ordres du sieur de Sainte-Preuve, frère de M. Charles de Roucy, qui en occupait le siège épiscopal.

MASSACRE DE LA S^T-BARTHÉLEMY.

Après deux années d'une guerre malheureuse , les Calvinistes obtinrent des conditions très-favorables par le traité de St-Germain en Laye. C'était un nouveau piège qu'on leur tendait , et dans lequel ils donnèrent tête baissée. Des ordres de la cour enjoignaient à toutes les autorités de les protéger et même de les favoriser, et de toutes parts

ils étaient retournés dans leurs foyers, se flattant que leur persévérance avait lassé leurs adversaires qui ne demandaient plus qu'à vivre en paix.

Les seigneurs les plus distingués du parti calviniste se trouvant réunis à Paris, où ils avaient été attirés pour la célébration des noces de la sœur du roi avec le jeune roi de Navarre, qu'ils considéraient comme leur chef, Charles IX, cédant à de perfides conseils, prit l'horrible résolution d'étouffer enfin la Réforme dans le sang de ses sujets. Le 24 août 1572, au milieu de la nuit, la cloche de St-Germain l'Auxerrois sonna l'heure dernière de cent mille Français. A cet affreux signal, un massacre général des Huguenots eut lieu dans Paris. Nombre de villes rivalisèrent d'atrocité avec la capitale, et Soissons ne put se préserver de ce funeste entraînement. Le sang coula dans ses murs : des hommes auxquels on ne pouvait reprocher aucun crime, aucun méfait, périrent sous les poignards de leurs concitoyens. Mais plus heureuse que beaucoup d'autres cités, les forfaits dont elle fut le théâtre sont presque restés dans l'oubli.

S'il était possible d'ajouter quelque confiance à

des Mémoires du temps, cités par Dormay qui paraît douter lui-même de leur véracité, il n'y aurait eu que trois Calvinistes des plus notables d'égorvés, parmi lesquels un sieur Gobert, receveur du comté; et tous les autres auraient eu le temps de prendre la fuite. Quelques auteurs du parti protestant ont rapporté, au contraire, que le nombre des victimes y fut très-considérable. Dans tous les cas, cet acte du plus farouche fanatisme anéantit à Soissons la religion Réformée; elle n'y reparut plus, et les meurtriers, ivres de leurs succès, purent regarder ces assassinats comme autant d'actes méritoires.

Ceux des Calvinistes qui avaient pu fuir allèrent chercher ailleurs, pour la plupart, des foyers où ils pussent vivre en paix et prier Dieu à leur manière; d'autres, pour ne pas abandonner le lieu qui les avait vus naître, firent le sacrifice de leur croyance, et demandèrent à rentrer dans le sein de l'Église Catholique, qui les accueillit, leur imposa pénitence et leur pardonna. Les saintes rigueurs (c'est la qualification que des hommes se disant religieux n'ont pas craint de donner à ce massacre) n'ont pas laissé d'être funestes à la ville

de Soissons, elle perdait, dans ces martyrs de leur foi, la partie la plus active et la plus intelligente de sa population : des contrées plus heureuses héritèrent de leurs biens et de leur industrie.

RESTAURATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX.

Le triomphe du catholicisme, dans la ville de Soissons, était des plus complets ; mais l'Église avait fait des pertes énormes qu'il fallait réparer, au moins en partie. Dans l'enthousiasme du succès, tous les fidèles voulurent y contribuer. Chacun, pauvre comme riche, s'empressa d'apporter son offrande, et en peu de temps toutes les églises paroissiales sortirent de leurs ruines et furent rendues à leur destination ; toutefois on renonça à réédifier les églises et chapelles de St-Julien, de St-Christophe, de St-Antoine et de Ste-Thècle, dont l'existence n'était pas nécessaire. L'exemple des sacrifices que commandaient les malheurs de

l'Église, avait été donné par l'évêque M. Charles de Roucy ; il fit l'abandon de trois années des revenus de son évêché et de quelques bénéfices qu'il possédait, montant ensemble à environ vingt-deux mille livres par an, pour être employés à pourvoir la cathédrale des ornements les plus indispensables. Mais tous les ornements de ce grand édifice ayant été impitoyablement abattus ou mutilés, il fallut beaucoup de temps pour réparer le dommage, et encore quelques-uns de ces ornements n'ont-ils jamais été remplacés. A l'égard de la restauration de la décoration intérieure, elle fut faite à diverses reprises. En 1663, on reconstruisit le jubé et les deux chapelles latérales.

Mais la restauration la plus importante eut lieu en 1767 : la grande sacristie fut construite ; on remplaça, par le marbre, les dalles de pierre qui pavaien't le chœur et le sanctuaire, qu'on entourait d'une belle grille ; enfin, on réédifia le jubé, en ne conservant de l'ancien que les colonnes de marbre noir ; mais on laissa subsister les deux chapelles latérales telles qu'elles avaient été construites en 1663.

L'évêché avait éprouvé des pertes considéra-

bles. Les Calvinistes, qui détestaient M. de Roucy, à cause du zèle qu'il avait déployé contre eux et contre leurs doctrines, saccagèrent son palais de fond en comble et pillèrent les cachettes où se trouvaient renfermés tous les ornements et les habits pontificaux. Ce prélat laissa le soin à ses successeurs de faire reconstruire les bâtiments, et consacra toutes ses ressources aux besoins des églises, des maisons religieuses et à des œuvres de bienfaisance. C'est de lui qu'on a rapporté un trait qui montre que s'il savait exercer la charité, il savait aussi donner des leçons de bienséance. Le commis d'un marchand de grains, voulant acheter les blés qui se trouvaient dans les greniers de l'évêché, crut qu'il les aurait à meilleur compte en s'adressant directement à l'évêque, plutôt qu'à ses agents : le prélat le remit au lendemain, lui disant que d'autres marchands lui en offraient d'avantage, et qu'il fallait voir qui en donnerait le plus. Le commis étant donc revenu à l'heure indiquée, l'évêque lui dit, en lui montrant des pauvres qui étaient rassemblés dans sa cour : « Voilà mes marchands qui me promettent
« le ciel pour récompense du pain que je leur

« donne, voyez si vous avez quelque chose de
« meilleur à m'offrir, » et congédia le commis
qui se retira confus de sa démarche.

Les communautés religieuses éprouvèrent beaucoup plus de difficultés à rétablir leurs édifices. La plupart d'entre elles avaient été dépouillées d'une partie de leurs biens, et quelques-unes étaient tenues en commende par de hauts dignitaires de l'Église, qui résidaient au loin et ne prenaient qu'un très-faible intérêt à leur prospérité. Ce ne fut donc qu'avec beaucoup de peine, et au prix de sacrifices pénibles, que les religieux de St-Crépin et de St-Léger parvinrent à réparer leurs maisons de manière à pouvoir s'y loger, tant bien que mal. Les chanoines de St-Jean se réinstallèrent plus facilement ; leur abbaye avait moins souffert et ses revenus étaient plus considérables ; au bout de quelques années, tous les dommages se trouvèrent réparés. Il n'en fut pas de même de la célèbre abbaye de St-Médard ; elle ne put jamais se relever du désastre qui l'avait frappée. En 1593, l'évêque, M. Hennequin, demanda qu'elle fût réunie à la mense épiscopale, donnant pour motifs que ses religieux étaient hors

d'état de la rétablir ; mais ceux-ci , pour empêcher cette réunion , traitèrent avec les Bénédictins de la congrégation de St-Maur , qui les aidèrent à reconstruire une partie de leurs bâtiments . L'église , mal réparée des dégradations souffertes en 1567 , s'écroula tout à coup en 1624 . Louis XIII donna des fonds pour la relever ; mais l'abbé Hotmann s'en appropriâ une partie , et l'église fut rebâtie sur un plan beaucoup plus simple que l'édifice dû à la piété de Louis le Débonnaire . Il en fut à peu près de même de toutes les autres parties de cette maison , on ne voyait de tous côtés que des décombres , l'herbe poussait partout . Les religieux de la congrégation de St-Maur , envoyés , en 1637 , pour réformer ce monastère en ruines , n'y trouvèrent d'autre abri , contre les intempéries de la saison , que le souterrain servant de prison , dans lequel il fallut qu'ils se logeassent , en attendant qu'ils eussent fait élever un bâtiment pour les recevoir . Grâce à leurs soins et aux sacrifices faits par leur congrégation , St-Médard eut encore un siècle et demi d'existence .

COUVENT DES MINIMES.

Quoique tout annonçât que la plupart des maisons religieuses de Soissons ne pourraient jamais se remettre entièrement de leurs désastres, quelques-unes montrant toujours de vastes ruines, et que les jours de leur prospérité étaient passés sans retour, il se trouva néanmoins encore des personnes de la bourgeoisie qui voulurent doter la ville, déjà si bien pourvue de communautés, d'un couvent de Minimes. L'évêque et le chapitre applaudirent hautement à ce dessein. Peut-être l'avaient-ils suggéré eux-mêmes, afin de mieux assurer, aux dépens des zélés, un établissement convenable à ces nouveaux moines qui furent appelés à Soissons vers l'année 1580.

L'abbaye de St-Jean des Vignes donna le bâtiment et la chapelle de l'ancienne école de Ste-Catherine, dans la rue Girondin, qui reçut depuis le nom de rue des *Minimes*. Des personnes pieu-

ses se montrèrent très-généreuses ; entre autres un jeune avocat, au parlement de Paris, nommé Moreau, qui, pour se délivrer du démon, dont il se croyait obsédé, prit l'habit de religieux et fit don de tout son bien, montant à environ vingt mille livres, outre six muids et demi de blé de rente. Il reçut, en récompense, le titre de fondateur, quoiqu'il eût manifesté le désir d'être dispensé de cet honneur.

Dans la suite, après la guerre civile de la ligue, le duc de Mayenne remit une somme de six mille livres qui avait été léguée par son beau-père, l'amiral de Villars, à un nouveau couvent de cet ordre, mais sans désignation expresse. Les Minimes de Soissons donnèrent par reconnaissance, à ce duc, le titre de second fondateur, et son cœur fut enterré dans l'église de ces religieux, suivant le désir qu'il en avait manifesté en mourant.



SOISSONS

PLACE D'ARMES DES LIGUEURS.

Charles IX étant mort sans enfants mâles , en 1574, il eut , pour successeur , son frère , Henri III. Par son penchant à la dévotion et par son goût pour toutes les cérémonies et démonstrations extérieures de la religion , ce prince avait fortement contribué à introduire et à propager en France les confréries de pénitents et les autres associations religieuses qui , sous le prétexte d'*apaiser la colère du ciel* , pullulèrent de toutes parts , et dans lesquelles les plus libertins n'étaient jamais les moins ardents. Soissons, comme la capitale, eut aussi ses confréries : hommes, femmes, enfants, tous s'empressèrent d'endosser le froc et le sac, et d'aller en procession générale à Notre-Dame de Liesse, avec le crucifix d'une main et un cierge de l'autre.

Mais tous ces grands accès de ferveur, loin de

rendre les Français meilleurs , donnèrent naissance à la ligue. Cette association détestable de l'ambition et du fanatisme , dont personne n'ignore les attentats , fut prêchée à Soissons par Mathieu de Lannoy , chanoine de la cathédrale , qui devint plus tard l'un des seize. Les habitants , ayant toujours en exécution les pillages et les profanations de Huguenots , embrassèrent avec chaleur le parti de la *Sainte Union*. C'était le nom que les ligueurs , dévots et pillards , donnaient à leur conjuration hypocrite et régicide.

Henri III avait mis une trêve aux hostilités entre les Catholiques et les Réformés , par un édit de pacification publié en 1579. La France commençait à respirer , mais la mort du duc d'Anjou (1584) qui rendait le roi de Navarre , alors chef du parti calviniste , l'héritier présomptif de la couronne de France , vint réveiller , plus furieuses que jamais , les passions qui paraissaient assoupies , et la ligue , tenue secrète depuis son origine (1576) , leva enfin la tête. Le duc de Guise et ses frères , chefs suprêmes de cette association , qui n'était au fond que leur ancienne faction retrempée de tout le zèle du fanatisme religieux , prirent

les armes , et profitant de la faiblesse du roi , le contraignirent à leur céder , par le traité de Nemours , dix places de sûreté. Au nombre de ces places était Soissons , qui reçut une garnison dévouée au duc de Guise , et de ce moment cette ville devint , par sa proximité de la capitale , la place d'armes la plus importante de la faction.

Dans la nuit du 27 mars 1587 , un petit corps de Calvinistes , venu à l'improviste de la Champagne , sous le commandement d'un sieur de Liermont , tenta d'enlever la ville par escalade. L'entreprise avait été conduite avec tant de secret que les assaillants étaient déjà parvenus dans le fossé et s'apprétaient à dresser leurs échelles contre l'escarpe , quand ils furent découverts , et l'alarme donnée aussitôt à la garnison et aux bourgeois. Les Calvinistes , voyant le coup manqué , se retirèrent en bon ordre , laissant tous leurs préparatifs au pied de l'enceinte.

En cette même année , les ligueurs firent une tentative d'assassinat sur la personne de l'abbesse de Notre-Dame , M^{me} Catherine de Bourbon. Cette abbesse , fille de l'excellent duc Charles de Vendôme , gouvernait l'abbaye depuis plus de qua-

rante ans. Sa piété, sa douceur et sa bienfaisance la faisaient chérir de tous, et les Soissonnais lui étaient personnellement redevables de la conservation des reliques de leurs apôtres. Tant de titres au respect et à la reconnaissance ne purent cependant trouver grâce aux yeux de la faction : M^{me} de Bourbon était du sang royal ; ses neveux, le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, et le prince de Condé luttèrent vaillamment à la tête des Huguenots contre l'ambition de la maison de Guise. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la haine des Séides de la Sainte Union. L'un de ces furieux tira un coup d'arquebuse à cette illustre dame dans l'église même de l'abbaye, où elle assistait à l'office. La balle n'atteignit heureusement que son voile, mais ses religieuses et ses nombreux amis, tremblant pour ses jours qui n'étaient plus en sûreté à Soissons, la pressèrent de s'en éloigner. Cédant bien à regret à leurs instances et à leurs larmes, M^{me} de Bourbon quitta son cher troupeau qu'elle ne devait plus revoir. Elle mourut en 1594, quand Soissons était le principal foyer de la rébellion.

L'année suivante, le duc de Guise vint à Soissons

et y fut reçu avec beaucoup d'honneurs. Après la journée des barricades de Paris, qui suivit de près ce voyage, il força le roi de lui confirmer la possession de cette place, pour quelques années, où il mit pour gouverneur un sieur Chocu de Richemont, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers, qui lui était tout dévoué.

Après la mort du duc et du cardinal de Guise, tués aux états de Blois, le 24 décembre 1588, le duc de Mayenne, leur frère, devint le chef de la ligue. Elle fut jurée de nouveau à Soissons, comme dans toutes les villes qui tenaient pour cette cause criminelle. Les ligueurs alors ne gardèrent plus de mesure : ils arborèrent ouvertement l'étendard de la rébellion et se livrèrent à toutes sortes d'outrages envers le roi, en attendant qu'ils le fissent poignarder. Ce forfait fut exécuté l'année suivante, à St-Cloud par le jacobin Jacques Clément ; mais le crime d'un moine mit fin au règne des moines, en faisant tomber le sceptre dans les mains d'un grand homme, Henri IV.

Le duc de Mayenne, qui avait pris le titre de lieutenant général du royaume, était venu à Soissons cette même année (1589). Pour récompenser

le sieur de Richemont de lui avoir conservé la possession de cette ville, il lui assigna des sommes dues à trois personnes qui étaient absentes de la ville et suivaient le parti du roi. Le chef de la ligue avait aussi ordonné l'exécution de quelques travaux pour améliorer les moyens de défense. L'île du Mail, par laquelle la ville avait été prise trois fois, fut défendue par un retranchement, formant coupure à la hauteur du château, qui le flanquait par la gauche, tandis qu'un petit cavalier et deux casemates, placés en retour sur la branche gauche de la couronne St-Vaast, le flanquaient par la droite. Ces travaux furent exécutés sous la direction d'un sieur de Hacqueville et du baron de Ponsenac qui eurent, l'un après l'autre, le gouvernement de Soissons.

Dans le même temps que le duc de Mayenne faisait travailler aux fortifications, le sequestre était mis, par son ordre, sur tous les domaines et revenus du roi, ainsi que sur les biens des Réformés et des politiques; c'était le nom que les ligueurs donnaient aux Catholiques qui reconnaissaient Henri IV. Car, bien que ce prince fût Huguenot, il se trouva néanmoins un certain nombre de Sois-

sonnais qui s'empressèrent de le reconnaître , quelque déplaisir qu'ils eussent de sa religion. Le devoir et le patriotisme l'emportèrent sur les scrupules religieux et sur l'intérêt personnel. Les politiques furent comme les Réformés , expulsés de la ville , sans aucune exception , et toutes les fonctions publiques furent confiées à des gens entièrement dévoués au lieutenant général.

Par toutes ces précautions on voulait s'assurer la possession de Soissons , afin de pouvoir s'y retirer au besoin : car le chef de la ligue avait à lutter, non-seulement contre les troupes royales , alors réunies aux Calvinistes , mais il lui fallait aussi se mettre en garde contre les ligueurs de Paris, dirigés par les seize, tribuns obscurs , turbulents et jaloux de toute supériorité : ils commençaient à ne plus vouloir entendre la voix de ceux-là même qui les avaient entraînés dans la révolte.

Après la bataille d'Ivry , Mayenne vaincu , n'osant pas trop se fier aux Parisiens , vint à Soissons sous le prétexte de rassembler les troupes qui se trouvaient disséminées dans les places de la Champagne et de la Picardie. Son séjour dans cette ville le mettait aussi plus à même de communiquer avec

le gouverneur espagnol des Pays-Bas , dont il ne rougissait pas de réclamer l'assistance. Soissons devint alors le foyer des trames ourdies contre la paix de l'Etat et contre la personne du roi. Et ce fut dans le château Gaillard qu'eut lieu la célèbre entrevue du duc de Mayenne et du duc de Féria , envoyé du roi d'Espagne pour faire élire par les états de la ligue, assemblés à Paris, sa fille Claire-Eugénie au trône de saint Louis. L'entrée de l'ambassade espagnole, à Soissons , fut très-belle. Elle fut suivie de festins et de divertissements, donnés par le duc de Mayenne , qui était bien loin de partager les vues de ses hôtes.

Le duc de Mayenne faisait toujours travailler aux fortifications de Soissons ; qui paraissait devoir devenir bientôt son dernier refuge. Craignant, avec raison, que les bâtiments à demi-ruinés de l'abbaye de St-Médard ne fussent très-préjudiciables à la défense de la ville , il avait formé le projet, avec l'assentiment de l'évêque , de raser cette antique et célèbre maison. Déjà les ouvriers y mettaient la pioche , quand le prieur , resté seul dans le monastère pour le garder , rappela tous les moines qui, ne pouvant

plus y être nourris, avaient endossé la cuirasse et servaient dans les troupes de la ligue ; leur arrivée et les clameurs des Soissonnais, dont le prieur avait réclamé le secours, firent suspendre la démolition, et le légat du pape, auprès de la ligue, informé des projets du duc et de l'évêque, s'opposa formellement, au nom du saint siège, à la suppression de l'abbaye.

Au mois de mai 1594, le roi vint assiéger, en personne, la ville de Laon, qui se défendit opiniâtrément, et ne capitula que le 22 juillet. Mais sa reddition entraîna la soumission de Château-Thierry, d'Amiens, de Beauvais et de Péronne ; en sorte que les ligueurs ne conservaient plus, dans la Picardie, que la Fère, Ham et Soissons. Les Soissonnais n'en demeurèrent pas moins attachés à la faction, et malgré les charges énormes qu'ils étaient obligés de supporter, ils faisaient avec beaucoup d'ardeur le service militaire.

Mais les succès de Henri IV, sa conversion à la foi catholique et son extrême générosité envers tous ceux qui imploraient sa clémence, assuraient chaque jour davantage son triomphe et hâtaient

la ruine de la ligue. Déjà Paris et les principales villes du royaume avaient fait leur soumission. Soissons, devenue un des refuges des rebelles, se trouvait comme bloquée. Dans une excursion à Villers-Cotterêts, sa garnison avait été maltraitée, et le baron de Ponsenac, son gouverneur, fait prisonnier. Le duc de Mayenne, toujours aidé des Espagnols, continuait la lutte; mais voyant que le peuple se fatiguait d'une guerre qui n'avait plus de motif, ni même de prétexte, et que ses alliés n'avaient d'autre but que d'épuiser la France, écouta enfin la voix de la prudence et du devoir. Il obtint des conditions beaucoup plus favorables qu'il n'était en droit de l'espérer. Par le traité conclu à Folembray, au mois de janvier 1496, il fut stipulé : « Que la ville de Soissons serait une des trois places de sûreté que le roi accordait, pour six ans, au duc de Mayenne; que pendant ce temps, il n'y aurait dans cette ville, et à deux lieues à l'entour, aucun exercice de religion autre que la catholique; et que nulle personne, d'autre religion, ne serait admise aux fonctions publiques de la ville.

Cependant la cession de Soissons, comme place

de sûreté, ne donnait au duc de Mayenne que le gouvernement militaire de la ville, c'est-à-dire le droit d'y entretenir des officiers et des troupes à ses ordres ; mais l'administration des affaires municipales reentra dans les mains des échevins, et la justice fut rendue par des juges d'institution royale. Ce duc fixa sa résidence ordinaire à Soissons, habitant alternativement, selon la saison, le château Gaillard ou celui de Vauxbuin. Il mourut, dans le premier, en 1644. Nulle action grande ou utile ne signala les seize années qu'il vécut à Soissons. Il se contenta de faire construire quelques maisons près du rempart, pour y loger des personnes de sa suite ; ce fut l'origine de la rue de Guise. Le duc de Mayenne et Henriette de Savoie, sa femme, furent inhumés dans l'église cathédrale auprès du maître-autel.



ÉTABLISSEMENT D'UN BUREAU DES FINANCES.

Henri IV, tout en poursuivant, avec vigueur, le cours de ses succès militaires sur les factieux, apportait tous ses soins à réorganiser l'administration de son royaume, où régnait la plus grande confusion, suite inévitable de trente années de déchirements. Par un édit rendu au camp devant la Fère, au mois de novembre 1595, il ordonna l'érection, à Soissons, d'un bureau des finances, quoique cette ville fût encore au pouvoir de ses ennemis. Le bureau fut installé le 14 juin de l'année suivante. Ses attributions étaient de régler et de juger toutes les affaires et les causes concernant les domaines du roi, les eaux et forêts, les ponts et chaussées, la voierie, enfin les impôts et contributions de toute espèce. Son ressort s'étendait sur les élections de Soissons, de Laon, de Noyon,

de Clermont, de Crépy et de Château-Thierry, en 1614 on y ajouta l'élection de Guise.

Le bureau des finances de Soissons se composait : de deux présidents trésoriers généraux de France, de huit trésoriers de France, de deux receveurs des finances, de deux contrôleurs des finances, de deux receveurs du taillon, de deux contrôleurs du taillon, de deux receveurs et contrôleurs des gabelles, de deux greffiers, de deux huissiers collecteurs des finances et de deux huissiers du bureau. Ce corps éprouva, dans la suite, plusieurs changements : on lui adjoignit un procureur et deux avocats du roi, un contrôleur général des finances, un receveur et un greffier triennal, un huissier garde-mebles ; mais les charges des présidents furent supprimées et réunies à celles des trésoriers qui furent portées au nombre de vingt-trois, en sorte que ce bureau comptait environ trente-six charges ou emplois.

Les charges de trésorier de France, donnant droit à des titres de noblesse, elles étaient très-recherchées, en même temps qu'elles donnaient un grand crédit à ceux qui les possédaient. En effet, ce corps était fort estimé dans le pays, et ses

membres étaient presque toujours choisis pour remplir les fonctions d'échevins de la ville.

ÉTABLISSEMENT D'UN BAILLIAGE ET SIÈGE PRÉSIDIAL.

Un édit du même prince, donné à Lyon, au mois de septembre 1595, ordonnait l'érection, à Soissons, d'un bailliage et siège présidial ; mais cette institution ne put être installée qu'en mai 1597, et postérieurement au traité de Folembray. C'est ce qui a fait dire à quelques historiens que ce bailliage et le bureau des finances avaient été créés à la sollicitation même du duc de Mayenne, ce qui est évidemment erroné, puisque l'édit de création du bailliage avait été rendu quatre mois avant la soumission de ce duc, et à une époque où il ne pouvait guère prévoir le sort que lui réservait l'avenir ; il n'avait plus d'espoir qu'en la clémence du roi.

Dans l'origine, le ressort du bailliage de Sois-

sons devait se composer du comté, de plusieurs villes, bourgs et villages distraits des présidiaux de Senlis, de Vermandois et de Château-Thierry; de la prévôté de l'exemption de Pierrefonds, et du duché de Valois.

A sa formation, le bailliage et siège présidial comptaient dix-neuf officiers ou magistrats, non compris les greffiers, clerks, huissiers et autres qui étaient au nombre de huit. Dans la suite il fut ajouté un président et trois conseillers.

En 1599 le prévôt des maréchaux à la résidence de Soissons, fut fait lieutenant criminel de robe courte. Il avait un lieutenant à Soissons et un autre à Fère. La création de ce prévôt datait de l'année 1577 : auparavant il portait le titre de lieutenant du prévôt des maréchaux de l'Île de France.

La ville ne renfermant aucun édifice propre à recevoir convenablement le bailliage, on l'installa provisoirement dans l'hôtellerie du grand cerf. Mais en 1602, on commença la construction d'un bâtiment, dans lequel il fut placé, ainsi que le bureau des finances. Ce bâtiment, élevé sur l'emplacement de l'ancienne maison de Longpont,

occupait à peu près le milieu du côté méridional de la place du marché. Quelques personnes qui ont cru voir les armoiries du duc de Mayenne, parmi les ornements d'architecture, en ont inféré que c'était ce duc qui l'avait fait bâtir à ses frais ; mais si c'eût été ainsi, les historiens du temps, MM. Bertin et Regnault, n'eussent pas manqué d'en faire mention. Il est plus probable que la présence des armoiries du duc de Mayenne, sur le bâtiment du bailliage, fut un hommage provoqué par le bailli d'alors, le vicomte de Fresne, qui commandait en même temps à Soissons pour ce duc. Le bâtiment du bailliage, c'est ainsi qu'on le désignait, a toujours conservé sa destination de Palais de Justice, jusqu'à ce qu'il fût détruit, par un incendie, dans la nuit du 6 mars 1814.



JUSTICE DU CHAPITRE

DE LA CATHÉDRALE.

A côté du bailliage et siège présidial d'institution royale, on voyait un autre corps judiciaire, dont la juridiction s'étendait sur une partie de la ville et sur plusieurs villages des environs : c'était la justice du chapitre, à laquelle Henri IV n'avait pas cru prudent de toucher. Elle eut, à plusieurs reprises, des contestations de juridiction avec le prévôt de la ville et avec le lieutenant général du bailliage, et des arrêts du parlement, rendus en 1621, 1623, 1627 et 1635, maintinrent le chapitre dans la possession de son droit de haute, moyenne et basse justice, tant au civil qu'au criminel, sur toutes les parties de la ville, indiquées dans la charte donnée, en 1350, par l'évêque de Soissons, Guillaume Bertrand.

Par des lettres patentes, enregistrées au parlement, le 26 avril 1731, les justices foraines du

chapitre sur les villages d'Ambleny , de Bucy , de Chesles , de Pasly , de Taux, Villemontoire et de Tigny , furent réunies à celle de Soissons , qui prit le titre de justice temporelle du chapitre. Ce tribunal était composé d'un bailli général , d'un lieutenant gradué , d'un procureur fiscal , d'un greffier et de deux huissiers. Il tenait ses audiences les samedis à la maison de la chartre , dans le cloître , où l'officialité tenait aussi les siennes, tous les lundis.

CONSTRUCTION DU PALAIS ÉPISCOPAL.

L'antique maison épiscopale ayant été détruite dans l'incendie de 948, il fallut en bâtir une autre. Quoique cette construction eût lieu quand l'évêque était encore le haut seigneur de la ville et de la province , il ne paraît pas cependant que le nouvel édifice fût très-considérable , ni d'une grande solidité , comme l'étaient la plupart des monuments ecclésiastiques de ce temps : du

moins il ne reste rien qui puisse le faire supposer. A la vérité, les évêques donnaient la préférence à la résidence de Septmonts, où ils n'épargnèrent rien, bâtissant tour sur tour, afin d'en faire l'un des châteaux forts les plus remarquables de la contrée.

La maison épiscopale, placée sur le côté méridional de l'église cathédrale, touchait presque à l'aile droite, dite la rotonde, et occupait avec ses cours, jardins et autres dépendances, un espace de 11,000 mètres carrés. Elle fut fortement endommagée dans le sac de 1414; mais réparée par M. Milet, et améliorée par M. de Longuejume, qui y fit faire des travaux considérables, elle aurait pu subsister encore longtemps et venir jusqu'à nous, quand les Calvinistes la saccagèrent de telle manière, que sa conservation fut rendue impossible. Il fallut, dès lors, songer à construire un nouveau palais épiscopal. M. de Roucy ne voulut pas l'entreprendre. Il mourut au château de Septmonts, en 1586, laissant à son successeur le soin de remplir cette tâche. En 1602, M. Hennequin fit commencer la construction de l'édifice actuel. M. le Gras le trouvant trop mesquin, for-

ma le projet d'en bâtir un autre sur un plan plus monumental. Ce projet reçut un commencement d'exécution : mais les travaux poussés avec peu de vigueur, faute de fonds, furent abandonnés par les successeurs de ce prélat, qui firent même démolir ce qui avait été fait.

En 1722, à l'occasion du sacre de Louis XV, qui séjourna pendant deux jours à l'évêché, la grande porte d'entrée, située sur la petite place de St-Gervais, fut transportée sur la rue de la Burie, et l'on convertit en cour d'honneur le jardin qui comprenait toute la partie plantée d'arbres de la place actuelle.

COMPAGNIE DE L'ARQUEBUSE.

C'est au milieu de l'exaltation causée par les prédications furibondes de la ligue, et lorsque Soissons était la grande place d'armes de cette faction, que la compagnie de l'Arquebuse prit naissance. Pour lui donner plus d'importance,

on carressa la vanité de la haute bourgeoisie, en établissant en principe qu'elle seule pouvait y être admise, concurremment avec la noblesse, à l'exclusion des petits propriétaires, des marchands et des gens de métiers.

En 1600, le duc de Mayenne, en sa qualité de gouverneur supérieur de Soissons, fit concession, à cette compagnie, de la portion de rempart comprise entre la tour du Diable et le saillant du bastion de St-Crépin. Cette concession fut approuvée par des lettres patentes du roi, données en 1606. La compagnie fit fermer de murs ce vaste emplacement et y établit son champ de manœuvres et de tir. Vingt ans après elle y fit élever, à ses frais, un pavillon en pierre de taille et en brique (c'était le genre de construction alors à la mode), d'un style élégant, renfermant une salle éclairée par dix grands vitraux peints, d'un fort beau travail, et dont les sujets étaient tirés des Métamorphoses d'Ovide. En 1658, M. le maréchal duc d'Estrées fit construire la grande porte d'entrée de ce champ d'exercice, qui reçut le nom de Jardin de l'Arquebuse, à cause des plantations d'arbres, d'arbustes et de charmilles dont

ou l'avait embelli; on y avait même établi un bassin avec un jet d'eau.

La compagnie de l'Arquebuse reconnaissait pour son chef, avec le titre de roi, celui qui tirait les plus beaux coups, dans un tir général qui avait lieu tous les ans le lundi de la Pentecôte. Le corps de ville y assistait et couronnait le vainqueur. Le roi était exempt, pendant l'année de son commandement, de tailles et des droits sur le vin, jusqu'à concurrence de vingt-cinq muids; mais cette dernière partie de ses privilèges, ne dura pas au delà du XVII^e siècle.

Pendant longtemps la compagnie se fit remarquer par les fêtes qu'elle donnait. Enveloppée dans la suppression des compagnies armées, ordonnée par un arrêt du 5 août 1735, sa belle salle servit de magasin d'armes pour la milice. Rétablie au bout de dix-huit ans, par le crédit du duc de Gesvres, gouverneur de la province, qui lui fit rendre son pavillon et son jardin, on y admit, pour remplir les vides causés par la mort de beaucoup de ses membres, des petits bourgeois et des marchands. Dès lors, elle ne fut plus recherchée par la haute bourgeoisie et ne put re-

trouver son ancienne importance. L'uniforme de cette compagnie était vert, avec collet et revers noirs. Elle avait son drapeau particulier, et sa force était de quarante hommes. Supprimée en 1790, elle fut rétablie, en 1833, par plusieurs anciens membres, mais comme société particulière et dans un autre local : elle existe encore aujourd'hui.

COUVENT DES CAPUCINS.

Le duc de Mayenne, fils du célèbre chef de la ligue, gratifia la ville de Soissons d'un couvent de Capucins, dont il posa la première pierre, le 10 août 1613, au bruit des tambours et des trompettes, en présence du clergé, et de toutes les autorités et notabilités de la ville.

Ce couvent est le seul établissement que Soissons ait reçu des deux ducs de Mayenne, qui possédèrent cette ville presque en princes souverains, pendant vingt-deux ans, et encore ne fut-ce qu'au moyen de sommes données par les bourgeois et

par quelques gentilshommes des environs, qu'on put parvenir à mettre l'édifice en état de recevoir, au bout de deux ans, la nouvelle communauté.

Le duc de Mayenne fit concession, en sa qualité de gouverneur, d'une portion considérable de terrain, où se trouvait compris le cavalier destiné à battre le sommet de la colline St-Jean. Les Capucins ayant planté une grande croix sur ce cavalier, on lui donna le nom de Calvaire des Capucins.

RÉVOLTE DES SEIGNEURS

ET SIÈGE DE LA VILLE, EN 1617.

Henri IV avait vaincu la ligue ; mais comme Henri III, il tomba sous les poignards de cette funeste association. La loyauté de son caractère et la clémence généreuse dont il avait usé envers ses plus grands ennemis, n'avaient pu désarmer tous les bras parricides que la Sainte Union avait appelés à son aide, et sa mort attira sur la France de nouvelles calamités.

Louis XIII, son fils, n'était âgé que de dix ans.

La reine Marie de Médicis fut déclarée régente. Son administration n'offrit qu'une suite déplorable d'intrigues et de cabales. Les grands et les courtisans eurent bientôt dévoré les trésors amassés, sous le règne précédent, par le sage Sully.

A la mort du vieux duc de Mayenne, la régente avait continué à son fils le gouvernement de Soissons, elle y avait même ajouté l'important gouvernement de l'île de France ; mais ce duc ne paya cette faveur que d'ingratitude. Malgré la recommandation touchante que son père lui avait faite, à son lit de mort, d'être toujours fidèle au roi, il se jeta dans la faction des princes, à la tête de laquelle était le prince de Condé, qui possédait le comté de Soissons. Ce prince, irrité de ne pas avoir une part dans le maniement des affaires, prit occasion des faveurs accordées au florentin Concini, mari de la favorite de la reine, et surtout de son élévation à la dignité de maréchal de France, pour s'éloigner de la cour. Plusieurs seigneurs des plus considérables suivirent son exemple. La ville de Soissons, la meilleure place du gouvernement du duc de Mayenne et la plus rapprochée de la capitale, devint le foyer des intrigues et la

place d'armes de la nouvelle faction qui devait tourmenter la France. Le gouverneur sachant que les corps de magistrature et la bourgeoisie n'étaient nullement disposés à se ranger de son parti, et sans garnison qui lui assurât la possession de la ville, dont la garde était faite par la milice bourgeoise, prit si bien ses mesures qu'elle tomba, sans coup férir, au pouvoir du prince de Condé. A la tête d'une petite armée, rassemblée dans la Champagne, le prince, s'était avancé, à marches forcées, jusqu'au village de Crouy. Son avant-garde y était arrivée la nuit. Personne n'avait été averti de son approche. Le matin, au moment où l'on ouvrit la porte de Laon, elle s'en empara. Le faible poste qui la gardait, surpris, ne fit aucune résistance, puis pénétrant rapidement dans la ville, cette avant-garde prit position sur les points les plus importants. La bourgeoisie, livrée toute entière aux dévotions et aux solennités de la fête de Pâques, ignorait tout ce qui se passait. Le même jour le prince fit son entrée à la tête d'une troupe nombreuse de seigneurs, et les habitants, coupables de n'avoir pas voulu penser comme leur gouverneur, furent obligés de

les héberger et de les nourrir à discrétion , ainsi que toute l'armée ; mais grâce à l'arrivée de députés envoyés par la régente , pour traiter de la paix , les troupes furent réparties, peu de jours après, dans les villages voisins. Les conférences, ouvertes dans le château de Soissons , ne purent amener les esprits à s'entendre. Le prince partit au bout de douze jours , laissant une garnison suffisante pour la garde de la ville. Quelques semaines plus tard, elle fut entièrement évacuée par suite du traité conclu à Ste-Ménéhould.

L'année suivante (1615), les seigneurs de la faction prirent de nouveau la résolution d'en appeler aux armes, pour forcer la régente à satisfaire à toutes leurs prétentions. Déjà le duc de Mayenne faisait approcher secrètement des troupes de la ville. Les magistrats, en ayant eu avis, chargèrent un sieur Berthemet, avocat, d'aller en hâte prévenir la reine-mère et la supplier d'envoyer à Soissons une garnison de troupes royales, afin de préserver les habitants de retomber au pouvoir des factieux. Huit compagnies des gardes partirent de Paris sur-le-champ ; mais le duc de Mayenne, instruit de la démarche des magis-

trats, devança les compagnies des gardes , et durant la nuit du 9 août , il entra dans la ville , par la porte du château , à la tête de quelques régiments. Maître de la place , il fit arrêter le prévôt, les échevins et toutes les personnes qui avaient pris part à la résolution d'appeler les troupes royales , ou qu'il savait n'être pas favorables au parti des seigneurs , et les fit expulser immédiatement de la ville. Le nombre des exilés s'élevait à plus de quarante , parmi lesquels on remarquait , après MM. de Tournay , prévôt royal ; Regnault , Voyeux , Gilluy , Laporte , échevins , et Quinquet , procureur de la ville , MM. Bonzeré , lieutenant - criminel ; Pépin , bailli de l'évêché ; Bonduel , bailli du comté ; Lesquiller et Duport , avocats du roi ; Duvivier , prévôt des maréchaux ; des membres du bailliage , du bureau des finances , de l'élection et plusieurs chanoines. L'évêque , M. Hennequin , qui s'était rendu auprès du duc pour l'exhorter à ne prendre aucune part aux troubles de l'État et lui rappeler les dernières paroles de son père , se retira à son château de Septmonts , mécontent du peu de succès de sa démarche. D'autres personnes s'éloignèrent vo-

hontairement de la ville, dans la crainte de passer pour les partisans de la faction.

Par ce coup d'autorité, qui désorganisait le corps municipal et les tribunaux, le duc de Mayenne se trouvait maître absolu. Il fit saisir les caisses publiques et percevoir les impôts aux profit des princes rebelles. La guerre civile éclata peu de temps après, et Soissons devint l'asile des familles de plusieurs chefs. La princesse douairière de Condé et la duchesse de Longueville, s'y retirèrent; et les troupes de la garnison mettaient à contribution et pillaient les biens des personnes attachées au parti de la reine-mère. Cet état de choses dura jusqu'au mois de mai 1616, que le traité de Loudun vint y mettre un terme.

Le prince de Condé ayant été arrêté, le 1^{er} septembre suivant et mis à la Bastille, les ducs de Vendôme, de Longueville, de Mayenne et d'autres seigneurs se réfugièrent à Soissons; mais des conférences tenues à la ferme de Cravançon amenèrent un traité, qui ne satisfit personne, bien qu'il y eût à Soissons une procession générale, en actions de grâce de la paix, à laquelle les princes assistèrent.

Le duc de Mayenne, après s'être assuré de nouveau de Soissons, en y faisant entrer un corps de troupes, le 10 janvier 1647, envoya le baron de Lignières auprès du roi, à l'effet d'exposer les motifs qu'il avait de se mettre en sûreté. L'évêque de Luçon, M. de Richelieu, alors secrétaire d'état, lui répondit que Soissons et les autres places de son gouvernement lui seraient conservées, pourvu qu'il renouât à toute participation aux projets des mécontents. Il n'eut aucun égard à cette recommandation, et sur la fin du même mois les chefs de la faction se rassemblèrent à Soissons pour aviser aux moyens de faire la guerre au printemps. Aussitôt que la cour fut informée de l'assemblée de Soissons, il parut une déclaration royale contre ceux qui y avaient pris part, et dans laquelle on se plaignait de ce que le duc de Mayenne avait fait sortir de Soissons le lieutenant général et d'autres officiers du roi, qui ne pouvaient plus exercer leurs charges. On ordonna en outre, par un arrêt du conseil, que les recettes générales et particulières seraient transférées à Compiègne. Dans le même temps trois armées royales s'organisaient pour entrer en campagne

au printemps ; l'une d'elles devait agir contre le duc de Mayenne. Celui-ci , résolu de se renfermer dans la place et de la défendre jusqu'à la dernière extrémité , fit travailler activement aux fortifications.

Un ingénieur fut envoyé de la Fère pour inspecter les travaux entrepris sous la direction du chevalier de Gayardon , capitaine major au régiment de la Suze. Ces travaux consistaient en plusieurs ouvrages extérieurs en terre. Un ouvrage à cornes , précédé d'une demi-lune , fut construit en avant du bastion de Myon ; il occupait tout le sommet de la colline de St-Jean , et renfermait un coffre à mousqueterie ; une petite lunette couvrait le saillant du bastion de la bergerie ; en avant de la porte de Laon , un grand retranchement , qui s'appuyait à la rivière , servait de chemin couvert et de place d'armes , une contre-garde en terre protégeait le ravelin de la porte de Paris. La porte de Rheims fut murée à l'exception d'un passage pour les gens de pied : rien de ce qui pouvait contribuer à prolonger la résistance n'avait été oublié ; des chevaux de frise , des pieux d'assaut , des chausse-trapes , des

tonneaux d'artifices , etc. , nécessaires à la défense des brèches , avaient été préparés à l'avance , de même que des tonneaux incendiaires destinés à brûler les ponts de bateaux que l'ennemi établirait au-dessous de la ville ; deux bateaux chargés de paille et de foin , à une grande hauteur , avaient été placés de manière à masquer la roue du moulin du pont , et la garantir des coups de canon tirés des hauteurs de Vauxrot. Enfin pour dernière précaution , le duc de Mayenne avait fait sortir de la ville toutes les personnes qui lui étaient suspectes. Cependant la garnison n'était pas nombreuse. Elle se composait de 14 à 1,500 fantassins , de 300 cavaliers et d'un assez bon nombre de volontaires nobles. Une partie de la milice bourgeoise était sous les armes ; mais ce corps ne pouvait guère être compris dans l'effectif de la force propre à combattre sur la brèche.

L'armée royale , commandée par le comte d'Autvergne et par le duc de Rohan , arriva devant Soissons le 10 avril 1617. Cette armée , forte d'environ quinze mille hommes , avec un train d'artillerie de trente pièces , dont dix étaient d'un gros calibre , investit la ville par les deux rives de

l'Aisne. Le corps sur la rive gauche , composé du régiment du maréchal d'Ancre et de 600 Liégeois, occupait Mercin, Vauxbuin, Courmelles et autres lieux autour de Soissons. Celui sur la rive droite s'étendait de Pommiers à Bucy le Long , où était le quartier général. Les deux corps communiquaient ensemble par un pont de bateaux établi à Pommiers. Dès que la garnison se vit investie, elle demanda à vivre à discrétion chez les habitants , qui se rachetèrent de ce fardeau , en fournissant 975 hectolitres de blé et 765 hectolitres de vin pour un mois , et une somme d'argent , en échange de laquelle ils reçurent du sel de la gabelle.

Le 12 , les assiégeants ouvrirent la tranchée dans la plaine de Crouy , et élevèrent une ligne de contrevallation qui s'étendait de la basse Aisne , près de Vauxrot , jusqu'à la haute Aisne , au-dessous de St-Médard , passant à peu de distance en deçà de St-Paul. Quatre batteries furent établies successivement : la première , de six pièces longues, dites couleuvrines, sur la côte des Hardrets; la seconde, de deux pièces semblables, sur le plateau de Vauxrot; la troisième, en avant de St-

Paul, armée de deux grosses pièces, et la quatrième, de huit canons du plus fort calibre, devant la porte de l'abbaye de St-Médard.

Pendant que les assiégeants poussaient avec activité leurs travaux d'attaque sur la rive droite, le duc de Mayenne fit une sortie, le 13, à la tête de la moitié de la garnison et deux pièces de campagne, et enleva, par une brusque attaque, trois compagnies d'infanterie postées dans la ferme de Presles, sous le commandement d'un sieur de Bussy Lamet. Le duc fit incendier la ferme et rentra dans la place avec ses prisonniers et les enseignes des trois compagnies. Ce succès enfla singulièrement le courage des assiégés ; mais le lendemain, l'armée royale fit jouer toutes ses batteries. L'artillerie de la place ne pouvait répondre à un feu si bien nourri. La batterie de St-Médard, la plus rapprochée de la ville et qui battait de plein fouet les murs d'escarpe du bastion de St-Vaast et de la courtine attenante, fit promptement de grands ravages : en peu de jours la face du bastion était presque entièrement renversée.

Lorsque la brèche eût été reconnue à peu près praticable, les principaux bourgeois se rendirent

auprès du duc de Mayenne, lui représentèrent les dangers dont les habitants et la garnison étaient menacés, si la place venait à être emportée d'assaut, et le supplièrent de consentir à une capitulation devenue inévitable. Mais le duc, soit qu'il pensât que la ville pourrait encore être défendue après la prise du faubourg St-Vaast (la rivière d'Aisne, une assez bonne muraille et le pont fermé par une tour, pouvant arrêter les assiégeants quelques jours de plus), soit qu'il eût pris, en effet, la résolution de ne pas tomber vivant au pouvoir de ses ennemis, leur fit la réponse suivante : « Messieurs, ceux qui m'aiment ne doivent rien craindre avec moi. Je suis résolu à mourir sur la brèche, la pique ou la pertuisane à la main, plutôt que de souffrir la honte d'être exposé au triomphe et à la risée de mes ennemis, et de laisser ce reproche à mon sang d'avoir cédé aux armes d'un étranger pour qui la guerre se fait. »

Une réponse aussi énergique n'admettait point de réplique, et la députation se retira sans partager l'exaltation du duc. Cependant les défenses de la place étaient ruinées : une vaste brèche ren-

dait le succès d'un assaut presque infaillible , et le comte d'Auvergne en avait ordonné les préparatifs. Les plus grands malheurs allaient fondre encore sur Soissons quand , le 24 avril , au soir , le duc de Mayenne reçut la nouvelle , par un exprès , que le maréchal d'Ancre , dont la haute faveur était la cause ou le prétexte de la guerre , avait été lâchement assassiné , le matin même , dans le palais du roi. Le duc en donna connaissance , sur-le-champ , au comte d'Auvergne , qui en reçut aussi , de son côté , la nouvelle officielle. Aussitôt les cris de vive le roi , la paix est faite , succédant au bruit du canon , partirent simultanément de la ville et du camp. Des feux de joie furent allumés , et les guerriers des deux partis , qui naguère semblaient déjà mesurer leurs coups et compter leurs victimes , jetèrent leurs armes pour s'embrasser.

Le duc de Mayenne expédia le comte de Suze , commandant de la garnison , pour aller déposer aux pieds du roi son acte de soumission. L'armée royale décampa le 2 mai. Les bourgeois , qui avaient été bannis , rentrèrent dans leurs familles , et les divers corps judiciaires et administratifs re-

prirent le cours de leurs travaux. Ainsi se termina ce siège, qui pouvait devenir très-funeste à la ville, s'il ne se fût pas trouvé à la cour un seigneur capable de se rendre l'assassin d'un maréchal de France, trop comblé de faveurs, ou seulement si ce crime eût été retardé de quelques jours. Du reste, Soissons n'éprouva que peu de dommages, tous les coups des assiégeants étant dirigés contre les défenses de la place.

Le voisinage des troupes et une batterie de canons, placée sous les murs de l'abbaye de St-Étienne, jetèrent l'effroi parmi les religieuses : elles coururent se réfugier à Rheims et s'y fixèrent, en échangeant leur couvent de Soissons contre celui des religieux de St-Paul du Val des Écoliers, avec la condition que les deux maisons changeraient aussi de nom. En conséquence, celle de Soissons prit dès lors le nom de St-Paul et le garda, bien qu'elle ait été rendue, sept ans plus tard, à une nouvelle communauté de filles de l'ordre de saint Augustin.



CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

Dans le même temps que le corps de ville s'occupait d'assurer l'instruction des jeunes gens, en sollicitant les Jésuites de prendre la direction du collège, M. de Gonnellieu, vicomte de Pernant, conçut le dessein d'avoir à Soissons une communauté de la congrégation de Notre-Dame, instituée tout nouvellement pour l'instruction des filles. L'évêque, M. de Haqueville, approuvant ce dessein, fit venir quatre de ces religieuses et les logea à l'évêché, en attendant qu'un emplacement convenable eût été définitivement choisi pour les y installer. Après plusieurs projets, on s'arrêta au bâtiment du petit St-Crépin, qui était alors dans la possession de la confrérie des pénitents de l'adoration du saint Crucifix. On obtint des lettres patentes du roi, datées de Niort, le 25 avril 1622, qui accordaient aux dames de la congrégation la chapelle de St-Crépin, avec tous les meubles et les

immeubles qui en dépendaient , et les autorisaient à acquérir l'espace de deux arpents aux environs de ladite chapelle. Les confrères n'avaient pas attendu l'arrivée des lettres du roi pour vider les lieux , et en faire la remise à la nouvelle corporation ; ils voulurent aussi contribuer à son établissement qu'ils regardaient , avec raison , comme un bienfait pour leur ville. Le vicomte de Pernant et M^{me} de Bourbon, sa femme, fournirent les fonds nécessaires pour construire des bâtiments et les meubler ; et leur fille fut la première personne de Soissons admise dans la communauté, dont elle devint bientôt la supérieure. L'exemple donné par cette demoiselle trouva beaucoup d'imitateurs ; la maison fut très-recherchée des filles de la bourgeoisie. Dans un temps, on y comptait jusqu'à quarante religieuses du chœur.

Au moyen d'acquisitions successives , cette maison s'était procuré un jardin spacieux derrière le bâtiment principal qu'elle avait fait construire à l'angle de la rue du Château , où il subsiste encore. Mais la création de l'école gratuite des sœurs de l'Enfant-Jésus , en 1726 ,

fit diminuer sensiblement le nombre des filles qui fréquentaient ses classes. Pour l'en dédommager, on lui accorda la permission d'ouvrir un pensionnat où l'on donnait une éducation plus élevée et qui convenait mieux aux classes supérieures de la bourgeoisie.

La chapelle de St-Crépin étant celle des anciens arbalétriers de la ville, la compagnie de l'Arquebuse qui leur avait succédé, donna des cloches à la condition qu'elle continuerait, comme par le passé, d'y faire faire le service funèbre de ses membres. Dans la suite, l'Académie de Soissons fit choix de cette chapelle pour le même usage.

MALADIE PESTILENTIELLE.

En l'année 1623, une maladie pestilentielle éclata dans la rue des Cordeliers, l'une des plus larges et des plus saines de la ville, et se répandit rapidement dans tous les quartiers de Soissons,

et bientôt après dans les villages voisins. La violence de la maladie augmentant chaque jour , les échevins prirent le parti de faire isoler les malades. A cet effet , on fit établir des baraques en bois le long du chemin , conduisant du Mail à l'abbaye de St-Crépin en Chaye , où l'on transportait les pestiférés. Trois pères capucins s'offrirent pour leur donner des secours , et tous trois moururent victimes de leur dévouement , ainsi que la plupart de ceux qu'ils avaient assistés. L'hiver apporta quelque ralentissement au ravage du mal ; mais il continua pendant les années 1624 , 1625 et 1626. Beaucoup de personnes avaient quitté la ville. Les magistrats ne sachant plus à quelles mesures recourir pour délivrer leur pays de ce terrible fléau , qui avait porté le deuil dans toutes les familles , s'adressèrent aux religieux de St-Médard , et obtinrent une procession solennelle des reliques de saint Sébastien , à laquelle les chanoines de la cathédrale refusèrent d'assister , à cause de quelque différent qui survint. La maladie diminua presque aussitôt dans plusieurs quartiers et disparut entièrement avant la fin de l'année.

COUVENT DE FEUILLANTS.

Le maréchal duc d'Estrées , seigneur de Cœuvres , désirant avoir , à Soissons , un couvent de Feuillants , dans la chapelle duquel sa famille reçût la sépulture , donna une partie des fonds nécessaires pour faire l'acquisition du terrain et pour la construction des bâtimens , et constitua , pour l'entretien de la communauté , une rente annuelle de mille deux cents livres à prendre sur sa terre de Cœuvres. Malgré ce puissant patronage , continué par ses successeurs , la construction du monastère , commencée en 1629 , marcha si lentement , que la chapelle ne put être achevée qu'en 1698 , et les autres bâtimens vingt-sept ans plus tard. D'après l'acte de fondation , la nouvelle corporation ne devait se composer que de quatre religieux , que pouvait contenir un local assez étroit ; mais ces moines , présumant beaucoup trop de l'avenir de leur maison , avaient entrepris

l'édifice sur une échelle hors de proportion avec leurs ressources, dans un temps surtout où la piété des peuples devenait de moins en moins généreuse. La communauté ne fit que végéter ; il fut question , à plusieurs reprises , de la réunir à celle de Blérancourt ; mais on fut toujours arrêté par le refus de la maison de Gesvres, qui avait succédé à celle du maréchal d'Estrées, de consentir à cette réunion, voulant conserver son titre de fondatrice et de patronne des Feuillants de Soissons.

SUPPRESSION DE LA PORTE ROYALE.

En 1635, le mur d'escarpe de la courtine de la couronne St-Vaast, qui fait face à St-Médard, s'étant écroulé, sur les deux tiers environ de sa longueur, on fit disparaître, en reconstruisant la portion tombée, ce qui restait de l'ancienne porte royale, ou du Champ Bouillant, dont la

baie avait été murée lors de la construction des trois bastions au siècle précédent.

Ce fut aussi, vers cette même époque, qu'on éleva, sur chacune des courtines de la couronne St-Vaast, une grande demi-lune en terre, dont on retrouve encore la trace sur le sol. L'expérience du siège de 1617, avait fait vivement sentir la nécessité de protéger le bastion de St-Vaast; son mur d'escarpe étant vu de la campagne, dans toute sa hauteur, avait pu être mis en brèche en peu de jours.

ÉTABLISSEMENT DE FONTAINES PUBLIQUES.

Il n'existait, à Soissons, avant l'année 1640, que deux fontaines, renfermées dans l'intérieur des abbayes de Notre-Dame et de St-Jean des Vignes, et dont l'établissement remontait au XIII^e siècle. Il y avait encore, dans le fossé ouest de la ville, une petite source, dite la fontaine de

Myon, qui devait très-probablement son origine à la coupure d'un aqueduc romain, lors de la construction de la nouvelle enceinte, en 1551 ; mais l'eau de cette fontaine, d'ailleurs peu abondante, devenait à peu près inutile par son grand éloignement de la porte de la ville.

Les habitants faisaient usage de l'eau de la rivière d'Aisne, généralement limpide et assez pure. Ils se servaient aussi de puits, dont l'eau est également très-potable, lorsque ces puits sont bien construits et convenablement entretenus : le fond du sol de la ville et de la vallée étant formé d'un banc de grève et de sable d'une grande profondeur, d'où il sort une eau toujours claire et abondante.

En 1640, le corps municipal voulant faire établir des fontaines publiques dans la ville, fit réunir, à cet effet, les eaux de plusieurs sources situées dans la pente de la montagne de Ste-Genève. C'était de là que les abbayes de Notre-Dame et de St-Jean tiraient l'eau de leurs fontaines. On en réunit environ trois pouces qu'amènèrent des tuyaux de terre cuite, remplacés dans la suite par des tuyaux de plomb. Trois fontaines

furent établies, savoir : celle des Quatre Sources, au coin de la rue des Feuillants, et qui sert de château d'eau ou de réservoir de distribution ; la fontaine de la petite place St-Gervais et celle de la place du marché. En 1726, on fit établir la fontaine de la Grosse-Tête, du nom du carrefour où elle est placée. Celles de la rue des Rats et de la rue des Minimes furent établies sous l'Empire. Enfin, des fontaines furent données, en 1826 et les années suivantes, aux habitants de la rue Royale, de la rue St-Christophe et du faubourg St-Vaast.

Mais pour alimenter toutes ces fontaines, ainsi que celles de l'Hôtel-Dieu, de l'hôpital général, de la maison de correction, de l'établissement des bains publics, et de fournir à toutes les concessions d'eau faites à des particuliers, il a fallu armer toutes les fontaines de pistons, et encore ce moyen n'eût pas pu suffire, si le service militaire n'avait abandonné à la ville la plus grande partie des eaux des fontaines de Notre-Dame et de St-Jean.



SUPPRESSION DE LA RUE D'ÉBROÏN.

Louis XIII se trouvant à Soissons sur la fin du mois de mai 1640, y reçut la nouvelle que l'armée, sous les ordres du comte d'Harcourt, avait battu les Espagnols devant Casal. Un *Te Deum* fut chanté dans l'église cathédrale, à laquelle ce prince donna les drapeaux enlevés à l'ennemi, à l'exception de quatre qu'il envoya à l'abbesse de Notre-Dame, sœur du comte d'Harcourt, qui les fit suspendre dans son église.

Cette dame profita des bonnes dispositions du roi pour lui demander l'autorisation de réunir à son abbaye la portion du vieux rempart, avec son fossé, comprise entre la rue St-Martin et la rue de Notre-Dame, en supprimant celle d'Ébroïn, afin de se procurer un vaste jardin dont son monastère manquait totalement. Ce prince accueillit favorablement la demande de l'abbesse en lui disant : Qu'il était juste d'étendre les bornes de

la prison de la sœur, tandis que le frère étendait les limites du royaume et portait si loin la gloire de l'État. Le cardinal de Richelieu alla lui-même, accompagné du secrétaire d'État et de trésoriers de France, sur les lieux, et donna l'alignement, suivant lequel on conservait, entre le jardin et la rue St-Martin, un intervalle de 35 mètres pour les maisons particulières.

Mais l'exécution de ce projet rencontra beaucoup d'obstacles : le corps de ville, le chapitre de la cathédrale et le public s'y montrèrent fort contraires, parce qu'ils voyaient avec peine la suppression de la rue d'Ébroïn, qui offrait une communication commode et directe entre la partie méridionale de la ville et le faubourg St-Vaast : cette rue était la grande voirie de la porte de Rheims à celle de Laon. Les propriétaires des maisons et des terrains situés entre la rue d'Ébroïn et le vieux rempart, enhardis par le mécontentement général, demandèrent des prix exorbitants, auxquels il fallut consentir, et ce ne fut qu'à force de sacrifices, qui endettèrent l'abbaye de plus de deux cent mille livres, et après seize années de peines et de tracasseries,

que l'abbesse put parvenir à son but : encore lui fallut-il le concours et l'appui de la reine-mère, Anne d'Autriche, pour y mettre la dernière main. Cette princesse, afin de couper court à toute opposition, envoya l'ordre au maréchal duc d'Estrées, gouverneur de Soissons, de poser, en son nom, la première pierre du mur qui devait fermer la rue d'Ébroin. Ce qui eut lieu avec un grand appareil, le 7 septembre 1657. L'abbaye obtint un jardin de 124 mètres de long sur 100 de large, et, pour remplacer la rue supprimée, on ouvrit celle des Quatre Sources ou des Feuillants.

RÈGLEMENT

POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

La prévôté de Soissons, comme toutes les charges de judicature, avait été rendue vénale. Le droit d'administrer la justice contentieuse et municipale, et de présider le corps de ville, appartenait à un sieur de Tournay. Le procureur

du roi ayant été élu premier échevin, voulut aussi se perpétuer dans cette place ; il s'y maintint même pendant un certain nombre d'années sans que personne s'en plaignît. Lorsque trois échevins, nouvellement élus, voulurent faire cesser cette usurpation, le procureur du roi obtint un arrêt du parlement du 1^{er} décembre 1643, déclarant qu'il résultait des pièces communiquées que le prévôt était maire perpétuel et le procureur du roi de la prévôté premier échevin, et ordonnant qu'ils auraient la direction des affaires municipales, ainsi qu'ils avaient accoutumé. Les trois échevins s'adressèrent au conseil du roi, qui ordonna, par un arrêt du 8 août 1646, de procéder à la nomination de quatre échevins, lesquels seraient choisis : le premier, dans les corps du présidial et de l'élection ; le second, par les autres officiers de la ville, y compris les avocats et les procureurs, et les deux derniers, dans les corps des bourgeois et des marchands, avec défense à toute personne, imposée à moins de vingt livres, de prendre part à l'élection à peine de nullité et de tous dépens, dommages et intérêts.

TROUBLES DE LA FRONDE.

La minorité de Louis XIV ayant donné naissance, comme celle de Louis XIII, à des factions qui amenèrent les troubles de la Fronde et la guerre civile, l'archiduc Léopold, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, fit, en l'année 1649, une invasion en France avec une petite armée, dans le but d'encourager les factieux et de prolonger, par ce moyen, l'état de malaise et d'affaiblissement dans lequel le royaume était tombé depuis la mort du cardinal de Richelieu. Son armée ayant passé la rivière d'Aisne, à Pontavert, vint s'établir dans la vallée de la Vesle, occupant Braisne et Fismes et faisant mine de vouloir se porter sur Soissons ; mais l'arrivée dans cette place de deux petits corps de troupes françaises, la mit à l'abri des attaques de l'archiduc, qui ne cherchait d'ailleurs qu'à se mettre en

communication avec les factieux maîtres de la capitale.

Cependant , le 30 août , un détachement de l'ennemi parut sur le mont de Belleu , d'où il envoya quelques hommes dans ce village. Reprenant sa route sur Braisne, il incendia la ferme de Ste-Geneviève. A la vue des Espagnols tous les habitants , sans distinction , avaient pris les armes , et l'évêque lui-même , M. le Gras , s'était porté sur le rempart , armé d'une lance ; voulant montrer , par son exemple , que le premier devoir d'un citoyen est de défendre ses foyers domestiques contre les ennemis de son pays.

La rentrée au pouvoir du cardinal Mazarin étant devenue la cause d'une nouvelle guerre civile , sur la fin de l'année 1651 , le roi envoya à Soissons le maréchal d'Estrées , avec un corps de troupes pour s'assurer de cette place. Mais le duc de Montbazon qui en était gouverneur et qui penchait fortement pour la faction des princes accourut , pour exercer ses droits , et s'opposer , autant que possible , à l'occupation de la ville par les troupes royales. Il s'en suivit un conflit de pouvoirs qui donna lieu à deux

partis dans la population : le plus nombreux et le plus influent, qui se composait des magistrats et de l'élite de la bourgeoisie, voulait rester fidèle au roi et appuyait le maréchal ; l'autre parti, à la tête duquel était un sieur Sanguin, secondait le gouverneur.

La présence des troupes occasionnant aux habitants une dépense d'environ 2,000 livres pour des fournitures d'ustensiles, les magistrats en prirent prétexte pour envoyer une députation au roi. Trois députés furent donc choisis : MM. Guérin, lieutenant au comté ; Dormoy, commis à la recette des tailles de l'élection ; et Bonnet, argentier de la ville. Leur mission avouée était de solliciter la décharge des fournitures réclamées pour la garnison ; mais le véritable but de leur voyage était d'assurer le roi de la fidélité de la ville, et de le supplier d'ordonner le rappel du gouverneur, dont la présence à Soissons compromettait la tranquillité publique. Les députés trouvèrent la cour à Poitiers, et en reçurent un bon accueil. Le roi fit expédier, sur-le-champ, l'ordre au maréchal de commander à Soissons en son nom. Le duc de Montbazou

reçut en même temps celui de se retirer , ce qu'il s'empessa de faire. La ville fut déchargée des sommes qu'elle devait pour les fournitures à l'usage des troupes , et par un ordre du conseil , en date du 8 mars 1652 , il fut ordonné au prévôt royal de se renfermer strictement dans le cercle de ses attributions judiciaires , et de laisser l'administration des affaires municipales aux échevins ; tout en conservant néanmoins le rang de premier magistrat et de président du corps de ville. C'était un témoignage de satisfaction que le roi donnait à la conduite des Soissonnais , alors que Paris et un grand nombre de villes s'étaient déclarées pour les rebelles.

Vers le même temps , le duc de Lorraine qui avait fait alliance avec le prince de Condé , chef de la faction , traversa la province de Soissons , où ses troupes , composées d'Allemands , exercèrent de grands ravages. Peu de mois après , les Espagnols des Pays-Bas , s'avancèrent jusqu'à Chauny , dans le dessein de soutenir les rebelles. Un de leurs détachements se montra sur la montagne des Hardrets et envoya une vingtaine de cavaliers dans la vallée. Des bourgeois se

portèrent contre eux et il y eut une escarmouche où périrent deux bourgeois et quelques cavaliers.

Louis XIV passant par Soissons l'année suivante, y fit quelque séjour. La milice bourgeoise eut l'honneur de faire le service militaire auprès de sa personne, et chaque capitaine de quartier fut admis à remplir, à son tour, les fonctions de capitaine des gardes. Une nuit le jeune monarque sortit de son appartement afin de juger par lui-même de la régularité de ce service. Arrêté par la sentinelle placée à sa porte, il rentra chez lui très-satisfait.

COUVENT DES MINIMESSES.

Ce fut à la faveur du séjour du roi à Soissons, à son retour de son sacre, au mois de juin 1654, qu'eut lieu la fondation d'une nouvelle maison religieuse. Quelques personnes pieuses et amies de la nouveauté avaient conçu le projet de voir

s'élever dans leur ville, un couvent de Minimes, dont un seul existait encore en France. Un grand obstacle, il est vrai, s'opposait à cet établissement ; presque toute la bourgeoisie se déclarait contre la création de nouvelles corporations monastiques, le nombre n'en était déjà que trop considérable, l'évêque lui-même y était contraire. Les auteurs du projet ne se tinrent pas pour battus. Sachant que la reine-mère souhaitait l'établissement de cette communauté, ils attendirent l'occasion favorable de le mettre à exécution. Quatre Minimes, tirées du couvent d'Abbeville, arrivèrent à Soissons une heure après que le roi y eut fait son entrée, et pendant que tout le monde était occupé autour de sa personne, de sorte que leur arrivée demeura tout à fait ignorée. On travailla toute la nuit à dresser un autel, et dès cinq heures du matin on y célébra la messe au nom de la communauté naissante. Cependant les échavins, avertis de ce qui se passait, voulaient faire repartir les quatre religieuses, mais ils ne purent l'effectuer. La reine-mère se déclara la protectrice des Minimes, une dame Laperrière donna tout

son bien pour les besoins du nouveau monastère ; il fallut céder. Ainsi la ruse eut une grande part à la fondation de cette maison religieuse , et les bourgeois durent encore paraître contribuer de bonne grâce à la construction du couvent qui fut achevée en 1666.

GRANDES INONDATIONS DE L' AISNE.

En 1658, les eaux de la rivière d'Aisne s'élevèrent à 6 mètres 83 centimètres au-dessus du zéro de l'échelle d'étiage , lequel marque le fond du canal de navigation , et couvrirent de 3 à 4 pieds toute la plaine de Crouy , les rues du faubourg St-Vaast et quelques-unes des parties basses de la ville , où elles entraient par les égouts. Elles emportèrent les deux arches du pont , les plus rapprochées de la ville , ainsi que la tour qui défendait le passage. Cette tour n'a pas été reconstruite.

On cite deux autres crues extraordinaires de

l'Aisne : l'une en 1662 où les eaux montèrent à 7^m 42^c ; environ deux pieds plus haut que l'inondation précédente ; l'autre en 1784 qu'elles s'élevèrent à 6^m 87^c. La hauteur de chacune de ces trois inondations, se trouve indiquée par une pierre portant inscription : la première à l'angle de la rue du Port ; la seconde dans la rue du Mouton et la troisième dans celle du Château.

Les grandes eaux se tiennent entre 2^m et 3^m 50^c et quelquefois elles atteignent 4^m et 4^m 50^c (environ 14 pieds et demi), en aval du pont. Cette dernière hauteur paraît être le maximum des inondations causées par les pluies d'hiver. Les eaux ordinaires varient de 0^m 70^c à 1^m 60^c ; mais pendant l'été elles descendent entre 0^m 50^c et 0^m 40^c et même jusqu'à 0^m 30^c. Alors la navigation se trouve entièrement interrompue pour les grands bateaux, dont la plupart chargent de trois à quatre cents tonneaux et quelques-uns jusqu'à cinq cents. La pente de l'Aisne, au-dessous de Soissons, est de 1 mètre environ par lieue.



DÉSARMEMENT DE LA VILLE.

Louis XIV, par une suite de succès, venait de réunir à son royaume l'Artois avec une partie de la Flandre et du Hainault, et un double rang de forteresses couvrait ses nouvelles frontières. Soissons perdit alors toute son importance comme place de guerre. Déjà, en 1656, la plus grande partie de l'artillerie qui servait à l'armement de ses remparts avait été transportée, au nombre de soixante et quelques pièces, au Havre et à Arras. Depuis plusieurs siècles, à la vérité, cette ville n'avait été attaquée que par des Français. Mais la puissance féodale qui avait causé tant d'embarras au souverain et coûté tant de larmes à la nation, n'existait plus. Le gouvernement despotique du cardinal de Richelieu avait vaincu les seigneurs, et la grandeur de Louis XIV les réduisait au rôle de courtisans.

La ville de Soissons cessa donc de faire partie des

places fortes du royaume ; elle conserva cependant un gouverneur et un lieutenant du roi en titre , mais sans fonctions. Les fortifications ne furent plus entretenues : avec le temps, tous les ouvrages extérieurs disparurent et leurs terrains furent aliénés. On convertit en promenades publiques les remparts du corps de place, en supprimant les parapets qui furent jetés dans les fossés ; enfin une partie des talus intérieurs se couvrit de maisons et de jardins appartenant à des particuliers.

Le désarmement de la ville rendit le service de la milice urbaine beaucoup moins lourd ; car Soissons n'ayant jamais eu de garnison permanente, c'était à cette milice qu'avait toujours été confiée la garde des portes et des remparts. La diminution du service militaire sembla donner plus d'énergie aux compagnies de l'Arbalète , de l'Arc et de l'Arquebuse : leurs réunions devinrent plus fréquentes et elles donnèrent des fêtes fort agréables. On remarqua surtout la fête donnée par la compagnie de l'Arbalète , lorsqu'elle rendit son grand prix, en 1664, aux autres compagnies de la province. Vers le même temps, la

compagnie de l'Arc de la ville , prenant exemple sur celle de l'Arquebuse , fit élever , dans son jardin , un joli pavillon , dont les vitraux de couleur égalaient en beauté , dit Rousseau-Desfontaines , auteur contemporain , ceux de la salle de l'Arquebuse.

HOPITAL GÉNÉRAL DES PAUVRES.

Les guerres civiles qui avaient désolé le royaume durant la minorité de Louis XIV , et les excursions des troupes étrangères accourues , à plusieurs reprises , au secours des rebelles , avaient causé une misère presque générale dans tout le Soissonnais. La ville comptait , dans son sein , beaucoup d'indigents dont le dénûment et l'oisiveté pouvaient devenir une plaie incurable. Le corps de ville , dans la vue d'y apporter un remède efficace , avait formé le projet , vers l'année 1655 , de fonder un hospice pour recevoir les mendiants et les vagabonds , ainsi que des

vieillards, des infirmes et des enfants d'ouvriers pauvres : et il avait obtenu, à cet effet, des lettres patentes du mois de mars 1657, par lesquelles le roi, en nommant cet hospice l'hôpital St-Charles, lui accordait les maisons et les biens-fonds affectés aux pauvres, les aumônes d'anciennes fondations et le tiers des amendes et confiscations. Il ordonnait que l'établissement serait administré par l'évêque et six personnes de la bourgeoisie, élues tous les trois ans, en même temps et de la même manière que les échevins ; il autorisait les administrateurs à accepter tous legs, fondations et donations aux pauvres ; enfin, il permettait d'établir dans ledit hospice un moulin et un colombier.

La mise à exécution de ce projet nécessitait des dépenses beaucoup trop fortes pour les ressources de la ville, déjà diminuées par la construction du couvent des Minimesses ; force avait été de l'ajourner. Mais la mauvaise récolte de l'année 1660 vint encore aggraver le mal de tous les fléaux d'une disette. Le prix du blé monta de soixante-quinze livres par muid en un seul jour. Il fallut se résoudre à faire de grands sacrifices.

Tous les corps et corporations de la ville, convoqués en assemblée générale, le projet fut examiné et discuté de nouveau, et chacun reconnut la nécessité et l'urgence de contribuer à cette fondation charitable. On arrêta qu'elle serait pour cent vingt pauvres; moitié vieillards et infirmes des deux sexes, et moitié enfants au-dessus de cinq ans.

Sur les instances du corps de ville, appuyées du crédit de l'évêque, M. de Bourlon, on obtint, pour cet hôpital, la remise d'une partie des biens provenant des anciennes léproseries et maladreries, entre autres la ferme de Cravançon. Cependant, malgré tout le zèle du prélat et des magistrats, les bâtiments, commencés en 1664, ne furent achevés qu'en 1730. Il fallut donc soixantedix ans pour donner un asile à cent vingt malheureux, tandis que quelques années avaient suffi pour construire un monastère capable de recevoir une soixantaine de Minimesses. Il est vrai que les bâtiments de l'hôpital reçurent, tant bien que mal, leurs habitants longtemps avant d'être complètement achevés.

Vers cette même année 1730, on s'occupa

d'augmenter l'établissement de manière à ce que l'on pût y placer deux cents pauvres. Dans le but de pourvoir à cette dépense nouvelle , le corps de ville consentit à un droit additionnel d'octroi de dix sols par pièce de vin pendant dix ans; mais les dix ans expirés, le fisc s'empara du droit additionnel, qui fut maintenu et perçu au profit du trésor royal jusqu'à la révolution.

Les pauvres admis dans cet hospice devaient être employés, suivant leur intelligence et leur force, à des ouvrages dont le produit était exclusivement destiné à augmenter les ressources de l'établissement. On y avait d'abord établi une fabrique de bas à l'aiguille; mais elle fut remplacée, en 1764, par la fabrication d'étoffes légères de laine : serges et flanelles, qui employait douze métiers battants, et la laine était cardée, peignée, filée et teinte dans la maison. Cette grande amélioration, confiée au sieur Brayer, ancien marchand de la ville, et l'un des administrateurs de l'hôpital, fut l'ouvrage de l'évêque, M. de Bourdeilles. Elle rencontra quelque opposition de la part des marchands d'étoffes de laine de la ville; mais leurs réclamations ne furent pas écoutées.

CONFRÉRIE DE ST - CRÉPIN.

Pendant que tous les corps de la ville s'occupaient des moyens d'ouvrir un asile aux indigents, quelques personnes travaillaient à la doter d'une nouvelle corporation religieuse, moins inutile, à la vérité, que toutes celles qu'on y avait fondées jusqu'alors, à l'exception, toutefois, de la congrégation de Notre-Dame. Cette nouvelle communauté était celle des frères cordonniers, disciples de saint Crépin. Ces frères vivaient sous un maître qu'ils se choisissaient dans chaque ville et auquel ils obéissaient; priaient en commun, gardaient le célibat sans faire de vœux, travaillaient du métier de cordonnier et remettaient au maître tout ce qu'ils gagnaient. Celui-ci faisait la dépense pour tous; pourvoyait aux besoins de chacun des membres de la confrérie, et le surplus devait être consacré au soulagement des pauvres.

Leur établissement, à Soissons, fut contesté

par les maîtres cordonniers de la ville; mais s'étant soumis aux règles de la maîtrise, ils furent admis et firent corps avec les autres. La ville leur imposa la condition de prendre, parmi leurs apprentis, un enfant de l'hôpital, qu'ils devaient élever gratuitement dans leur profession et selon leurs doctrines. La confrérie de saint Crépin se trouvant au nombre des associations supprimées par la déclaration du roi de 1778, les trois maîtres, dont elle se composait alors, firent donation à l'hôpital des biens et de l'argent qu'elle avait amassés par ses épargnes, à la condition qu'ils seraient comptés au nombre des bienfaiteurs de l'hospice. Le montant de cette donation s'élevait à douze mille livres.

HISTOIRE DE SOISSONS, PAR DORMAY.

En 1663 et 1664, parut *l'histoire de la ville de Soissons et de ses rois, ducs, comtes et gouverneurs, avec la suite de ses évêques*, par Claude

Dormay, chanoine régulier de St-Jean des Vignes. Cet ouvrage, qui avait coûté vingt années de recherches à son laborieux auteur, et qui renfermait, à très-peu de chose près, tout ce qui avait été dit jusque-là sur Soissons, laissait pourtant encore beaucoup à désirer. Dormay, homme sage et judicieux, et qui ne manquait pas d'esprit de critique, a écrit son livre sur d'autres livres, mais sans sortir des murs de son monastère, ni sans chercher à réparer les nombreuses omissions faites par ses devanciers. Malgré ses défauts, ce livre fut bien accueilli du public et on le trouve encore dans toutes les mains.

Plusieurs historiens avaient précédé Dormay : le premier fut Nicolas Berlette, qui commença son ouvrage vers 1552, lors des grands travaux exécutés aux fortifications, travaux qui amenèrent la découverte de quelques monuments des Romains. L'ouvrage, resté inachevé par la mort de l'auteur, fut continué par Duchesne, son beau-frère, et ensuite par Michel Bertin, prieur de St-Jean des Vignes ; mais il n'a point été imprimé.

Melchior Regnault, conseiller au bailliage de

Soissons , fit imprimer , en 1633 , une histoire sommaire des évêques et des comtes de Soissons ; mais cet ouvrage n'est guère qu'un recueil de documents historiques.

ÉTABLISSEMENT D'UN MAIRE ÉLECTIF.

Le prévôt royal de Soissons, M. de Tournay , étant mort , en 1663 , sans laisser d'enfants mâles , le corps de ville en profita pour obtenir un arrêt du conseil du roi qui ordonnait que cette charge , devenue vénale , resterait réunie au présidial pour ce qui concernait les attributions judiciaires ; mais que la présidence de l'administration municipale et la police civile seraient confiées à un nouveau magistrat qui prendrait le titre de maire . Voici la teneur de cet arrêt :

« Le roi s'étant fait informer de l'état auquel se trouve présentement la ville de Soissons , par la réunion qui a été faite au corps du présidial de ladite ville de l'office de prévôt , qui avait été ci-

devant créé et établi ; sur ce que celui qui en était pourvu tenait lieu de maire, y exerçait, avec les échevins, la police et avait les autres soins qui sont commis aux maires des autres villes du royaume ; et considérant combien il importe au maintien du peuple et à la sécurité de ladite ville de Soissons de pourvoir à ce qu'en la place dudit prévôt il y ait une autre personne qui s'applique entièrement aux choses dont il est chargé. Sa Majesté, étant en son conseil, a ordonné et ordonne que dorénavant il sera fait élection en ladite ville de Soissons ; que ladite élection sera renouvelée, de trois ans en trois ans, avec celle des quatre échevins ; lequel, avec lesdits échevins, prêtera le serment par-devant le bailli ou son lieutenant général en la manière accoutumée. Qu'à l'égard de ladite charge de maire, les trois personnes qui se trouveront avoir le plus de voix, pour y entrer, seront nommés à Sa Majesté par le gouverneur de ladite ville, ou en son absence, par les maire et échevins qui sortiront de charge pour choisir celui des trois qu'il estimera à propos. Que le maire et les échevins auront la police de la ville, pour l'exercer en la même manière et

aux mêmes pouvoirs et prérogatives que le faisait ledit prévôt dans l'hôtel commun de ladite ville, à l'exception de ce qui regarde les métiers, réceptions de maîtres et jurés d'iceux, et de tous les différends qui les concernent, lesquels demeureront aux officiers du présidial avec le surplus de ladite charge de prévôt, dont l'union, ci-devant faite au présidial, demeurera en sa force et vertu : le tout après que lesdits officiers auront été dédommagés et indemnisés de ce qui leur est démembré de ladite charge de prévôt. Eu égard au prix d'icelle, voulant que jusqu'à l'actuel remboursement lesdits officiers du présidial continuent toutes les fonctions dépendantes de ladite prévôté.

« Que les échevins en charge auront voix délibérative et conclusive dans les assemblées qui se feront audit hôtel de ville ; que lesdits échevins auront et prendront entre eux rang et séance, selon la pluralité des voix qui leur sont données, et que celui qui sera le quatrième, pour avoir eu le moins de voix, fera et exercera la charge d'argentier de ladite ville (*receveur municipal*), et qu'en cette qualité, il aura le maniement des

deniers de la charité : le tout nonobstant tous statuts, privilèges, coutumes, arrêts et autres choses à ce contraires, auxquels Sa Majesté veut qu'il soit dérogé en ce qui regarde l'effet du présent arrêt, et qu'en vertu d'icelui, toutes lettres qui pourraient être nécessaires soient expédiées, Sa Majesté se réservant à soi et à son conseil la connaissance des différends qui pourraient survenir à l'occasion de l'établissement dudit maire, et icelle interdit à toutes autres cours et juges quelconques.

« Fait au conseil du roi, tenu à St-Germain en Laye, le 17^e de juillet de l'an de grâce 1665. »

Cette forme d'organisation confiait l'administration municipale toute entière aux élus de la bourgeoisie. Dès la même année, tous les suffrages se portèrent sur M. Lefebure-Chantereau, trésorier de France ; mais aux termes de l'arrêt, il fallait pourvoir au paiement de l'indemnité due aux officiers du présidial, pour que le maire pût agir dans toute la plénitude de ses droits. Cette indemnité était de quinze mille cinq cents livres. Le bureau des finances donna deux mille livres, et le reste de la somme ayant été réuni, le paiement en fut effectué le 12 décembre 1667, et

l'acte adressé au roi, qui le ratifia et ordonna, par une lettre de cachet, du 22 janvier 1668, à M. Chantereau, de prendre possession de l'administration de la police, ce qui eut lieu le 24 février suivant. Ce même M. Lefebure-Chantereau fut réélu maire en 1668 et 1683.

M. Jacques Rousseau, conseiller au bailliage et trésorier de France, maire en 1671.

M. Nicolas Hébert, trésorier de France, lui succéda en 1674 et fut réélu en 1692.

M. Despinois de Chavignon, trésorier de France, en 1677.

M. Jean Simon, idem, en 1680.

M. Jean Gagne, idem, en 1686.

M. Arthur Poussin, idem, en 1689.

Il est remarquer que ces maires, choisis par la bourgeoisie, appartenaient tous au bureau des finances, et qu'il n'en fut pris aucun dans le barreau, dans la classe des propriétaires ou dans celle des marchands. Quoiqu'il en soit, cette forme d'administration municipale qui semblait la mieux appropriée aux intérêts et aux besoins de la ville, n'eut que vingt-sept ans de durée. Elle fut dévorée par le génie de la fiscalité.

LA PESTE ENLÈVE 11 A 1200 PERSONNES.

Au mois de mars de l'année 1668 , la peste parut à Soissons où , pendant cinq mois , elle fit de grands ravages. Cette cruelle maladie éclata , comme en 1622 , dans une maison de la rue des Cordeliers et se répandit avec une effrayante rapidité dans tous les quartiers de la ville , malgré toutes les précautions ordonnées par les magistrats pour en arrêter les progrès. La violence de la contagion augmentait toujours et déjà plus de cinq cents personnes avaient péri. On eut recours au moyen d'isoler les malades , et l'on fit construire , à cet effet , douze baraques en bois au cimetière des pestiférés, près le rond du cours, (ce lieu était ainsi appelé parce qu'on y avait enterré les victimes de la peste de 1622) mais ces douze baraques remplies avant d'être achevées , on en éleva cinquante autres , le long du chemin du bac de Pasly , puis quarante , enfin le nombre

des malades devenant chaque jour plus grand , les religieux de St-Crépin en Chaye donnèrent leur maison pour servir d'hôpital.

Dès l'apparition de la maladie , un grand nombre de personnes prirent la fuite , mais on ne tarda pas à y mettre obstacle. Il fut même défendu , sous les peines les plus sévères , de sortir de la ville et de communiquer avec le dehors. La population soissonnaise fut donc sequestrée dans ses murs, au foyer de la contagion, qui , heureusement , n'étendit point ses ravages aux communes voisines. A ces précautions , on ajouta celle de prévenir les réunions nombreuses ; pendant tout le temps que dura l'épidémie , il n'y eut d'autres offices religieux que des basses messes. Chacun restait enfermé chez soi , les rues étaient désertes et l'herbe couvrait le pavé ; l'évêque , M. de Bourlon , déploya , dans cette circonstance , un grand courage et une charité inépuisable , portant partout , et à tout instant , des secours et des consolations.

Le fléau cessa dans le courant du mois de juillet , et le 30 , le feu fut mis , par les magistrats , aux baraques. Le nombre des morts s'éleva à

onze ou douze cents. Perte énorme ! c'était à peu près le septième de la population. A la fin du mois d'août, on fit, pendant trois jours, des processions en actions de grâces, et, le 3 septembre, on publia l'ordonnance qui permettait aux habitants de sortir de Soissons, ainsi que le rétablissement des communications avec les lieux circonvoisins.

ÉTABLISSEMENT D'UN COCHE D'EAU.

Le marquis de Brion, seigneur de Hautefontaine, qui avait perdu une jambe à l'armée, obtint du roi, à titre de récompense de ses services, la permission d'établir, à ses risques et périls, un coche d'eau sur la rivière d'Aisne. Ce coche, établi en 1670, faisait le trajet de Soissons à Paris et réciproquement, en quatre jours. Le dimanche, à midi, il partait de chacune de ces deux villes, un coche qui arrivait à sa destination, le

jeudi , à deux heures de l'après-midi. Ce service se prolongeait de Soissons jusqu'à Pontavert. Cette entreprise cessa en 1768 , à la mort du petit-fils de celui qui l'avait fondée , lequel mourut sans laisser d'enfants pour continuer l'exploitation de cette concession , qui était personnelle et ne pouvait pas être vendue.

ACADÉMIE DE SOISSONS.

Dès l'année 1650 , la célébrité toujours croissante de l'Académie Française , avait donné l'idée à MM. Julien d'Héricourt , Berthemet , Hébert , Guérin , Morand et Bertrand de former aussi , à Soissons , une association littéraire. Cette société se réunissait une fois par semaine. M. le maréchal d'Estrées , gouverneur de la province , demanda au roi de la constituer en académie par des lettres patentes. Louis XIV parut agréer cette demande ; mais le chancelier Séguier s'étant formellement prononcé contre l'établissement de ces

sortes d'assemblées d'hommes de tous rangs, sans chef légal, parce qu'il les croyait nuisibles au bien de l'État, les lettres patentes ne furent point accordées. Malgré les instances du maréchal et les sollicitations de plusieurs membres de l'Académie Française, le chancelier persista toujours dans son refus, et ce ne fut que plus de vingt ans après que le cardinal d'Estrées, fils du maréchal, put enfin obtenir du roi les lettres patentes tant désirées. Elles furent expédiées, au mois de juin 1674, du camp devant Dôle. Le ministre Colbert, en les transmettant à Soissons, y joignit la lettre suivante, qui retraçait l'objet de l'institution :

« Le roi ayant eu pour agréable que je lui proposasse, en votre nom, de constituer l'Académie de Soissons, laquelle agit de concert avec l'Académie de Paris, dont il a daigné se faire le protecteur, il m'a enjoint de prendre soin de vous faire passer ces lettres patentes qui règlent votre institution, et de vous faire savoir en même temps que Sa Majesté attend, que par vos travaux et vos études, vous coopériez à l'excellent ouvrage que l'Académie Française a entrepris pour accroître la gloire de son règne.

« Versailles, le 28 juillet 1674. »

Les lettres patentes ayant été enregistrées au parlement, le 27 juin 1675, la séance d'installation, de l'Académie de Soissons, eut lieu le 9 août suivant dans la grande salle du présidial. M. Berthemet, avocat, et l'un des membres, fit, dans un discours qui fut fort applaudi, l'histoire de cette société depuis son origine jusqu'à ce jour.

L'Académie Française avait appuyé de tout son crédit les démarches du cardinal d'Estrées, qui était aussi l'un de ses membres. Celle de Soissons ne crut pouvoir mieux faire que de s'affilier à elle et de se placer ainsi sous sa protection. Elle se choisissait un protecteur parmi les membres de l'Académie Française, et elle lui envoyait, tous les ans, par forme de tribut, une pièce de prose ou de vers, revue et corrigée par tous ses membres réunis. Les académiciens de Soissons étaient admis dans les assemblées publiques et particulières de l'Académie Française, et ils donnaient leur avis sur les matières mises en délibération. Si quelque membre de l'Académie Française venait à Soissons, on ne manquait jamais de le prier de présider les séances de l'académie de cette ville.

Ce fut aussi pour témoigner de son affiliation à l'Académie Française, que celle de Soissons prit pour devise un aiglon qui s'élève vers le soleil à la suite d'un aigle, avec ce mot : *Maternis ausibus audax*.

Les statuts et les usages de l'Académie de Soissons étaient à peu près les mêmes que ceux de l'Académie Française. Le nombre de ses membres était de vingt. Elle tenait ses séances publiques dans la grande salle de l'évêché, et ses séances ordinaires, le mercredi de chaque semaine, dans une salle du château. Mais après la démolition, en 1772, de cet édifice, ces dernières se tenaient dans la grande salle du couvent des Feuillants, où se trouvait placée la bibliothèque que les académiciens étaient parvenus à former.

Cette Académie ne répondit pas aux espérances qu'on en avait conçues. Composée presque exclusivement d'officiers du bailliage et du bureau des finances, de dignitaires de l'Église et de chanoines, elle fit peu parler d'elle, et aucun de ses membres ne se rendit célèbre par la production d'un ouvrage de mérite. L'Académie de Soissons ne compta jamais dans son sein ce qu'on est convenu d'appeler *un homme de lettres*. Cependant,

M. Lefebvre de Laubrière, évêque de Soissons, vint la tirer, pour quelque temps, de l'état de monotonie dans lequel elle végétait, par la fondation d'un prix annuel, consistant en une médaille d'or, pour la meilleure dissertation sur un fait d'histoire qui serait désigné par elle. Ce prix fut décerné, pour la première fois, en 1735. Le dernier concours de ce genre eut lieu en 1741, et fut le plus remarquable; M. de Fitz-James qui venait de succéder à M. de Laubrière, ayant fait don, pour ce concours, d'une seconde médaille d'or de trois cents livres. M. l'abbé le Beuf, chanoine de la cathédrale d'Auxerre, eut la première; il avait déjà obtenu celles de 1735 et de 1737; la seconde fut partagée entre M. l'abbé Fenel et M. Gouye de Longuemarre. Depuis lors, l'Académie s'abstint de faire excursion dans le domaine de l'histoire, et ses prix ne furent plus donnés qu'à des ouvrages de poésie. Cette détermination fut-elle l'effet de sa propre volonté, ou ne lui fut-elle pas plutôt imposée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, qui pouvait prétendre, avec raison, qu'on empiétait sur ses droits?

LE COLLÈGE

EST REMIS AUX ORATORIENS.

Les désordres causés par le Calvinisme ; la mort du respectable abbé Desmarets , arrivée en 1580 , et les guerres civiles de la ligue , avaient arrêté la prospérité du collège. Au retour de la paix , le duc de Mayenne et l'évêque concurent le dessein d'en confier la direction aux Jésuites. Après en avoir obtenu la permission du roi , Henri IV , ils traitèrent avec cette société ; mais l'affaire traîna fort en longueur , et ce ne fut qu'en 1613 , et deux ans après la mort du duc , qu'un concordat fut signé entre l'évêque , le chapitre et le corps de ville d'une part , et les Jésuites de l'autre. Ce concordat ayant été approuvé par des lettres patentes de Louis XIII , tout semblait terminé ; mais les Jésuites différaient toujours , sous divers prétextes , de le mettre à exécution , quand les troubles survenus , en 1614 , et les années sui-

vantes, dans lesquels la ville de Soissons se trouva fortement enveloppée, leur donnèrent l'occasion qu'ils cherchaient de le rompre honnêtement. De nouvelles négociations furent entamées avec eux en 1622 et en 1627, mais toujours sans succès; les Jésuites finirent, par un refus formel, de se charger du collège de Soissons, dont les revenus ne leur paraissaient pas suffisants.

Le collège demeura donc forcément sous la direction de prêtres séculiers, dans un état fort languissant : les études étaient faibles et incomplètes, et chaque année la ville, le chapitre et l'évêque lui-même, étaient obligés de donner des sommes assez considérables pour subvenir à ses besoins. Pour remédier à un état de choses aussi fâcheux, on eut recours aux Pères de la congrégation de l'Oratoire, auxquels l'évêque venait de confier le séminaire. Par un acte passé le 20 décembre 1674, le collège de Soissons fut remis à cette congrégation pour le régir et l'administrer à ses risques et périls, à la condition d'y établir un cours complet d'études. Les Oratoriens prirent donc possession des bâtiments, du mobilier, des biens et des revenus qui dépendaient de cet

établissement ; on leur donna , en outre , une somme de treize cents livres, pour compléter le mobilier ; une rente de trois cents livres, restant sur les biens de la charité ; un droit de douze livres à prélever sur chaque élève. L'évêque leur assigna une prébende de la cathédrale, de huit cents livres ; enfin, la ville leur céda tous ses droits sur les biens qui avaient appartenu à l'ancienne école de Beauton, droits fort éventuels et fort douteux, et dont l'ordre de l'Oratoire ne put jamais rien retirer.

Le personnel du collège se composait d'un principal, d'un sous-principal, d'un préfet des études, de deux professeurs de philosophie, d'un professeur de rhétorique et de cinq régents pour les autres classes. C'est parmi ces professeurs que MM. le président Hénault, de Gaïchiés, Fonce-magne, de la Bletterie, Daunou, ont commencé leur carrière. Les Oratoriens assurèrent la prospérité de leur établissement, en y créant un pensionnat qui attirait beaucoup de jeunesse des villes voisines, et, afin d'encourager les élèves, ils donnaient au concours les treize bourses d'ancienne fondation, bien qu'elles ne fussent plus

que de quarante à cinquante livres de revenu. De son côté, la ville faisait les frais d'une distribution de prix qui avait lieu, avec solennité, tous les trois ans.

Les bâtiments étant devenus insuffisants, à cause de l'établissement du pensionnat, et leur état de vétusté ne permettant ni de les agrandir, ni de les réparer convenablement, la congrégation de l'Oratoire se chargea de leur reconstruction. La ville donna douze mille livres, ainsi que l'horloge qui était à son beffroi; l'évêque, le chapitre, les abbayes de Notre-Dame, de St-Médard, et des personnes riches de la bourgeoisie contribuèrent à cette dépense. La première pierre, des bâtiments actuels, fut posée le 1^{er} septembre 1741, par M. de Fitz-James, qui venait d'être nommé évêque de Soissons. Une dame Legras, de Serches, fit reconstruire, à ses frais, le portail de l'église, le chœur, la petite chapelle de gauche, et refaire l'autel, les boiseries et les grilles. Un sieur Poitiers, chanoine, donna une maison de campagne et un clos de vigne qu'il possédait au village de Vignolles.

Le chapitre, qui avait toujours joui en com-

mun avec le corps de ville du droit de supérieur sur le collège, d'où il était résulté, entre ces deux corps, de nombreuses difficultés, abandonna, en 1742, tous ses droits à l'évêque, se réservant, toutefois, la préséance aux exercices publics et aux distributions de prix.

En 1773, l'évêque, M. de Bourdeilles, réunit, au collège, le prieuré de St-Pierre à la Chaux, dont le revenu était de quinze cents livres environ, à la condition qu'une bourse de trois cents livres serait fondée dans le collège, en faveur d'un enfant du village de Coincy. Cette condition fut imposée par l'abbé de Coincy, qui était collateur du prieuré et qui se réserva le droit de nommer le boursier.

CONSTRUCTION DU SÉMINAIRE.

Le séminaire avait été établi en 1669, dans la maison qui forme l'angle oriental des rues de St-Remy et de St-Gaudin. Cette maison fut-elle bâtie

pour recevoir cet établissement ? On l'ignore. Son peu de grandeur permettrait d'en douter. En effet le séminaire s'y trouvait trop à l'étroit , et dix ans après , on commença la construction de l'édifice actuel. La ville fit don , à cette occasion , d'une rue qui faisait prolongement à celle du vieux rempart. Plusieurs personnes donnèrent de l'argent pour aider à la construction , ou fondèrent des bourses. On n'éleva d'abord que le corps de bâtiment principal ; les deux ailes faisant retour sur la rue ne furent construites qu'un siècle plus tard, en 1777 et les années suivantes.

Cet établissement renfermant un grand et petit séminaire , l'évêque , M. de Bourlon , et son successeur , M. de Sillery , augmentèrent sa dotation par l'union des biens et revenus de plusieurs bénéfices , entre autres ceux des prébendes des collégiales du Mont de Notre-Dame , de St-Louis , et de la chapelle basse de l'évêché , sous l'invocation de sainte Anne. La direction du séminaire fut confiée , par M. de Bourlon , aux Pères de l'Oratoire. En 1716 , M. Languet les congédia à cause de leur jansénisme et leur substitua des prêtres de la congrégation de St-Sulpice, M. de Fitz-

James les rappela en 1744 ; mais à sa mort , arrivée en 1764 , les Oratoriens se retirèrent d'eux-mêmes et le séminaire fut remis aux prêtres de la congrégation de St-Lazare.

CALVAIRE DE LA PORTE DE PARIS.

Six Pères Capucins de la maison de Soissons , tous nés Soissonnais , firent en 1680 , une mission dans l'église cathédrale qui dura six semaines. Leur zèle apostolique ayant été couronné du succès le plus complet , ils voulurent en éterniser la mémoire par l'érection d'un grand calvaire placé à l'une des entrées de la ville. Le choix tomba sur la porte de Paris , où l'on voit encore à gauche , en sortant , la masse du tertre , ou monticule , qui fut élevé dans ce dessein. Tous les habitants concoururent avec une ferveur extrême à cet acte de dévotion. Les personnes riches ne se contentèrent pas de donner de l'argent pour l'achat d'une croix de 45 pieds de long

et pour tous les frais à faire. C'était à qui mettrait les mains à l'ouvrage. On vit les premières dames et demoiselles de la ville se charger de hottes ou de paniers pleins de terre. Les missionnaires, émerveillés d'avoir produit un zèle aussi grand, s'engagèrent à faire une station au calvaire le premier vendredi de chaque mois et tous les vendredis du Carême ; mais dans la suite ils s'étaient bornés à s'y rendre seulement le jour du Vendredi saint.

La croix, renversée par un coup de vent en 1738, fut relevée le 15 février suivant. Abattue de nouveau en 1748, il fallut la remplacer par une neuve à cause de l'état de vétusté du bois. La dépense qu'exigeait ce remplacement devenait un grand obstacle, mais quelques dames pieuses et zélées se mirent à la tête de l'entreprise et firent une quête générale dans la ville et les faubourgs, dont le produit dépassa leurs espérances. Une nouvelle croix fut élevée le 27 mars 1750. Celle-ci menaçant ruine au bout de vingt-sept ans, on recourut à une nouvelle quête, et une croix neuve fut plantée le Jeudi saint, 16 avril 1778, avec un grand appareil comme dans

chacune des plantations qui avaient précédé.

Une mission eut lieu en 1818 ; mais les temps étaient bien changés. Le peu de succès qu'obtinent les missionnaires leur fit bientôt renoncer au désir qu'ils avaient manifesté , à leur arrivée , de voir relever le calvaire de Soissons.

CRÉATION DU BUREAU DE CHARITÉ.

L'origine de cette institution qui fournit chaque jour aux dames pieuses et bienfaitantes l'occasion de porter des secours et des consolations aux classes souffrantes et malheureuses, date du XVII^e siècle. Elle fut fondée à Soissons par M. de Sillery, promu à l'évêché de cette ville en 1685.

Déjà l'établissement de l'hôpital général avait été un grand bienfait pour les indigents ; mais il était loin de pouvoir suffire à toutes les misères. Il y a d'ailleurs dans la population d'une ville des souffrances et des afflictions qui rougiraient de

l'hôpital et qui ne dédaignent pas l'assistance d'une main généreuse et charitable. Ce fut principalement dans la vue de secourir la classe ouvrière, mais peu aisée, les pauvres ménages, que le prélat institua dans son palais, un bureau de charité, comme il en existait déjà dans plusieurs villes du royaume.

Ce bureau, auquel on donnait le nom de la *Petite Charité*, était présidé par l'évêque, et en son absence, par le grand vicaire, et se composait d'une dame trésorière, qui ne rendait compte de sa gestion qu'au président du bureau, et de six dames de charité, chargées de visiter les indigents dans chacun des quartiers de la ville, de s'informer de leurs peines et de leurs besoins, et de leur distribuer les sommes qui leur étaient confiées. Le bureau s'assemblait tous les mois; chaque dame y faisait connaître le nombre des personnes à secourir; une liste générale en était dressée, et l'on réglait, suivant les ressources, la répartition à faire.

Pour se procurer les fonds nécessaires, l'évêque avait fait poser des troncs dans toutes les églises, et des quêtes avaient lieu tous les diman-

ches et les jours de fête. Chaque mois une assemblée générale des notabilités de la ville était convoquée à l'évêché et, après une exhortation pastorale, on faisait une quête. Enfin ce prélat avait institué une autre quête, faite par une demoiselle de la bourgeoisie dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame à toutes les fêtes de la Vierge. A ces ressources vinrent bientôt se joindre des dons volontaires ; et notamment le legs d'une rente de cinq cents livres, fait par un sieur Martinier, bourgeois de Soissons, à la charge toutefois d'un service funèbre qui était célébré tous les ans par le chapitre. D'autres personnes firent aussi des dispositions testamentaires en faveur de cette institution de bienfaisance ; de sorte que ses revenus s'élevaient, année commune, au milieu du siècle dernier, à environ trois mille livres.



LES FONCTIONS DE MAIRE

VENDUES POUR 30,000 LIVRES.

La hauteur et l'ambition de Louis XIV ayant soulevé contre lui toutes les puissances de l'Europe , il fallait beaucoup d'argent pour résister à tant d'ennemis réunis par la ligue d'Augsbourg , et pour se le procurer on eut recours à la vénalité des charges.

Par des édits bursaux , de 1692, les fonctions de maire de Soissons furent érigées en charge perpétuelle et héréditaire , et il fut créé une juridiction spéciale de la police de la ville , composée d'un lieutenant général , d'un procureur du roi et d'un greffier , dont les fonctions furent pareillement rendues vénales. Dans le but de vendre ces charges le plus cher possible , on en avait beaucoup étendu les prérogatives , en dépouillant les échevins de la presque totalité de leurs droits. Cependant la bourgeoisie désirant

conserver le droit de choisir son premier magistrat et sa forme d'administration , avait arrêté, à une très-grande majorité, que toutes les charges municipales seraient rachetées aux frais de la ville. Ce dessein, qui était dans l'intérêt de tous et semblait devoir trouver un assentiment universel, avorta par la cupidité de trois bourgeois , qui se rendirent secrètement à Paris , et acquirent, pour la somme de trente mille livres , lesdites charges , avec la faculté de les réunir ou de les disjoindre à volonté et de les revendre à leurs risques et périls. Un sieur Pierre Lévêque , avocat du roi au bureau des finances et receveur des domaines du diocèse , réunit dans ses mains les charges de maire et de lieutenant général de police. Après s'être fait recevoir , en cette double qualité , au parlement de Paris , il fut installé à l'hôtel de ville de Soissons , le 15 décembre de la même année , 1692.

Une conduite si déloyale excita de vives clameurs parmi la bourgeoisie , mais il fallut obéir ; c'était le bon plaisir du roi. La réprobation de leurs concitoyens fut tout le châtiment de ceux qui avaient spéculé sur les biens et les revenus de

leur patrie. Administrant les affaires de la ville , sans avoir à rendre compte de leur gestion à qui que ce soit , les acquéreurs des charges municipales ne tardèrent pas à se rembourser largement du prix qu'elles leur avaient coûté. Ce fut sous cette administration spoliatrice que disparurent tous les ouvrages extérieurs des fortifications , dont les terrains furent vendus. Il en fut de même d'une grande partie des talus intérieurs du rempart sur lesquels on éleva des maisons et des murs de jardin qui gênent beaucoup, aujourd'hui, la circulation et que l'État est obligé de racheter fort cher. Ce fut aussi, sous cette même administration, que les compagnies de l'Arbalète et de l'Arc de la ville cessèrent d'exister. La perte des droits municipaux , le gaspillage des biens de la ville, et peut-être aussi les tracasseries de magistrats tout puissants avaient jeté le découragement dans les esprits. En 1697 , les débris de ces deux compagnies furent incorporés : ceux de la première dans la compagnie de l'Arquebuse , ceux de la seconde dans celle de l'Arc du faubourg St-Vaast.



LA POLICE MUNICIPALE

ÉRIGÉE EN CORPS DE POLICE ROYALE.

Les premiers acquéreurs des charges municipales, les revendirent ensuite à d'autres, qui n'hésitèrent point à suivre l'exemple donné, de s'indemniser sur les biens de la ville. Mais un édit du mois d'octobre 1699 érigea la juridiction de la police municipale en corps de police royale, en adjoignant aux trois officiers déjà existant, deux huissiers et quatre commissaires. Vainement la bourgeoisie adressa d'humbles représentations, elles ne furent point écoutées, et les attributions du corps de police, dont les gages se payaient sur les revenus de la ville, furent fixés définitivement par une déclaration royale du 9 août 1702. Ce corps exerçait la police civile et contentieuse et tenait ses audiences le lundi, dans la salle du présidial. Deux conseillers du bailliage, désignés par la chambre, avaient le droit d'y assister en qualité d'assesseurs

du lieutenant général , et celui-ci avait le droit de siéger aux audiences du présidial et du bailliage , parmi les conseillers dont il tenait le troisième rang.

Les institutions municipales , telles que les avaient réglées les édits de 1692 et de 1699 , furent maintenues jusqu'en 1717 , où un édit autorisa les bourgeois à racheter la charge de maire et à rentrer dans le droit de choisir ce premier magistrat , conformément à l'arrêt de 1665 , qui fut ainsi remis en vigueur. Quant à la juridiction de la police , elle resta en dehors des attributions des officiers municipaux. Mais cinq années s'étaient à peine écoulées , que le délabrement des finances , causé par la chute du système de Law , fit publier un édit qui mettait à prix les fonctions municipales au profit du trésor royal. La bourgeoisie , éclairée par une expérience chèrement acquise , s'empressa de racheter une seconde fois le maintien de ses droits , aimant mieux s'imposer un sacrifice que de voir de nouveau les biens de la ville au pillage.



DIVERTISSEMENT DONNÉ AU ROI.

Louis XIV mourut en 1715, et les funérailles du grand roi, qui, comme Auguste, donna son nom à son siècle, furent accompagnées des réjouissances du peuple. La France, lassée d'un règne de soixante-douze années, dont le dernier quart avait été marqué de grands revers, de calamités et de beaucoup de bigoterie, salua de ses vives et joyeuses acclamations l'avènement de son successeur, enfant de cinq ans. Pressé de voir les rênes de l'État aux mains du nouveau monarque, on le fit sacrer en 1722. Louis XV n'avait alors que douze ans, et son caractère, naturellement très-timide, lui donnait un air plus jeune encore.

Au retour du sacre, il descendit à l'évêché où il séjourna deux jours. Le cérémonial dont on l'entourait, paraissait le fatiguer beaucoup, et l'on imagina, pour l'en dédommager, un divertis-

sement qui convenait mieux à son âge qu'à son rang, et qui atteignit complètement le but qu'on s'était proposé. Les enfants des meilleures familles avaient été amenés et rangés en ligne dans le parterre du jardin de l'évêché. Pendant que le roi était occupé à considérer cette jeunesse, qu'on avait choisie à peu près de son âge, on lâcha devant elle cent lapins sauvages, qui se mirent à sauter et à fuir de tous côtés; mais des toiles tendues tout à l'entour du parterre les empêchaient d'en sortir. Les cris des enfants qui les poursuivaient pour les attrapper; les bonds des lapins; les chutes et les culbutes des uns et des autres, amusaient beaucoup le roi et même toutes les personnes de sa suite; quand tout à coup l'enfant royal s'échappe du balcon, saute les escaliers quatre à quatre, arrive dans le parterre, se mêle aux petits chasseurs et attrappe, l'un des premiers, un lapin, qu'il rapporte en triomphe à ses courtisans, restés dans le salon et qui s'étaient aperçus à peine de sa disparition, tant elle avait été rapide. Le roi, revenu au balcon pour voir la fin de la chasse, on tira derrière les charmes un bouquet d'artifice de quatre cents fusées,

pétards et serpentaux. Tous les lapins qui avaient pu échapper jusque-là , furent comme frappés de stupeur et se laissèrent prendre ; et les jeunes chasseurs eurent l'honneur de défiler devant le roi , chacun portant sa proie. Louis XV prenait plaisir à parler , long-temps après , de la joie que lui avait causé ce divertissement.

Le lendemain le jeune monarque fit une espièglerie : s'étant soustrait aux regards des personnes de sa suite , il courut à la cathédrale , où il obligea un vieux chanoine de lui indiquer le chemin de la tour du clocher. Arrivé rapidement au haut, il s'informe du guetteur à quoi servait la petite cloche qui s'y trouve, et sur la réponse de celui-ci que c'était la cloche d'alarme dans les cas d'incendie , il saisit la corde et tinte avec tant de vitesse qu'il met toute la ville en émoi ; mais l'inquiétude cessa lorsqu'on entendit sa voix enfantine crier au feu ! au feu ! Il fit présent au guetteur d'une tasse d'argent gravée à son chiffre. Le souvenir de cette étourderie lui fit faire défense au dauphin de monter à cette tour , en passant à Soissons, vingt ans après.

CHAPELLES LATÉRALES

DE LA CATHÉDRALE.

La tour du clocher de la cathédrale ayant été illuminée , en 1725 , à l'occasion de la naissance du dauphin , fils de Louis XV , le feu prit à la lanterne. Déjà il avait gagné la charpente de la tour , lorsque l'évêque , M. Languet de Gergy , bravant la fumée et le plomb fondu qui tombait en ruisseaux , y monta le premier et secondé par ses domestiques qui le suivaient avec des seaux pleins d'eau , parvint à suspendre les progrès de l'incendie jusqu'à l'arrivée des secours , à l'aide desquels on se rendit promptement maître du feu. Ce prélat, zélé moliniste , fit construire , en actions de grâces, à ses frais, la chapelle du Sacré-Cœur. La construction de cette chapelle, faite en dehors du corps de l'église, donna l'idée d'en bâtir trois autres dans la suite.

Cette même année, 1725, fut marquée par deux

autres incendies : l'un eut lieu dans le faubourg St-Christophe , mais on parvint bientôt à l'éteindre, quoiqu'il fût causé par la foudre; l'autre éclata dans le faubourg de Rheims, qui fut consumé presque en totalité ; ce faubourg était moins étendu que de nos jours, et l'abbaye de St-Crépin le Grand , qui en occupait la majeure partie, ne fut point enveloppée dans la destruction. Précédemment, en 1699, vingt-deux maisons du faubourg de Crise avaient été réduites en cendres : cet incendie avait été causé par l'imprudence d'une troupe de recrues , logée dans ce même faubourg.

ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

L'enseignement tout classique que donnait le collège , ne pouvait convenir aux enfants des classes inférieures. L'instruction des filles était confiée aux dames de la Congrégation ; mais il

n'y avait guère que les filles de la bourgeoisie qui fussent admises dans leurs écoles ; de sorte que les enfants de l'artisan , de l'ouvrier et du pauvre , se trouvaient dépourvus de tout moyen d'instruction.

M^{me} la marquise de Genlis voulut remédier à cet état de choses. En 1726, elle réunit douze filles qui se vouèrent, sous le titre de l'association de l'*Enfant Jésus*, à l'instruction des jeunes filles pauvres, et elle les installa, rue de la Cloche Fondue, dans une maison qu'elle avait achetée et meublée à cet effet, et qui conserve encore aujourd'hui sa destination. L'évêque, pour faire de cette maison un chef d'ordre qui pût fournir des sujets propres à tenir des écoles dans les villes, les bourgs et les villages de son diocèse qui voudraient en avoir, lui assigna tous les revenus destinés à l'instruction des pauvres.

Quoique les nouvelles écoles eussent été instituées au profit des classes inférieures, beaucoup de bourgeois ne dédaignèrent pas d'y envoyer leurs enfants. L'instruction donnée par les sœurs de l'Enfant Jésus, était tout aussi religieuse que celle des dames de la Congrégation, mais elle

était moins surchargée d'actes extérieurs de dévotion ; ce qui convenait mieux à la santé des enfants. Les dames de la Congrégation, voyant leurs écoles moins fréquentées, obtinrent la permission d'ouvrir un pensionnat, donnèrent une plus grande étendue à leur enseignement et leur maison fut recherchée des familles riches.

L'institution des sœurs de l'Enfant Jésus fut suivie, un an après, de l'établissement de deux écoles gratuites pour les garçons : l'une dans la ville, l'autre dans le faubourg St-Vaast. Elles furent confiées aux frères des Écoles Chrétiennes de la maison de St-Yon. Un sieur Mosnier, chanoine de la cathédrale, donna sa maison paternelle pour les loger, et une rente de mille cinq cents livres fut constituée par une dame Legras et une demoiselle Mignot, pour leur entretien. L'établissement de ces écoles fut confirmé par l'évêque qui les mit sous la protection du siège épiscopal, à la condition que le prélat en aurait exclusivement la direction et qu'il administrerait les biens et les revenus dont elles pourraient être dotées.

CONGRÈS EUROPÉEN

TENU A SOISSONS.

Le cardinal de Fleury , premier ministre de Louis XV , afin de consolider la paix générale , avait obtenu de toutes les grandes puissances de l'Europe la tenue d'un congrès. L'ouverture de ce congrès eut lieu à Soissons, le 14 juin 1728 , dans la grande salle du château.

Cette grande salle , longue de 40 pieds sur 34 de large , était tendue de tapisseries des Gobelins , tirées du garde-meuble de la couronne. Une table ronde, recouverte d'un tapis de velours vert, orné de longues franges d'or, en occupait le centre : au-dessus était suspendu un beau lustre en cristal. Les autres appartements du château étaient également tendus de belles tapisseries et garnis de meubles riches. Chaque ambassade y avait son appartement particulier pour se retirer au besoin et se consulter. Les ponts-levis qui dé-

fendaient les deux entrées du château, par la ville et par le Mail, furent supprimés, et l'on ouvrit une grande porte donnant sur la place.

Dans la ville, toutes les dispositions furent prises pour assurer une bonne police : un corps d'infanterie faisait le service aux portes et sur le rempart, comme dans une place de guerre ; plusieurs brigades de maréchaussée, faisaient de fréquentes patrouilles, pendant la nuit, dans les rues où l'on avait posé deux cent vingt lanternes. Enfin, quatre pompes à incendie, envoyées de Paris, étaient placées en réserve près du château. Pour recevoir le plus convenablement possible les ambassadeurs, on mit, à leur disposition, les maisons les mieux construites et les plus spacieuses de la ville, qu'ils firent meubler à leurs frais et pour lesquelles ils payèrent de forts loyers. La maison occupée par lord Stanhope, l'un des ambassadeurs d'Angleterre, était louée vingt-deux mille trois cents livres. Le comte de Zinzendorf, ambassadeur de l'empire, payait la sienne treize mille deux cents livres. Le baron de Pintenri-der, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne, onze mille trois cents livres. Ce dernier occupait

la maison formant le côté oriental de la grande place, entre la rue du Trou aux Loups et celle de St-Léger.

L'arrivée de chaque ambassadeur fut annoncée par la cloche du guet, et son entrée dans la ville saluée par une salve d'artillerie, tirée d'une batterie de douze pièces de gros calibre, établie dans le bastion de Myon. Le corps de ville, ayant à sa tête M. Orry, intendant de la généralité, allait lui rendre visite et lui offrir un présent de vins et de dragées. Tous les ambassadeurs avaient une suite nombreuse et de brillants équipages. Le cardinal-ministre parut dans un carrosse du roi, tout doré, dont la hauteur était telle, qu'on fut obligé de surhausser le ceintre de la porte de Paris, pour que ce carrosse pût entrer dans la ville.

Si le congrès ne produisit pas tout le bien que s'en était promis le cardinal, il fut très-profitable aux habitants, par les grandes dépenses que firent les ambassadeurs et leurs suites. Indépendamment des repas de représentation et d'étiquette, les ambassadeurs, pour charmer l'ennui de leur séjour dans une ville qui leur offrait si peu de moyens de distraction, se donnèrent souvent des

fêtes particulières, où ils firent assaut de luxe et de galanterie. Dans les réceptions d'apparat, chacun d'eux conserva le caractère de son pays : l'ambassadeur d'Espagne fit étalage de magnificence, sa table fut couverte d'un service en or de la plus grande richesse, qui appartenait au roi son maître. Celui d'Angleterre fit rôtir, dans la cour de son hôtel, un bœuf entier qu'on avait rempli du gibier et de la volaille destinés à être servis sur sa table. La cuisson eut lieu entre deux grands feux et demanda une journée entière ; le bœuf fut distribué aux pauvres qui avaient tourné la broche.

De son côté, la ville donna une fête aux ambassadeurs. L'évêque, l'intendant de la généralité, le maire et les échevins en firent les honneurs. On représenta sur un théâtre, dressé pour la circonstance, dans la cour du collège, une pièce composée par le Père Voisin, professeur de rhétorique, qui fut fort applaudie, et le jeune Cabaret, frère du chanoine qui nous a laissé des Mémoires très-précieux sur l'histoire de Soissons, prononça un discours au nom de la ville.

Pendant la durée du congrès, le baron de Pin-

tenrider , ambassadeur de l'empereur d'Allemagne mourut, et ses obsèques eurent lieu dans l'église de St-Léger, où il fut inhumé. Une table de marbre , portant son épitaphe , posée dans cette église, fut trouvée brisée le lendemain. L'auteur de cette action, et le motif qui la fit commettre, sont demeurés inconnus.

SUPPRESSION DU PETIT BRAS DE L'AISE.

Dans le but de rendre , à l'occasion du congrès, le séjour de Soissons aussi agréable que possible, la ville fit faire d'importantes améliorations à toutes ses promenades. Celle du Mail, qui , dans le principe, ne s'étendait que sur l'Ile d'Aisne, mais avait été prolongée , en 1680, jusqu'au lieudit le rond-point, au moyen d'un pont construit sur le petit bras de la rivière , fut alors continuée jusqu'à la rencontre de l'Aisne, au-dessous de Vauxrot. On lui donna le nom de Cours. Pour y aller plus commodément on ouvrit, à côté du château,

sur l'emplacement même de l'ancienne ruelle de l'égout, une nouvelle rue et une porte, appelées en l'honneur du congrès, rue et porte de la Paix. On entreprit alors de combler le petit bras de l'Aisne; mais ce travail qui exigeait des remblais considérables ne fut terminé qu'en 1760. Par ce comblement le pont-levis qui fermait la porte de St-Quentin fut rendu inutile et on le fit disparaître.

Dans la même occasion, on travailla aux promenades des remparts, dont on planta toute la partie comprise entre le château et le bastion de la tour de l'Évangile (n° 8). Et pour avoir une plus belle vue sur la campagne, on rasa les parapets en jetant les terres dans les fossés. Dans la suite on augmenta les plantations sur les remparts et principalement dans l'intérieur de chaque bastion où l'on établit des quinconces. Vers 1760, on fit construire l'escalier dit l'Echelle du Temple, et poser des bancs en pierre. Enfin un jeu de paume fut établi dans la promenade du Mail au pied du mur d'enceinte de la ville, et sur l'emplacement du petit bras de la rivière.

LE DUC D'ORLÉANS, COMTE APANAGISTE DE SOISSONS.

La moitié du comté de Soissons, acquise en 1414 par le duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, avait été réunie à la couronne, par l'avènement au trône du petit-fils de ce duc sous le nom de Louis XII. L'autre moitié avait passé, par alliances et par héritages, dans les maisons de Luxembourg, de Bourbon et de Savoie. Les créanciers du comte Victor-Amédée, qui venaient d'en hériter de son frère, le célèbre prince Eugène, la firent saisir et la vendirent au duc d'Orléans qui possédait déjà la première, comme faisant partie de son apanage, institué par Louis XIV. La réunion fut approuvée par des lettres patentes du roi, enregistrées au parlement le 5 février 1751; et dès lors ce prince posséda tout le comté à titre d'apanage (1°).

Le duc d'Orléans, Louis-Philippe, fut investi,

par ces lettres patentes, du droit de choisir le maire entre les trois candidats présentés par l'assemblée des électeurs de la bourgeoisie, conformément à un arrêt de l'année précédente, qui réglait de nouveau le mode de procéder à la nomination des magistrats municipaux. Les candidats à la mairie, les quatre échevins, le procureur, le secrétaire et les administrateurs des hôpitaux, devaient être nommés par quarante électeurs, payant au moins quarante livres d'impôts foncier et personnel, et qui étaient choisis ainsi qu'il suit : quatre dans le clergé de la cathédrale ; deux dans chacune des compagnies du bailliage, du bureau des finances et de l'élection ; un dans chacune des juridictions de la police royale, du comté, de la maîtrise des eaux et forêts, et du grenier à sel ; un dans le corps des officiers de la maréchaussée ; deux dans l'ordre des avocats ; un dans la communauté des notaires ; un dans celle des procureurs ; quatre dans le corps des marchands ; quatre dans chacune des quatre paroisses de Notre-Dame des Vignes, de St-Léger, de St-Quentin et de St-Vaast ; un dans celles de St-Remy, de St-Martin, de St-Jacques,

de St-Pierre le Vieil et de St-Germain , réunies ensemble comme n'en formant qu'une seule.

Le dimanche désigné pour les élections, les corporations et les habitants des paroisses se rassemblaient et procédaient à la nomination de leurs électeurs. Ceux-ci se rendaient ensuite, munis des procès-verbaux des opérations de leurs commettants, à l'hôtel de ville, où, après avoir justifié de leurs titres et avoir été reconnus dûment élus, ils remettaient leurs suffrages par écrit. Ces suffrages, lus à haute voix par le président de l'assemblée, étaient comptés à l'instant même et les élections étaient proclamées à la pluralité des voix.

Le maire et le premier échevin ne pouvaient être pris que parmi les nobles, les officiers du bailliage et siège présidial, du bureau des finances, de la police, du bailliage, du comté, de l'élection, de la maîtrise des eaux et forêts et du grenier à sel, pourvu, toutefois, que ces derniers vécussent honorablement sans exercer aucune fonction ni profession inférieure et subordonnée à l'état de juge; le second échevin parmi les avocats, les médecins, les officiers de finances, les of-

ficiers commensaux du roi, les principaux marchands ayant fait partie de la juridiction consulaire, les greffiers des juridictions royales et, enfin, les notaires et les procureurs; les troisième et quatrième échevins parmi les officiers commensaux du roi, greffiers, notaires, procureurs, bourgeois et marchands; mais, dans tous les cas, un des trois derniers échevins devait appartenir au corps des marchands; le procureur de la ville parmi les officiers de judicature et les avocats; le secrétaire parmi les greffiers, notaires et procureurs; enfin, les trois administrateurs des hôpitaux parmi tous les corps appelés à prendre part à l'élection.

Ce prince dota la ville de Soissons d'une nouvelle juridiction. Il institua, avec l'approbation du roi, une chambre des domaines qui connaissait de toutes les affaires domaniales de son apanage. Elle se composait d'un président, d'un assesseur, de quatre conseillers, d'un avocat et d'un procureur. Cette chambre était entièrement indépendante du bureau des finances. Elle tenait ses audiences dans une des salles du Château, où il avait fait réunir toutes les archives relatives à son domaine.

Lors de la démolition du château , les archives et l'archiviste furent transférés dans une maison sise dans la petite rue de la Place des Écoles (dite aussi la Place Royale, quoiqu'elle ne mérite guère ce nom), qui fut décorée d'une grande porte co-chère surmontée des armoiries du prince.

Cette chambre ne tarda pas à faire valoir les droits du prince , en sa qualité de comte apanagiste , à la propriété des fortifications et de leurs dépendances , dont la ville était en jouissance , depuis qu'elle avait cessé d'être considérée comme place de guerre, c'est-à-dire depuis 1660, époque de son désarmement. La chambre domaniale s'appuyait sur ce que les domaines royaux étaient imprescriptibles et inaliénables , et ne formaient en la main des villes qui en étaient en jouissance , même de haute antiquité , et à tel titre que ce pût être , même de concession royale , que des possessions précaires et toujours révo-cables *ad nutum regis*. Le corps de ville réclama contre cette prétention , à laquelle il opposait la prescription et le droit acquis par un siècle de jouissance ; car il ne pouvait produire aucun titre de propriété , ni même de concession quelconque.

Mais après de longs débats le duc fit déclarer qu'il consentait à ce que la ville continuât de jouir, comme par le passé, des fortifications et de leurs terrains, mais sans pouvoir y faire exécuter aucun ouvrage qui n'eût été préalablement soumis à son approbation, se chargeant de pourvoir à l'entretien des murs de revêtement. Le corps municipal enregistra cette déclaration le 10 décembre 1759, par déférence pour le prince et sans renoncer à ses prétentions à la propriété des fortifications; prétentions qui furent toujours repoussées chaque fois que la ville essaya de les faire valoir. La chambre domaniale continua l'aliénation, à rentes censuelles, des terrains appartenant aux remparts, entre autres les deux casemates, le cavalier et le jardin situés à l'extrémité de la branche de gauche de la couronne St-Vaast, ainsi que le bord de la rivière longeant toute cette portion de terrain.

Toutes les fortifications, à l'exception du rempart du corps de place, converti en promenades, étaient condamnées à disparaître. En 1762, on démolit le ravelin, couvrant la porte de Rheims et l'on enterra le pont en maçonnerie qui traversait

le fossé (ce pont a été rétabli en 1829). Dix ans plus tard, le ravelin de la porte de Paris fut rasé jusqu'au niveau du sol et son fossé comblé. La vieille porte, défendue par deux tourelles et des machicoulis, fut démolie et remplacée par la porte actuelle, en 1774, à l'occasion du sacre de Louis XVI. La muraille fermant la ville, entre la tour du Diable et le pont, fut rasée jusqu'à moitié de sa hauteur, afin de pouvoir servir de quai pour le halage des bateaux au passage du pont. Une portion de la muraille, en aval du pont, fut pareillement démolie pour agrandir le port, auquel on donna encore plus de largeur par la construction d'un mur de quai, porté à plusieurs mètres en avant dans le lit de la rivière. Ce mur, qui n'avait d'abord que 62 mètres de long, fut allongé, en 1820, de 52 mètres vers le nord. Enfin, une autre portion de l'enceinte de la ville fut supprimée, en 1774, pour l'établissement du jardin de l'hôtel de l'Intendance.



LE PARLEMENT EXILÉ A SOISSONS.

Le 25 novembre 1753, l'on vit arriver, à Soissons, les membres de la grande chambre du parlement de Paris, où ils étaient envoyés en exil par une ordonnance royale du 8 du même mois. Cette mesure arbitraire et rigoureuse, avait été prise contre eux parce qu'ils s'étaient prononcés, avec une grande énergie, contre l'archevêque de Paris et son clergé, qui exigeaient des billets de confession des pénitents et des malades. Ces magistrats se firent tous remarquer, pendant les neuf mois qu'ils passèrent à Soissons, par beaucoup d'urbanité, par des mœurs irréprochables, et surtout par les abondantes aumônes qu'ils faisaient journellement aux pauvres, sans s'inquiéter si ceux qu'ils secouraient étaient molinistes ou jansénistes. Cinq d'entre eux moururent avant la fin de leur exil.

BAILLIAGE PROVINCIAL DE SOISSONS.

Cinq ans après, le duc d'Orléans, dans l'intention, sans doute, d'augmenter son influence personnelle, obtint un édit royal par lequel le ressort du bailliage de Soissons fut étendu sur les présidiaux, bailliages et prévôtés de Crépy, de Coucy, de Villers-Cotterêts, de la Ferté-Milon, etc..... et cette cour reçut le titre de *Bailliage provincial*, et ses officiers celui de *Conseillers de Son Altesse sérénissime monseigneur le duc d'Orléans*. Ses arrêts étaient rendus au nom du roi et du prince. Les deux présidences de l'ancien bailliage furent alors réunies aux charges de lieutenant général et de lieutenant criminel, et cette cour, après avoir subi, depuis son institution, en 1596, plusieurs modifications, se trouva définitivement composée d'un grand bailli d'épée, d'un lieutenant général, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant civil, d'un lieutenant de police,

de deux assesseurs criminels particuliers, de douze conseillers ; et, enfin, pour le parquet, d'un procureur du roi et de deux avocats du roi. Venaient ensuite un greffier civil, un greffier criminel, un huissier exploitant partout le royaume, quatre huissiers ordinaires, quatre huissiers audienciers, un receveur des consignations, un commissaire aux saisies, seize procureurs, quatre arpenteurs jurés avec un greffier de l'écritoire ; en tout, cinquante-six charges et offices de judicature. On conçoit aisément quelle influence ce corps devait exercer dans une ville de sept à huit mille âmes.

Par le même édit de 1758, le roi accorda, à tous les magistrats du bailliage de Soissons, le droit de porter la robe rouge dans les cérémonies publiques. Ce droit s'étendait aux conseillers ecclésiastiques qui pouvaient porter la soutane de cette couleur à l'église les jours de grandes fêtes. Le chapitre de la cathédrale voulut s'y opposer, mais le duc d'Orléans, qui avait fait accorder ce privilège, obtint un arrêt par lequel les conseillers ecclésiastiques furent confirmés dans le droit de porter la soutane rouge, non-

seulement dans les cérémonies publiques , où ils assistaient comme membres du bailliage , mais encore au chœur les jours de fêtes solennelles.

HOTEL DE VILLE.

On a vu plus haut , qu'après la destruction du châtelet du pont (1414) , l'hôtel de la commune fut établi dans la rue du Beffroi , et transféré , à la suite de l'agrandissement de la ville (1552) , dans le châtelet de la porte Neuve.

Vers le commencement du XVII^e siècle , le corps de ville avait formé le projet de faire construire un hôtel sur la grande place , à côté du bâtiment du bailliage ; mais ne pouvant le mettre à exécution sur-le-champ , faute de ressources , il s'installa provisoirement dans un petit bâtiment construit, à cet effet, en bois et en plâtre. Ce ne fut qu'en 1759 que la première pierre du nouvel hôtel put être posée , grâce aux soins de M. Leroy d'Arthennes , alors maire de la ville , qui se

donna une peine infinie pour surmonter les obstacles que présentait l'exécution d'un édifice de cette nature , avec des moyens aussi bornés que ceux à sa disposition.

Cet édifice , d'une construction simple , mais convenable à sa destination et à une ville de sept à huit mille âmes , fut achevé et meublé en 1762. Le duc d'Orléans , au nom duquel la première pierre avait été posée ; le duc de Gesvre, gouverneur de la province ; et M. de Méliant , intendant de la généralité, contribuèrent à sa décoration : chacun d'eux fit présent d'un lustre , et le roi fit don de son portrait pour orner la salle du conseil.

Cet hôtel de ville fut dévoré par les flammes le 6 mars 1814. La destruction fut complète. Deux colonnes de marbre qui ornaient la porte résistèrent seules à la violence du feu. L'une d'elles a été placée sur la fontaine de la place.



SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

Pendant que la France voyait ses armées de terre battues par le grand Frédéric, ses flottes et ses colonies devenir la proie des Anglais, les philosophes économistes, comme pour la consoler de ses revers, travaillaient avec une ardeur extrême à propager l'amour de l'agriculture. Quelques expériences heureusement tentées dans un art où il y avait tant de résultats à obtenir donnèrent de l'émulation, et bientôt on vit se former de toutes parts des sociétés d'agriculture. La province de Soissons, l'une des plus fertiles du royaume, ne resta point en arrière. Sur la demande de l'intendant, M. de Méliant, un arrêt du conseil du roi, en date du 7 septembre 1761, approuva l'établissement d'une société d'agriculture dans la généralité de Soissons, partagée en deux bureaux : l'un à Soissons pour les élections de Soissons, de Château-Thierry, de Crépy en Valois

et de Clermont; l'autre à Laon, pour celles de Laon, de Noyon et de Guise. Chaque bureau n'était composé que de dix membres titulaires; mais la société pouvait avoir des membres associés et des membres correspondants, régnicoles ou étrangers. Toutes les professions y étaient admises, à l'exception, toutefois, des personnes appartenant aux administrations financières. On les en tenait éloignées, dans la crainte que la découverte de quelques procédés avantageux ne leur donnât matière à proposer de nouveaux impôts.

Le bureau de Soissons se réunissait tous les samedis dans la salle de l'élection. Il se fit remarquer, pendant plusieurs années, par son zèle à propager les connaissances utiles. Il distribuait des prix d'encouragement; c'étaient pour l'ordinaire, des médailles d'argent, représentant la devise de la société, une hotte environnée d'instruments aratoires. On y ajoutait une somme destinée à couvrir une partie des frais faits dans les expériences. On conserve plusieurs volumes de Mémoires qui furent publiés par ses soins en 1762 et les années suivantes, et qui contribuèrent aux progrès de la culture des prairies artificielles.

Mais ce zèle ne s'est pas toujours également soutenu. La société d'agriculture fut enveloppée dans la chute de toutes les institutions de l'ancien régime. Quand la tourmente révolutionnaire se fut calmée, on la releva, sous le titre de société d'agriculture de Soissons ; mais elle s'éteignit d'elle-même bientôt après.

PLANTATION DE MURIERS BLANCS.

Le même intendant, M. de Méliant qui encourageait, par tous les moyens à sa disposition , les progrès de l'agriculture, donna l'idée d'introduire dans la vallée de l'Aisne, la culture du mûrier blanc et l'éducation du ver à soie. Des plantations de mûriers furent faites tout autour de la ville , et de la soie de bonne qualité fut obtenue. Tout faisait espérer que cette belle branche de l'industrie agricole allait s'acclimater et devenir une source de richesses pour Soissons ; mais au bout de quelques années elle fut complètement aban-

donnée, autant par le défaut de persévérance presque général, de la part de ceux qui s'y étaient livrés, que par le manque d'ouvriers habiles pour travailler la soie et lui faire soutenir la concurrence avec celle des provinces du midi. Des ouvriers qu'on avait fait venir de la Provence, mais auxquels on n'avait pas su faire une existence convenable, ne voulurent point rester à Soissons, et des froids rigoureux qui endommagèrent un grand nombre de mûriers, décidèrent les propriétaires à les faire arracher et à les remplacer par des peupliers, dont les branches, coupées tous les cinq ans, servent à faire des échelas pour les vignes qui couvrent la presque totalité des coteaux de la rive droite de l'Aisne.

COMPAGNIE DES POMPIERS.

Plusieurs incendies ayant éclaté successivement dans la ville et les faubourgs, sans y causer cependant de très-grands dommages, grâce à l'ac-

tivité des habitants, le corps de ville acheta, au mois de juin 1757, une pompe à incendie qui coûta deux mille quatre cents livres. Le service en fut d'abord confié aux ouvriers de bâtiment, tels que charpentiers, couvreurs, maçons et autres ; mais on sentit bientôt le besoin de lui donner une organisation régulière. Dans une assemblée générale de tous les corps de la ville, tenue le 26 août 1762, la création d'une compagnie de pompiers fut arrêtée, et l'on s'occupa de suite de sa composition. Les officiers, au nombre de sept : deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-lieutenants et un adjudant, furent nommés par le maire et les échevins ; les officiers choisirent ensuite soixante pompiers dans les compagnies de la milice, lesquels durent s'habiller à leurs frais. L'uniforme était bleu avec parements, revers et collet rouges, et casque en cuivre. La ville donna un drapeau à ses armes ; une fleur de lys argent sur fond de gueules, avec cette devise : *His Vulcanum vincimus armis*. Cette compagnie parut en armes, pour la première fois, le 31 juin 1763, à l'occasion de la publication de la paix avec l'Angleterre. Le 4 septembre suivant, l'intendant

de la province, M. de Méliant, prit un arrêté par lequel il établit trois prix, le premier de cinquante livres , le second de trente livres , et le troisième de vingt livres pour les pompiers qui se distingueraient le plus dans les incendies.

CAMPS DE MANŒUVRES.

Durant la guerre de sept ans ou de Hanovre , la supériorité des manœuvres prussiennes fit éprouver plusieurs défaites aux armées françaises. Afin de prévenir autant que possible le retour de ces désastres honteux , le gouvernement ordonna la formation de camps de manœuvres pour l'instruction des troupes. Trois de ces camps furent établis à Soissons , dans la plaine de St-Crépin en Chaye.

Le premier, commandé par le marquis de Beuvron , dura tout le mois de juillet 1765. Il se composait d'une division de grosse cavalerie et d'une division de dragons.

Le second , se tint au mois d'août de l'année

suivante , sous les ordres du marquis d'Armentières , lieutenant général ; on y comptait deux divisions d'infanterie de chacune quatre régiments et la division des hussards de Conflans.

Le troisième eut lieu en juin 1767 , il était commandé par le comte de Ségur , lieutenant général , et se composait comme le précédent de deux divisions d'infanterie et de la division de hussards.

Ces camps furent visités , à plusieurs reprises , par le duc d'Orléans , qui habitait souvent , pendant la belle saison , le château de Villers-Cotterêts. Ce fut peut-être à l'influence de ce prince , que la ville de Soissons fut redevable de la réunion de troupes aussi nombreuses sous ses murs , qui y attirèrent beaucoup d'étrangers , et entre autres des Anglais qui se firent remarquer par une dépense tenant de la prodigalité.

Le lieutenant général commandant du camp , étant logé chez l'abbé de St-Jean des Vignes , on rouvrit momentanément , pour lui faciliter la communication avec ses troupes , la porte qui existait autrefois dans le rempart , vis-à-vis celle de l'abbaye.

COMPAGNIE MILITAIRE DE LA VILLE.

Du moment où Louis XIV eut reculé les frontières de la France , et que la ville de Soissons eût cessé d'être comptée parmi les places de guerre , sa milice bourgeoise ne prit plus les armes qu'à des époques assez éloignées les unes des autres , et cette institution ne tarda pas à tomber dans le plus grand discrédit. L'esprit de corps qui rapproche les individus, en effaçant les inégalités avait disparu , et les riches se trouvaient humiliés de se voir confondus avec les hommes du peuple et couverts , comme eux , du hoqueton (espèce de capote) rouge et blanc qui était l'uniforme de la milice Soissonnaise.

Quoique , dans le principe de l'institution , tout homme capable de porter les armes fût incorporé de droit dans la compagnie de son quartier , néanmoins il s'était formé en dehors des six compagnies , dont se composait alors la milice urbaine ,

d'autres compagnies , qui prenaient sur les premières le pas , et jouissaient d'une préférence marquée. Ces compagnies étaient celles de l'Arquebuse , de l'Arc et des Pompiers. Pendant longtemps , la haute bourgeoisie s'était , en quelque sorte , affranchie du service de la milice en entrant dans la compagnie de l'Arquebuse ; mais celle-ci ayant été envahie à son rétablissement en 1753 , par les petits propriétaires et les marchands , sa composition n'était plus du goût des bourgeois. Ils obtinrent donc du duc d'Orléans, la permission de former une nouvelle compagnie dont la haute bourgeoisie seule pourrait faire partie.

Cette compagnie privilégiée , désignée sous le nom de *Compagnie militaire de la Ville* , était composée de six officiers et de quatre-vingts fusiliers : c'était parmi ces derniers que les officiers des six compagnies de la milice urbaine devaient être choisis ; mais ils étaient tenus de servir comme simples fusiliers, toutes les fois que la *Compagnie de la Ville* prenait seule les armes. Cette obligation démontre assez que la vanité n'était pas restée étrangère à la formation de ce corps. La compagnie militaire de la ville fut réunie, pour

la première fois , le 6 juin 1768 , à l'occasion de la bénédiction de son drapeau qui était aux armes de la ville , avec cette devise : *Hæc turba fidelis semper patriæ custos*. Son uniforme était bleu avec collet et revers blancs. La compagnie eut l'honneur de faire le service auprès de M^{me} la dauphine , en 1770 , et auprès de la personne du roi , en 1774 , et se fit remarquer , dans ces deux circonstances , par sa belle tenue. En cette même année 1768 , le duc d'Orléans fit don à la compagnie de l'Arc d'un drapeau richement brodé à ses armes. La force de cette compagnie était de quarante hommes , qui prenaient encore le titre de chevaliers de St-Sébastien , et son uniforme était habit rouge avec collet , revers et parement verts.

Les quatre compagnies de l'Arc , de l'Arquebuse , des Pompiers et de la Ville , formant ensemble un effectif de deux cent trente-trois hommes , furent seules appelées à prendre les armes , pendant les vingt années qui précédèrent la révolution. La milice ne se composant plus que des hommes appartenant à la classe inférieure , ne pouvait plus paraître , avec une tenue convenable , aux cérémonies publiques , qui étaient les seules occasions où elle dût prendre les armes.

PASSAGE DE M^{me} LA DAUPHINE.

En 1770, l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette, venant en France pour épouser le duc de Berry, alors dauphin, et depuis Louis XVI, séjourna deux jours à Soissons, où elle descendit au palais épiscopal. Arcs de triomphe, fleurs, guirlandes, couronnes, devises, concerts, feux d'artifice, illuminations, rien ne fut épargné pour lui faire une réception des plus brillantes. On avait dressé deux arcs de triomphe richement décorés : l'un en dehors de la porte de Rheims, l'autre au carrefour de Panleu. Depuis ce dernier jusqu'au palais épiscopal, chaque côté de la rue était orné d'un cordon d'illumination en verres de couleurs, et au-dessus d'un cordon de fleurs et de deux rangs de guirlandes de feuillages entrelacés de nœuds et de couronnes de gaze d'or et d'argent, portant un grand nombre de devises et d'emblèmes. A la porte d'entrée du

palais s'élevait la façade du temple de l'hymen , peinte sur la toile. Un autre temple , surmonté des figures des dieux de la fable et placé sur le mont Etna , était représenté au fond du jardin. C'est de derrière cette décoration que partit le feu d'artifice imitant l'éruption d'un volcan.

La première journée fut entièrement consacrée à des actes de dévotion. Avec la seconde commença la série des fêtes qu'on lui destinait. Le duc de Gesvres , gouverneur de la province , lui présenta , de la part du roi et du dauphin , les cadeaux de noces et la riche toilette avec laquelle la fille de Marie-Thérèse devait paraître devant les figures fardées de la cour de Louis XV. C'est à Soissons que cette jeune et jolie princesse quitta les habits de son pays , où elle ne connut jamais que des jours de bonheur , pour prendre ceux de sa nouvelle patrie. L'infortunée ! elle ne pouvait guère prévoir au milieu des prévenances , des hommages , des adulations qu'on lui prodiguait , que son union , avec le descendant de saint Louis et de Henri IV , la conduirait un jour à l'échafaud. Victime auguste d'une révolution violente , dont les résultats furent de replacer

l'ordre social sur ses véritables bases : la liberté et l'égalité , proclamées par le Christianisme, mais renversées par la conquête des Barbares.

LE DUC D'ORLÉANS

NOMME LES MAGISTRATS DE LA VILLE.

Le roi, par ses lettres patentes de 1750, avait transporté au duc d'Orléans le droit de choisir le maire entre les candidats présentés par la bourgeoisie. Par un édit du mois de mai 1765 et par des lettres patentes du 15 août suivant, le choix de ce premier magistrat de la ville fut conféré au prince, sans la participation des habitants, et la durée de ses fonctions fut fixée à quatre ans, au lieu de trois; tandis que la durée de celles des échevins fut réduite à deux ans.

En même temps que les prodigalités du règne de Louis XV, ajoutées aux dettes laissées par Louis XIV, augmentaient chaque jour le désordre des finances, on eut recours de nouveau à la

vénalité des charges. Un édit du mois de novembre 1771, érigea toutes les fonctions municipales en offices ou charges, pour être concédées à prix d'argent au profit du trésor royal; mais avec la faculté, toutefois, de les racheter. Toutes ces charges montaient ensemble à la somme de soixante-huit mille cinq cent quatre-vingts livres, lorsque les revenus ordinaires de la ville n'excédaient guère douze mille livres et que ses dépenses s'élevaient à quatorze. La bourgeoisie se refusa au rachat : elle craignit que le sacrifice énorme qu'on lui demandait, ne fût pas le dernier, attendu l'état d'abaissement et de corruption dans lequel était tombé le gouvernement. Personne ne s'étant donc présenté pour se rendre acquéreur des charges municipales de Soissons, le roi en donna la nomination au duc d'Orléans. Les bourgeois ne durent plus concourir qu'à l'élection des trois administrateurs des hospices.

Il ne paraît pas, cependant, que le duc d'Orléans fit jamais usage du pouvoir absolu, dont il était investi, contre les intérêts de la ville et de la population Soissonnaise. Aucune plainte, du moins, ne se fit entendre, et tous les choix du

prince, répondirent aux vœux des habitants, qui continuèrent à être régis, sous son patronage, par leurs anciennes franchises et leurs coutumes municipales. Ce pouvoir était excessif, despotique même; mais le prince sut le rendre paternel.

HISTOIRE DE SOISSONS, PAR LEMOYNE.

Dans le même temps que l'intendant, M. de Méliant, donnait des encouragements à l'agriculture, il portait aussi son attention sur l'étude de l'histoire du pays qu'il administrait. Par son ordre, des fouilles furent entreprises, en 1762, vers le milieu de la plaine de St-Crépin en Chaye (nous en avons parlé au chapitre du château d'Albâtre), et il chargea un sieur Lemoyne, officier de la maison du roi, d'écrire l'histoire de la ville, sur laquelle il restait encore beaucoup à faire.

On ne connaissait, depuis l'ouvrage du chanoine Dormay, que les dissertations de l'abbé

le Beuf, composées sur des points historiques indiqués par l'Académie de Soissons. Un sieur Rousseau Desfontaines avait écrit, il est vrai, vers 1705, une histoire de la ville de Soissons ; mais cet ouvrage n'avait pas été livré à l'impression ; il n'était guère bon qu'à faire connaître ce qui s'était passé à Soissons du temps de son auteur.

L'ouvrage demandé au sieur Lemoyne ne fut publié qu'en 1771, sous le titre d'*Histoire des antiquités de la ville de Soissons* (un petit volume in-12). C'est un discours sur les principaux faits de l'histoire de Soissons, jusqu'au X^e siècle, dans lequel l'auteur a fait preuve, dans de nombreuses notes, de beaucoup d'érudition ; mais ce livre ne contient absolument rien de neuf. Cependant, le corps de ville voulant témoigner, à M. Lemoyne, sa reconnaissance de la peine qu'il s'était donnée, lui adressa, le 29 juin 1775, des lettres de bourgeoisie, sur une grande feuille de vélin, ornée d'un lacs de soie, portant les armes de la ville et renfermées dans une boîte d'argent.

Depuis la publication de cet ouvrage, le chanoine Cabaret a laissé deux volumes de Mémoires, qui sont d'autant plus précieux, qu'ils for-

ment le complément de l'histoire de Dormay, jusque vers 1780. Cabaret, qui fut aussi trésorier du chapitre de la cathédrale, échevin de la ville et conseiller au bailliage provincial, dit avoir employé quarante années à compulser toutes les archives civiles et ecclésiastiques de Soissons, afin de s'assurer que Dormay n'avait rien laissé échapper, ou qu'il ne s'était pas trompé. L'ouvrage du premier et les Mémoires du second, devront toujours servir de guides à quiconque voudra s'occuper de l'histoire de Soissons; aujourd'hui, surtout, que les anciennes archives ont été perdues ou dispersées.

HOTEL DE L'INTENDANCE.

L'intendant de la généralité de Soissons, dont la création remontait au règne de Louis XIII, habitait depuis fort longtemps la maison qui fait l'angle des rues de Panleu et de St-Jean. Cette maison était devenue trop petite à mesure que

l'administration civile prenait plus d'importance et embrassait plus d'objets. La nécessité une fois reconnue de construire un nouvel hôtel de l'intendance, le duc d'Orléans vendit à la généralité le château de Soissons, pour être démoli et remplacé par l'édifice projeté. Le prince, en consentant à la destruction de ce château, bien qu'il ne fût pas encore dans un état de vétusté à le rendre inhabitable, fit une chose agréable à la ville; car cet ancien manoir des comtes n'avait rien dans sa forme qui le rendît remarquable; son apparence extérieure était plutôt celle d'une prison d'État que d'une habitation seigneuriale. Sa démolition eut lieu en 1772, et c'est alors qu'on découvrit, en dehors de ses fondations, des parties de celles du château romain qui l'avait précédé; celles-ci, trop dures pour être arrachées, furent laissées dans le sein de la terre, où elles sont enfouies sous le pavé de la cour et de la place.

La construction de l'hôtel de l'Intendance, ainsi que son ameublement, coûtèrent environ onze cent mille livres. Cette somme fut levée au moyen de deniers additionnels à toutes les tailles de la

généralité, qui comprenait onze cent trente-cinq villes, bourgs et villages. Pour donner à cet hôtel un jardin de quelque étendue, on prit toute la partie de la promenade du Mail, correspondant à la longueur totale de l'édifice. Cette promenade se trouvait ainsi considérablement diminuée. Les magistrats réclamèrent contre cet envahissement ; mais ils ne furent pas écoutés, et la ville ne reçut aucune indemnité pour la dépossession de son terrain.

REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES ET SALLE DE SPECTACLE.

Dans les temps antérieurs au XVII^e siècle, les représentations théâtrales faisaient, en quelque sorte, partie des cérémonies du culte catholique : elles avaient alors, presque exclusivement pour objet, de montrer au peuple le spectacle des principaux mystères ou des grands événements de la religion, et un théâtre temporaire était

dressé, à cet effet, le plus souvent dans la place du cloître St-Gervais ou dans la cour du palais épiscopal.

La plus ancienne représentation de ce genre, dont il soit fait mention dans l'histoire de Soissons, fut donnée en 1530. D'autres représentations eurent lieu en 1559, et pendant les années suivantes, pour échauffer le zèle des Catholiques. Quand la faction des ligueurs commença à s'agiter ouvertement contre la puissance royale, on mit sur la scène l'histoire d'Élisée, d'Achab et de Jézabel. En 1579, cette pièce, composée par un sieur Jean-Baptiste Petit, bourgeois de Soissons, fut reçue avec de grands applaudissements.

Mais lorsque l'art dramatique, cessant de traiter les sujets religieux, fut devenu tout profane, il fallut nécessairement chercher un autre théâtre. Ce ne dut être qu'après un laps de temps assez considérable que la population de Soissons, placée sous l'influence toute puissante du clergé, osa enfreindre ses défenses, et se livrer sans crainte à un genre de plaisir que sa susceptibilité réprouvait. Et quand, plus tard, quelques troupes de comédiens se hasardèrent à y donner des

représentations, elles s'installèrent dans un grand bâtiment qui servait de magasin ou de grange à l'hôtellerie de la Licorne, laquelle était placée vers le milieu du côté oriental de la rue du Pot d'Étain, où se trouve la maison n° 20.

En 1778, le corps de la bourgeoisie fit construire, au moyen d'une souscription, une petite salle, dans le pâté de maisons situé entre la rue St-Antoine et celle du Grenier à Sel. Mais cette salle, devenue beaucoup trop petite pour recevoir toutes les personnes qui prenaient l'habitude du spectacle, on fit élever la salle actuelle sur l'emplacement même de l'église paroissiale de Notre-Dame des Vignes : une partie des fondations et des murs de cette église ont été conservés dans le nouvel édifice.

PRISONS.

On a vu que sous le régime féodal, chaque juridiction seigneuriale avait ses baillis, sa mai-

son de justice et sa prison , presque toujours placée dans quelque partie du manoir du seigneur : ainsi la prison de l'évêque était dans le palais épiscopal ; celle du comte dans l'une des tours du château ; le chapitre avait la sienne dans les bâtiments du Cloître ; il en était de même des autres corporations religieuses qui avaient droit de justice. La prison de la commune était toujours placée dans le beffroi qui formait une dépendance essentielle de l'hôtel commun, ou maison de ville. Cependant, lorsque le corps municipal s'établit, en 1552, dans le châtelet de la porte Neuve, les prisons qui servaient à renfermer les justiciables de la prévôté, furent maintenues dans le bâtiment de l'ancien beffroi, quoique la plus grande partie de ce bâtiment eût été cédée à l'élection.

Ces prisons devinrent, dans la suite, celles du bailliage et du présidial ; mais la grande extension donnée, vers le milieu du siècle dernier, à la circonscription territoriale du ressort de cette cour, le peu d'espace que renfermait l'ancien beffroi et son état de vétusté, ayant rendu nécessaire la construction d'une nouvelle prison, on bâtit, à

cet effet , celle qui occupe présentement l'un des angles de la grande place.

Une ordonnance royale, de l'année 1770, prescrivait que tous les mendiants et gens sans aveu, trouvés en état de vagabondage, seraient arrêtés et renfermés dans des maisons de force, qui devaient être établies, suivant la même ordonnance, dans le chef-lieu de chaque généralité. La généralité de Soissons fit en conséquence construire une prison à ses frais; mais comme l'objet de cette prison avait beaucoup de rapport avec celui de l'hôpital général, dont elle paraissait devoir être presque une dépendance, on prit, pour son emplacement, une partie du jardin de cet hôpital, à la condition qu'il deviendrait propriétaire du bâtiment, dans le cas où la maison de force serait supprimée.

Le bâtiment peu étendu, dans l'origine, a reçu des augmentations considérables depuis qu'on en avait fait une des maisons de correction du département de l'Aisne. Celle-ci a été réunie, en 1833, à la maison centrale de Montreuil, près de Laon.



ASSEMBLÉE PROVINCIALE DES NOTABLES.

Un édit du 5 juillet 1787 ayant ordonné la formation pour la généralité de Soissons, d'une assemblée provinciale des notables, composée des députés de la noblesse, du clergé et du tiers-état, elle se réunit le 17 novembre suivant, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le comte d'Egmont Pignatelli, grand d'Espagne, seigneur de Braisne. La ville de Soissons se trouvait représentée, dans cette assemblée, par son maire, M. Godard de Clamecy, et par MM. Mennesson, échevin; Brayer, lieutenant général de police de Soissons, et Blein de la Chaussée, avocat, lequel y remplissait les fonctions de procureur-syndic du tiers-état. M. le marquis de Puységur, seigneur de Buzancy, y siégeait aussi.

La session ne dura qu'un mois et ne fut point renouvelée, parce que le roi convoqua, dans le

courant de l'année suivante, la fameuse assemblée nationale des états généraux qui mit fin à la vieille monarchie. Pour l'expédition des affaires, l'assemblée provinciale de Soissons se partagea en quatre bureaux qui s'installèrent dans une maison de la rue du Coq Lombard. Un rapport du quatrième bureau, celui de l'agriculture et du commerce, attribuait l'accroissement de la mendicité, dans le Soissonnais, à trois causes : 1° la concentration de la propriété territoriale et son exploitation par trop peu de fermiers ; 2° l'absence de manufactures ; 3° le trop grand nombre de monastères qui distribuaient des aumônes à leurs portes. La troisième cause du mal, celle qui tendait à en atténuer la rigueur, a disparu ; mais les deux autres subsistent toujours.



ÉPOQUE ACTUELLE.

(COMPRENANT 50 ANS.)

RÉVOLUTION DE 1789.

La révolution française, si féconde partout ailleurs en grands résultats, fut, sous le rapport matériel, stérile et plutôt funeste qu'avantageuse pour Soissons. Cette ville perdit tout ensemble son rang de capitale de province et de généralité, son bailliage royal, son bureau des trésoriers de France et tous ses établissements religieux, dont plusieurs dataient des premiers siècles de la monarchie.

Les Soissonnais embrassèrent avec ardeur l'idée de voir reconstituer le corps social par de sages réformes, que la marche rapide du temps rendait chaque jour plus indispensables. Leur première pensée fut de rentrer dans le droit d'élire leurs magistrats municipaux, bien qu'ils n'eussent point à se plaindre des choix faits depuis

vingt ans par le duc d'Orléans. Ces magistrats étaient alors MM. de Clamecy, maire; Mennesson, Brocheton, Brayer, Jean, premier, second et troisième échevins; le quatrième était mort depuis quelque temps.

Le 12 février 1789, les délégués des corporations et des paroisses se trouvant réunis, au nombre de vingt-cinq seulement, à l'hôtel de ville, à l'effet de voter une adresse de remerciement au roi, pour la double représentation qu'il avait accordée au tiers-état à l'assemblée des états généraux, on proposa de procéder, séance tenante et suivant les dispositions de l'arrêt de 1665 et de l'édit de 1750, à la nomination de nouveaux magistrats, en remplacement de ceux qui étaient en fonctions; mais dont la durée allait bientôt finir. Le maire étant absent, la proposition fut accueillie par les premier et troisième échevins, quoique vivement combattue par le deuxième. L'élection eut lieu. Néanmoins, sur la protestation du procureur du roi, les personnes élues se dédirent d'une candidature conférée dans un moment d'entraînement et qui pouvait mécontenter le duc d'Orléans, qu'il convenait de ménager.

La nomination des quatre députés, aux états

généraux, par les assemblées bailliagères, se fit le 19 mars suivant. La noblesse, réunie à l'hôtel de ville, porta ses suffrages sur le comte d'Egmont Pignatelli; le clergé, convoqué à l'évêché, nomma, pour son député, M. Delaître, curé de Berny-Rivière, et MM. Brocheton, second échevin, et Ferté, d'Acy, cultivateur, furent élus par le tiers-état, dans la grande salle du bailliage. Les cahiers donnés à ces députés, rédigés sous l'inspiration des principes de liberté qui surgissaient alors de toutes parts, indiquaient de nombreuses réformes à réclamer dans toutes les branches de l'administration gouvernementale.

Toute la population soissonnaise prit spontanément les armes, le 25 juillet, sur la nouvelle apportée, par un exprès, de Crépy en Valois, que des brigands avaient coupé les blés, pendant la nuit, et qu'ils se dirigeaient, au nombre de quatre mille, sur Villers-Cotterêts. C'était une fausse nouvelle, répétée le même jour sur beaucoup de points de la France, pour jeter l'alarme dans les esprits et amener la multitude au profit des passions démocratiques. Cette prise d'armes fut l'origine de la garde nationale, laquelle suc-

céda à la vieille milice urbaine, morte de décrépitude, et absorba, dans son sein, les compagnies particulières de l'Arc, de l'Arquebuse et de la Ville. Celle des Pompiers fut même englobée momentanément dans cette première réforme des anciennes institutions de Soissons ; mais on la rendit bientôt à sa spécialité, avec un changement dans son uniforme : les parements, revers et collet rouges, furent remplacés par du velours noir.

La nuit à jamais mémorable du 4 août 1789, qui vit s'écrouler tous les privilèges féodaux et toutes les immunités ecclésiastiques, vit aussi disparaître les jurandes et maîtrises des corps de métiers. L'abolition de l'apanage du duc d'Orléans, rendit à Soissons sa liberté municipale. Peu de semaines après, un décret de l'assemblée nationale, qui s'était déclarée assemblée constituante, ordonna la suppression des chapitres et des ordres monastiques, et mit tous les biens du clergé à la disposition de l'État, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. De plus, toutes les paroisses furent réunies à la cathédrale,

à l'exception de celle de St-Vaast. Ce décret, qui touchait vivement Soissons, fut bientôt suivi d'un autre non moins important : celui-ci ordonnait une nouvelle division de la France en quatre-vingt-trois départements, et remplaçait, les généralités et autres administrations provinciales, par des conseils ou assemblées de département et de district. Comme le département de l'Aisne se trouva formé, en grande partie, de la généralité de Soissons, les Soissonnais pouvaient espérer que leur antique cité conserverait son rang de chef-lieu; mais ce rang lui fut disputé par Laon, et les deux villes rivales offrant une importance à peu près égale, sous le rapport de la population, l'assemblée nationale laissa aux électeurs du département, qui furent convoqués à Chauny, le soin de décider la question. Malgré les efforts de MM. Quinette, Letellier, Quinquet et Fiquet, qui prirent successivement la parole et firent valoir, avec une éloquence patriotique, les titres de la ville qu'ils représentaient, Laon obtint la préférence. La décision de l'assemblée électorale de l'Aisne, qui fit descendre la vieille cité de Clovis au rang de chef-lieu de district, fut prise

à l'imposante majorité de quatre cent onze voix contre trente-sept.

La suppression de l'intendance fut suivie de celles du bureau des finances, de l'élection, du grenier à sel, enfin de toutes les administrations financières qui siégeaient à Soissons. Chaque jour voyait de nouvelles réformes, et chaque réforme portait atteinte aux intérêts des habitants.

L'assemblée nationale avait déclaré que tous les citoyens nés français, qui payaient un impôt représentant seulement quelques journées de travail, seraient électeurs municipaux. Une innovation aussi hardie qui faisait descendre le cens électoral jusqu'aux derniers artisans, faite brusquement et sans transition, ne pouvait point ne pas entraîner des conséquences fâcheuses, dans un moment où le vieil édifice social était si fortement ébranlé dans toutes ses parties. La population soissonnaise, jusque-là si calme et si pacifique, vit éclater tout à coup, dans son sein, des rivalités et des cabales. Les classes moyennes, c'est-à-dire, les petits propriétaires, les marchands et les gens de métiers, auxquels se réunirent les avocats, les procureurs, etc., poussés

par des esprits ardents qui rêvaient déjà le nivellement de toutes les conditions, manifestèrent des dispositions malveillantes envers la haute bourgeoisie, quoique celle-ci ne se montrât nullement contraire à la réforme des abus, à ce grand principe de la révolution. Mais telle fut la prévention aveugle des partisans de la démocratie que, dans la crainte que la bourgeoisie ne l'emportât aux élections municipales qui devaient avoir lieu très - prochainement, ils demandèrent que les faubourgs fussent séparés de la ville pour former une commune à part. Une pareille demande fut, comme elle devait l'être, repoussée avec dédain par l'assemblée nationale.

Les élections furent tout à l'avantage du parti démocratique. Un M. Gouillard, avocat du roi au bureau des finances, qui, dans plusieurs écrits, s'était fait le champion de ce parti, fut nommé maire, et M. Fiquet procureur de la commune. La haute bourgeoisie, loin de se décourager de cet échec, sentit le besoin de se prémunir contre les mauvaises intentions de ses adversaires ; elle forma une société qui prit le nom de *Club patriotique* et fut installé dans l'église du couvent des

Cordeliers. Les démocrates eurent aussi, sous le titre des *Amis de la Constitution*, leur société, affiliée à celle de Paris, devenue, depuis, si fameuse sous le nom de *Société des jacobins*.

Soissons commençait à ressentir vivement le contre-coup de toutes les réformes que chaque jour voyait opérer, et qui compromettaient le bien-être de beaucoup de familles. La dispersion des corporations religieuses et la suppression des administrations civiles et financières enlevaient à la circulation une masse considérable de capitaux, et cela, dans un moment où le commerce était languissant et le prix du pain élevé. Il s'en suivit naturellement, dans les esprits, une réaction défavorable au nouveau système. Le club patriotique crut devoir en profiter pour renverser une municipalité qui lui était contraire et même hostile. Elle demanda donc la fusion des deux sociétés et la convocation d'une assemblée générale de la commune. Cette assemblée eut lieu le 13 juin 1790. Les officiers municipaux furent énergiquement attaqués et confondus par leurs adversaires, qui demandèrent une seconde assemblée pour le surlendemain, comptant bien en finir avec la mu-

nicipalité, mais elle sut prévenir le coup en refusant la convocation. Le club patriotique prit alors la résolution de faire contre elle une adresse à l'assemblée nationale. Cette adresse était rédigée, on allait se réunir pour la signer, quand des démocrates, suivis d'une troupe de gens du peuple, firent irruption dans la salle, en chassèrent de force ceux des membres qui s'y trouvaient déjà, et s'emparant de l'adresse, la portèrent en triomphe à l'hôtel de ville. Le maire, sous prétexte d'assurer la tranquillité publique, ordonna la fermeture des clubs; cet acte de vigueur fut à peu près le seul qui signala son administration (*).

Les droits politiques conférés aux classes inférieures n'améliorèrent nullement leur condition. Les débats des clubs et de la place publique tenaient, au contraire, les hommes éloignés du travail et tuaient le crédit. Chaque jour l'argent devenait plus rare et les denrées plus chères. Le nombre des indigents s'accroissait d'une manière effrayante. La bourgeoisie, frappée par les réformes, était forcée elle-même de s'imposer des pri-

(*) M. Gouillard eut pour successeur, dans ses fonctions de maire, MM. Lelièvre, Pioche et Butel.

ventions, et les corporations religieuses n'y étaient plus pour distribuer d'abondants secours aux malheureux. Les officiers municipaux crurent qu'ils remédieraient au mal en fixant arbitrairement le pain à deux sous et demi la livre. Les boulangers, qui ne pouvaient le donner à ce prix, en appelèrent au bailliage ; sur les conclusions du procureur du roi, la taxe municipale fut cassée et remplacée par une autre plus élevée, établie d'après le prix courant du blé. Des attroupements se formèrent et parcoururent la ville. La municipalité, soit crainte, soit désir de se rendre plus populaire, s'empressa de rétablir sa taxe. Le bailliage, loin de se laisser intimider par les clameurs de l'émeute, maintint la sienne et ordonna des poursuites judiciaires contre les perturbateurs. Cette fermeté des organes de la justice en imposa aux mécontents, le désordre cessa ; mais les officiers municipaux adressèrent une plainte à l'assemblée nationale contre cette usurpation, disaient-ils, de leurs droits. Robespierre appuya chaudement leur dénonciation, et ce ne fut pas la seule fois que cet homme, si odieusement célèbre dans nos discordes civiles, se fit l'avocat de la

commune de Soissons. Quelque temps après, la populace s'étant opposée au départ de voitures chargées de blé, à la destination de Metz, et la municipalité n'ayant pas eu le courage de faire respecter le décret qui autorisait la libre circulation des grains, sa mollesse fut dénoncée à l'assemblée nationale, Robespierre ne manqua pas de venir à son secours, sous le spécieux prétexte qu'elle avait dû se prêter à la volonté du peuple.

La suppression générale des parlements, arrivée sur ces entrefaites, entraîna celle de tous les autres corps judiciaires. C'est ainsi que toutes les anciennes institutions s'effaçaient sous le niveau révolutionnaire. Soissons vit substituer à son bailliage provincial, où siégeaient dix-neuf magistrats, portant la robe rouge et jugeant au civil comme au criminel, un simple tribunal civil composé de cinq juges. Les citoyens, auxquels était conféré le droit de nommer les membres du nouveau tribunal, portèrent leurs suffrages sur MM. Brocheton, député à l'assemblée nationale, Boquet, Decaisne, Brulé et Petit. Peu de temps après, la juridiction consulaire fut remplacée par un tribunal de commerce :

mais là il n'y eut guère de changé que le nom.

Au milieu de cette impitoyable destruction de l'ancien ordre de choses, il ne restait plus debout que le siège épiscopal. Les chapitres, les ordres monastiques et les communautés, abolis par le décret du 3 novembre 1789, s'étaient dispersés ou étaient sur le point de le faire, mais les chanoines n'avaient point quitté leur sanctuaire sans protester avec la plus vive énergie contre le serment qu'on exigeait des prêtres. L'évêque, M. de Bourdeilles, protesta de son côté contre la nouvelle constitution civile du clergé et contre toutes les suppressions faites dans son église sans sa participation. Il refusa formellement le serment prescrit et préféra, malgré son grand âge et ses infirmités, l'exil à la conservation de son siège, achetée au prix d'une formalité qu'il croyait contraire aux libertés de l'Eglise et à sa conscience. Sur son refus, le conseil général de l'Aisne déclara le siège vacant et convoqua les électeurs du département pour choisir un autre évêque; car l'assemblée constituante avait décrété que la nomination aux dignités et fonctions ecclésiastiques appartenait aux citoyens qui y procéderaient, par la voie de

l'élection, comme pour les fonctions civiles et judiciaires.

On fit choix de M. Marolles, curé d'une des paroisses de St-Quentin et député à l'assemblée nationale. Le nouveau prélat, après s'être fait sacrer à Paris par le célèbre évêque d'Autun, M. de Talleyrand, vint à Soissons, où il fut reçu avec enthousiasme : la garde nationale se porta à sa rencontre, il y eut des feux de joie et des illuminations ; mais c'était moins au ministre de Dieu qu'à l'homme politique que tous ces honneurs étaient rendus. M. Marolles fut installé le 5 février 1791, et les *Amis de la Constitution*, dont le club venait de se rouvrir, lui décernèrent l'honneur de la présidence, qu'il s'empressa d'accepter. Il avait pris pour sceau épiscopal une couronne d'épines avec ces mots : *Foi, paix, charité*.

Le reste de l'année 1791 s'écoula sans amener aucun événement digne de remarque. L'assemblée constituante se retira, après avoir presque achevé de battre en ruines la vieille monarchie, qu'elle avait mission de rajeunir, et donné à la France une constitution si imparfaite qu'elle ne pouvait

guère servir que de transition pour arriver à la république. Elle fut remplacée, le 1^{er} octobre, par une nouvelle assemblée appelée *la Législative*. MM. Quinette et Fiquet, portés par les Soissonnais, firent partie de la députation de l'Aisne. Ils siégèrent ensuite à la convention et au conseil des Cinq Cents (*).

Les puissances étrangères, effrayées des progrès de la révolution, faisaient des armements considérables. Le 20 avril 1792, l'assemblée nationale déclara la guerre à l'Autriche, et au mois de juillet un camp fut établi à Soissons, dans la plaine de St-Crépin en Chaye. Il avait pour objet d'exercer les bataillons de volontaires avant de les envoyer à l'armée. La plupart des édifices religieux furent remis à l'administration de la guerre et convertis en hôpitaux, capables de recevoir au besoin sept à huit cents malades, et en magasins d'approvisionnements de toute espèce, non-seulement pour les besoins du camp de Soissons, mais

(*) M. Quinette fut ministre de l'intérieur sous le directoire, préfet de la Somme, conseiller d'Etat et directeur général de la comptabilité des communes et des hospices sous l'Empire; pair de France pendant les cent jours et membre de la commission du gouvernement provisoire après la deuxième abdication de Napoléon.

aussi pour ceux de l'armée des Ardennes, commandée par la Fayette. L'abbaye de St-Jean des Vignes, affectée spécialement au service des vivres, reçut une grande manutention ; l'atelier des pétrins fut établi dans sa belle église.

Le 2 août, quelques soldats ayant trouvé dans leur pain des parcelles de verre, bientôt tout le camp, fort d'environ cinq mille hommes, fut en rumeur. Ces hommes exaltés se persuadent que c'est l'effet d'un complot pour les empoisonner, et se portent en tumulte dans la ville, poussant des cris de vengeance et de mort contre les agents des subsistances. Les officiers municipaux, dont le patriotisme leur est heureusement bien connu, parviennent cependant à les apaiser, avec la promesse qu'une dénonciation sera envoyée sur-le-champ à l'assemblée nationale, et le soir même, une dépêche, aussi irréfléchie que la conduite des soldats, part pour Paris. Trois commissaires de cette assemblée : Carnot, Gasparin et Lacombe St-Michel, envoyés pour s'assurer de l'état du camp, étant arrivés dans la nuit suivante, procédèrent, sans perte de temps, à une enquête en présence de membres du district, de la municipa-

lité et de gardes nationaux. Il fut bientôt reconnu que les morceaux de verre, trouvés dans le pain, étaient tombés des vitraux délabrés de l'église dans les pétrins placés au-dessous, par les secousses de la manipulation de la pâte, et qu'il n'y avait, tout au plus, que de la négligence de la part des personnes chargées de surveiller la confection du pain. Pendant que les trois députés proclamaient hautement, à la satisfaction générale, qu'il n'y avait pas trace de complot, le ministre de la guerre écrivait à l'assemblée nationale pour lui dénoncer *le crime abominable* dont Soissons venait d'être le théâtre. Une pareille accusation, lancée par celui-là même qui devait être le mieux instruit, excita une profonde indignation. Cette fâcheuse nouvelle, exploitée par les passions et la malveillance, causa beaucoup d'effervescence et d'irritation dans la population parisienne. Un attroupement considérable d'hommes et de femmes de la section des Quatre-Nations se porta le soir même à l'assemblée, où des cris de vengeance retentirent de toutes parts; les députés mêlant leurs vociférations à celles de la populace qui avait envahi la salle. La vérité fut connue le len-

demain, par l'arrivée du rapport des trois commissaires qui rendaient un compte satisfaisant de l'état du camp et de la santé des troupes.

L'antique abbaye de Notre-Dame, seule, était encore occupée par ses religieuses, sous la direction de la respectable abbesse, M^{me} de la Rochefoucauld-Momont, bien qu'un arrêté du conseil de l'Aisne eût ordonné leur translation dans une maison particulière de la ville. La municipalité n'avait point tenu la main à l'exécution de cet arrêté : elle se rappelait encore avec reconnaissance que trois ans auparavant, dans la cruelle disette de 1789, l'abbesse de Notre-Dame avait fait distribuer pendant quatre mois, trois mille livres de pain par semaine aux indigents ! (*) Mais le député Lacombe St-Michel, resté seul à Soissons, pour installer dans le commandement du camp, les généraux Custines, Charton et Servan, pouvait-il s'arrêter devant de pareilles considérations ? Il proposa de faire une caserne de l'abbaye de Notre-Dame *qui avait plutôt l'air, dit-il, d'un SÉRAIL ou d'un château-fort que de l'humble re-*

(*) M^{me} de la Rochefoucauld, qui s'était fixée à Soissons, y mourut, en 1806, dans un état voisin de l'indigence.

traite des filles du Seigneur ! Comment tenir contre un argument de cette force , présenté par l'un des législateurs de la France ? Les religieuses furent expulsées du monastère où elles comptaient finir leurs jours dans la paix et la prière. Le hennissement des chevaux (car on en fit un quartier de cavalerie), des jurements, d'impudiques chansons se firent entendre sous ces voûtes qui ne retentissaient , depuis douze siècles , que des chants sacrés des vierges.

RÉPUBLIQUE.

Le 10 août , le trône tombe sous les coups redoublés de toutes les mauvaises passions acharnées à sa ruine. La religion est proscrite, et ses ministres , assermentés et non assermentés , chassés du sanctuaire. Plus de culte , plus de prières , partout la profanation , le sacrilège et l'impiété. M. Marolles , abandonné et dédaigné de ceux-là même qui l'avaient le plus chaudement accueilli , se trouve encore fort heureux de remplir , pour

subsister , un emploi très-subalterne dans l'hôpital militaire établi au séminaire , où il meurt au bout de quelques mois. Il fut enseveli , sans aucune distinction , et enterré comme un simple soldat , dans le cimetière qu'il avait béni l'année précédente, vers la plaine de St-Crépin en Chaye, où l'on a construit , en 1827 le nouveau bastion , n° 10.

La chute du trône et la captivité du roi furent suivies de l'invasion de la Champagne par les armées étrangères. Les souverains comptaient sur le bon accueil de la grande majorité de la nation , qui voyait avec douleur le triomphe de la faction républicaine et regrettait une royauté , la plus illustre comme la plus ancienne de l'Europe , à laquelle on pouvait bien reprocher , sans doute , des fautes , mais non les crimes , dont il convenait à ses ennemis de l'accuser. Soissons devint le grand dépôt de l'armée chargée de repousser l'invasion. Chaque jour des bataillons des fédérés de Paris arrivaient au camp , qui compta bientôt jusqu'à vingt-cinq mille hommes. Dans ce nombre , il s'en trouva qui sortaient malheureusement de la lie du peuple de la capitale : gens sans frein , plus disposés au désordre qu'à combattre pour

l'honneur et la patrie ; remplis de toutes les fureurs de la démagogie ; toujours prêts à voir partout des complots de trahisons. Dès ce moment le camp fut une véritable calamité pour la ville et les communes d'alentour : malheur à quiconque ne paraissait pas partager l'exaltation révolutionnaire des fédérés , ou voulait s'opposer à leurs déprédations ; il s'exposait à toutes sortes de mauvais traitements. Les vivres devenant rares , et les objets d'habillement manquant , ces hommes se livrèrent bientôt à la fougue aveugle de leurs passions. Ils égorgèrent sur la grande place , un de leurs officiers supérieurs , parce qu'il n'avait pu leur faire délivrer des effets qu'ils réclamaient. Quelques jours après , un sergent-major , soupçonné , sur un propos de cabaret , de trahison et d'embauchage , subit le même sort dans le Mail , et les meurtriers portèrent sa tête au bout d'un sabre aux membres du district. Deux autres sous-officiers tombèrent encore sous les coups de ces forcenés ; enfin le bourreau de l'ancien bailliage fut tué à coups de sabre , par des soldats , avec lesquels il était à boire , et qui voulaient le forcer à payer tout l'écot.

Un voisinage si dangereux engagea beaucoup

de personnes à s'éloigner de la ville. D'ailleurs les réformes opérées dans toutes les branches de l'administration publique avaient causé une grande perturbation au sein de la bourgeoisie. Il était peu de familles qui n'eussent à regretter la perte de charges acquises à titre onéreux, ou d'emplois qu'une longue possession pouvait faire regarder comme une propriété, et dans lesquels ces familles trouvaient une existence honorable. D'un autre côté des réquisitions souvent renouvelées pour les besoins des troupes, et, plus tard, la loi du maximum furent, pour la plupart des marchands, une source de pertes considérables, sinon, une source de ruine. Aussi la population de Soissons décrut-elle sensiblement, et, quand l'ordre et la paix revinrent cicatriser tant de plaies, cette population s'élevait à peine à sept mille âmes.

La religion abolie : la cathédrale fut livrée, avec intention, aux usages les plus profanes. Les grands locaux abondaient à Soissons, mais on voulait faire outrage à la sainteté du lieu : le chœur et le sanctuaire sont encombrés d'effets de campement et d'équipement ; les chapelles laté-

rales , fermées de grilles , reçoivent des fusils et des sabres et la nef sert de magasin à fourrages. Bientôt les charretiers se plaignent que leurs voitures ne peuvent arriver qu'avec beaucoup de peine dans l'intérieur du magasin. On propose, pour y remédier, de démolir le dallage de l'église , déjà en grande partie brisé par la charge des voitures , ainsi que les marches du portail, sur lesquelles on avait établi une rampe en terre. Mais le commissaire des guerres , Meurizet , s'oppose énergiquement à cette dégradation qui eût été suivie , sans doute , de beaucoup d'autres plus considérables. Une fois la pioche mise dans ce bel édifice , où l'œuvre de la destruction se serait-elle arrêtée , quand de chauds patriotes demandaient qu'on le fit disparaître de la surface du sol ? Les magasins se trouvant promptement épuisés , la cathédrale fut consacrée aux fêtes républicaines et transformée en temple de la Raison. Cette nouvelle destination fut provoquée par ceux qui désiraient sa conservation ; c'était le seul moyen de l'arracher aux démolisseurs.

Son riche mobilier , celui de l'abbaye de Notre-Dame et généralement de tous les établissements

religieux de Soissons fut gaspillé, ou devint la proie de cette tourbe de pillards qui avaient envahi toutes les parties de l'administration publique. Quelques objets précieux furent heureusement soustraits à leur rapacité, et, grâce à cette pieuse prévoyance, l'église de Soissons peut encore offrir, aujourd'hui après la tempête, les reliques de ses deux apôtres à la vénération de ses fidèles.

La vente, quoiqu'à vil prix, des biens-fonds du clergé, dont des parties considérables touchaient presque aux portes de la ville, ne profita point à ses habitants; les cultivateurs qui tenaient ces biens à ferme ou des agents de la république s'en rendirent généralement acquéreurs, et la ville perdit sans retour les ressources que lui procuraient les revenus de l'église, lesquels étant dépensés, sinon en totalité, du moins en grande partie dans ces murs, donnaient du mouvement à la circulation de l'argent et au commerce. Il est vrai qu'on lui promit une somme de cent mille écus sur le produit de la vente des biens nationaux; mais cette promesse, faite pour gagner sans doute les Soissonnais au nouvel ordre de

choses , ne fut point remplie et la ville n'en reçut jamais un seul écu.

La caisse centrale de l'ancienne généralité avait été maintenue à Soissons, bien qu'elle fût devenue celle du département de l'Aisne. Un arrêté de l'administration départementale ayant ordonné que cette caisse fût transférée à Laon, les Soissonnais conçurent un vif déplaisir de cette mesure ; elle leur rappelait toutes les pertes que leur ville avait éprouvées. Saisissant l'occasion des tentatives faites par les Girondins de soulever les départements contre la convention, pour se venger de cette administration qu'ils suspectaient de leur être défavorable, ils s'opposèrent à l'exécution de l'arrêté, et la dénoncèrent comme coupable de mollesse et d'incivisme. Une députation fut envoyée à la convention, qui l'admit à sa barre le 25 juin 1793. Lherbon, officier municipal et l'un des membres les plus influents de la société populaire, porta la parole. « Citoyens, dit-il, les ennemis de la liberté ont été trompés dans leurs coupables espérances. Nous applaudissons au courage que vous avez montré en écartant de votre sein les perfides représentants du peuple

(les Girondins) qui, par leurs clameurs, retardaient vos travaux. C'est en vain qu'on appelle la guerre civile; il y a dans toute la république beaucoup de braves républicains qui veillent pour la liberté. La ville de Soissons en a donné l'exemple. Elle a voué au mépris les écrits liberticides des Condorcet, des Jean de Bry, des Perrin, etc. Les citoyens de Soissons sont restés fermes dans leurs principes. Nous sommes venus dénoncer, au nom de la société populaire de Soissons et de tous les habitants, l'inertie coupable de l'administration du département.....

« Nous vous demandons l'approbation des mesures que nous avons prises relativement aux arrêtés du département, auxquels nous avons refusé d'obéir. Nous prions la convention nationale d'ordonner que les quatre mille fusils qui sont dans les magasins de Soissons, soient réparés pour nous être donnés en place de ceux que nous avons cédés à nos frères qui ont été combattre les ennemis de la république. Nous demandons, enfin, qu'il nous soit accordé trente mille livres sur les cent mille écus qui nous reviennent de la vente des biens nationaux. »

La députation fut admise à l'honneur de la séance ; mais sa démarche n'eut point le résultat qu'on s'en était promis. La convention, devinant facilement le motif secret qui faisait agir les Soissonnais, maintint les ordres de l'autorité supérieure, qu'il fallut exécuter, et Lherbon fut arrêté, peu de temps après , et transféré dans les prisons de Paris. La société populaire ayant pris chaudement la défense de son mandataire , l'agent national du district saisit ses papiers et plusieurs de ses membres allèrent grossir le nombre des détenus qui peuplaient le collège. Cet établissement n'avait point échappé aux réformateurs : les Oratoriens chassés et les classes fermées , son vaste bâtiment transformé en maison d'arrestation , avait reçu les personnes auxquelles les révolutionnaires donnaient les noms de suspects et d'aristocrates , pour avoir un prétexte de les persécuter ; heureux quand elles en étaient quittes avec la perte seulement de leur liberté. On distinguait parmi celles que frappa cette honorable proscription : MM. de Clamecy , ancien maire ; Menesson , échevin ; Brocheton , député à l'assemblée constituante ; Blein , procureur général du départe-

tement ; Quinquet, procureur du district ; le marquis de Puységur, avec sa femme et ses enfants ; Dntour de Noirfosse, major général de l'armée française dans l'Inde ; le général de Beaurepaire ; M^{me} l'abbesse de Notre-Dame ; des chanoines, etc..., en un mot, l'élite de la population soissonnaise.

Soit crainte, soit désir de sauver ceux de ses membres qui étaient incarcérés, la société populaire prit le langage du républicanisme le plus pur. Elle envoya une nouvelle députation qui se présenta, le 30 janvier 1794, à la barre de la convention. « Législateurs, dit l'orateur de la députation, un système affreux d'oppression règne dans la ville de Soissons. Les meilleurs patriotes sont incarcérés. On a tenté de dissoudre la société populaire..... » Après s'être plaint de la conduite de l'agent national Paillet, et de l'arrestation du patriote Lherbon, l'orateur continue ainsi : « Le motif bien réel de cette persécution, c'est la guerre faite par la société populaire aux intrigants, aux modérés, aux fédéralistes, aux aristocrates, à ces hommes à jamais exécrationnels qui avaient signé pour la conservation du tyran

et la mort de tous les patriotes ; la mort de vous tous , législateurs.....

« Quantité de ces signataires influencent la municipalité de Soissons , le comité de surveillance et le district ; grand nombre tiennent les premières places dans la garde nationale et dans les différentes administrations civiles et militaires. La guerre aux royalistes , c'est là notre crime , législateurs , et nous nous en glorifions ; c'est le crime de la société populaire et républicaine de Soissons , c'est là le sujet de notre persécution.

« Il faut purger Soissons de tous ces royalistes. En conséquence , nous vous prions , au nom du bien public , d'envoyer des commissaires pour prendre connaissance des faits et des vexations que nous vous soumettons , réchauffer l'esprit public qui a pu être refroidi par ces actes d'oppression , et livrer ensuite les coupables et les conspirateurs à la justice et au glaive de la loi. »

Cette dénonciation donne la mesure du vertige démagogique qui s'était emparé des esprits. A quels souvenirs amers , à quels remords déchirants ses auteurs n'eussent-ils pas été condamnés

pour le reste de leurs jours, si la convention, s'associant à leurs vœux et à leurs haines, eût donné à un autre Collot d'Herbois, à un autre Carrier, la mission de purger Soissons *de tous ces hommes à jamais exécrables* qu'on venait de signaler à la vindicte républicaine ! Que d'honnêtes gens eussent péri victimes d'une délation aussi odieuse qu'elle était irréfléchie ? Que de têtes fussent tombées sous la hache des démagogues ? On frémit à l'idée qu'une pareille proscription ait pu être appelée sur des concitoyens dont tout le crime était de ne pas partager, au même degré, l'exaltation frénétique du moment.

Mais Soissons n'eut point la douleur de voir le sang de ses enfants couler sur l'échafaud, et les orgies de la liberté n'y furent que ridicules. Comme beaucoup d'autres villes, elle eut ses saturnales républicaines ; ses frères et amis, qui s'honoraient du titre de *sans-culottes* ; ses orateurs de carrefour qui, coiffés du bonnet rouge, déclamaient en style de halle, du haut d'une charrette, leur servant de tribune, contre les prêtres et les nobles, contre l'autel et le trône. Elle eut aussi ses théophilantrophes et son temple de la

Raison, avec sa déesse de la liberté , jeune et jolie femme , habillée à l'antique , les bras et les jambes nus , portée sur un brancard en procession par les rues de la ville , et placée ensuite sur l'autel de la patrie , entre les bustes en plâtre de Lepelletier de St-Fargeau et de l'ignoble Marat.

On rapporte que plusieurs Soissonnais furent redevables de la vie à un de leurs concitoyens , M. Lejeune, placé à la tête du bureau de la police générale par le représentant St-Just, qui l'avait connu avant de siéger à la convention. Lejeune était spécialement chargé de faire, à Robespierre et à St-Just , le rapport des dénonciations adressées chaque jour aux comités de salut public et de sûreté générale. Un jour , Robespierre lui remit une liste de Soissonnais dénoncés comme aristocrates (c'était plus qu'il n'en fallait pour les envoyer tous à la mort), avec ordre de lui faire promptement un rapport qui pût servir d'acte d'accusation. Lejeune emporta la fatale liste chez lui , leva un pavé de sa cour et l'enterra dessous. Robespierre oublia la liste et le rapport, et porta quelque temps après sa tête sur cet échafaud où il avait fait monter tant de victimes. Il est fort à

regretter, dans l'intérêt de la vérité, comme dans celui de la mémoire de Lejeune, que l'authenticité d'un fait aussi important ne repose que sur le seul dire de son auteur ; car beaucoup de personnes le révoquent en doute, tandis qu'une pareille action était bien propre à laver M. Lejeune du reproche qu'on lui fait d'avoir pu mériter la confiance d'un St-Just et d'un Robespierre, et de leur avoir même servi, en quelque sorte, d'instrument dans leurs sanglantes proscriptions.

Nous avons cru devoir nous abstenir de citer les noms des individus qui se firent remarquer par la chaleur de leurs opinions ultra-révolutionnaires ; quelques-uns les avaient adoptées par conviction, d'autres par entraînement, le plus grand nombre par prudence et même par crainte ; mais tous les modifièrent beaucoup dans la suite ou les abandonnèrent entièrement. D'ailleurs, parmi ceux qui se signalèrent le plus, très-peu avaient reçu le jour à Soissons.

Il est néanmoins un Soissonnais dont le nom appartient à l'histoire : c'est Charles - Philippe Ronsin, qui périt victime, comme tant d'autres, de cette terrible démagogie dans laquelle il s'était jeté à corps perdu.

Ronsin, qui avait embrassé la profession d'homme de lettres, s'était fait connaître, en 1790, par la publication, sous le patronage de Bailly, maire de Paris, d'une tragédie de Louis XII, dans laquelle la Fayette était représenté, sous son même nom et dans le personnage d'un de ses ancêtres, comme le héros modérateur de la France. La pièce, jouée au Théâtre Français, n'eut point de succès, malgré la grande popularité dont jouissait alors le commandant de la garde nationale parisienne.

Lié avec Marat, Danton et autres fameux démagogues, Ronsin avait été successivement nommé, par leur crédit, commissaire ordonnateur, adjoint du ministre de la guerre et, enfin, commandant, conjointement avec Rossignol, de l'armée révolutionnaire envoyée contre la Vendée. Mauvais généraux et mauvaises troupes, cette armée, forte de quarante-cinq mille hommes, fut battue et mise en déroute, par six mille royalistes, et Ronsin vint reprendre sa place au club des Cordeliers dont il était membre. Décrété d'arrestation par la convention, sur la dénonciation du représentant Philippeaux qui l'accusait, bien à tort sans doute, de trahison, il fut rendu à la li-

berté le 2 février 1794. Arrêté de nouveau, le 13 mars suivant, avec Hébert, l'auteur du *Père Duchesne*, Momoro, Vincent et autres, au nombre de dix-neuf, désignés sous le nom des *Hébertistes*, il fut condamné à mort avec eux par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 25 du même mois, à l'âge de quarante-deux ans.

Ronsin montra dans la prison beaucoup de fermeté. « Qu'est-ce que tu écris-là, dit-il à Momoro qu'il voyait très-occupé à préparer sa défense? Tout cela est inutile; ceci est un procès politique. Vous avez parlé, tandis qu'il fallait agir..... Vous deviez savoir que tôt ou tard les instruments des révolutions sont brisés..... Le temps vous vengera, le peuple victimera les juges et fera justice de votre mort. J'ai un enfant que j'ai adopté; je lui ai inculqué les principes d'une liberté illimitée; quand il sera grand, il n'oubliera pas la mort injuste de son père adoptif, il poignardera ceux qui nous auront fait mourir; il ne faut pour cela qu'un couteau de deux sous..... Apprêtez-vous à mourir, je jure que vous ne me verrez pas broncher..... » Une autre fois il dit à Hébert : « Le parti qui nous envoie à la mort, y

marchera à son tour , et cela ne sera pas long. »

Le triomphe de nos armées, en refoulant l'ennemi jusqu'au delà du Rhin, avait amené la dislocation du camp, et Soissons fut enfin affranchie de la contrainte dans laquelle l'avait tenue ce voisinage redoutable. La chute de Robespierre et du régime de terreur qui désolait la nation, ouvrit les prisons, et chacun, patriote, modéré, aristocrate même, retourna chez soi, où il put vivre avec quelque sécurité, quoique la France eût encore bien des mauvais jours à traverser. Une exaltation de longue durée ne pouvait convenir au caractère naturellement doux et humain de la population soissonnaise. Les grands mots de liberté, d'égalité, de fraternité, ne trouvaient plus d'écho dans le peuple qui, manquant de travail et de pain, regrettait le temps où il vivait tranquille et même heureux. Plusieurs années de disette et la ruine totale du commerce commençait à lui faire douter de l'excellence des institutions républicaines dont on l'avait tant leurré, et qui, loin d'améliorer sa condition, ne servaient qu'à donner carrière à beaucoup d'ambitions de bas étage. Les patriotes ne persévérèrent pas longtemps dans

les errements de jacobinisme ; ils revinrent à des sentiments de modération, et Soissons n'éprouva plus de déchirements. Les théophilantropes , c'est la dénomination que s'étaient donnés les sectateurs du temple de la Raison, quittèrent sans peine, comme sans regret, un simulacre de culte sans foi, sans croyances, sans Dieu. Heureux les uns et les autres de faire oublier promptement tout ce dévergondage de la raison humaine !

L'administration de la guerre n'ayant plus besoin de tous les anciens édifices religieux de Soissons, ils furent vendus, à l'exception toutefois du palais épiscopal, du séminaire, des abbayes de Notre-Dame, de St-Jean des Vignes et du couvent des Minimesses qu'on réserva pour des services publics. Le séminaire et le couvent furent convertis en casernes pour recevoir un bataillon d'infanterie. Un quartier de cavalerie fut maintenu dans l'abbaye de Notre-Dame. Celle de St-Jean resta affectée, une partie, au service des vivres, l'autre, à l'exploitation d'une salpêtrerie qu'on avait établie dans les bâtiments conventuels. A l'égard du palais épiscopal, on le conserva sans lui assigner d'abord de destination précise ; mais

on lui enleva sa grande cour, une partie de son jardin et quelques autres dépendances pour l'établissement de la place de la Cathédrale et l'ouverture de la rue de l'Évêché.

Quand la tourmente révolutionnaire, après avoir complété la destruction du vieil édifice monarchique, eut enfin cessé ses ravages, on sentit que la société ne pouvait pas toujours vivre entourée de ruines. La gloire militaire fit bientôt oublier les douleurs du passé, et renaître, avec l'espoir d'un meilleur avenir, l'amour du grand et du beau. Un des besoins les plus pressants était de rouvrir les écoles à la jeunesse, restée sans instruction au milieu du débordement des mauvaises doctrines. Soissons fut choisie pour recevoir l'école centrale du département de l'Aisne ; c'était peut-être un dédommagement qu'on lui donnait de lui avoir préféré Laon pour chef-lieu. On devait enseigner dans cette école qui fut installée, en 1796, dans les bâtiments de l'ancienne Intendance : la grammaire, les belles-lettres, les langues étrangères, l'histoire, l'histoire naturelle, les mathématiques, la physique, la chimie et le dessin ; elle devait renfermer aussi un cabinet

d'histoire naturelle, un laboratoire de chimie et un jardin botanique. Mais il en fut de cette création, comme de toutes celles du gouvernement républicain : elle ne fut jamais achevée ; l'argent manqua, les études furent très-faibles et les élèves en petit nombre. A peine en comptait-on une centaine lors de la suppression de l'établissement en 1801.

Sous la république, où l'administration municipale était toute populaire, la ville ne reçut d'autre amélioration matérielle que l'agrandissement de la place de la Cathédrale, à laquelle on donna le nom de place Mantoue, en l'honneur de la conquête de cette forteresse importante, qui eut lieu pendant qu'on y travaillait. On ne déploya d'activité que contre les édifices religieux, dont la destruction, livrée à l'industrie particulière, s'opérait à mesure que les démolisseurs trouvaient à vendre leurs matériaux. Les hommes qui présidaient aux destinées de la France encourageaient d'ailleurs de tout leur pouvoir cette destruction ; ils semblaient appréhender le retour de la religion et auraient voulu en effacer jusqu'au souvenir. Chose remarquable ! des débris de tous ces

édifices, élevés à grands frais avec les tributs et le labeur de vingt générations, et dont un petit nombre seulement ont été conservés, il n'est rien sorti qui puisse les rappeler un jour à la mémoire. Les matériaux de douze églises démolies, parmi lesquelles celles de l'abbaye de Notre-Dame, de St-Vaast, de St-Jean et de St-Médard étaient de vastes édifices, ont disparu sans qu'il en soit résulté, sauf toutefois les murs du cimetière, aucune construction un peu importante, ni que le nombre des maisons de la ville et des faubourgs ait été sensiblement augmenté. Celles-ci, d'ailleurs, sont généralement construites en pierre de taille neuve, parce que le prix n'en est guère que le double de celui de la maçonnerie de vieille pierre. On peut donc dire que la démolition des monuments religieux qui embellissaient Soissons, devenue en quelque sorte nécessaire, depuis la suppression des ordres monastiques, pour éviter au trésor public les frais d'un dispendieux entretien, n'enrichit, ni les démolisseurs, ni l'Etat qui les avait vendus presque pour rien.



CONSULAT ET EMPIRE.

A peine le général Bonaparte eut-il pris en main les rênes du gouvernement, qu'il appela à la tête de l'administration municipale de la ville, M. de Puységur. Un pareil choix fut accueilli avec satisfaction ; il prouvait assez la volonté du nouveau chef de l'État , d'arracher la France à l'anarchie où l'avaient jetée les hommes de la démocratie, qui s'étaient montrés beaucoup plus habiles à démolir qu'à réédifier. M. de Puységur, nommé maire en 1800, eut pour adjoints, MM. Darras, avocat, et Desèvre, notaire.

Le retour de l'ordre ramena tout naturellement le rétablissement du culte. Déjà, sous le gouvernement du directoire, on avait toléré la réouverture de l'église cathédrale ; mais une division des plus fâcheuses régnait dans le clergé : les prêtres, qui avaient refusé le serment à la constitution de 1791, disputaient le sanctuaire aux

prêtres constitutionnels. Les premiers avaient pour eux toutes les personnes religieuses ; les autres étaient soutenus par les partisans de la révolution, bien que ceux-ci n'allassent jamais à la messe. Fort heureusement, le concordat de 1801 vint enfin mettre un terme à cette lutte déplorable, et releva le siège épiscopal de Soissons, auquel il donna le département de l'Aisne pour diocèse. La cathédrale, que ses différentes transformations avaient beaucoup endommagée, fut restaurée. On lui rendit tous les objets précieux et d'art soustraits à la rapacité des agents de la république et au vandalisme révolutionnaire ; entre autres les deux statues de marbre blanc qui décorent le maître-autel ; elles proviennent de l'église de l'abbaye de Notre-Dame, et le beau tableau de l'adoration des bergers, donné par Rubens, aux Cordeliers de Soissons.

Le séminaire diocésain fut établi dans le couvent des Minimesses, le gouvernement persistant, malgré les sollicitations réitérées de l'évêque, à conserver comme caserne le bâtiment du séminaire. Une ordonnance royale, du mois de janvier 1815, rendit enfin cet édifice à sa destination première.

Le rétablissement du culte fut suivi de la réouverture des écoles gratuites, dirigées par les sœurs de l'Enfant-Jésus et les frères de la doctrine chrétienne. La ville rentrée, non sans peine, en possession des bâtiments du collège, dont l'administration des domaines s'était emparée, les donna à loyer à un maître de pension; mais en 1807, le pensionnat fut remplacé par un collège communal, érigé en vertu de la loi organique de l'Université. L'école de dessin, fondée en 1775, fut également rétablie et réunie à l'enseignement du collège.

Les principes d'ordre avaient repris leur empire. Les divergences d'opinion s'étaient effacées. La ville de Soissons avait oublié ses pertes et était redevenue un séjour tranquille et agréable. Elle renfermait une société amie du plaisir, qui comptait dans son sein beaucoup de femmes charmantes de grâces et de beauté. C'est alors qu'on chanta *les belles Soissonnaises*.

Au mois de janvier 1807, l'ancienne académie de Soissons fut reconstituée sous le titre de *Société des sciences, arts et belles-lettres*; mais elle n'eut qu'une existence éphémère. Dès l'année suivante ses membres, qui étaient au nombre de

douze, cessèrent de leur propre mouvement de se réunir.

Sous le gouvernement consulaire et sous l'empire, l'hôtel de l'Intendance fut affecté à une sénatorerie et possédé, à ce titre, par le sénateur Tronchet, et, après lui, par le comte de Beauharnais. C'est ce qui avait fait donner à cet édifice le nom de *la Sénatorerie*.

En 1806, M. de Puységur fut remplacé dans les fonctions de maire, par M. Desèvre qui les conserva jusqu'en 1815. Soissons reçut, sous leur administration, plusieurs améliorations : la nouvelle salle de spectacle, construite en 1805; les bains, le cimetière et les fontaines de la rue des Rats et de la rue des Minimes.

CAMPAGNE DE 1814.

La plus belle armée que la France eût jamais mise sur pied, avait péri dans les glaces de la Russie. D'autres revers avaient suivi ce grand dé-

sastre , et notre territoire fut bientôt envahi par les soldats de toutes les nations. Napoléon , pour résister à tant d'ennemis , qu'avaient soulevés son ambition et l'or de l'Angleterre , ordonna la formation de quatre corps de réserve , dont l'un devait se rassembler à Soissons ; mais sa volonté resta , cette fois , impuissante. Le prestige produit par vingt ans de victoires et de conquêtes s'était évanoui : plus de jeunesse pour recruter nos bataillons délabrés : la conscription l'avait dévorée avant l'âge. Plus de libertés publiques pour retremper l'esprit national , en présence des dangers de la patrie : elles étaient étouffées sous la pourpre impériale. Les vieux compagnons d'armes du vainqueur de Montenotte , des Pyramides , de Marengo ; ces valeureux Français que 1792 avait vus voler , avec tant d'enthousiasme , à la défense de leurs frontières , n'apportaient plus au combat , ni la même énergie , ni la même confiance. Usés par les fatigues , couverts de blessures , comblés d'honneurs , rassasiés de gloire , ils aspiraient à goûter enfin quelque repos à l'ombre des lauriers gagnés sur cent champs de bataille. Pouvaient-ils voir d'ailleurs , sans déplaisir et sans regret , que celui

qui avait été leur égal, poussât la soif du pouvoir jusqu'à faire presque revivre de nos jours, et au mépris de tout le sang versé pour la cause de la liberté, ce mot célèbre de Louis XIV : *l'État c'est moi !* et que, non content d'avoir posé sur sa tête une double couronne, il eût encore sacrifié tant de fois des milliers de braves soldats pour pourvoir de trônes tous les membres de sa nombreuse famille ?

Cependant les armées ennemies s'avançaient avec lenteur et circonspection. Le 12 février, le général Winzingerode s'empara de Laon, sans coup férir. Le corps de réserve rassemblé à Soissons, ne présentait qu'une masse d'environ quatre mille hommes. A l'exception des cadres de six bataillons et d'une centaine de gendarmes à cheval, c'étaient des conscrits de la classe de 1815, appelés par anticipation, et des gardes nationales mobiles des départements de l'Eure et de Seine et Oise, composées d'hommes mariés ou de jeunes gens de quinze à dix-huit ans que la conscription n'avait point encore osé atteindre. Le commandement supérieur était confié au général de division Rusca, qui avait sous lui les généraux de bri-

gade Berruyer, commandant la place, Dauloup-Verdun et Longchamps.

La force et la composition de cette masse étaient peu propres à inspirer de la confiance. On avait affaire à des troupes aguerries et pleines de cette audace que donne une longue suite de succès. En face d'un si grand péril, on négligea presque toutes les mesures de précaution : la place n'était armée que de huit pièces de campagne. Les remparts, depuis longtemps changés en promenades, se trouvaient entièrement dépourvus de parapets et de tout abri contre les coups tirés du dehors ; on y était vu de la tête aux pieds. Le mur d'escarpe avait à peine, sur plusieurs points de son pourtour, 4 mètres de hauteur ; le fossé était sans contrescarpe et la gorge de la place ouverte sur le Mail ; enfin, aux abords des trois portes, s'élevaient des maisons dont les combles dominaient tout le terre-plein de l'enceinte. Par une fatalité à peu près inexplicable, les seuls travaux entrepris pour remédier à tant de défauts, eurent lieu à la porte de Rheims, où la hauteur de la muraille était assez considérable pour ne pas avoir à craindre d'escalade. On couvrit cette porte d'un réduit palissadé.

A la nouvelle de la prise de Laon, on s'empressa de compléter, tant bien que mal, l'armement de tous les hommes de la garnison. Le lendemain 13, on envoya un bataillon prendre position à la ferme de la Perrière, en avant du village de Crouy. Mais il en fut promptement délogé, le même jour, avec une grande perte, par l'avant-garde russe; sous les ordres du général Czernitchev. Les débris de ce bataillon se sauvèrent à la faveur des ravins et des bois qui avoisinent la ferme, et rentrèrent la nuit dans la place, harcelés par les Cosaques, qui s'avancèrent jusque sur le bord des fossés. Cet échec qu'on devait prévoir, et qu'il eût fallu éviter avec de mauvaises troupes qu'il démoralisait encore davantage, était d'un fâcheux augure pour le jour suivant.

Le général Winzingerode dont l'intention était de se rallier à l'armée de Blucher, sur les bords de la Marne, n'était que trop bien instruit de toute la faiblesse de Soissons. Il avait formé le dessein d'enlever cette ville, chemin faisant, par une attaque de vive force. Lorsqu'il eut rejoint son avant-garde, dans la matinée du 14 février, ses colonnes, formées entre le village de Crouy et le hameau de St-Paul, s'avancèrent, vers les onze

heures, avec la plus grande résolution, sans s'inquiéter de l'artillerie de la place, ni ralentir leur marche. Arrivées à 200 mètres des remparts, vingt pièces de canon, sorties de leurs flancs, ouvrirent un feu terrible à mitraille. Le général Rusca tomba des premiers, frappé d'un bicaïen à la gorge. Il avait pris poste dans le bastion de la porte de Laon, autant pour relever, par sa présence, le moral de ses soldats, que pour observer les mouvements de l'ennemi. Au même instant, l'avant-garde russe se précipite sur la porte de Laon, qu'elle enfonce à coups de hache, tandis que ses tirailleurs dirigent sur le rempart, par les croisées et les toits de l'auberge du *Point du Jour*, située presque à l'entrée du pont de cette porte, une fusillade très-meurtrière qui en chasse les Français, que la mort du général a jetés dans la stupeur et dans la plus grande confusion.

Pendant que la porte de Laon était emportée d'emblée, une autre colonne ennemie, passant derrière St-Médard, se dirigeait rapidement sur la petite porte, placée en amont du pont et servant à communiquer avec le chemin de halage. A la vue de la cavalerie venant au galop, le détache-

ment chargé de défendre cette porte lâcha pied, sans même prendre le temps de faire feu. Les Cosaques, debout sur leurs chevaux et s'aidant de leurs grandes lances, escaladèrent facilement la muraille, peu élevée en cet endroit, et ouvrirent la porte à l'infanterie qui suivait à toutes jambes.

A peine des Cosaques ont-ils paru sur le rempart, que le plus grand désordre se met parmi ceux qui défendent encore le faubourg. Chacun ne pense plus qu'à se soustraire au péril : les uns, et c'est le plus grand nombre, jettent leurs armes et leur accoutrement militaire, et se cachent dans les maisons voisines ; les autres cherchent à fuir vers la ville, mais déjà les Russes se sont avancés jusqu'au pont, et, pour s'échapper, il faut leur passer sur le corps. Le général Longchamps, qui a remplacé Rusca et rallié une poignée de vieux soldats, culbute, en se retirant, ceux qui lui barrent le chemin, puis faisant volte-face, il défend à son tour le passage du pont.

Ce généreux effort ne pouvait plus malheureusement sauver Soissons. Après vingt minutes d'une résistance désespérée, il fallut céder au nombre toujours croissant des assaillants, dont les masses

se portaient en avant avec une impétuosité peu commune. Le brave Longchamps continua sa retraite en combattant de rue en rue. Déjà la tête des colonnes russes était parvenue à la hauteur de la rue du Commerce, que la garde nationale soissonnaise se trouvait encore réunie en armes, sur la grande place, avec le petit corps d'infanterie formant la réserve de la garnison. Le général Berruyer conserva assez de prévoyance, au milieu du désastre, pour faire avertir cette milice citoyenne de se dissoudre, au plus tôt, et de pourvoir à sa sûreté. Les armes sont jetées pêle-mêle dans l'ancienne maison des Cordeliers, et chaque garde national cherche à regagner son domicile, non sans courir de grands dangers : plusieurs sont faits prisonniers, dépouillés, maltraités et emmenés hors de la ville par les Russes, qui ne savent pas les distinguer des troupes de la garnison, et qui croient même que les habitants ont pris une part active à la défense de la ville. Néanmoins, la plupart parvinrent à s'échapper ou furent relâchés le soir ou le lendemain, sur la réclamation du maire. Cependant quelques-uns n'ont jamais reparu depuis cette funeste journée.

La rapidité avec laquelle l'ennemi avait envahi

la ville, n'avait pas donné le temps aux troupes françaises, postées sur les divers points de sa vaste enceinte, de se rallier, soit pour combattre, soit pour se retirer. Ces corps épars livrèrent de petits combats dans les rues, à mesure que, cherchant à gagner la porte de Paris, ils se rencontraient avec les masses ennemies. Le petit corps, formant la réserve, arrivé au coude de la rue Neuve, trouve les Russes en force dans la rue St - Christophe; la fusillade s'engage aussitôt; mais trop faible pour s'ouvrir un passage, il rebrousse chemin, gagne le rempart, saute dans le fossé par le flanc retiré du bastion de la tour de l'Évangile, où l'escarpe n'avait guère que 2 mètres de hauteur, et se rallie au général Longchamps, qui était parvenu à sortir de la ville avec les cadres de trois bataillons. Mais bientôt, enveloppés par la cavalerie de Czernitzchew, les Français sont forcés de mettre bas les armes. Environ huit cents hommes de la garnison furent tués ou blessés et tout le reste pris ou dispersé, à l'exception des généraux Berruyer et Danloup-Verdun, qui partirent au galop, avec la gendarmerie, et gagnèrent Compiègne.

Le conseil municipal se trouvant assemblé au

moment où les Russes pénétraient dans le faubourg St-Vaast , le maire écrivit à la hâte au général Winzingerode , pour réclamer sa protection en faveur des habitants. Mais comment lui faire parvenir cette lettre ? Le sieur Charpentier , garde champêtre , s'offrit , et ce brave homme , ancien militaire , s'acquitta de sa mission périlleuse avec autant de bonheur que de courage. Arrivé au pont , où l'on se battait avec acharnement , il monte sur le parapet et le parcourt d'un bout à l'autre , bravant les balles des deux partis. Il traverse ensuite hardiment les masses ennemies qui se précipitent dans la ville ; son assurance et la dépêche qu'il montre à la main le font respecter , et , après nombre d'efforts pour surmonter les obstacles causés par l'encombrement des chemins , il trouve enfin le général en dehors de la porte de Laon , et lui présente la lettre. *Il est bien temps* , lui dit celui-ci , en la recevant ; *mais restez près de moi pour me conduire à l'hôtel de ville*. Winzingerode pousse son cheval , dont le sieur Charpentier saisit la queue , et tous deux arrivent en peu de temps à l'hôtel de ville. Par une ordonnance royale , rendue le 30 juin 1819 ,

à la demande de l'autorité municipale , il fut accordé, au courageux garde champêtre une médaille d'argent et une pension viagère de deux cents francs.

Les troupes alliées commirent quelques désordres : des maisons furent pillées ; il fallut satisfaire à tous les besoins et à toutes les exigences du vainqueur ; mais le mal fut loin d'être aussi grave qu'on pouvait l'appréhender , dans une ville emportée d'assaut , et dans les rues de laquelle le combat s'était prolongé assez longtemps pour exaspérer les assaillants.

Dans la soirée l'ordre était à peu près rétabli. Le général Winzingerode fit publier une proclamation promettant la sûreté des personnes et des propriétés , et engageant les habitants à ouvrir leurs maisons et leurs boutiques. Le lendemain , une partie de la matinée fut employée aux obsèques du général Rusca , auquel les Russes rendirent les honneurs militaires. Cette cérémonie avait un peu rassuré les Soissonnais ; on commençait à se remettre des terreurs et des maux de la veille ; mais tout-à-coup la scène changea. Les Russes parurent inquiets, on leur distribua osten-

siblement des cartouches , et le pillage recommença dans quelques maisons. Tout enfin semblait annoncer de nouveaux malheurs.

L'ennemi venait d'apprendre les victoires de Napoléon à Champ-Aubert , à Montmirail , à Vauxchamps, et la retraite précipitée de la grande armée russe et prussienne sur Rheims. Quoique Soissons fût un point fort important à garder, le général Winzingerode ne jugea cependant pas prudent de s'y établir avec son corps , ni d'y laisser une garnison , désespérant sans doute de pouvoir s'y défendre avec succès , dans l'état de délabrement des fortifications. Le soir même ses troupes commencèrent leur mouvement , emmenant avec elles le sous-préfet , M. de Vismes , et tous les habitants dont elles purent se saisir dans les rues , pour leur servir de guides. Elles se dirigèrent sur Vailly et Berry au Bac , pour se mettre en communication avec Blucher. Le général russe visita , avant son départ , plusieurs de ses blessés qui avaient été transportés avec les blessés français dans le bâtiment du séminaire , où l'autorité municipale avait eu l'heureuse précaution de faire établir , quelque temps auparavant , une succur-

sale de l'Hôtel-Dieu pour y recevoir les militaires. Trouvant qu'ils y étaient bien soignés par les chirurgiens de la ville , il révoqua l'ordre de les évacuer et les laissa à la garde des Soissonnais. La ville ne fut entièrement débarrassée de la présence de l'ennemi que le 17 au matin. Le même jour un détachement de cavalerie française , venant de Villers-Cotterêts , où se trouvait le corps du maréchal duc de Trévise , arriva et ramassa trois ou quatre voitures des équipages russes ; mais il se retira , après être resté seulement quelques heures.

Soissons se trouva ainsi abandonnée à elle-même , entre les deux armées , dont les avant-postes touchaient presque à ses portes ; car Winzingerode avait laissé de forts détachements échelonnés dans les villages de la rive droite de l'Aisne. Chaque jour un parti de Cosaques venait s'établir à la porte de Laon , d'où il envoyait ses fourrageurs dans la ville , sans que personne osât s'opposer ouvertement à leurs déprédations. Cet état de choses, qui mettait la population toute entière à la merci des maraudeurs de l'ennemi, engagea beaucoup d'habitants à partir pour Paris ou

pour Compiègne , dont les routes étaient libres.

Le duc de Trévise que l'empereur avait laissé entre l'Aisne et la Marne pour surveiller l'armée de Blucher , pendant qu'il se portait lui-même , avec le gros de l'armée , contre les Autrichiens qui s'avançaient sur Paris par la Haute Seine , envoya , le 20 février , le général de brigade Moreau occuper Soissons avec une garnison d'environ douze cents hommes seulement , dont les deux tiers appartenaient au régiment polonais de la Vistule. L'artillerie se composait d'une vingtaine de pièces de divers calibres avec un approvisionnement peu considérable pour chaque pièce. Cette fois on fit cependant quelques travaux pour améliorer les défenses de la place : des portions de parapet furent établies sur divers points des remparts , et l'on rasa les maisons les plus voisines de la porte de Laon. Ces dispositions , qui annonçaient l'intention de soutenir de nouveau l'attaque de l'ennemi , firent encore partir beaucoup d'habitants. Le maire et ses deux adjoints étant au nombre des fuyards , la ville se trouva sans administration municipale.

Blucher faisant une pointe sur Paris par la val-

lée de la Marne , les corps des généraux Bulow et Woronzow se présentèrent, le 1^{er} mars, devant Soissons, dont la prise devait assurer les communications de leur armée. Le lendemain ils ouvrirent un feu très-vif d'artillerie sur la ville , auquel on riposta avec assez d'avantage , et leurs colonnes s'avancèrent dans les faubourgs , mais elles furent successivement repoussées par les Polonais, qui déployèrent un grand courage. Le soir , le combat ayant cessé , les généraux alliés envoyèrent un parlementaire pour engager le commandant français à rendre la place. Moreau avec le peu de troupes , quoique très-braves , qu'il avait sous ses ordres , ne pouvait espérer de résister longtemps à une armée de quinze à vingt mille hommes qui l'attaquerait sérieusement sur plusieurs points à la fois. De plus , il devait craindre que le salut des habitants ne fût gravement compromis , si la ville venait à être emportée une seconde fois d'assaut. Ce général crut donc faire une chose honorable et même avantageuse , en consentant à une capitulation qui lui permettait d'aller rejoindre l'armée française avec ses troupes et la majeure partie de son artillerie , après

avoir soutenu une vive attaque. La capitulation fut signée dans la nuit ; les alliés prirent possession de la porte de Rheims à la pointe du jour, et la garnison devait se mettre en marche, le 3, à neuf heures du matin pour Compiègne.

Mais cette capitulation fut sur le point d'être rompue au moment même d'être mise à exécution. Quoiqu'il eût été stipulé que la garnison pouvait emmener toutes ses pièces de campagne, les Prussiens ne voulaient en accorder que deux. Cette chicane fit entrer les Polonais en fureur. Déjà exaspérés par la reddition de la place, ils étaient encore animés par le bruit du canon qui se faisait entendre, depuis la veille, dans la direction de Meaux, en se rapprochant d'une manière sensible. Croyant à un succès de l'armée française, ils voulaient se mettre en révolte contre le général, et défendre la ville malgré lui, lorsque le comte de Woronzow, qui sentait toute l'importance de la possession de Soissons, dans des circonstances aussi critiques, leur fit donner satisfaction et applanit la difficulté. « Donnez-leur, dit-il aux
« Prussiens, les pièces qu'ils réclament, et les
« miennes s'ils les exigent, mais qu'ils partent de

« suite, et nous aurons encore fait un bon
« marché. »

Cet incident avait retardé, de près de cinq heures, le départ de la garnison. Les alliés, dans leur impatience d'occuper Soissons, y avaient fait entrer, par la porte de Rheims, dont ils étaient maîtres, plusieurs corps de troupes, et sans l'intervention loyale du général russe, la ville fut devenue le théâtre d'un combat sanglant, dans lequel les Polonais eussent infailliblement succombé sous le nombre, tout en vendant chèrement leur vie. A peine avaient-ils quitté le faubourg St-Christophe, que les têtes des colonnes de l'armée de Blucher arrivaient aux portes de Soissons, par la vallée de la Crise, dans le plus grand désordre. Durant toute la nuit suivante la ville fut traversée par l'artillerie, les équipages et des corps de troupes qui se portaient en grande hâte sur la rive droite de l'Aisne. Le reste de l'armée ennemie franchit cette rivière sur un pont volant, au-dessus du village de Vénizel, pendant que Napoléon, ignorant la chute de Soissons, lui coupait vainement la route de Rheims par une marche rapide. Mais ce génie superbe avait tout usé,

jusqu'à sa fortune ; son étoile avait pâli, l'adversité l'accablait.

L'armée ennemie , traînant à sa suite des centaines de blessés et de malades, en laissa la plus grande partie à Soissons. L'Hôtel-Dieu et l'hôpital provisoire du séminaire se trouvant déjà pleins des blessés du 14 février et du 2 mars, on transforma en ambulances la caserne Notre-Dame, la maison de correction, le bâtiment des Minimes, servant de séminaire, celui des écoles chrétiennes et la Sénatorerie , dont le riche mobilier fut pillé et les glaces mises en pièces.

Pendant que Napoléon s'opiniâtrait à poursuivre Blucher qui échappait à ses combinaisons, grâce, en grande partie, à la chute de Soissons, les ducs de Trévise et de Raguse arrivaient, le 4, devant cette ville, qu'ils avaient l'ordre de reprendre. Le général russe Budzewitzch qui l'occupait, avec son corps, ne paraissant nullement disposé à l'évacuer, les deux maréchaux ordonnèrent, le 5, dans la matinée, une attaque de vive force. Trente pièces d'artillerie firent un feu très-soutenu contre les remparts. Les tirailleurs de la division Christiani engagèrent une vive fusillade

dans le faubourg St-Christophe, où ils pénétrèrent fort avant, pour attirer, de ce côté, l'attention de l'ennemi, pendant que la division Ricard attaquait, avec résolution, le faubourg St-Crépin. Plusieurs bâtiments ruraux de l'auberge du roi de Pologne deviennent la proie des flammes et les troupes russes, postées dans ce faubourg, sont forcées de rentrer précipitamment en la ville devant les Français qui les poursuivent la baïonnette dans les reins ; mais la hauteur de la muraille et le feu meurtrier qui en part arrêtent ceux-ci, et les contraignent à battre en retraite à leur tour. Dans le même temps des tirailleurs, traversant les prairies de St-Crépin, étaient parvenus au pied du petit rempart en aval de la tour du Diable. Le trouvant dégarni d'ennemis, plusieurs d'entre eux l'avaient escaladé et s'étaient même avancés jusqu'au pont ; mais leur petit nombre les rendit victimes de leur audace ; des troupes russes étant tout-à-coup survenues, ils furent tous pris, tués ou culbutés dans la rivière.

La tentative infructueuse des deux maréchaux, pour enlever Soissons à l'ennemi, coûta de huit cents à neuf cents hommes à chaque parti, et ren-

dit beaucoup plus triste la condition des habitants. L'intérieur de la ville présentait l'affligeant tableau de toutes les misères de la guerre, sans avoir rien du prestige qui s'attache à la gloire des armes ; car le mérite d'une belle défense était une douleur de plus pour les Soissonnais. Les premiers coups de canon, tirés par les Français, avaient été le signal d'un pillage qui dura près de vingt-quatre heures : pendant que les troupes régulières combattaient sur les remparts, les Cosaques et les valets de l'armée se livraient au brigandage le plus effréné. Chaque habitant se vit obligé de soutenir péniblement, le jour et la nuit, un siège dans sa maison. « Malheur aux habitations abandonnées, s'écrie un témoin oculaire, M. Letellier, auquel nous empruntons ces détails, malheur surtout à celles occupées seulement par des femmes ! » Des obus lancées par les Français avaient mis le feu à l'ancienne église des Feuilants, et, en peu d'heures, une filature de coton et une fabrique de papiers peints qu'elle renfermait, avaient été réduites en cendres. A la nuit, quand le combat eut cessé, les troupes ennemies qui bivouaquaient sur la grande Place, allumèrent des

feux qu'elles alimentaient avec les boiseries et les meubles de toutes les maisons où leurs maraudeurs pouvaient pénétrer. La réverbération causée par ces feux attira l'attention d'une batterie française placée du côté de St-Germain ; elle dirigea plusieurs obus sur ce point. Un de ces projectiles frappa dans le comble de l'hôtel de ville où il mit le feu. Cet édifice était encombré des blessés ennemis de la journée qu'on y avait transportés faute de place dans les hôpitaux et les ambulances ; mais personne n'en occupait les greniers. L'incendie se propagea rapidement en dessous de la couverture, gagna le comble du bailliage qui était contigu, et les flammes se montrèrent à la fois par les quatre coins des deux bâtiments. Les habitants, barricadés dans leurs demeures et défendant à grande peine leurs foyers domestiques, ne purent songer à voler au secours de leurs archives municipales, condamnées à devenir une seconde fois, et à quatre cents ans d'intervalle, la proie des flammes. A onze heures dix minutes, des tourbillons de feu et de fumée s'élançant dans les airs ; c'est le comble qui s'écroule, engloutissant sous ses débris embrasés trois cents

malheureux blessés que leurs camarades n'ont pas eu le temps d'arracher à la mort.

Après une nuit passée dans les plus cruelles angoisses, le jour reparaît enfin ; mais les Français ne renouvellent point leur attaque, et tout espoir d'être hientôt délivrés est ravi aux Soissonais. Les deux maréchaux étaient allés rejoindre l'empereur, laissant seulement devant Soissons un petit corps de cavalerie. Les pillards continuaient leurs déprédations et la ville était menacée d'une destruction totale ; car les flammes qui s'élevaient toujours des ruines de l'hôtel de ville et du bailliage pouvaient à tout instant communiquer l'incendie aux maisons voisines. Plusieurs citoyens ne prenant alors conseil que de la grandeur du péril, sortent de leurs barricades et vont implorer l'humanité du général Budzewitzch en faveur de leur malheureuse cité. Il leur promet de faire cesser le désordre sur-le-champ ; mais il exige l'organisation d'une administration municipale pour fournir à ses troupes les vivres dont elles manquent et qu'elles sont obligées de se procurer par la violence. Il réclame aussi des secours pour ses nombreux blessés. A l'instant des pa-

trouilles parcourent les rues et le pillage cesse ; les principaux habitants se réunissent et nomment une commission municipale qui s'installe en permanence dans la maison n° 13 de la rue de l'Hôtel-Dieu. Elle se compose de MM. Letellier-Capitaine, président, Legris, Lefebvre, vice-présidents, Morel et Fiquet. Les médecins, les chirurgiens et les pharmaciens s'empressent de répondre à l'appel qui leur est fait ; enfin les pompes sont amenées sur la grande Place et les soldats russes se mêlent aux citoyens pour éteindre la flamme qui a dévoré des centaines de leurs frères.

Ces mesures rendirent quelque sécurité à la population. Tout n'était pas fini, il est vrai, on était toujours au pouvoir de l'ennemi, il fallait satisfaire à tous ses besoins ; mais on n'avait plus à redouter la brutalité d'une soldatesque avide de butin. Les membres de la commission municipale déployèrent, dans ces circonstances si difficiles, tout le dévouement et toute l'énergie qu'on pouvait attendre de bons citoyens. M. Letellier sut résister courageusement à des chefs de corps qui accompagnaient les exigences de menaces. Nous en citerons un exemple : au moment de l'évacua-

tion de la ville par les alliés, le général Budzewitzch était déjà parti, quand un officier russe se présenta au président de la commission et demanda la fourniture immédiate de vivres et d'effets d'habillement. M. Letellier, pensant bien que cette réquisition était faite par l'officier pour son propre compte, la refusa formellement; sur quoi l'officier lui dit, en lui montrant ses soldats qui remplissaient la cour : « Ignorez-vous que je puis disposer de votre vie. — Vous pouvez disposer de moi, lui répond avec dignité le président, mais vous n'aurez pas ce que vous demandez. » L'officier n'insista pas et se retira.

Le 7, une vive canonade se fit entendre; on se battait à Craonne. Français et Russes, tous prêtaient l'oreille et attendaient dans une pénible anxiété l'issue d'une bataille qui allait décider peut-être, non-seulement du sort de la ville, mais aussi de celui de la guerre. Vers les quatre heures, les troupes russes se rassemblèrent précipitamment et se mirent en marche pour se rendre à Laon. Soissons fut évacuée; l'ennemi y laissa plusieurs centaines de blessés, un équipage de pont et quelques pièces d'artillerie enclouées. Dès que ses

dernières troupes eurent quitté la ville, les membres de la commission visitèrent les édifices servant d'hôpitaux. Cette visite sauva la Sénatorerie d'une destruction presque certaine. Le feu d'une cheminée avait gagné la paille répandue dans tous les appartements pour servir de lit aux blessés ; ils arrêtaient ce commencement d'incendie et prévirent un nouveau désastre.

Le 8, à dix heures du matin, la ville fut occupée par un détachement de cavalerie française, que vint renforcer, dans la soirée, un corps d'infanterie. Le 9, le canon se fit entendre de nouveau ; c'était l'empereur qui attaquait l'armée de Blucher dans la position formidable de Laon. Le 10, des coureurs de l'ennemi parurent dans la plaine de Crouy, presque aux portes de la ville ; mais ils se retirèrent après une légère escarmouche avec les troupes sorties pour les combattre.

Le 11, l'empereur revint de l'excursion qu'il venait de faire au delà de l'Aisne, où il avait épuisé, dans les champs de Craonne et de Laon, les derniers efforts des nobles débris de ses armées. La ville fut encombrée de troupes, de chevaux, de canons, de voitures, de blessés et de

mourants. Un temps affreux ajoutait encore à ce lugubre spectacle. On voyait, avec une pitié mêlée d'effroi, cette masse confuse de soldats harassés de fatigues et qui venaient de perdre, dans un dernier et sanglant revers, toute espérance de sauver la patrie. L'honneur, le devoir, l'amour pour le chef qui les avaient menés tant de fois à la victoire, soutenaient encore le courage des vieux guerriers, et les retenaient, malgré tant de désastres, sous ces aigles qu'ils avaient proménées en triomphe dans toutes les capitales de l'Europe continentale. Mais il n'en était pas de même des jeunes soldats arrachés depuis peu aux douceurs du foyer domestique : les regrets, l'abattement se joignaient aux fatigues d'une campagne d'hiver ; *ils fondaient comme la neige* qui leur servait trop souvent de lit. Quels tristes pressentiments devaient alors agiter l'âme de Napoléon ? Ce fut dans les murs de Soissons qu'il dut envisager sa puissance expirante, et compter le peu d'instant qui restaient à sa dynastie, que n'avaient pu consolider tant de génie et tant de gloire.

Le lendemain 12, il passa une revue de sa garde qui venait de recevoir une nouvelle organisation,

rendue nécessaire par les grandes pertes qu'elle avait éprouvées à la bataille de Laon. Il parcourut ensuite à cheval les remparts de la ville, et ordonna les travaux les plus indispensables pour la mettre enfin à l'abri d'un coup de main. Rentré au palais épiscopal, où il avait établi son quartier général, il reçut la commission municipale et ceux des citoyens qui s'étaient joints à elle. Son air était calme et sa parole douce. « Vous avez beaucoup souffert, leur dit-il, je ne reconnais plus votre ville, je plains vos malheurs ; mais rassurez-vous, je vais pourvoir à votre défense ; l'ennemi ne mettra plus le pied chez vous. » En effet, l'empereur, pour s'assurer de Soissons, dont la double chute lui avait peut-être ravi l'occasion de raffermir, par un de ces brillants faits d'armes qui lui étaient propres, son trône prêt à tomber en éclats, avait demandé au ministre un officier jeune, d'une valeur éprouvée et qui eut sa fortune à faire, pour lui en confier le commandement. Le choix tomba sur le chef de bataillon Gérard. Le capitaine du génie, Bergère, fut chargé de la direction des travaux de défense. La garnison se composait d'environ deux mille huit cents

hommes seulement, provenant, pour la plupart, des corps de la jeune garde qui avaient le plus souffert, d'un détachement de garde nationale mobile de l'Aisne, et de deux compagnies de sapeurs du génie ; trente-neuf pièces de divers calibres formaient l'artillerie.

Le 13 mars, au matin, l'empereur quitta Soissons, se dirigeant, avec le gros de l'armée, sur Rheims. Le duc de Trévise fut chargé de couvrir la ville pendant que huit cents hommes des troupes et de la population travaillaient sans relâche aux fortifications. Malheureusement une forte gelée qui avait durci la terre presque à l'égal du roc, s'opposait aux progrès du travail. Dans l'impossibilité d'exécuter en peu de jours tous les ouvrages que demandait le vaste pourtour de la place, on commença par mettre le faubourg St-Vaast en état de servir de refuge à la garnison, dans le cas où l'ennemi viendrait à emporter la ville d'assaut ; car il ne s'agissait de rien moins que de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Beaucoup de personnes, effrayées de cette résolution, profitèrent de ce que la route de Paris était libre pour s'éloigner. Les vivres commen-

çaient d'ailleurs à devenir rares , et le séjour de quarante-huit heures du grand quartier général, de la garde impériale et d'une partie de l'armée, avait épuisé les dernières ressources d'un grand nombre de familles. Nos soldats, logés par centaines dans chaque maison , se croyaient toujours en pays conquis, et leur exigence égalait presque celle des soldats ennemis. Mais le vide causé par la fuite dans la population soissonnaise, se trouva comblé en quelque sorte par l'arrivée en ville d'une foule de gens des villages voisins, qui vinrent s'y réfugier, et dont on put utiliser les bras ; on organisa deux compagnies de sapeurs bourgeois, qui rivalisèrent de zèle et d'activité avec les troupes du génie. Tous les hommes faibles et timides étaient partis ; ceux qui restaient sentaient qu'il fallait faire un dernier et généreux effort, et que du succès de la défense dépendait le salut , l'existence même de la ville. Tout le monde fit preuve de résolution et de courage.

L'armée française avait ramené de l'attaque de Laon beaucoup de blessés et de malades. Une partie fut évacuée par bateaux sur Compiègne, ainsi que quatre cents russes qui occupaient la

Sénatorerie ; mais plusieurs édifices en renfermaient encore un grand nombre , notamment le séminaire. Là, gisait , à côté du vainqueur d'Austerlitz ou d'Iéna , le soldat russe ou prussien ; les médecins soissonnais leur prodiguaient indistinctement à tous, les soins les plus empressés et les plus as sidus.

Le duc de Trévise se maintint, malgré quelques attaques partielles, en avant de Soissons, jusqu'au 18 ; ce jour-là ses troupes repassèrent sur la rive gauche de l'Aisne. Le 20, il fut forcé d'abandonner la place à ses propres forces et de battre en retraite sur la Marne, devant les armées russe et prussienne qui reprenaient , pour la troisième fois, leur mouvement offensif sur la capitale. Dès le même jour l'avant-garde du général, comte de Sacken, vint investir Soissons, et fit une tentative sur le faubourg St-Christophe pour s'y établir ; mais elle en fut repoussée.

A cette époque, le faubourg St-Vaast avait reçu à peu près le degré de force qu'on voulait lui donner : un parapet, à l'abri de la balle, était élevé sur tout le pourtour de son rempart ; on avait mis dans les fossés plusieurs pieds d'eau, au moyen

du ruisseau de St-Médard et d'un barrage établi sous le pont de la porte de Laon. Les murs sur la rivière étaient crénelés, et leur pied défendu par une palissade; enfin tout avait été disposé pour faire sauter le pont de l'Aisne.

Le 21, l'ennemi commença l'établissement de ses batteries à la distance d'environ 700 mètres, et se logea dans les dernières maisons des faubourgs. Le lendemain, il ouvrit un feu très-vif contre la ville, auquel on riposta avec avantage. Il s'établit dans toute la partie du faubourg St-Crépin au delà du pont, dans celui de Crise, dont il crénela les maisons vers la ville, et prit position en force autour du cimetière, dans le dessein, sans doute, de s'emparer, pendant la nuit, du faubourg St-Christophe; mais la garnison y mit le feu à dix heures du soir. En peu d'heures, la poste aux chevaux, l'auberge de la Croix Rouge, cinq corps de ferme et plusieurs habitations devinrent la proie des flammes, avec le mobilier et les récoltes qu'elles renfermaient.

Le 23, à la pointe du jour, l'ennemi attaqua la porte de Rheims et s'empara des maisons situées en deçà de la Crise: mais deux compagnies

de voltigeurs, que l'on fit sortir à huit heures, l'en délogèrent bientôt et firent onze prisonniers. Nos soldats, emportés par leur ardeur, poussèrent trop loin et furent arrêtés par un abattis d'arbres qui barraient la route près du pont. Leur imprudence coûta la vie à un officier et à huit soldats. Le feu de l'artillerie fut très-vif toute la journée de part et d'autre. Le soir, l'ennemi envoya un parlementaire à la porte de Rheims : il fut refusé.

Le général Bulow, chargé, pour la seconde fois, de prendre Soissons, voyant la garnison bien résolue à se défendre et en mesure de soutenir, avec quelques chances de succès, une attaque de vive force, prit le parti de faire un siège régulier ; il établit, autour de la place, douze batteries armées de quarante-sept pièces, dont dix obusiers, et le même soir, la tranchée fut ouverte au moulin de la burie de St-Jean, à 400 mètres environ de la face droite du bastion de la Bergerie (n° 3).

L'ennemi, à la faveur de la nuit du 23 au 24, qui fut très-sombre, creusa dans le revers méridional de la colline de St-Jean, en avant de la

courtine, une douzaine de petits boyaux, dans chacun desquels il plaça cinq ou six tirailleurs, dont le feu incommodait beaucoup les troupes occupées à établir des parapets et des batteries sur le front d'attaque. Ces tirailleurs se trouvant isolés et sans communications, on voulut en profiter pour les enlever. Le 24, une heure avant la chute du jour, cinquante lanciers de la garde et quatre compagnies d'infanterie, sortirent par la porte de Paris et filèrent le long des fossés. Arrivée à la hauteur des petits boyaux, la cavalerie fondit sur les tirailleurs et en sabra onze; les autres se sauvèrent à toutes jambes vers le faubourg de Crise, dont le feu favorisa leur fuite et tua quelques chevaux. La petite colonne traversa le parc de la Tournelle, mit le feu au château et rabattit sur la gauche du faubourg St-Christophe, qu'elle prit à revers, pendant qu'un détachement de la vieille garde l'attaquait de front et en chassait l'ennemi. On acheva d'incendier ce faubourg, après quoi les troupes rentrèrent en ville.

Pendant toute la journée du 24 et la nuit suivante, l'ennemi lança beaucoup d'obus sur la ville. Une de ses batteries, placée sur la route de

Coucy, dirigea ses coups contre la sénatorerie, où les munitions se trouvaient déposées. Grâce aux mesures de précautions prises sur tous les points les obus ne causèrent presque aucun dommage, et la population se rassura promptement sur les effets tant redoutés d'un bombardement. Le but de l'ennemi était d'effrayer les habitants par quelque incendie ; d'un autre côté il faisait préparer un grand nombre d'échelles pour leur faire craindre une escalade.

Le 25 et le 26, les assiégeants poussèrent, avec beaucoup d'activité, leurs travaux d'attaque contre le bastion de la bergerie. Le 27, leurs zigzags atteignirent, malgré le feu de la place, le mur du parc, dans lequel ils s'établirent en nombre, et leurs tirailleurs, embusqués derrière les murs et les belles plantations d'arbres verts, dirigeaient un feu très-meurtrier sur le rempart. Les assiégés, de leur côté, travaillaient à renforcer les parties les plus faibles de l'enceinte de la ville, entre autres, le petit rempart en amont du pont et le jardin de la sénatorerie, où les murs n'avaient guère que trois mètres de haut. On y remédia par des coupures en avant et des palissades. Ils commen-

cèrent aussi un retranchement à la gorge du bastion attaqué.

L'ennemi qui avait fait toute la journée du 27 un feu très-soutenu, mais sans succès, pour incendier la ville, le cessa tout-à-coup à la nuit tombante et envoya un parlementaire, qu'on refusa sans vouloir l'entendre.

La nuit suivante, ses travailleurs couronnèrent presque entièrement la contrescarpe non revêtue du bastion de la bergerie. Le lendemain, à trois heures de l'après-midi, la garnison fit une grande sortie par la porte de Paris. Une colonne fut chargée de chasser l'ennemi de derrière les murs des maisons incendiées, à droite et à gauche de la route de Compiègne ; une autre colonne, avec cinquante lanciers et une pièce de canon, attaqua par la route de Paris, pour prendre le parc à revers, tandis qu'une troisième, composée des gardes nationales mobiles de l'Aisne et de voltigeurs de la jeune garde, suivait le chemin du tour de la ville. Pendant que les troupes de ligne abordaient l'ennemi au pas de charge, enlevaient le parc et faisaient des prisonniers, les gardes nationaux se précipitaient, aux cris de vive l'empe-

reur, sur les tranchées et mettaient en fuite ceux qui les gardaient. Mais un feu très-vif partant du faubourg de Crise et des moulins voisins, ne permit pas de songer à détruire les ouvrages de l'assiégeant. Il fallut se retirer et se contenter d'abattre la partie du parc qui restait encore debout. Les sapeurs, marchant à la suite des colonnes, s'en acquittèrent avec autant de zèle que de courage, malgré la présence des masses ennemies accourues au secours de leurs avant-postes, mais tenues à distance par le feu de l'artillerie des remparts. Les troupes rentrèrent dans la ville aux acclamations des habitants, sans avoir éprouvé de perte sensible, grâce à la rapidité de leur attaque.

L'ennemi employa deux jours à réparer et à perfectionner ses ouvrages. Le 29, il envoya un troisième parlementaire qui fut encore refusé. La nuit suivante, qui fut très-obscur, il parvint à poser une double ligne de gabions dans le fossé et à blinder le passage, sur une longueur de 9 à 10 mètres, du côté de l'escarpe. Il fit aussi un amas considérable de bois et de fascines. Son but était probablement d'attacher le mineur à la muraille et de découvrir l'ancien passage souterrain

qui servait d'égout, au XVI^e siècle, à l'abbaye de St-Jean, sur l'existence duquel il pouvait avoir reçu quelques renseignements.

Le 30, une heure avant la chute du jour, les assiégés jetèrent du haut du rempart des fascines goudronnées enflammées et d'autres combustibles. Leurs efforts furent couronnés d'un plein succès : le feu dévora, en peu d'heures, le blindage de l'ennemi et tous ses approvisionnements.

Tandis que la valeur et l'activité de la garnison retardaient les progrès de l'attaque, le général Bulow recevait l'ordre d'aller rejoindre la grande armée des alliés, sous les murs de Paris. Il partit, laissant devant Soissons, pour en faire le blocus, le général Thumen avec sa brigade.

Le 31 mars, à la pointe du jour, l'ennemi avait abandonné ses tranchées, ses batteries et tous ses postes autour de la ville, et s'était retiré sur les hauteurs qui dominant la vallée de l'Aisne. Le même jour on envoya les troupes du génie, cent ouvriers bourgeois et trois cents hommes d'infanterie détruire tous ses ouvrages, et l'on continua, pendant plusieurs jours, à abattre les murs et les arbres qui auraient pu lui servir de couvert, dans

le cas où il eût voulu renouveler l'attaque. Sa retraite sur les hauteurs permit à la garnison d'envoyer ses fourrageurs dans les environs, sans qu'ils fussent trop inquiétés.

Le commandant supérieur ne voulant correspondre avec l'ennemi qu'à coups de canon (ce sont ses propres expressions), et continuant à refuser ses parlementaires, on ignore, pendant deux semaines entières, la reddition de la capitale et les grands événements qui en furent la suite. Le dimanche de Pâques, huit jours après que le sénat et le corps législatif avaient prononcé la déchéance de Napoléon, le *Domine salvum fac imperatorem* retentissait encore dans la cathédrale de Soissons; on le chanta même avec une sorte d'enthousiasme. Mais le 14 avril, dans la journée, arriva le général d'Aboville, porteur d'une lettre du prince de Neufchâtel, laquelle annonçait la conclusion d'un armistice et la chute du trône impérial. Peu d'heures après, on vit arriver un officier de l'état-major du ministre de la guerre avec des dépêches contenant les mêmes nouvelles. Ainsi se termina la dernière des quatre défenses soutenues par Soissons dans le court espace de soixante jours.

La ville, occupée par des troupes qui s'étaient si vaillamment défendues, n'eut point à supporter le passage des armées alliées, lorsqu'elles évacuèrent le sol français. Près de cinquante mille hommes défilèrent autour de ses murs et traversèrent l'Aisne sur un pont de bateaux, établi tout exprès dans le Mail, d'où ils regagnaient la grande route de Laon. Mais si la population soissonnaise n'eut point à supporter l'humiliant fardeau d'héberger ces mêmes soldats qui lui avaient causé tant de mal, elle fut affligée d'une cruelle épidémie. Il semblait que tous les fléaux dussent frapper à la fois cette malheureuse cité. Elle offrit pendant plusieurs années des traces douloureuses des désastres de la guerre : à la place de l'hôtel de ville et du palais de justice, on ne voyait qu'un monceau de cendres et de décombres ; les ruines de plus de deux cents bâtiments et de nombreux murs de jardins couvraient toutes les avenues de la ville ; beaucoup d'autres édifices portaient les marques de la dévastation ; les belles promenades des remparts étaient en grande partie culbutées et la plupart de leurs arbres abattus. De toutes parts, enfin, des murs sillonnés par les balles et les boulets attestaient les rudes alarmes auxquel-

les la population soissonnaise avait dû être en proie au milieu de si vifs combats.

La guerre terminée, le premier soin de l'administration municipale fut de constater l'étendue des pertes de toute nature que les habitants avaient éprouvées. Neuf commissaires, pris dans le conseil municipal, furent chargés de recevoir les déclarations. La somme de tous les états de pertes, déposés par eux à la mairie, dépassait un million sept cent mille francs. A la vérité beaucoup de ces états étaient entachés d'exagération ; mais nous pouvons affirmer, d'après la part que nous avons prise à la liquidation d'une partie de ces pertes, que le total devait excéder douze cent mille francs (*).

La plus grande partie de celles qu'éprouvèrent les habitants des faubourgs furent largement réparées : sur les dix millions donnés par le roi pour secourir les départements qui avaient été le théâtre de la guerre, trente mille francs furent distribués aux petits propriétaires qui avaient propor-

(*) L'auteur fut chargé, par le directeur des fortifications, de lever le plan des bâtiments et des murs de clôture détruits pour la défense de la place, et de vérifier les états de pertes présentés par les propriétaires.

tionnement le plus perdu, et l'on fit remise des contributions de l'année à quiconque avait eu des bâtiments détruits. Mais la plus grande réparation fut accordée sous le ministère du marquis de la Tour-Maubourg qui, prenant en considération, sur le rapport du colonel du génie Pàris, les malheurs de la ville et la cause de la destruction des faubourgs, fit admettre dans la liquidation de l'arriéré soixante-huit propriétaires d'immeubles détruits ou endommagés pour la défense de la place, et tous, quelque fût la cause de leur sinistre, furent considérés comme tels. Près de six cent mille francs furent payés en 1822, 1824 et 1825, avec les intérêts depuis le 16 avril 1817; mais cette liquidation faite un peu tardivement et sur des bases et des documents forts incomplets, autres que ceux fournis par le génie, ne put avoir toute l'exactitude désirable. Les pertes immobilières ne furent pas assez indemnisées, tandis que celles mobilières le furent trop; en sorte que plusieurs personnes se trouvèrent plus riches qu'avant leur désastre, bien qu'elles eussent vendu leurs créances à 80 pour cent de prix principal, avec l'abandon des intérêts.

La nuit désastreuse du 5 mars avait vu détruire toutes les archives municipales, ainsi que celles du greffe du tribunal civil de première instance; c'était une perte irréparable. Fort heureusement que les premières avaient été laborieusement compulsées par le chanoine Cabaret et par M. Fiquet et qu'on retrouve dans leurs Mémoires tous les renseignements historiques que renfermaient ces archives; mais il fallut rétablir les registres de l'état civil, ce qui ne fut pas sans inconvénients : un malfaiteur, nommé Cognard, échappé du bagne, qui avait pris le nom de Pontis, comte de Ste-Hélène, en profita pour se faire délivrer, en 1816, un acte de naissance, sous ces nom et qualité.

La mairie fut d'abord installée dans une maison particulière de la rue Richebourg, puis transférée, en 1816, dans le rez-de-chaussée du bâtiment de la sénatorerie, auquel on avait donné le nom de *Palais de la Couronne*, quoiqu'il ne fît pas partie des biens affectés à la liste civile du roi ; mais dépendît de la dotation de la chambre des Pairs comme provenant de celle de l'ancien Sénat.



INVASION DE 1815.

Napoléon , impatient de ressaisir le sceptre qu'il avait perdu, et se sentant trop à l'étroit dans l'île d'Elbe, où il était relégué , avait reparu sur le sol français et réveillé tout ensemble l'enthousiasme de sa vieille armée et les alarmes de l'Europe. Un nouvel orage se forme contre la France qui s'était précipitée de rechef dans la guerre, sur les pas de l'homme dont l'ambition l'avait accablée de désastres , après l'avoir rassasiée de gloire. Mais elle ne se ressouvenait que de la gloire, les désastres étaient oubliés. Le commandant Gérard , que le roi avait élevé au grade de colonel, en récompense de sa belle défense de 1814 , et le capitaine du génie Bergère , reçurent de nouveau la mission de défendre Soissons. On travailla sans relâche à compléter les ouvrages qui n'avaient pu qu'être ébauchés l'année précédente.

Les terrassements des parapets, traverses, cavaliers, etc., achevèrent de bouleverser les promenades des remparts, si agréables auparavant. Les beaux arbres, qui couvraient de leur ombrage le jeu de paume et le Mail, furent abattus jusqu'au rond-point, pour en faire, comme de ceux des remparts, des palissades, des barrières, des chevaux de frise, et pour mieux découvrir la plaine de Crouy et les abords de la porte de Laon, sur lesquels le cavalier de St-Pierre à la Chaux avait un grand commandement.

Après la funeste bataille de Waterloo, les armées étrangères s'étaient précipitées sur le territoire français. Soissons pouvait craindre de voir l'ennemi insulter de nouveau ses remparts; mais tout avait été préparé pour une vigoureuse résistance. La garnison se trouvait grossie d'un grand nombre de militaires revenus isolément de l'armée. Déjà même on s'appropriait à détruire quelques maisons, entre autres la poste aux chevaux, qu'on avait laissée rebâtir aux abords de la porte de Paris. Cette destruction qui eût été en pure perte, fut arrêtée, grâce à l'intervention du général comte d'Erlon, qui passait par Soissons.

Toutes ces défenses locales et partielles, quelque honorables qu'elles fussent, ne pouvaient plus conjurer la tempête : le coup frappé à Waterloo était trop terrible pour que Napoléon s'en pût relever, et une résistance désespérée n'eût fait qu'aggraver les maux qui fondaient sur la France, coupable de s'être rendue le docile instrument du despotisme impérial, après avoir ébranlé, durant dix ans, tous les trônes avec ses doctrines démocratiques.

La marche rapide des armées étrangères sur Paris, à la suite des troupes françaises, et la prompte reddition de cette capitale, préservèrent Soissons d'une attaque ; néanmoins, elle fut bloquée par les alliés jusqu'au 17 juillet, époque où la garde nationale et la garnison reconnurent l'autorité du roi et reprirent la cocarde blanche. Dès ce moment les communications furent libres. On cessa de se regarder comme ennemis ; mais le passage au travers de la ville fut refusé à des corps de troupes prussiennes qui se présentèrent à la porte de Rheims quelques jours après. Ces troupes furent obligées d'aller gagner la route de Paris, en passant au bas de St-Jean.

Le 6 août, éclata une émeute militaire. Le colonel Gérard, commandant supérieur, avait invité à dîner le général des troupes russes cantonnées dans les environs de Soissons, et dont le quartier général était au village de Fontenoy. Ce général arriva sur les trois heures de l'après-midi, accompagné de son état-major et d'une escorte de cavalerie. Aussitôt le bruit se répand que la ville va être remise aux alliés et que le commandant doit partir furtivement sans faire payer la garnison, qui a l'ordre de se rendre au licenciement de l'armée de la Loire. Ces rumeurs, inventées et propagées par la malveillance, sont accueillies des soldats et de quelques officiers. Le soir, au moment de battre la retraite, ils forcent les tambours de battre la générale, et en peu d'instants toute la garnison se trouve réunie en armes sur la grande place, où règne une extrême confusion. Le commandant supérieur, informé de ce qui se passe, quitte ses convives et se rend au lieu du rassemblement; mais il est accueilli avec des murmures et des clameurs. Vainement cherche-t-il à ramener à leur devoir ces hommes égarés, ses paroles restent sans effet,

son autorité est méconnue. Les mutins lui déclarent qu'ils veulent être payés sans retard, lui reprochent, ses liaisons avec les étrangers. Des reproches ils passent aux menaces et des menaces à l'insulte; l'un d'eux le couche même en joue. Cédant aux instances des officiers qui l'entourent et le couvrent de leurs corps, il abandonne l'émeute à elle-même et rentre chez lui. Cependant, l'attroupement se dissout; chacun se retire, et deux heures après, on ne rencontrait plus personne dans les rues. Le général russe et son escorte sortirent de la ville à une heure avancée de la nuit. Cette affaire n'eut pas de suites; on n'en rechercha point les fauteurs; leur punition eût été stérile, la garnison se trouvant sous le coup du licenciement général.

Le 8, on retira l'artillerie qui armait les remparts. On vendit des palissades et des bois, afin de se procurer de l'argent pour payer un à-compte aux troupes; mais le produit de cette vente ne pouvant suffire, des personnes de la ville complétèrent la somme nécessaire. Le 11, la garnison remit ses armes, et le lendemain, elle prit la route de l'armée de la Loire. Bien que

Soissons n'eût plus de garnison française et que sa garde nationale fît seule le service militaire , les alliés n'en prirent point possession : leurs troupes pouvaient y loger comme dans un lieu d'étape, mais sans y faire de séjour.

Napoléon voguait à pleines voiles vers le rocher de Sainte-Hélène qui allait devenir son tombeau, et la France, sa complice aux yeux du million d'hommes qui s'étaient rués en armes sur elle, attendait, dans une vive anxiété, la décision des rois. La France ne pouvait pas périr. Les bons citoyens, les cœurs généreux croyaient à son salut ; mais tant d'abaissement blessait profondément l'orgueil national. La discorde reparut au sein de la population Soissonnaise, l'on y vit, comme partout, deux camps opposés : les Royalistes et les Bonapartistes. Le drapeau tricolore y fut brûlé, avec éclat, sur la place publique. A la vérité, ceux qui se livraient à cet acte de basse vengeance ne voyaient en lui que le drapeau d'un usurpateur, dont l'ambition avait ramené, sur notre malheureuse patrie, tous les maux de l'invasion étrangère.

EXPLOSION D'UN MAGASIN A POUDRE.

La journée du vendredi 13 octobre 1815, fut marquée par une affreuse catastrophe : à une heure vingt et une minutes après-midi, environ douze mille kilogrammes de poudre, déposés dans la casemate du flanc droit du petit bastion de St-Remy, firent explosion par l'imprudence, sans doute, du garde d'artillerie, occupé, avec plusieurs soldats, à démolir des gargousses pour en remettre la poudre en baril. Une détonation des plus violentes secoua toute la ville jusque dans ses fondements ; un épais nuage de fumée et de poussière obscurcit le ciel, pendant qu'une grêle de pierres et de boulets portait l'épouvante et la mort dans toutes les directions. (*) Plusieurs maisons furent renversées sur leurs habitants, et

(*) Un boulet de 12 alla tomber dans la cour d'une maison de la Grande Rue, à 450 mètres du lieu de l'explosion.

un grand nombre d'autres plus ou moins endommagées. La cathédrale perdit beaucoup de ses vitraux peints.

Ce malheur eût été bien autrement terrible, si le feu se fût communiqué à un second magasin, placé dans la casemate du flanc gauche du même bastion, et renfermant une quantité à peu près égale de poudre. Beaucoup de maisons, déjà fortement ébranlées par la première commotion, se fussent infailliblement écroulées à la seconde. Très-heureusement, l'effort de l'explosion se fit vers la porte de Paris, dans la direction opposée à ce second magasin ; mais quoiqu'il eût été préservé, presque providentiellement, néanmoins un très-grand danger était encore à craindre : la proximité des deux casemates, séparées seulement par un intervalle de quelques mètres, et la violence de la secousse, avaient occasionné de larges et profondes lézardes dans les murs et les voûtes de la casemate conservée ; la chute de quelques éclats de pierres, tombant les uns sur les autres, pouvait produire une étincelle ; il n'en fallait pas davantage pour enflammer le pulvérin, répandu de toutes parts dans le magasin, par le

fort ébranlement qu'avaient reçu les barils , et causer d'affreux ravages. Soissons était placée sur un volcan ; cette idée porta l'effroi dans la population , dont la plus grande partie se mit à fuir vers la campagne.

Le seul moyen de prévenir ce nouveau désastre, c'était d'enlever les poudres au plus vite ; mais l'entrée de la casemate se trouvant obstruée par un amas considérable de terre et de décombres, dont le déblayement eût exigé un travail long et pénible, on prit le parti beaucoup plus expéditif, mais non moins dangereux, d'enfoncer un des volets qui fermaient intérieurement les deux embrasures de la casemate. MM. Bergère, commandant du génie, et Lebrun, entrepreneur, pénétrèrent les premiers dans le magasin. Les poudres furent éloignées, et la sécurité rendue à la ville. On n'eut plus qu'à s'occuper des victimes : trente-neuf personnes avaient perdu la vie ou moururent de leurs blessures , et , parmi elles, sept élèves du séminaire, tués par des pierres dans la cour des jeux de cet établissement. Le nombre des blessés fut plus considérable, mais il n'a jamais été connu bien exactement.

Toutes les pertes matérielles souffertes par les particuliers furent bientôt réparées, grâce aux prompts secours donnés par le roi et par la bienfaisance publique ; malgré les maux sous le poids desquels la France était alors accablée.

SOISSONS PLACE DE GUERRE.

Par le traité de paix de 1814, les puissances alliées, en faisant rentrer la France dans ses anciennes limites, ou à peu près, lui avaient enlevé, d'un seul trait de plume, les fruits de vingt ans de victoires. Elles semblaient croire que les Français, qui n'avaient plus rien à désirer en fait de gloire militaire, dirigeraient désormais toute l'activité de leur génie et de leur caractère vers la prospérité intérieure de leur beau pays, et l'affermissement de ces libertés publiques qu'ils avaient achetées au prix de tant de sang, et que la charte de Louis XVIII venait de reconnaître et de consacrer. Mais toutes les prévisions de la diploma-

tie furent mises en défaut par le prompt rétablissement du gouvernement impérial, et plus encore par la réapparition si inattendue, sur la scène politique, pendant les cent jours, de quelques-uns des hommes dont les noms se rattachaient aux temps les plus orageux de la révolution. Les rois avaient pris l'alarme du réveil de ces vieux champions des doctrines démagogiques. Ils signèrent, à Paris même, cette fameuse Sainte-Alliance, destinée à contenir la France dans une condition pacifique et à combattre, surtout, l'esprit révolutionnaire, partout où il chercherait à se manifester.

La convention du 20 novembre 1815, vint encore imposer de dures conditions à la France. Indépendamment des immenses tributs qu'on lui arrachait, ses anciennes frontières furent entamées par l'enlèvement de plusieurs places fortes. Le royaume des Pays-Bas, formé de ses dépouilles, reçut, pour sa part, les places de Philippeville et de Mariembourg qui servaient à lier, avant la révolution, Maubeuge avec Givet, et à fermer les défilés des Ardennes, entre la Sambre et la Meuse; en sorte que le département de l'Aisne se trouva

mis à découvert et devint partie de l'extrême frontière, l'étranger possédant Chimai.

Une frontière ouverte sur une longueur d'environ douze lieues, d'Avesnes à Rocroi, et à cinquante seulement de la capitale, devait nécessairement donner à Soissons une importance militaire des plus grandes. Située sur l'Aisne, à la jonction de quatre routes venant du nord et de l'est, à une journée de marche de l'Oise et de la Marne, et à trois lieues en avant de la forêt de Villers-Cotterêts qui se lie à celle de Compiègne, cette ville offrait le seul point stratégique, entre Chimai et Paris, où l'on pût organiser une défense en grand, capable de servir de pivot et de dépôt à l'armée chargée de couvrir la capitale. Et c'est ce que faisait vivement sentir l'expérience de la campagne de 1814, où la faiblesse et la double chute de cette place avaient agi d'une si funeste manière sur les opérations militaires, et presque décidé des destinées de l'empire.

Mais l'enceinte de Soissons, d'un tracé très-défectueux et dépourvue d'ouvrages extérieurs, était ouverte sur tous ses côtés : les terrassements exécutés à la hâte, en 1814 et en 1815, avaient fait

crouler, sous leurs masses, des pans entiers de murailles, et non moins de quatorze larges brèches, d'un accès facile, rendaient toute défense à peu près impossible. Des travaux considérables étaient donc indispensables pour donner à la place un degré de force en rapport avec le rôle qu'elle était destinée à remplir. Déjà, en 1816, à peine délivrée du fardeau des armées étrangères, on avait songé à la restaurer, mais l'extrême pénurie du trésor avait forcé d'ajourner ce projet, qui, d'ailleurs, aurait pu déplaire à la Sainte-Alliance, dont cent cinquante mille soldats campaient encore sur notre territoire.

Soissons fut alors choisie pour être le siège d'une direction du génie militaire, formée des places du département de l'Aisne (cette direction fut supprimée en 1830), et ce ne fut qu'en 1818 qu'on commença les travaux. On entreprit la reconstruction du bastion de St-Remy, dont la plus grande partie avait été renversée par l'explosion du magasin à poudre. L'année suivante, on continua cette reconstruction et l'on jeta les fondations du demi-bastion de la porte de Paris. Ces deux ouvrages furent achevés en 1822.

L'ordonnance royale du 1^{er} août 1821 ayant classé la ville de Soissons au nombre des places de guerre, ses faubourgs se sont trouvés assujettis, dans presque toute leur étendue, aux servitudes militaires qui interdisent toute construction nouvelle en maçonnerie. Cette prohibition met obstacle à l'accroissement des faubourgs, mais elle ne peut porter aucun préjudice sérieux à la prospérité de la ville; car l'espace abonde dans son enceinte, assez vaste pour recevoir à l'aise une population de vingt mille âmes.

L'administration municipale s'empessa de revendiquer ses droits à la propriété des fortifications. Ses prétentions n'étaient appuyées d'aucun titre, mais le département de la guerre, loin d'en prendre avantage, pensa qu'il devait faire un sacrifice en faveur d'une ville qui avait beaucoup souffert pour la défense du territoire. Une transaction eut lieu : la ville fit la cession à l'État, par un acte du 27 décembre 1825, et moyennant la somme de 80,000 francs, payable en quatre années avec les intérêts, des fortifications, terrains et bâtiments qui en dépendaient. Le département de la guerre fut encore dans la nécessité de ra-

cheter, de divers particuliers, plusieurs portions de terrains et de fortifications même, aliénées par la chambre domaniale du duc d'Orléans, comte apanagiste de Soissons, entre autres les casemates en retour de la branche gauche de la couronne St-Vaast.

Les travaux, interrompus pendant 1823, furent repris en 1824. Cette année et la suivante, on reconstruisit les courtines à droite et à gauche de la porte de Paris. En 1826, on fit les fondations d'un nouveau bastion (n° 9), en avant du fossé de la vieille enceinte sur la plaine du nord. En 1827, les travaux prirent un grand développement : on acheva les maçonneries du bastion neuf, et l'on éleva, dans presque toute leur hauteur, celles des deux courtines attenantes, avec leurs poternes, et des flancs des deux bastions voisins. La construction de ces deux fronts procura un accroissement de surface, à la ville, d'environ 12,000 mètres carrés. Le 3 septembre, le roi Charles X, allant au camp de St-Omer, visita les travaux ; après s'être fait rendre compte de l'importance des ouvrages projetés et du degré de force que la place recevrait de leur exécution, ce prince mit fin à la con-

versation par ces mots : « C'est très-bien, mais il faut battre l'ennemi avant qu'il n'arrive jusque-là. »

En 1828 et 1829, on acheva les terrassements des fronts neufs du nord; on reconstruisit une partie de la courtine sur le Mail, et l'on éleva le bastion de la porte de Rheims, laquelle fut restaurée, ainsi que son ancien pont en maçonnerie, enterré depuis 1772. En 1830, on entreprit la construction d'un bastion neuf pour fermer la gorge de la place sur le Mail. L'établissement de ce bastion intercepta la communication avec la promenade, par la rue de la Paix, et enleva au palais de la Couronne, la moitié de son jardin.

Les idées républicaines qui surgirent à la suite de la glorieuse révolution de juillet, et parurent menacer un instant le trône national, qu'elle venait de fonder, jetèrent aussi l'alarme parmi les rois de la Sainte-Alliance. L'étendard de l'insurrection levé coup sur coup à Bruxelles, à Varsovie, à Bologne, pouvait faire craindre à ces souverains absolus, que leurs peuples, entraînés par l'exemple, ne voulussent aussi réformer à coups de fusil le vieil ordre social. Ils firent donc des armements considérables. De son côté, la France dut

se mettre en mesure de soutenir le choc, dans le cas où l'on voudrait renouveler, contre elle, les coalitions de 1792 et de 1815. Une puissante armée fut levée, et les places de guerre mises en bon état de défense.

Soissons ne fut pas oubliée dans cet armement général. On se hâta de restaurer, autant que possible, les parties de l'enceinte, auxquelles on n'avait pas touché depuis 1815, notamment les ouvrages du faubourg St-Vaast. Ce travail, entrepris au mois de décembre, et poussé avec activité, employa beaucoup de bras, et fut d'un grand secours pour la classe ouvrière, que la mauvaise saison et la stagnation générale des affaires laissait sans ouvrage. Les craintes de la guerre une fois dissipées, les travaux rentrèrent dans la voie ordinaire : on acheva, en 1831, les bastions en construction sur le Mail ; le cavalier de St-Pierre à la Chaux, élevé en 1551, fut rasé, et les restes de l'ancienne église de ce nom, convertis depuis la révolution en moulin à tan, disparurent pour faire place à un magasin de poudre. En 1832, et les années suivantes, on acheva la fermeture de l'enceinte de la ville, par la construction d'un

mur crénelé le long de la rivière. La place se trouvant ainsi fermée sur tout son pourtour, il reste à la pourvoir d'ouvrages extérieurs : déjà deux contre-gardes en terre, commencées en 1836, sont élevées sur le front du nord.

EMBELLISSEMENTS DE LA VILLE.

Soissons, si riche de souvenirs historiques et religieux, ne possède rien dans ses murs, ni dans son voisinage, qui rappelle sa vieille célébrité. Les ravages du temps et des hommes ont effacé ses antiques monuments. A l'exception de la cathédrale, dont l'abside date du X^e siècle ; de l'église de St-Pierre au Parvis, servant aujourd'hui d'écurie, bâtie vers 1160. et des clochers de St-Jean, achevés en 1525, on ne trouve à Soissons que des édifices de construction moderne.

Si, sous la république et même sous l'empire, l'autorité municipale s'occupa trop peu des amé-

liorations et des embellissements de la ville, on a su déployer depuis plus d'activité et plus d'esprit de cité. A la vérité, le conseil municipal s'est mieux pénétré du but de son institution : il ne s'est plus borné à enregistrer, pour la forme, les actes du maire placé à sa tête, et auquel il accordait une confiance aveugle ; il a voulu étudier, connaître et discuter toutes les parties de l'administration de sa commune.

M. de Beaufort, nommé maire pendant la disette de 1817, s'attacha principalement à combler le déficit laissé par l'empire et les deux invasions. Son successeur, M. de la Noue, venu dans des temps meilleurs, put entreprendre des améliorations depuis longtemps réclamées ; entre autres la construction d'un abattoir et l'établissement de nouvelles fontaines. L'exécution en devint d'autant plus facile, que la ville reçut alors les quatre-vingt mille francs provenant du rachat des fortifications par l'État. M. Géhier suivit avec zèle la ligne tracée par son prédécesseur. Tous deux sont morts ; en les nommant, nous avons cru payer à leur mémoire un tribut mérité. La reconnaissance des hommes est le seul prix

qui dédommage le magistrat des ennuis et de la fatigue de ses fonctions.

Depuis 1830, le système d'améliorations et d'embellissements a fait de grands progrès sous l'administration de M. Quinette. Il reste encore beaucoup à faire; mais que le commerce et l'industrie, ces deux sources de richesses, fleurissent dans les murs de Soissons, et l'on peut prédire que cette ville ne tardera pas à prendre un aspect agréable. Ses rues s'élargissent et les maisons sont construites avec beaucoup plus de goût qu'auparavant. De son côté, l'administration de la guerre n'a pas peu contribué à l'embellissement de la ville, en faisant démolir, en 1820, une masse de vieux bâtiments de l'ancienne abbaye de Notre-Dame, transformée en caserne pour un régiment d'infanterie. Ces bâtiments, enveloppés d'un mur de 15 mètres de hauteur, surmonté de créneaux et de tourelles, resserraient outre mesure la rue du Commerce, à laquelle ils ne laissaient qu'une largeur de 3 mètres 60 centimètres, seulement. En 1828 et 1829 le génie militaire fit encore abattre plusieurs maisons de fort mauvaise apparence qui obstruaient, à l'intérieur, les

abords des portes de Paris et de Rheims. Enfin une amélioration des plus importantes s'exécute en ce moment; elle consiste à replacer la porte de Laon dans le prolongement de la rue de Crouy, ainsi que cela existait anciennement, en ouvrant un passage au travers du bastion.

Tandis que l'autorité municipale entrait dans la voie des améliorations matérielles, la commission des hospices ne restait pas inactive. Grâce à l'état prospère des établissements confiés à ses soins, elle put faire exécuter quelques constructions importantes. L'Hôtel-Dieu vit s'élever, dans son enceinte, une nouvelle salle pour les femmes, qui fut, pour ainsi dire, inaugurée par la première réunion, en 1824, du collège électoral de l'arrondissement. Au moyen de ce nouveau bâtiment, l'Hôtel-Dieu peut recevoir à l'aise cent cinquante malades, qui sont soignés par treize dames hospitalières de St-Augustin.

L'hôpital général reçut aussi des augmentations : le bâtiment sur la place fut allongé en 1820 et en 1825, de 40 mètres à chacune de ses extrémités; la première fois sur la rue de l'Hôpital, la seconde vers celle de Panleu. On éleva, lors

de cette dernière augmentation, la grande porte qui fait face à la rue, et la première pierre en fut posée par Madame la Dauphine, lorsque cette princesse se rendait au sacre de Charles X. Ce fut à cette occasion qu'on supprima définitivement la ruelle de Crise qui faisait prolongement à la rue de Panlen, menait au rempart du sud, et séparait autrefois les terrains de l'hôpital de ceux de l'abbaye de St-Jean des Vignes. Cette suppression eut pour objet de réunir, dans l'enclos de l'hospice, l'ancien jardin du monastère, qu'un décret impérial lui avait concédé; mais on ouvrit pour remplacer la ruelle de Crise, une nouvelle rue, entre l'hôpital et la maison de correction.

L'hôpital général peut recevoir aujourd'hui deux cents individus. On en comptait dernièrement cent quatre-vingt-cinq, dont quatre-vingt-quinze vieillards et infirmes, et quatre-vingt-dix enfants. Il est confié aux soins de huit dames hospitalières de St-Thomas de Villeneuve. Les revenus des hospices de Soissons s'élèvent, année commune, de cent vingt à cent trente mille francs, selon que les coupes de bois qu'ils possèdent se vendent avantageusement. Ces revenus restent toujours supérieurs aux dépenses.

La ville de Soissons, tout en consacrant une partie de ses revenus à l'élargissement des rues, vient de faire l'acquisition du palais de la Couronne pour remplacer son hôtel de ville, détruit en 1814. L'acquisition de ce bel et vaste édifice lui coûte, avec tous les frais accessoires, la somme de deux cent dix mille six cent quatre-vingt-huit francs quatre-vingt-treize centimes. Mais les améliorations matérielles ne sont pas les seules sur lesquelles l'administration ait porté toute son attention; elle n'a rien négligé de ce qui pouvait contribuer à l'instruction et au bien-être de la population. Au collège, le cours des études a été rendu complet par la création d'une chaire de philosophie, et par l'ouverture de deux classes pour les langues anglaise et allemande. La méthode de l'enseignement mutuel a été mise en concurrence avec celles des Frères de la doctrine chrétienne. On a établi, en 1826, une école gratuite de chant. En 1830, le conseil municipal a voté une somme de cinq cents francs pour mettre le jeune Victor Lavoine à même de suivre, à Paris, l'étude de la peinture, pour laquelle il annonçait les plus heureuses dispositions. Ce vote qui

fait également honneur à l'administration qui l'accordait et au jeune artiste qui en était l'objet, fut renouvelé les cinq années suivantes. Lavoine remporta, en 1833, le second grand prix de peinture ; beaucoup de personnes furent d'avis qu'il méritait mieux.

A ces encouragements , donnés aux sciences et aux arts , il faut ajouter la fondation , en faveur de la classe laborieuse , d'une caisse d'épargnes et de prévoyance , sous le patronage de la ville de Soissons , de onze communes voisines et de deux cent vingt-six souscripteurs fondateurs. Cette caisse a reçu , depuis le 24 septembre 1836 , jour de son ouverture , jusqu'au 22 juillet 1838 , la somme de cinq cent soixante-quatorze mille huit cent dix-sept francs cinquante-trois centimes et a remboursé cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs soixante-dix-neuf centimes Un pareil résultat , obtenu en vingt-deux mois , n'a pas besoin de commentaires ; il en dit assez pour faire apprécier la bonté de l'établissement , et l'esprit d'ordre qui règne dans la population soissonnaise.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

La fertilité naturelle du pays qui environne Soissons, et la facilité d'en transporter au loin les produits, par la rivière, furent, de tous temps, une cause de bien-être pour la population. On sait, par exemple, que le vin de Soissons jouissait, sous le règne de Philippe-Auguste, d'une certaine réputation. Comme la plaine autour de la ville était plantée anciennement de vignes, la récolte des vins devait être plus considérable que de nos jours, et donner conséquemment une plus grande masse de profits.

Le canal de dérivation de la Crise, au travers de la ville, avait donné lieu à l'établissement sur ses bords de tanneries, de buries et de tordoirs à huile; mais on ne trouve pas qu'il y ait eu jamais de manufactures d'étoffes à Soissons. On rapporte qu'au commencement du XVII^e siècle, un sieur Rousseau conçut le dessein d'en élever une de

draps, sur la petite rivière de Crise, dont les eaux avaient été reconnues très-bonnes pour la teinture, et qu'il en fut empêché par la vive opposition du clergé, qui craignit que cette industrie ne ramenât des protestants dans la ville. Le sieur Rousseau alla établir sa fabrique à Sedan.

En 1660, quelques personnes, pensant que la création d'une manufacture de draps d'écarlate pourrait diminuer le nombre, alors très-grand, des indigents, et donner de beaux profits à ses fondateurs, avaient déjà réuni une partie des fonds nécessaires; mais le ministre refusa les secours, sur lesquels on avait compté, et l'entreprise fut abandonnée.

Vers le milieu du siècle suivant, le corps municipal consacra des fonds à l'introduction, dans la ville, de la fabrication du fil, de la dentelle et des bas au métier. Cette tentative n'ayant pas réussi, on essaya la fabrication des étoffes de laine, qui n'eut pas un résultat plus satisfaisant. La culture du mûrier et l'éducation des vers à soie vinrent ensuite et ne furent pas plus heureuses. Cependant un sieur Duhamel établit, en

1760, une brasserie qui prospéra, et cette branche d'industrie acquit beaucoup d'importance entre les mains de M. Brayer, devenu acquéreur, en 1768, de l'établissement fondé par le sieur Duhamel.

Sous la république, il ne fut formé aucune entreprise industrielle digne de remarque. Sous l'empire, les bâtiments de St-Médard reçurent une tannerie; une fabrique de savon fut établie dans ceux de St-Crépin le Grand; une filature de coton et une fabrique de papiers peints occupaient l'église des Feuillants; enfin, on entreprit de faire du sucre de betterave, dans la maison bâtie sur l'emplacement du couvent des Capucins. Toutes ces fabriques disparurent lors des événements de 1814 et de 1815. Une fabrique d'acide sulfurique, fondée également, sous l'empire, à une demi-lieue de la ville, sur la route de Château-Thierry, où se trouve un banc de cendres pyriteuses, fut abandonnée vers 1820; ses produits couvrant à peine les frais d'exploitation.

En 1825, les bâtiments de St-Crépin le Grand furent transformés, par M. Henri, en une manufacture de tapisseries pour meubles, l'unique en

son genre. Trois ans après, M. Deviolaine éleva, près de Vauxrot, une verrerie à bouteilles. Ces deux beaux établissements semblent destinés à prouver que le sol soissonnais n'est pas mortel à l'industrie, comme on serait presque tenté de le croire par l'expérience du passé.

Soissons possède aussi quelques ateliers de corderie pour la navigation, lesquels occupent un certain nombre de bras ; mais son grand commerce consiste en grains, en laines et en haricots.

CANAUX.

L'amélioration ordonnée du cours de l'Aisne ; l'ouverture du canal des Ardennes ; celle projetée des canaux destinés, d'une part, à joindre l'Aisne à la Marne, et de l'autre (le canal de Soissons), à lier directement la navigation de l'Ourcq à celles des lignes d'eau qui sillonnent le nord de la France, ne seront-elles pas le signal d'une ère nouvelle pour Soissons ?

Il y a toute raison d'espérer, qu'avant dix ans, cette ville sera le nœud de quatre grandes lignes de communications fluviales, savoir :

De Paris en Hollande, par le canal de l'Ourcq, celui de Soissons, la rivière d'Aisne, le canal des Ardennes et la Meuse.

De Paris en Belgique, par le canal de l'Ourcq, celui de Soissons et ceux de St-Quentin et de la Sambre.

Du Hâvre et de Rouen au Rhin et au Rhône, par la Seine, l'Oise, l'Aisne, le canal de cette dernière à la Marne, etc.

Enfin, de Dunkerque à Marseille, par les canaux du nord, celui de Soissons, l'Aisne, le canal de l'Aisne à la Marne, la Saône, etc.

A la vue de ces grandes et belles routes d'eau ouvertes au commerce, les Soissonnais ne sentiront-ils pas que leur ville est appelée à devenir l'entrepôt des produits du midi, de l'ouest, du nord et de l'est, et qu'ils doivent prendre une part active dans le grand mouvement industriel et commercial, qui est le caractère dominant de l'époque, et qui peut seul donner, aujourd'hui, de la richesse et de l'importance aux cités ? (")

ÉTABLISSEMENT DE L'AGENCE AUX GRAINS.

Depuis longtemps le commerce des grains se faisait, le plus souvent, à Soissons, par l'intermédiaire de facteurs et de factrices, dont les opérations n'étaient soumises à aucun contrôle. On se plaignait de variations assez sensibles dans le prix d'une denrée si importante, et l'on attribuait ces diverses variations, qui avaient lieu, par fois, dans la même heure, aux manœuvres de quelques facteurs. L'autorité municipale, pour y porter remède, obtint l'autorisation d'établir un bureau, sous le nom d'*Agence*, où les facteurs, au nombre de huit, seraient tenus de faire toutes leurs transactions. Un contrôleur enregistrerait ces transactions, et son livre donnait, à chaque instant de la journée, la mercuriale du prix des grains. L'établissement de cette Agence répondit parfaitement au but qu'on s'était proposé. Placée d'abord, en

1826, dans une des salles du palais de la Couronne, on la transféra, l'année suivante, pour la commodité du commerce, dans un édifice construit à cet effet sur l'emplacement de l'ancienne poissonnerie.

Cet état d'ordre et de publicité, dans les transactions, convenait également aux commerçants et aux cultivateurs; il avait reçu l'approbation générale, à l'exception toutefois de quelques individus qui n'y trouvaient plus leur compte. Ces hommes cupides, mettant à profit l'exaltation causée par la révolution de juillet 1830, dans une population, dont la grande majorité appartenait à l'opinion libérale, répandirent, parmi les basses classes, toujours faciles à égarer, que l'Agence aux grains était tout à l'avantage des fermiers, déjà si riches, et qu'elle enrichissait encore, aux dépens du peuple, et que tant qu'elle existerait, il n'y avait aucune espérance de voir diminuer le prix du pain.

Un mois s'était à peine écoulé, depuis que la population parisienne s'était insurgée contre les fameuses ordonnances de Charles X, quand la populace de Soissons voulut avoir aussi sa ré-

volution, et s'affranchir des entraves dont elle se croyait gênée. Le 30 août, vers une heure de l'après-midi, un attroupement d'ouvriers de la dernière classe, de lessiveuses et de garçons de douze à quinze ans, se précipita dans l'Agence, en chassa les facteurs et se mit à briser les bureaux, les portes, les croisées; ils ne voulaient rien moins que la démolition entière du bâtiment. Par bonheur arriva la garde nationale, que l'autorité avait réunie un peu tardivement, il est vrai, bien qu'elle fût avertie des mauvaises intentions de la populace; mais elle ne pouvait se persuader que celle-ci en viendrait jamais à l'exécution. Les perturbateurs faisant bonne contenance, les gardes nationaux, dont l'organisation et l'armement n'étaient pas encore complétés, parurent hésiter un instant à l'idée d'engager une collision sérieuse avec des gens coupables sans doute, mais dans lesquels ils voyaient des enfants de Soissons, des concitoyens. Le commandant, M. Charpentier, lieutenant-colonel de l'ancienne armée, sentant combien il importe de ne pas faiblir devant le désordre, se mit à la tête de la compagnie de pompiers; la colonne s'avance l'arme au bras, pénètre de force,

en refoulant tout devant elle , dans le bâtiment , d'où elle expulse , non sans peine , mais sans effusion de sang , les dévastateurs. Ceux-ci , honteux de n'avoir pu faire la besogne qu'à demi , se répandirent en injures et en menaces contre les propriétaires , et annoncèrent même l'intention de piller les maisons de quelques riches habitants , qu'ils eurent l'audace de désigner nominativement. La garde nationale sut faire face au danger , et resta sur pied pendant trois jours , au bout desquels tout était rentré dans l'ordre. Alors la justice instruisit , et de nombreuses arrestations eurent lieu. Peu de jours après , les prévenus se révoltèrent dans la prison. Au signal donné par le concierge , le tocsin sonna , la garde nationale accourut en armes , et les mutins furent forcés de se soumettre. Le 20 octobre suivant , des condamnations sévères furent prononcées , par le tribunal correctionnel de Laon , devant lequel la chambre de mises en accusation de la cour royale d'Amiens avait renvoyé l'affaire , contre plusieurs des individus qui avaient pris part à cette tentative d'anarchie.

Le bâtiment fut réparé , les bureaux des facteurs

rétablis, mais on supprima l'emploi de contrôleur : la concurrence entre les facteurs , agissant dans le même local , parut une garantie suffisante contre les inconvénients qui avaient donné l'idée de fonder cet établissement.

GARDE NATIONALE.

Le 25 juillet 1789 , la vieille milice bourgeoise qui , depuis près d'un demi-siècle , n'existait plus que de nom , et les compagnies particulières de l'Arc , de l'Arquebuse et de la Ville , avaient été remplacées par une garde nationale , dans les rangs de laquelle on ne compta d'abord que des citoyens établis. Après 1792 , cette institution ne tarda pas à perdre son principe conservateur par l'admission de prolétaires qui firent métier de monter la garde , pour quiconque voulait s'en dispenser , moyennant vingt à trente sous par jour. Avant la fin de la république , la garde nationale était tombée en désuétude. Napoléon , pressé par

l'Europe en armes , la rétablit en 1813 , à la veille de sa chute. Espérait-il que cette milice , composée presque exclusivement de pères de famille suppléerait , dans la défense du territoire , à ces nombreux bataillons qu'il avait perdus en Espagne , en Russie , et tout récemment encore dans la campagne de Saxe ? Néanmoins , les citoyens répondirent noblement à cet appel , et la garde nationale rendit d'importants services. Elle se maintint assez bien jusqu'au licenciement de celle de Paris , en 1826 ; mais on ne put plus la réunir après ce coup d'état. A la révolution de juillet , elle reparut spontanément , et l'on s'occupait de sa réorganisation , quand l'émeute de l'Agence aux grains vint faire ressortir dans tout son jour l'excellence de cette belle institution.

A cette démonstration anarchique , tous les bons citoyens comprirent la nécessité de serrer leurs rangs et d'unir leurs efforts pour assurer le maintien de l'ordre public et de la liberté. Un grand zèle fut déployé , et en peu de jours on vit paraître sous les armes deux compagnies de grenadiers , deux de chasseurs , une de voltigeurs , une demi-compagnie de cavalerie , un détache-

ment d'artillerie, pour le service de deux pièces, et enfin la belle compagnie de pompiers, toujours digne d'éloges pour sa bonne tenue et son exactitude à remplir l'objet de sa mission ; le tout formant une masse de sept cents hommes , la plupart complètement armés, équipés et habillés. Les dames de la ville firent présent d'un drapeau à ce beau bataillon, qu'elles voyaient avec orgueil et qui leur était cher : il fut remis par M^{me} la baronne Méchin, épouse du député de l'arrondissement. La milice citoyenne salua de ses acclamations ces trois couleurs nationales , auxquelles se rattachent tant de glorieux souvenirs. Après la revue, des tables dressées dans la vaste cour du palais de la Couronne , reçurent à un banquet la garde nationale et les autorités civiles et militaires, et des illuminations et des danses terminèrent la journée.



BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE.

Lors de la suppression générale des établissements religieux, la plus grande partie des livres et des archives qu'ils possédaient, furent provisoirement déposés à l'hôtel de l'Intendance. Plus tard, la ville obtint d'en former une bibliothèque publique ; qui fut placée dans les mêmes salles qu'elle occupe aujourd'hui. Au nombre de ces livres se trouvaient aussi ceux de la bibliothèque de l'Académie de Soissons ; mais il y a tout lieu de croire que beaucoup d'ouvrages précieux, notamment des manuscrits, entre autres celui donné par l'empereur Louis le Débonnaire à l'abbaye de St-Médard, avaient été soustraits avant que la ville n'en prît possession. Quant aux chartes, elles avaient été, pour la plupart, vendues comme vieux parchemin, ou envoyées aux arsenaux pour servir à faire des gargousses.

Le sénateur Tronchet exigea, lorsqu'il prit

possession, sous le consulat, de l'hôtel de l'Intendance, que la ville transférât ailleurs sa bibliothèque. A défaut d'un local assez vaste pour la recevoir, l'administration de la guerre accorda le rez-de-chaussée de l'aile gauche du bâtiment du séminaire, servant alors de caserne ; elle y fut maintenue jusqu'en 1819, époque où le directeur de la dotation de la chambre des pairs permit de la rétablir dans les salles du palais de la Couronne. A la fin de l'année 1836, cette bibliothèque se composait de neuf mille cinq cent trente ouvrages, formant ensemble vingt-six mille sept cent cinquante volumes imprimés et deux cent quarante-un manuscrits.

Les travaux exécutés aux fortifications ayant fait découvrir, en 1834, un groupe antique en marbre blanc, dont nous avons parlé au chapitre du château d'Albâtre, le génie militaire le mit à la disposition de la ville qui s'empressa d'en faire don au gouvernement. Elle reçut, en retour, une collection de beaux plâtres, parmi lesquels se trouve celui du groupe donné par elle. Ces plâtres, placés dans la bibliothèque, forment un commencement de musée ; on y a réuni les divers

objets recueillis dans les fouilles faites depuis 1826, et dont le nombre ne peut manquer de s'accroître à mesure que les travaux s'étendront dans la plaine du nord, dont le sol recèle encore dans son sein beaucoup de fragments précieux.

POPULATION.

On a vu plus haut, par le nombre d'hommes qui assistèrent à la grande procession des reliques de St-Médard, en 1530, que la population de Soissons devait alors s'élever de sept à huit mille âmes. Dans un dénombrement fait en 1756, on a trouvé qu'elle était de sept mille cinq cent vingt, y compris le clergé et les communautés religieuses. Les derniers recensements ont donné à peu près le même chiffre, d'où il résulte que cette population est demeurée stationnaire depuis trois siècles, pendant lesquels la France a vu s'accroître, du double, le nombre de ses habitants.

Cette immobilité dans la force numérique de la population soissonnaise, malgré le passage de dix générations, semble devoir être attribuée à plusieurs causes : les rigueurs exercées contre les protestants, qui firent sortir de la ville beaucoup de familles riches et industrieuses ; la maladie pestilentielle de 1668 ; enfin, le grand nombre d'établissements religieux.

L'influence morale de ces établissements, autant que la multiplicité des bénéfices qu'ils possédaient, attiraient dans leur sein la majeure partie des enfants de la bourgeoisie, dont les familles se livraient presque exclusivement aux charges et aux emplois des corps judiciaires et administratifs qui siégeaient à Soissons, et n'aspiraient qu'à se maintenir dans la position sociale qu'elles s'étaient faite. Ces charges, qui ne pouvaient ni se diviser ni se multiplier à volonté, devenaient d'ordinaire le partage de l'aîné. L'Église seule offrait une carrière aux autres ; car la ville de Soissons était restée en dehors du mouvement industriel et commercial, et le caractère de ses habitants ne les portait pas à courir les hasards, pour aller chercher au loin la fortune. Ainsi, le

bourgeois de Soissons, fermant les yeux sur le spectacle qu'offraient les autres villes, sacrifiait, sans le vouloir et peut-être sans le savoir, la prospérité de son pays et surtout sa postérité à l'établissement facile de ses enfants. C'est pour avoir donné un trop grand nombre de leurs enfants à l'Église, que se sont éteintes la plupart des familles dont les noms figurent avec honneur dans les annales des XVI^e et XVII^e siècles (*).

M. de Sillery, qui occupa le siège épiscopal de Soissons, depuis 1685 jusqu'en 1714, contribua plus que personne, quelque pures que fussent ses intentions, à ce suicide de la bourgeoisie. « Ce prélat, dit le chanoine Cabaret, et M^{me} de la Rochefoucauld, sa tante, qui était abbesse de Notre-Dame, n'avaient de vues que pour l'établissement des enfants des Soissonnais: de manière que pendant leur gouvernement, ils ne donnaient les bénéfices, à leur disposition, qu'*aux seuls Soissonnais*. M. de Sillery avait toujours pour réponse, aux sollicitateurs étrangers, que *les bénéfices de sa cathédrale étaient le patrimoine*

(*) Il ne reste plus aujourd'hui que les familles de Vaillefroy, Lévesque, Brayer, Berthemet, Cabaret.

des enfants de la ville..... Et comme c'étaient toujours les nobles, et, après eux, les enfants de bonne famille, auxquels il donnait la préférence, il fonda pour ceux des classes inférieures les bourses du petit séminaire, et augmenta le nombre de celles du grand. »

A cette époque, le clergé séculier de Soissons se composait : pour la cathédrale de cinquante-quatre titulaires de prébendes, dignitaires et chanoines, et de trente et un chapelains : ensemble quatre-vingt-cinq bénéfices ; pour les collégiales, non compris celle de Ste-Sophie, dont les canonicats étaient peu rétribués, de vingt-neuf doyens et chanoines, et enfin des curés, vicaires, chapelains des églises paroissiales. De sorte que le nombre des bénéfices s'élevait à cent quarante environ. Et, si nous y ajoutons ceux des chanoines réguliers de St-Jean des Vignes, fort recherchés des Soissonnais, on concevra aisément quel tribut tous ces bénéfices devaient lever sur chaque génération.

Cependant les revenus de la cathédrale n'étaient que de cent mille livres environ, et, sur cette somme, il fallait pourvoir à cinquante-huit pré-

bendes, deux demi-prébendes et trente et une chapelles. Les fonds restant pour la fabrique devenant insuffisants de plus en plus, les chanoines se voyaient obligés de prendre sur leurs canonicats pour y suppléer. Afin de s'affranchir de cette charge, qui diminuait de près d'un tiers leurs revenus, ils demandèrent, en 1733, à l'évêque, M de Laubrière, la suppression de dix prébendes et des trente et une chapelles, pour en réunir les fonds à ceux de la manse de la fabrique. Le prélat ne voulut pas y consentir, *en considération*, dit-il, *de l'avantage que les familles soissonnaises retiraient de ces bénéfices multipliés pour leurs enfants*. Le chapitre ayant renouvelé sa demande à son successeur, M. de Fitz-James, celui-ci ordonna, en 1742, la suppression, *sans écouter les vœux du public et l'opposition du corps de ville*. Mais il ne fallut rien moins qu'un arrêt du parlement pour faire exécuter le décret épiscopal, qui avait été attaqué avec une violence inouïe; le prélat lui-même fut en butte aux satires et aux diatribes des Soissonnais.

La révolution fit disparaître, en masse, tous ces bénéfices qui décimaient la population sois-

sonnaise. Mais le bien qu'on aurait pu attendre d'une suppression faite avec mesure et dans de justes limites, se trouva contrebalancé par les réformes radicales qui frappèrent sur toutes les branches de l'administration publique. Beaucoup de familles, privées tout à coup de l'existence honorable dont elles jouissaient à Soissons, furent forcées d'aller s'en créer une nouvelle ailleurs. Plus tard, les guerres de la république et de l'empire enlevèrent une foule de jeunes gens, dont très-peu revirent leurs foyers. Aujourd'hui, après un quart de siècle de paix et d'une prospérité publique sans exemple, Soissons compte à peine huit mille habitants dans ses murs.

SAVANTS ET PERSONNAGES MARQUANTS.

La trop grande prépondérance de l'ordre ecclésiastique, puissamment secondée par une adhésion aveugle de la bourgeoisie, exerça, pendant de longues années, comme on vient de le voir, une

influence fâcheuse sur la force de la population. Cette prépondérance se fit aussi sentir, mais avec moins d'inconvénient, il est vrai, sur les intelligences : un sujet s'annonçait-il avec d'heureuses dispositions, l'Église le réclamait, la famille s'empressait de le lui donner, et bientôt les devoirs du sacerdoce arrêtaient l'essor que son génie aurait pu prendre, s'il fût resté dans le monde. Quant à ceux qui embrassaient la carrière judiciaire, ou celle de l'administration, ils avaient à ménager soigneusement les susceptibilités du clergé, avec lequel il était de leur intérêt de vivre en bonne harmonie. De là peut-être le peu de réputation que se firent les membres de l'académie de Soissons, et l'espèce d'oubli où tomba cette société.

Si Soissons ne compte point parmi ses enfants de ces noms célèbres qui font également honneur à la France comme aux lieux de leur naissance, tels que Racine, la Fontaine, Gaillard, nés dans sa province, cette ville n'en a pas moins produit quelques noms recommandables dans plus d'un genre. Sans remonter aux temps antiques, ni même à ceux où elle était la capitale de la monarchie,

on trouve encore les personnages suivants, dont plusieurs, il est vrai, n'ont point reçu le jour dans ses murs, mais y ont acquis le droit de cité par une longue résidence.

Adalberon, abbé de St-Vincent de Laon, très-lettré, suivant la chronique de Guibert.

Raoul, comte de Soissons, l'un des plus anciens poètes français.

Jean II, son fils; il fut attaché, presque toute sa vie, à la personne du roi saint Louis, qui l'honorait de sa confiance. L'estime d'un tel prince est à elle seule un assez bel éloge.

Pierre de Latilly, élevé, en 1313, à la dignité de chancelier de France.

Pierre de Menau, commandant de la milice soissonnaise dans la révolte de 1414. S'il fût né Grec ou Romain, son nom serait devenu classique et cité chaque jour à la jeunesse comme celui d'un héros de la piété filiale.

Sébastien Mamerot, auteur *Des passaiges d'outremer faitz par les Francoys*, composé en 1472, et d'une *traduction de la Chronique des papes*, de Martini Poloni.

Renaud Sturie, médecin, vivait sur la fin

du XV^e siècle. Outre un traité contre les athées , on a de lui *in septem libros aphorismorum Hippocratis*, etc.

Jean Ruel, médecin de François I^{er}, mort en 1535, publia : 1^o *Veterinariæ medicinæ lib. duo*; 2^o *De natura stirpium*; on croit que c'est le premier livre de botanique publié en France.

Hubert Susanneau , grammairien sous François I^{er}.

Jacques Petit , surnommé *Langue-Dorée* , à cause de son éloquence; procureur du roi au comté de Soissons , a laissé quelques écrits (1530-1552).

Gervais de Tournay , chanoine de la cathédrale, écrivit une Histoire de Sicile, qu'il dédia à M. de Longuejume , évêque de Soissons et garde des sceaux (1547).

François Petit, auteur d'une tragédie d'*Achab et Jézabel*, représentée , avec succès , en 1579.

Jérôme de Gonnellieu, jésuite, prédicateur distingué, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques et d'une traduction très-estimée de l'*Imitation de Jésus-Christ*, né à Soissons, en 1640.

Julien d'Héricourt , l'un des fondateurs de

l'Académie de Soissons, publia une histoire en latin de cette Société.

Jacques Robbe, auteur d'une méthode pour apprendre la géographie (2 vol. in-12); d'une comédie intitulée *la Rapinière*, et d'un emblème sur la paix, publié en 1679.

Louis d'Héricourt, né à Soissons, en 1687. Parmi plusieurs ouvrages de jurisprudence qu'il publia, ses Lois ecclésiastiques de France, mises en ordre, lui firent beaucoup d'honneur; il travailla aussi avec succès au *Journal des Savants*.

Louise-Hélène Bazin, fille du grand bailli de ce nom, publia, en 1713, un éloge en vers de la ville de Soissons.

François Petit, médecin, le premier qui employa la ciguë comme remède. Louis XV lui accorda des lettres de noblesse pour les services qu'il avait rendus dans plusieurs épidémies.

Antoine-François Petit, auteur de l'anatomie chirurgicale, publiée en 1753, et de plusieurs autres ouvrages, né à Soissons, en 1718.

Augier Dufot, auteur de plusieurs ouvrages de médecine, mort en 1775, à Soissons, où il avait ouvert un cours d'accouchement.

Manesse, religieux de St-Jean et médecin, publia un traité sur la manière d'empailler les oiseaux.

Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, né à Soissons, en 1752. Outre la tragédie de Louis XII, dont nous avons déjà parlé, il publia, en 1785, à Nîmes, où il était alors précepteur chez le baron de Genas, un petit volume de pièces de théâtre.

Rousseau, artiste de chant à l'Opéra; il avait été enfant de chœur de la cathédrale.

Quinquet; on lui doit l'invention des lampes qui portent son nom.

Chastenet de Puységur, auteur de plusieurs écrits en faveur du magnétisme.

Tingry, professeur de chimie à l'Académie de Genève, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques.

Cahier, avocat général, pendant quinze ans, à la cour de cassation.

Charpentier, parti capitaine dans un bataillon de volontaire; ses services et son mérite l'élevèrent au grade de lieutenant général et au rang de comte.

Brayer-Beauregard, auteur d'une statistique du département de l'Aisne.

Calland, artiste dramatique et auteur de plusieurs pièces de théâtre.

Nous terminerons cette liste des illustrations soissonnaises par M^{me} Maréchal, Marie-Élisabeth Darlu, née à Soissons, en 1755.

Cette dame, auteur d'un roman intitulé *Théodore Duguesclin, ou les Deux Rivaux*, prenait le plus vif intérêt à l'histoire de sa ville natale, et pressait ceux de ses amis, qu'elle croyait les plus capables, d'entreprendre ce travail. Ce fut donc dans la noble et généreuse pensée de stimuler leur zèle qu'elle légua une somme de douze mille francs, pour la meilleure histoire de la ville de Soissons qui serait publiée dans l'espace de dix ans, à partir du 1^{er} janvier 1828. Un appel si patriotique n'a pourtant produit qu'un seul ouvrage : mais M^{me} Maréchal n'en a pas moins acquis des droits à la reconnaissance de ses concitoyens, qu'elle voulait doter d'une bonne histoire.

Notre tâche est finie. Nous avons déroulé aux

yeux des Soissonnais le tableau des événements dont leur ville fut le théâtre. En racontant la gloire et les malheurs de cette antique cité, nous avons essayé de leur faire connaître la condition civile et morale des quatre-vingts générations qui se sont succédées dans son enceinte. Puissent-ils comparer leur sort à celui de leurs ancêtres et se sentir animés d'un nouvel amour pour la constitution qui, en consacrant tous leurs droits, les met à l'abri des misères des siècles passés ! Affranchis de toutes les entraves qui pesaient sur leurs aïeux, puissent-ils apporter à l'œuvre de la civilisation le tribut de leurs lumières et de leur activité, et remplis d'un légitime orgueil pour la ville qui les a vus naître, travailler à lui rendre un peu de l'éclat qu'elle avait jadis.



NOTES.

N° 1.

Il est à remarquer que les seuls renseignements qu'on possède, sur les démêlés de la commune avec le chapitre, ont été puisés dans les archives de ce dernier, les auteurs qui les ont mis au jour, n'avaient d'autre alternative, par leur profession, que le silence ou la partialité.

En effet, l'historien Dormay, chanoine de St-Jean des Vignes, n'a pu dissimuler tout l'embarras qu'il éprouvait à traiter cette matière, ne voulant pas, dit-il, réveiller des querelles et des haines depuis longtemps assoupies. Quant au chanoine Cabaret, il a dû nécessairement ménager sa corporation et se taire sur ses torts. Il a même admis comme un fait avéré, que la ruine de la commune fut amenée par la mauvaise administration et les prévarications de ses magistrats. A la vérité, cette imputation, que rien d'ailleurs ne justifie, avait été déjà mise en avant par Rousseau-Desfontaines.

N° 2.

Nous avons joint à notre ouvrage deux plans du château Gaillard : dans l'un, ce château est représenté tel qu'il fut bâti par le comte Guillaume ; dans l'autre on le voit avec les augmentations qu'y fit faire Enguerrand de Coucy.

Les détails de ces deux plans nous ont été fournis par feu M. Duroché , architecte de la ville , qui fut employé , dans sa jeunesse , à la démolition du vieux château et à la construction de l'hôtel de l'Intendance , et qui avait conservé un plan d'ensemble de ces deux édifices.

N° 3.

Les historiens ont diversement rapporté les circonstances de la mort d'Hector de Bourbon ; les uns ont dit qu'il fut tué traîtreusement par un archer de Bournonville pendant qu'il conférait , sur la fin du siège , avec ce gouverneur ; d'autres , que ce fut un religieux de St-Léger qui le blessa mortellement , lorsqu'il s'avancait vers la porte de Crouy pour parlementer , en lui tirant un coup d'arbalète par une des croisées du monastère , bien qu'un intervalle d'environ 350 mètres séparât l'abbaye de l'ancienne porte du faubourg.

Mais les deux versions , qui attribuent la mort de ce jeune seigneur à un acte de lâche trahison paraissent avoir été inventées dans le dessein d'atténuer , en quelque sorte , l'odieux de la cruauté exercée contre les Soissonnais , nous avons dû donner la préférence à la relation beaucoup plus vraisemblable du moine de St-Denis , témoin oculaire de ce siège si funeste et si mémorable. Il en est de même sur plusieurs autres particularités ; les auteurs contemporains diffèrent souvent entre eux dans les détails ; mais nous sommes parvenus , à l'aide d'une connaissance parfaite des localités , à tracer un tableau autant fidèle que possible de cette grande catastrophe.

N° 4.

Les historiens ont également varié sur la force numérique des troupes royales employées au siège de Soissons. Quel-

ques-uns les ont portées à deux cent mille hommes , tandis que Pierre Fenin , pannetier du roi , dit au contraire , que cette armée n'était que de quatre-vingt mille combattants. Cette dernière évaluation, qui nous paraît beaucoup plus vraisemblable que l'autre , s'accorde d'ailleurs avec celle d'un autre auteur du temps , suivant laquelle on comptait dans l'armée royale dix-huit mille hommes d'armes.

N° 5.

Cette allégation du gouverneur , pour le duc de Bourgogne , manquait tout à la fois de vérité et de justesse , ce n'était qu'une boutade de fanfaronade ; car depuis l'affranchissement de la commune et l'établissement du prévôt royal, les comtes de Soissons ne possédaient plus dans la ville que le droit de cens et quelques autres droits seigneuriaux et domaniaux qui formaient une partie de leurs revenus.

N° 6.

Plusieurs historiens de ces derniers temps ont prétendu que le seigneur de Menau était de la Touraine et qu'il s'appelait Menou et non Menau , bien que ce dernier nom se trouve dans la plupart des auteurs contemporains. Pierre Fenin dit positivement qu'il était du *pays de Soissons*.

Ce seigneur était accusé d'avoir usé de l'influence qu'il exerçait sur les Soissonnais pour les entraîner dans la révolte, et son fils était major , ou commandant de la milice bourgeoise , grade qu'on ne conférait qu'aux citoyens notables et originaires de la ville. Soissons peut donc revendiquer , à juste titre , Pierre de Menau , pour l'un de ses enfants. Sa révolte fut une faute , sans doute ; mais elle n'ôte rien au mérite de l'action qui le conduisit à l'échafaud.

N° 7.

Lors de l'organisation , en 1828 , des terrassements du bastion de la tour de l'Évangile (n° 8), on trouva , en abaissant le sol du terre-plein , de quelques pieds , plusieurs piliers de l'ancienne église ; mais on n'enleva que la partie des maçonneries comprise dans le déblai , en sorte que le bastion renferme toujours dans sa masse les restes de l'édifice , sur une hauteur de 6 à 7 mètres.

N° 8.

En exécutant , à diverses époques , des travaux de reconstruction aux maisons situées entre la rue des Cordeliers et la rue Neuve , on a trouvé des restes de fosses à tanner.

N° 9.

L'erreur de ceux qui ont cru que les nouvelles fortifications furent élevées aux frais de la ville , vient de ce que la surveillance des travaux , pour ce qui concernait l'exécution matérielle et la comptabilité , avait été confiée au procureur du roi du comté , le sieur Jacques Petit , bourgeois de Soissons. C'était alors un usage reçu , de charger les autorités locales , de faire exécuter les travaux publics , après qu'ils avaient été tracés par des officiers du roi , envoyés temporairement sur les lieux.

Si l'on avait à faire élever aujourd'hui les mêmes fortifications , la dépense ne serait pas moindre de trois millions. La ville pourrait-elle y entrer seulement pour un tiers , sans compromettre ses ressources par des emprunts ou par des impôts extraordinaires ? et certes , la condition de la génération actuelle est au moins égale , si non supérieure , à celle des Soissonnais du XVI^e siècle.

N° 10.

L'aïeul du prince de Condé, duquel nous avons parlé à l'occasion des désordres des Calvinistes, François de Bourbon, comte de Vendôme, avait épousé, en 1487, Marie de Luxembourg, arrière-petite-fille de Marie de Coucy, comtesse, par moitié, de Soissons.

Le petit-fils de ce même prince de Condé, le comte de Soissons, tué, en 1641, à la bataille de la Marfée, n'ayant point laissé d'enfants, la moitié du comté qu'il possédait fut porté dans la maison de Savoie par le mariage d'une sœur de ce comte, et son héritière, avec le prince Thomas-François de Carignan.

N° 11.

L'utilité du canal de Soissons, et son importance, sont tellement bien reconnues aujourd'hui, que nous nous contenterons d'insérer ici les pièces suivantes :

RÉCLAMATION DE MM. LES DÉPUTÉS

POUR LE CANAL DE SOISSONS.

Le canal de jonction, de l'*Aisne* à la *Seine*, par l'Ourcq et les canaux de Paris, avait été ordonné par décret de l'empereur, du 8 mars 1805, à l'effet d'ouvrir : 1° une ligne directe de Rotterdam à Paris, par l'*Aisne* et la *Meuse*; 2° de faciliter les approvisionnements de la capitale; 3° d'assurer un avantage immense sous les rapports stratégiques et compléter la navigation du nord par les canaux.

Les développements d'utilité publique sont consignés dans le rapport au roi, en 1820; ils ont été exposés dans les deux chambres législatives, en 1833, et dans la séance du

5 juin. Sur la demande d'un projet de loi spécial, par MM. les députés, M. le commissaire du roi déclara que l'administration s'occupait de cette question.

Le 9 juin 1833, M. le rapporteur de la loi des canaux, à la chambre des pairs, consigna l'indispensable nécessité de la jonction de l'*Aisne* à la *Seine*; il rappela, au nom de la commission, l'engagement pris par M. le commissaire du roi; dans l'autre chambre, il insista sur la *réalisation* de cette promesse (page 15 du rapport).

Depuis lors, *douze délibérations* des conseils généraux des départements du nord, ont constaté le vote unanime de la confection de ce canal, qui doit abréger de *vingt-neuf lieues*, la navigation de Soissons à Paris.

Les devis estimatifs s'élèvent à cinq millions. Une subvention de deux millions est nécessaire pour mettre les capitaux à déboursier en rapport avec les produits. Cette somme, qui pourrait être répartie selon les intérêts de la localité et du gouvernement, serait réduite par la publicité et la concurrence d'une adjudication des travaux à exécuter.

M. le directeur général des ponts et chaussées a fait mettre à l'enquête ce projet de canal, qui a été approuvé et adopté, à l'unanimité, par tous les membres de la commission (rapport du 21 juillet 1837).

Toutes les formalités ayant été remplies, les députés soussignés demandent que la loi spéciale, promise depuis cinq années, soit présentée à la chambre pendant le cours de la présente session.

Ce 20 février 1838.

Département de la Seine. — Jacqueminot, Legentil, Ganneron, Salvete, J. Laffitte, Beudin, Moreau, Locquet, Desmonts, L. de Jussieu, Cochin, Garnon, Gisquet, Arago, Lefebvre.

Département de l'Alsace.—Desabes, Odilon-Barrot, Fould, Lherbette, comte de Sade, Vivien, Quinette.

Département des Ardennes. — Oger, Cunin-Gridaine, Ladvocat.

Département de la Marne. — Chaix-d'Estance, Dozon, Pérignon, Royer-Collard, Housseau, Perrier.

Département de la Meuse. — Etienne, Genin.

Département de l'Oise. — Marquis de Mornay, Danse, Lemaire, le Grand, Barillon.

Département de Seine et Marne. — Selves, Portalis, le Bœuf, Gervais, Georges Lafayette.

Département de la Moselle. — Baron de la Doucette.

Depuis lors, le conseil général des ponts et chaussées a exprimé l'avis :

1° Que le projet présenté par la compagnie des canaux de Paris, pour la construction du canal de Soissons, peut être approuvé;

2° Que l'estimation, qui porte les dépenses à faire, pour cette construction, à 5,229,826 fr., n'est nullement exagérée, et que le chiffre de 173,166 fr., qu'on suppose devoir représenter le produit du canal, est plutôt trop fort que trop faible;

3° Que d'après les vœux exprimés par le conseil général de la Seine, par la ville de Paris et par tous les départements intéressés, et aussi d'après le haut intérêt qu'a le gouvernement lui-même à la construction de ce canal, il y a lieu de provoquer la concession au moyen d'une subvention de *deux millions*, qui serait fournie par le gouvernement, les départements intéressés, la ville de Paris, comme propriétaire du canal de l'Ourcq, et la compagnie usufruitière de ce canal, suivant une répartition qui sera ultérieurement déterminée.

On a donc tout lieu de croire à l'exécution très-pro-

chaîne de la partie du canal de Soissons, destinée à joindre l'Oureq à l'Aisne. L'autre partie, allant de Soissons à Manicamp, par le vallon de Crouy et la vallée de Coucy, a été dernièrement étudiée; son exécution, reconnue très-praticable, suivra probablement de très-près celle de la première.



TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Démêlés de la commune avec le chapitre	1
Hôpital de St-Lazare.	8
Hôpital de St-Vaast	10
Hôtel-Dieu de St-Gervais	11
Hôpital de Notre-Dame	13
Séminaire de St-Nicolas.	14
Couvent des Cordeliers.	16
Couvent des Béguines	18
Maison des Templiers	20
La ville est mise en interdit.	21
Reconstruction du pont	24
Accords entre la commune et le chapitre. . . . , .	26
Onverture de la porte St-Quentin.	29
Abolition de la commune.	34
Etablissement du régime municipal.	43
Chapitre de St-Louis	50
Ecole de Ste-Catherine.	51
Ecole de Beauton	52
Fondations de bourses à Paris.	53
Enguerrand de Coucy, comte de Soissons	55
Compagnie de l'Arbalète.	57
Le château Gaillard converti en forteresse	60
Couvent des Célestins.	66

Tableau de la ville à la fin du XIV ^e siècle	68
Vieux usages.	73
Révolte des Soissonnais , siège et sac de la ville . .	76

ÉPOQUE FRANÇAISE. — 2^e PARTIE.

La bourgeoisie anéantie	105
La ville est prise et reprise.	107
Charles VII vient à Soissons avec Jeanne d'Arc. . . .	110
Soissons est livrée à l'ennemi.	112
Rétablissement de l'autorité municipale	116
Concile de Soissons. (1455).	121
Compagnies de l'Arc , de la Ville et du faubourg St- Vaast	124
Construction de la porte neuve	127
La ville prise par les Aventuriers	130
Compagnie du prince de la Jeunesse	132
Procession semi-séculaire des reliques	135
Confrérie du Saint-Sacrement	141
Réforme de l'Hôtel-Dieu	142
Etablissement du collège.	147
Charles-Quint à Soissons	151
Agrandissement de la ville	153
Etablissement des foires et marchés	168
Création de la juridiction consulaire	172
Désordres à l'occasion du Calvinisme.	174
La ville surprise par les Huguenots.	185
Destruction des édifices religieux	193
Massacre de la St-Barthélemy	203
Restauration des édifices religieux	206
Couvent des Minimes	211
Soissons place d'armes de la ligue	213

Etablissement d'un bureau des finances	224
Etablissement d'un bailliage royal	226
Justice du chapitre de la cathédrale	229
Construction du palais épiscopal	230
Compagnie de l'Arquebuse	232
Couvent des Capucins	235
Révolte des seigneurs et siège de la ville, 1617 . . .	236
Congrégation de Notre-Dame	250
Maladie pestilentielle	252
Couvent des Feuillants	254
Suppression de la porte royale	255
Établissements de fontaines publiques	256
Suppression de la rue d'Ébroïn	259
Règlement pour les élections municipales	261
Troubles de la Fronde ; les Espagnols menacent Sois- sons	263
Couvent des Minimesses	267
Inondations de l'Aisne	269
Désarmement de la ville	271
Hôpital général des pauvres	273
Confrérie de St-Crépin	277
Histoire de Soissons par Dormay	278
Établissement d'un maire électif	280
La peste enlève 11 à 1,200 personnes	285
Établissement d'un coche d'eau	287
Académie de Soissons	288
Le collège est remis aux Oratoriens	293
Construction du séminaire	297
Calvaire de la porte de Paris	299
Création du bureau de charité	301
Les fonctions de maire rendues vénales	304
La police municipale érigée en corps de police royale .	307
Divertissement donné au roi	309

Chapelles latérales de la cathédrale	312
Établissement des écoles chrétiennes	313
Congrès Européen tenu à Soissons	316
Suppression du petit bras de l'Aisne	320
Le duc d'Orléans comte de Soissons	322
Le parlement exilé à Soissons	329
Bailliage provincial de Soissons	330
Construction d'un hôtel de ville	332
Société d'agriculture	334
Culture du mûrier blanc	336
Compagnie des pompiers	337
Camps de manœuvres , 1765 , 1766 et 1767	339
Compagnie militaire de la ville	341
Passage de M ^{me} la Dauphine.	344
Le duc d'Orléans nomme les magistrats de la ville. .	346
Histoire de Soissons par Lemoyne	348
Construction de l'hôtel de l'Intendance	350
Salle de spectacle	352
Prisons	354
Assemblée provinciale des notables.	357

ÉPOQUE ACTUELLE.

Révolution de 1789.	359
République	376
Consulat et empire	397
Campagne de 1814	400
Invasion de 1815	442
Explosion d'un magasin à poudre	448
Soissons, place de guerre	451
Embellissements de la ville.	459
Commerce et industrie	466

DES MATIÈRES.

505

Canaux.	469
Agence aux grains.	471
Garde nationale	475
Bibliothèque et musée. . , ...	478
Population. Causes qui ont arrêté depuis trois siècles son accroissement	480
Savants et personnages remarquables	485
Notes	493



SOISSONS. — IMPRIMERIE DE EM. FOSSÉ DARCOSSE,
RUE DES RATS, N° 10.



